This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SE TAIRE ET FAIRE

HF
2096
.G99

à Monsieur Reynaud
souvenir cordial
G. Schmitt

ÉTUDES DE PHYSIOLOGIE SOCIALE

LA COMÉDIE PROTECTIONNISTE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

ÉTUDES DE PHYSIOLOGIE SOCIALE

La Prostitution. Un vol. de 598 pages avec 67 graphiques. 3 fr. 50
La Police. Un volume in-18 de 442 pages . . . . . 3 fr. 50
La Traite des vierges à Londres. Un vol. de 285 pages. 3 fr. 50
Le Bilan de l'Église. Un vol. de 375 pages . . . . . 3 fr. 50

La Tyrannie socialiste. Un vol. de 272 pages . . . . . 1 fr. 25
Les Principes de 89 et le Socialisme. Un vol. in-18 de 280 pages. . . . . 1 fr. 80
La Comédie socialiste. Un vol. de 500 pages. . . . . 3 fr. 50
Les Conflits du travail et leur solution. Un volume de 396 pages. . . . . 3 fr. 50

Évolution politique et sociale de l'Espagne. Un vol. in-18 de 328 pages. . . . . 3 fr. 50
La Revision du procès Dreyfus. Une brochure in-8° (janvier 1898). . . . . 2 fr. »
L'Analyse de l'enquête. Un vol. in-18, 1899 . . . . . 3 fr. 50

La Science économique. Un vol. de 600 pages avec 67 graphiques (3e édition en préparation). Relié. . . . . 5 fr. 75
L'Économie de l'effort. Un vol. de 432 pages in-18 . . . 4 fr. »
Trois ans au ministère des Travaux publics. Un vol. in-18 de 266 pages. . . . . 3 fr. 50
La Morale de la concurrence (Questions de mon temps). Une brochure in-18 . . . . . 1 fr. »
La Question des sucres en 1901. Un vol. in-18 de 160 pages. 3 fr. »
Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque, publié sous la direction de MM. Yves Guyot et A. Raffalovich. Deux volumes grand in-18 de 2.988 pages. Broché : 50 francs, Relié . . . . . 58 fr. »

BROCHURES RÉCENTES

L'Organisation commerciale du travail. Une brochure in-18, 1900 . . . . . 0 fr. 25
Le Trust du pétrole aux États-Unis. Une brochure in-8°, 1903 . . . . . 1 fr. »
L'Évaluation de la fortune privée de la France d'après les éléments fiscaux (rapport à l'Institut international de Statistique), 1903. Une brochure in-8° . . . . . 1 fr. »
Cinq cents millions à l'eau. Les Voies navigables et le programme Baudin, 1902. Une brochure in-8°. . . . . 1 fr.
Le Repêchage des cinq cents millions à l'eau, 1903. . 1 fr.
Gaspillages régressifs et dépenses nécessaires, 1903 . 1 fr.
Le Droit à la Faillite de la Chambre de commerce de Dou 1904 . . . . . 1 fr

---

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

ÉTUDES DE PHYSIOLOGIE SOCIALE

LA COMÉDIE PROTECTIONNISTE

PAR

YVES GUYOT

Vitam impendere vero.

PARIS
BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

1905

Tous droits réservés.

HF
2096
.G97

Vignaud
3 (25-29

PRÉFACE

I

J'aurais pu donner à cet ouvrage un titre sévère, tel que *La Tyrannie protectionniste*, *l'Oligarchie protectionniste*; j'aurais pu prendre un titre tragique, comme le montre le livre V consacré à la *Besogne homicide* à laquelle se livrent la plupart des protectionnistes. Je me suis contenté du titre facile et gai, *La Comédie protectionniste*; car il est de nature à provoquer encore plus le rire que la colère, le personnage qui poursuit un but et en indique un autre; qui, cherchant des prétextes, ne recule pas devant les plus absurdes; qui introduit le miracle dans les faits humains les plus positifs; qui est si habitué à tromper qu'il ne sait plus distinguer la vérité de l'erreur; qui, toujours démenti par les faits, ne cesse pas de les invoquer; qui, comme un personnage de féerie, promet les mines de Golconde et explique ensuite que, s'il ne [illegible] pas données, c'est de la faute du mauvais [illegible] libre-échangiste; qui, n'obéissant qu'à des [illegible]ts privés, en opposition constante avec l'in-

térêt général, se déclare le patriote et le bienfaiteur et traite ses adversaires de spoliateurs et de traîtres vendus à l'étranger; qui s'acharne à des besognes ridicules, comme le pesage de la Balance du Commerce ou l'apologie de la fausse monnaie; et tel est le caractère du protectionniste, qu'il s'appelle Méline ou Chamberlain.

Dans les cirques, on voit des clowns qui se donnent beaucoup de mal pour placer des obstacles multiples destinés à imposer aux autres et à eux-mêmes la nécessité de les franchir, et les protectionnistes qui rient à cette besogne inepte prouvent leur inconscience : car ils font la même.

Déplorant toute économie de l'effort, réalisée à l'étranger, ils veulent interdire à leurs compatriotes d'en profiter. Sans doute chacun d'eux a des motifs sérieux pour poursuivre cet objet; mais il les dissimule soigneusement tandis qu'il évoque la défense du travail national! Il réserve des raisons ésotériques, bonnes pour les initiés, et il émet des arguments publics à l'usage des profanes. Tartuffe, quel que soit le but qu'il se propose, a toujours la même mentalité et emploie les mêmes procédés.

Quand il est protectionniste, Tartuffe dit au suffrage universel : — Je vais t'enrichir en te chargeant d'un impôt à mon profit.

La majorité des électeurs applaudissent et consentent à donner une partie de leurs ressource ce personnage presque toujours plus riche qu'e et Tartuffe a été si habile à provoquer et à exp

ter les préjugés d'Orgon qu'en se dépouillant, celui-ci croit s'enrichir.

II

La dupe prête d'autant plus au ridicule qu'il lui suffisait de regarder autour d'elle pour se convaincre de la grossièreté et de la vanité des moyens employés pour l'escroquer.

Dans tous les pays, le protectionniste veut atteindre le résultat suivant : supprimer les importations et développer les exportations. S'il l'avait obtenu, comme nul ne peut vendre là où personne ne peut acheter, le commerce international aurait disparu, chaque peuple se suffisant à lui-même.

Or, c'est le contraire. En un tiers de siècle, le commerce international a passé de 100 à 265, comme le prouve le tableau suivant dressé par M. de Foville[1].

Périodes	Importations annuelles	Importations annuelles	Totaux	Excédent proportionnel des import.
—	—	—	—	—
	milliards de francs	milliards de francs	milliards de francs	pour 100
1868-1870 . . .	30	27	47	11
1876-1880 . . .	39	34	73	15
1886-1890 . . .	44	38	82	16
1899-1900 . . .	54	48	102	16
1901	61	54	115	13
1902	62	55	117	13
3	66	59	125	11

[1] *Éléments de la Balance Économique des Peuples.* Institut ''nal de Statistique, 1905.

Les importations dépassent les exportations dans les pays qui ne sont pas endettés, malgré les tentatives multipliées faites, dans tous les pays riches, par les protectionnistes pour renverser la proportion.

III

La science appliquée à l'industrie, la vapeur, l'électricité, l'organisation des postes, télégraphes et téléphones, les procédés perfectionnés de la banque, ont pour but l'abaissement du prix de revient des marchandises, donc le bon marché. Le protectionniste met ses tarifs en travers de ce courant et dit : Je ferai de la cherté.

En 1837, les deux premiers navires à vapeur traversent l'Atlantique. En 1842, une *Home industry convention*, tenue à New-York, montre la nécessité de protéger les États-Unis contre le danger de la navigation à vapeur interocéanique. Quand le Saint-Gothard fut ouvert, les peuples de l'Allemagne du sud demandèrent une élévation de tarifs pour se préserver de l'inondation des produits italiens[1]. En 1891, M. Teisserenc de Bort, au nom des éleveurs du Limousin, combattait les travaux des ports du Havre et de Rouen. Il était logique : car un protectionniste qui jette des millions dans un port et met en travers un tarif qui le ferme; qui creuse des tunnels, au lieu d-

1. Graham Sumner. *Protectionism*, p. 75. Trad. en .. 3 par Chailley-Bert.

per les rails des chemins de fer à chaque frontière, se livre à des opérations contradictoires, et elles relèvent de la psychiatrie.

Lorsque la première pompe à incendie parut au Japon, les charpentiers en demandèrent la suppression : elle enlevait aux ouvriers l'ouvrage que leur donnaient les incendies. Jamais Frédéric Bastiat n'a trouvé mieux[1].

Le progrès est en raison inverse de l'action coercitive de l'homme sur l'homme et en raison directe de l'action de l'homme sur les choses. Le protectionniste entend empêcher ses compatriotes de consommer ce qui leur convient et veut annuler tout progrès du dehors.

Quand il obtient ce résultat, il a le droit de trouver mesquines les plus puissantes imaginations de Swift auprès de l'ironie qu'il met en action.

IV

Il y a encore d'autres éléments comiques dans la question protectionniste. Un professeur d'économie politique d'une grande université américaine me disait : — Il n'y a pas en Amérique un professeur qui ne soit libre-échangiste, et vous voyez le compte que tiennent de notre enseigne-
-t le Congrès et le gouvernement.
plupart des professeurs d'économie politique

'oir les *Sophismes économiques.*

anglais ont signé un manifeste opposant les vérités économiques au programme Chamberlain.

Pour éviter un tel conflit, en Allemagne, M. Schmoller, dans le discours inaugural de son rectorat à l'Université de Berlin, a signifié aux professeurs qui préféraient Adam Smith aux rescrits impériaux de 1880 et de 1890, l'ordre d'abandonner leurs chaires. En France, M. Méline a appelé la rigueur du bras séculier sur les professeurs qui croient que leur devoir est d'enseigner la vérité; mais il n'a jamais relevé mon défi de formuler les dogmes qu'il entendait leur imposer.

Les protectionnistes donnent si rarement une définition du protectionnisme, que je dois emprunter celle-ci à un journal protectionniste de Philadelphie, l'*American* du 7 août 1884 :

> Un droit protecteur a pour objet de dériver une partie du capital et du travail de la population, hors des canaux qu'elle aurait suivis, dans les canaux favorisés ou créés par la loi.

Le protectionniste a pour but de substituer, dans la direction des affaires privées, à la volonté de l'individu la volonté du gouvernement. Il accorde des privilèges à celles des industries que favorisent des protecteurs influents au détriment de celles qui en sont privées ou qui ne demandent que la liberté.

V

Aux Etats-Unis, dans toutes les chaires, et e France, dans une partie des chaires consacrées

l'enseignement économique, les professeurs, démontrent l'absurdité des actes économiques de leurs gouvernements respectifs : et en France, dans la plupart des concours pour les fonctions administratives, il y a des examens économiques où les jeunes gens sont prévenus qu'ils seront tenus de sacrifier la vérité à leur place. Les gouvernements exigent une économie politique servante. Au nom de la liberté de conscience, je demande la laïcisation de la science économique : car les conflits du protectionnisme et de la science économique sont de même nature que les conflits de la science et des religions. Quand l'État veut avoir une orthodoxie, il érige le mensonge en système; et il condamne ses fonctionnaires et ses agents à l'hypocrisie.

VI

On ne saurait trop insister sur la grandeur de l'œuvre opérée par l'Angleterre, en 1846, quand, prenant la science pour base de sa politique économique, elle l'a mise en harmonie avec tous les progrès de l'industrie, au lieu de la mettre en contradiction avec eux. De là, pour elle, une avance d'au moins un demi-siècle sur toutes le[illegible]res nations. Elle s'en trouve si bien qu'elle e[illegible]nme l'homme en bonne santé : tous ses o[illegible]es fonctionnent sans qu'il s'en aperçoive. L[illegible]terre s'était si bien adaptée aux bienfaits du

free trade qu'elle ne s'en apercevait plus. Il a fallu qu'elle fût menacée par M. Chamberlain et ses amis de subir des déformations et des amputations pour comprendre l'avantage d'une vie économique saine, ne remplaçant pas la concurrence économique par la concurrence politique, en dehors des intrigues d'antichambre et de couloirs, des coalitions et des corruptions, des combinaisons oligarchiques des trusts et des cartels.

Les vérités acquises ne sauraient disparaître : certaines expériences ont détruit à jamais certains abus. Ni M. de Bismarck, ni M. Méline, ni les agrariens de tous les pays, n'ont pu revenir au système de prohibitions et de taxes sur les matières premières qui existaient avant les traités de 1860.

Dans les pages qui suivent, on trouvera les protectionnistes dans des situations ridicules.

Ainsi je démontre l'insuffisance de l'alimentation de la population civile en France, en la comparant à celle de l'armée. J'attends le protectionniste qui dira : Afin de supprimer cet argument libre-échangiste, je propose de réduire la ration du soldat.

Pour la France, en 1904, la valeur de la tonne exportée a été, commerce spécial, de 428 fr. 73 et celle de la tonne importée de 169 fr. 21. En un mot, quand la tonne que nous importons vaut 100 francs, celle que nous exportons vaut 253 [illegible]s.

Plus nous achetons des choses bon marché [illegible]us grande est la marge des bénéfices que nous [illegible]ns en vendant des choses chères : toute la pol[illegible]ue

protectionniste, en relevant le prix des objets importés, a pour résultat de diminuer ce profit.

J'attends le protectionniste qui tentera la démonstration contraire.

La législation sur les sucres était telle que *The Economist* pouvait dire : L'Allemagne et la France ont l'industrie et les Anglais ont le sucre.

J'ai publié la *Question des Sucres en 1901*. La Convention de Bruxelles a été signée le 5 mars 1902. C'est une nouvelle preuve qu'il faut répéter avec Guillaume d'Orange : « Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre ».

VII

Les gouvernements, qui sont absorbés par les questions protectionnistes et par les questions cléricales, ne peuvent envisager et soutenir les intérêts généraux de leur pays. Une des causes de la force de l'Angleterre vient de ce qu'elle en est plus dégagée que les autres grandes nations.

En France, les protectionnistes ont persuadé au suffrage universel qu'il devait chercher des débouchés dans des colonies conquises et conservées à grands frais. Comme corollaire, la France devait entrer en conflit avec l'Angleterre sur tous les points du globe. Elle devait sacrifier un client qui [illegible]s prend plus de 30 p. 100 de nos exportations [illegible] se procurer des clients factices, fonctionnaires, [illegible]aires, ou pauvres indigènes, qui ne nous pren[illegible] pas encore, au bout de vingt-cinq ou trente

ans, 10 p. 100 de nos exportations : et cette politique nous a conduits à Fachoda.

Il serait temps que les hommes qui assument la direction des affaires étrangères fussent un peu mieux informés qu'ils ne le sont des questions économiques.

De plus en plus les questions politiques leur seront subordonnées, mais non comme l'entendent la plupart des personnes qui, tout en reconnaissant la vérité de cette prévision, s'imaginent qu'il s'agit d'en revenir aux guerres commerciales. Pour l'instant, je me borne à signaler un fait qui montrera comment elles doivent être comprises. Tandis que tout le monde regarde le Maroc et que l'opinion française se laisse amuser par des histoires relatives au partage de l'Empire d'Autriche et à l'occupation de Trieste par l'Allemagne, on ignore l'union douanière dont il est parlé dans les Pays-Bas depuis 1900 et qui ne tarderait pas à devenir une union politique.

La Hollande est un entrepôt de l'Allemagne, Rotterdam est le port du Rhin, malgré tous les efforts tentés pour faire remonter des navires mixtes jusqu'à Cologne, et en dépit de la tentative du port d'Emden, dans lequel on ne voit que des dragues et quelques bateaux de pêche. Deux journaux, le *Haagsche Courant* et l'*Avondpost* soutiennent ce projet si dangereux pour l'indépendance de la Hollande. En 1901 et en 1902, plusieurs brochures dues à MM. Stubmann, von Hale Anton, parurent en Allemagne pour l'appuyer.

Mais ce projet rencontre heureusement les plus grandes difficultés économiques. Les Pays-Bas sont libre-échangistes et cette union comporterait l'adoption du tarif douanier allemand, avec des ports francs comme ceux de Hambourg et de Brême.

C'est la question de l'existence même de la Hollande comme nation qui est engagée : et c'est pour cela que l'accord franco-anglais est indispensable et doit être à l'abri de toute tentative de séduction ou de menace de la part de l'Allemagne. Il doit être resserré par des combinaisons économiques du genre de celle que je propose à la prochaine législature : *La suppression des surtaxes d'entrepôt et d'origine par la France et la réduction des droits sur les vins par l'Angleterre.*

YVES GUYOT.

Octobre 1905.

LA COMÉDIE PROTECTIONNISTE

LIVRE PREMIER

LES VARIATIONS DU TARIF DES DOUANES EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

LA THÉORIE DU COLBERTISME ET SES EFFETS[1]

Formule du Colbertisme. — Les tarifs de 1664 et de 1667. — Le colbertisme et les guerres avec la Hollande. — La balance du commerce : thésauriser et ruiner. — Les délégués du commerce en 1701. — Appels à la liberté, sauf Rouen. — Melon et le transport de l'argent à l'étranger. — Réfutation par Orry, trésorier du roi, de la balance du commerce. — Comment un pays s'enrichit. — « Laissez faire, laissez passer ». — Les Physiocrates. — Question de Mercier La Rivière. — Turgot. — De Vergennes et Pitt. — Traité de 1786.

En 1650, Colbert, alors intendant de Mazarin, avait é' ' ' rgé d'étudier les moyens de renouer les relati mmerciales de la France avec l'Angleterre où,

ire de l'administration de Colbert, par Pierre Clément ;
H *lu Système Protecteur*, par le même.

l'année précédente, Charles Ier avait eu la tête tranchée. Dans le mémoire qu'il rédigea à ce sujet, Colbert parle du commerce « qui porte d'une province à l'autre et chez les étrangers, ce dont les uns et les autres peuvent avoir besoin ». Mais en 1666, Colbert formulait, dans les termes suivants, le système que M. Méline croit avoir inventé : « Il faut, disait-il, repousser par l'élévation des droits les produits des manufactures étrangères, acheter toujours préférablement en France aux pays étrangers, quand même les marchandises seraient un peu moins bonnes ou un peu plus cher, parce que l'argent ne sortant point du royaume, c'est un double avantage à l'État en ce qu'il n'appauvrit point; et les sujets de Sa Majesté gagnent leur vie en excitant des industries. »

En 1664, il avait commencé par établir un tarif relativement modéré; mais les protectionnistes ont toujours été exigeants, et ils obtinrent, au mois d'avril 1667, le doublement des droits sur les marchandises manufacturées, les tissus, les laines, les dentelles de Hollande et d'Angleterre. De plus, pour favoriser la marine française, les navires étrangers étaient frappés d'un droit de 50 sous par tonneau. Après des pourparlers sans résultat, l'Angleterre prit des mesures de représailles contre les vins et eaux-de-vie, avec effet rétroactif. La Hollande fit des menaces. En 1670, l'ambassadeur de Hollande remit à Louis XIV un mémoire dans lequel, mettant le commerce sous la protection de la Providence, il disait : « Ceux qui facilitent le commerce facilitent les moyens qui rendent les peuples heureux et contents. Au contraire, ceux qui le rendent difficile, en bouchant les entrées par des impositions si excess qu'elles en défendent le débit, empêchent leurs su de jouir, non seulement de ce qui croît ailleurs,

encore de pouvoir revendre en échange ce qu'ils ont chez eux, et, par une même action, contraignent leurs peuples à demeurer chargés de ce qu'ils ont de trop, et à ne pouvoir acquérir ce dont ils ont besoin. » Ces raisons se heurtèrent au Colbertisme; alors la Hollande prohiba les eaux-de-vie de vin, mit des taxes très lourdes sur les soies et les autres marchandises de France. La France répondit par une surélevation des droits sur les harengs et les épiceries importés de Hollande et prohiba l'exportation des eaux-de-vie par navires hollandais. On en arrive à la guerre de 1672. Six ans après, par la paix de Nimègue, la Hollande impose le retour au tarif de 1664. A la reprise des hostilités, en 1688, Louis XIV rétablit le tarif de 1667; mais la paix de Riswyck (1697) rétablit le tarif de 1664, qui, à la suite de certaines modifications, devint le tarif de 1699. A la fin de la Guerre de la Succession, qui commença en 1702 et qui fut aussi une guerre commerciale, l'Angleterre et la Hollande firent remettre en vigueur le tarif de 1664 par la paix d'Utrecht; mais le bill fut repoussé au Parlement anglais et le tarif ne s'appliqua qu'à la Hollande. Le Colbertisme avait eu un résultat : la guerre avec la Hollande.

François Menzotti, dans son mémoire sur *Il Colbertismo*, présenté en 1791 à la Société royale économique de Florence, montre la manière de se servir de la balance du commerce. Pour la faire incliner en sa faveur, un peuple doit dépouiller les autres de leur argent, en leur vendant toujours et en ne leur achetant jamais; il arrondit son trésor et épuise le leur.

tiquement, l'application du Colbertisme sous
l . XIV laissa la France saignée et épuisée, et, à
c ıe traité de paix, elle était obligée de renoncer au
t —i avait provoqué la guerre initiale.

Un arrêt du 29 juin 1700 institua un Conseil général du commerce dans lequel devaient entrer douze principaux négociants du royaume délégués des grandes villes de commerce. Neuf des mémoires produits en 1701 ont été conservés : il n'y en a qu'un seul, celui du délégué de Rouen, qui se prononce en faveur du système restrictif par les hauts tarifs. Celui de Nantes déclarait que « la liberté était l'âme et l'élément de tout commerce ». Le délégué de Bordeaux invoquait les causes finales : « Dieu a dispersé ses dons pour obliger les hommes à s'aimer. Il n'a pas voulu que la terre produisît partout les mêmes choses, afin que ses habitants se recherchent et s'entr'aident par un échange mutuel des biens qu'ils possèdent. » Le délégué de Lyon dit : « Il faut revenir de la maxime de M. Colbert que la France peut se passer de tout le monde. Ce ne serait plus un commerce que de fournir nos denrées et nos manufactures aux étrangers et de ne tirer d'eux que de l'argent. »

En 1734, Melon, ancien inspecteur général des fermes à Bordeaux, disait, dans son *Essai sur le Commerce* : « Ceux qui regardent comme pernicieux le transport de l'argent à l'étranger, croient-ils donc que c'est un présent qu'on lui fait? »

Mollien, dans ses *Mémoires*, a cité des notes rédigées, dès 1736, par Orry, ministre des Finances et trésorier du roi de 1736 à 1745, qui réfutent nettement le préjugé de la balance du commerce.

Quand on achète le travail de son concitoyen beaucoup plus cher que ne coûterait le même travail provenant d'[illegible] main étrangère, encore bien que l'argent ne paraisse sortir du pays, il n'en résulte pas moins que ce consom teur, qui a supporté une dépense plus forte, a perdu l'c sion, soit de faire une utile économie, ou de satisf[illegible]

autre besoin avec ce qui lui serait resté disponible. L'industrie qui se montre la plus habile est celle qui mérite le mieux l'argent du consommateur.

Toute industrie ne peut jeter de profondes racines et les étendre que dans un pays riche; or, ce n'est pas en payant plus cher sa propre œuvre qu'un pays s'enrichit; c'est par la réserve qu'il peut faire après avoir satisfait à ses besoins. Les capitaux proprement dits qui, dans tous les pays, sont si utiles au développement progressif de toute industrie, ne sont que le résultat des économies lentement obtenues chaque année sur les revenus.

S'il arrive jamais qu'un travailleur s'enrichisse parce que des lois prohibitives l'auront laissé sans rivaux, on peut être sûr qu'il aura fait perdre aux consommateurs approvisionnés par lui, conséquemment à tout son pays, beaucoup plus qu'il n'aura gagné lui-même.

Gournay, ancien négociant[1], les Physiocrates, Quesnay, lancèrent les formules : « Laissez faire, laissez passer. — La plus grande concurrence possible. — Les négociants des autres nations sont nos propres commerçants[2]. » Mercier La Rivière demandait aux partisans de la balance du commerce ce que deviendrait une nation qui aurait le bonheur d'échanger toutes ses matières premières et toutes ses subsistances pour de l'argent. L'édit de 1764 sur le commerce des grains montrait le progrès accompli grâce aux économistes, et Turgot, qui avait tracé son programme en 1759, dans l'éloge de Gournay, devenait en 1774, contrôleur général des finances. L'année précédente, dans une lettre à l'abbé Terray, il disait : « Il n'est point de commerce dans lequel ceux qui l'exercent ne cherchent à écarter la concurrence et ne trouvent quelques sophismes pour persuader que l'État est intéressé à écarter du moins

1. *Vincent de Gournay*, par G. Schelle. In-18, 1897.
2. *Quesnay*, par Yves Guyot (Petite Bibliothèque économique).

la concurrence des étrangers, qu'ils réussissent plus aisément à représenter comme les ennemis du commerce national [1]. »

Turgot essaya de briser les corporations, et les intéressés à leur maintien le dénoncèrent au Roi et au peuple comme un ennemi. Cependant, en 1776, paraissait le grand ouvrage d'Adam Smith sur la *Richesse des nations*, dont Buckle a pu dire qu'aucun livre n'avait eu une pareille importance dans le monde. Si Turgot avait été renversé, il laissait des disciples, et parmi eux, M. de Vergennes, qui, le 1er février 1783, écrivait à notre ambassadeur à Londres : « C'est un vieux préjugé qu'il existe des incompatibilités naturelles entre les deux nations. Toute nation doit tendre nécessairement vers sa plus grande prospérité; mais cette prospérité ne saurait être exclusive, car elle deviendrait bientôt nulle. On ne s'enrichit pas avec des nations absolument pauvres. » Il put conclure avec Pitt le traité de commerce du 26 septembre 1786, qui supprimait les prohibitions et les droits prohibitifs qui ne favorisaient que la contrebande entre les deux nations. Attaqué au Parlement, Pitt le défendit en invoquant des arguments qui sont encore d'actualité : « Des rapports de bonne intelligence entre les deux royaumes sont-ils si attentatoires à l'honneur, que même l'extension de notre commerce n'en pourrait racheter l'opprobre?... Je ne saurais hésiter à combattre cette opinion trop souvent émise, que la France est nécessairement une ennemie irréconciliable de l'Angleterre. Mon esprit réprouve cette doctrine comme monstrueuse et impossible. » La Chambre de commerce de Rouen, qui a toujours protectionniste, protestait contre « l'invasion des m

1. *Turgot*, par A. Neymarck.

chandises anglaises ». Il paraît que la perception des droits de douane était singulièrement arbitraire. Cependant, en 1826, le duc Pasquier pouvait dire : « La concurrence que le traité de 1786 a ouverte, a encouragé plus efficacement l'industrie que les prohibitions qu'il supprimait. »

CHAPITRE II

DE 1791 A 1814

Le rapport prohibitionniste de M. Goudard repoussé. — Tarif libéral du 15 mars 1791. — Prohibition des produits anglais, 1er mars 1793. — Loi du 10 brumaire an V. — Blocus continental. — Les licences. — Échec : ne ruina pas l'Angleterre. — Napoléon libre-échangiste sur le continent.

Tocqueville[1] a fait ressortir l'influence considérable que les économistes ont exercée sur l'Assemblée nationale de 1789, bien que, d'après Du Pont de Nemours, tout orateur qui se respectait dût commencer par les attaquer. Le décret du 4 novembre 1790 supprima les douanes intérieures. La question de la liberté commerciale et de la prohibition se posa devant le Comité du Commerce et d'Agriculture. M. Goudard, député de Lyon et rapporteur, se déclara nettement prohibitionniste, et émit toutes les railleries qui sont encore de mode contre les libre-échangistes; il déclara qu'un tarif rédigé, non dans un esprit fiscal, mais en vue de protéger et de défendre la main-d'œuvre nationale contre l'industrie étrangère, fut une des plus heureuses et des plus belles opérations du ministère de Colb
et il proposait « de prohiber les diverses produ

1. *L'Ancien Régime et la Révolution.*

que nos propres fabriques pouvaient fournir à la consommation » : mais il proposait d'affranchir de tous droits les substances alimentaires et les matières premières non ouvrées.

L'Assemblée Nationale n'accepta pas ce projet; et le même rapporteur, qui avait du moins le mérite de n'être pas entêté, en proposa un autre dans lequel il n'y avait qu'une prohibition importante, celle des bâtiments vieux ou neufs. Les autres droits étaient fixés de 5 à 15 p. 100. Ce tarif, qui porte la date du 15 mars 1791, est le plus libéral que la France ait eu jusqu'en 1860.

Mais, la Convention ayant déclaré, le 1er février 1793, la guerre à l'Angleterre, elle annula, le 1er mars, tous les traités de commerce. Quiconque introduisait, vendait ou même annonçait des produits anglais était puni de vingt ans de fers. Seulement, on appliqua d'autant moins ces dispositions que les corsaires entendaient vendre leurs prises. Lors de la discussion de la loi du 10 brumaire an V, il fut constaté que, depuis trois ans, on avait vendu pour plus de 40 millions de denrées ou de marchandises anglaises. Cette nouvelle loi, qui avait pour objet de les prohiber plus strictement, fut aussi impuissante. Le 16 juin 1801, le Premier Consul rouvrait les frontières aux produits anglais et envisageait la possibilité d'un traité de commerce, sur le conseil de Cambacérès, qui lui disait : « Alors tout sujet de division sera écarté. » Mais la guerre éclata en mai 1803 [1].

Napoléon voulut recommencer sur une plus grande échelle les mesures prohibitives de la Convention et du Directoire : par le décret de Berlin du 21 novembre 1806, il défendit tout échange et toute communication avec

niers. *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

les Anglais; par le décret de Milan du 23 novembre 1807, il déclara saisissable tout bâtiment qui aurait touché l'Angleterre; par le décret du 17 septembre suivant, il mit les Iles Britanniques en état de blocus. La contrebande était d'autant plus grande que la prime était plus élevée [1]; par le décret du 8 octobre 1810, il instituait des cours prévotales qui devaient, en dernier ressort, condamner les fraudeurs à dix ans de fer et à la marque : mais lui-même accordait, pour violer le Blocus Continental, avec des « licences » l'obligation, plus ou moins fictive, d'exporter une quantité égale à la quantité importée; et il habillait ses soldats, chargés de l'imposer à l'Europe, avec des draps de contrebande.

Cependant, il subordonna sa politique au Blocus Continental; en 1808, il voulait prendre l'Espagne pour la fermer aux produits anglais; en 1812, il envahissait la Russie parce qu'elle ne le suivait pas et parce qu'il voulait l'entraîner jusque dans l'Inde; en 1813, quand il refusait d'abandonner à l'Autriche les Villes Hanséatiques, c'était le commerce anglais qu'il avait en vue [2].

Il croyait ruiner l'Angleterre; et, en 1813, il s'apercevait que, loin d'y être parvenu, il avait augmenté ses débouchés. Elle soldait, par des traites de ses négociants, ses subsides aux puissances coalisées et ses propres troupes; ils envoyaient ensuite à leurs correspondants des denrées ou des marchandises dont le prix servait au payement des traites. En 1813, Napoléon avait si bien reconnu qu'il devait renoncer à ruiner l'Angleterre, qu'il avait accordé une quantité de licences telle, dit M. Thiers, « qu'on pouvait considérer comme presque rétabli le commerce avec l'Angleterre, et qu'il s'é

1. Mollien. *Mémoires d'un Ministre du Trésor public.*
2. Voir *Histoire du tarif des douanes*, par Amé, t. I, p. 47.

cru autorisé à évaluer à 100 millions l'impôt ordinaire des douanes. Aussi les rôles étaient-ils intervertis, et, tandis que, deux années auparavant, Napoléon torturait l'Europe pour interrompre les relations avec l'Angleterre, c'était l'Angleterre maintenant qui, s'apercevant des avantages que procuraient à son ennemi ses communications par licences, travaillait à les rendre impossibles ».

Mais Napoléon avait établi le libre-échange sur le continent; les douanes entre la France, les Pays-Bas, l'Italie du Nord et l'Italie centrale, la plus grande partie de l'Allemagne avaient été supprimées : cette expérience avait donné la preuve que les industries françaises pouvaient supporter la concurrence des industries du reste de l'Europe.

CHAPITRE III

LA REVANCHE DES ÉMIGRÉS

Politique libérale de 1814. — La disette de 1816-1817. — Les grands propriétaires. — Grands électeurs. — Maintenir les prix de disette. — Humblot-Conti contre le bas prix des grains. — Anarchie gouvernementale. — Le bétail. — Les maîtres de forges. — Les propriétaires contre les industriels. — La théorie des droits acquis. — Le droit au tarif et à son maintien.

Au moment de la Restauration, les mesures douanières qui, en réalité, depuis 1793, avaient toutes l'Angleterre pour unique objectif, devaient être transformées.

Louis XVIII savait ce qu'il devait à l'Angleterre et ne voulait pas maintenir les dispositions prises contre elle par la loi du 6 brumaire an V.

Mais il était suspect aux prohibitionnistes qui, dans la loi du 4 décembre 1814, ne lui permirent de modifier les tarifs par ordonnances royales que pour les aggraver, avec une restriction toutefois pour les matières premières.

La loi du 4 décembre 1814 donna la faculté d'exporter les grains lorsque le prix du blé ne dépasserait pas de 19 à 23 francs l'hectolitre, selon les régions, et assura l'importation libre en tout temps, moyennant un simple droit de 0 fr. 50 par quintal de grains ou de farine. Il eut une disette en 1816 et en 1817, dont M. Voyer d'

genson décrivait les effets en disant « qu'il avait mis dans un herbier vingt-deux espèces de plantes que les habitants des Vosges, instruits par de vieilles traditions, avaient arrachées dans les prés pour se nourrir ».

Les grands propriétaires payant 300 francs de contributions directes, la plupart émigrés rentrés dans ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus ou ayant racheté de grandes propriétés grâce au milliard qu'ils avaient reçu, évoquèrent le péril du blé russe, dont ils évaluaient le prix de revient à Marseille, à 13, 14, 15 francs l'hectolitre. Ce n'était pas vrai.

La récolte avait été mauvaise. On avait des prix de famine quand la loi de 1819 vint en discussion. Le rapporteur de la loi, M. Lainé, constatait que le blé se vendait 21 francs l'hectolitre à Marseille : et le duc Decazes, ministre de l'Intérieur, mettant de côté toute hypocrisie, déclara que les « dispositions du projet avaient été calculées essentiellement dans l'intérêt de la propriété et de l'industrie agricoles ». Les grands propriétaires à 300 francs de la Restauration obtinrent l'établissement de l'échelle mobile pour maintenir des prix de disette.

Les bas prix, par une ironie des faits, n'avaient pas précédé le tarif, ils le suivirent. Après la mort du duc de Berry, la réaction augmenta encore la prépondérance des grands propriétaires en leur donnant des voix cumulées dans le Congrès électoral.

Ils exigèrent, pour obtenir des prix toujours plus élevés, que le ministère apportât un nouveau projet qui ne leur donna pas encore satisfaction. M. Humblot demandait même la prohibition des blés, en : « Le bas prix des grains, en poussant les ou- à la paresse, rendrait la main-d'œuvre rare et »

On émit la proposition de faire des greniers de réserve dans les bonnes années pour les mauvaises. La commission aggrava le projet du gouvernement. M. de Villèle, ministre des Finances, représentait les grands propriétaires de la Haute-Garonne. « On vit, dit M. Amé, le ministre de l'Intérieur combattu par le ministre des Finances, que combattaient à leur tour le directeur général des douanes et M. Hély d'Oissel, commissaire du roi. » Le projet de la commission fut voté. « Pourquoi faut-il, dit M. Voyer d'Argenson, que le juste équilibre établi en 1815 entre le producteur et le consommateur ait été rompu dès que la propriété foncière de 300 francs de contribution fut seule devenue apte à représenter la nation, et qu'à l'instant ce qui n'était que préférence devienne monopole? »

L'ironie des faits continua ; les récoltes furent relativement bonnes et les prix baissèrent en 1822.

Il ne fallait pas seulement protéger le blé, il fallait aussi protéger le bétail. En 1664, Colbert n'avait frappé les bœufs que d'un droit de 3 francs par tête. Ni la République, ni l'Empire n'avaient mis de taxe d'entrée sur les objets d'alimentation. La loi du 28 avril 1816 frappa d'un droit de 3 fr. 30 l'importation de bœufs gras et d'un droit proportionnel celle du menu bétail. M. de Bourrienne dénonça « l'abondance funeste » de la viande ; et un projet de loi proposa de porter le droit à 33 francs : la commission l'éleva à 50 francs, 55 francs décime compris. M. de Bourrienne ajoutait que s'il n'était pas suffisant « une ordonnance remédierait provisoirement au mal ». Un député de l'Ouest réclama 110 francs.

Les Etats de l'Allemagne menacèrent de représai. On répondit par des menaces et par des aggravat de tarifs. La Révolution avait aboli les privilèges e exemptions des impôts dont jouissait la noblesse.

émigrés et leurs descendants prenaient leur revanche. S'ils payaient les impôts, ils se faisaient payer des impôts privés par tous leurs compatriotes qui avaient besoin d'acheter du pain et de la viande. Ils satisfaisaient leurs rancunes en faisant une excellente affaire.

Ils la complétaient encore en chargeant lourdement l'industrie. A cette époque, la fonte se faisant au charbon de bois, les maîtres de forges étaient les propriétaires de forêts. Dès 1814, ils exigèrent qu'on relevât le tarif sur les fers du 15 mars 1791 et de la loi du 30 avril 1806, et en attendant, ils en suspendirent l'importation en les faisant mettre en entrepôt, par ordonnance royale du 12 août 1814. Le projet de tarif de 15 francs, sur un produit qui se vendait de 30 à 35 francs le majorait donc de 50 p. 100. Cependant les maîtres de forges demandaient la prohibition. Le gouvernement présentait, au contraire, ce tarif comme provisoire et, conformément à la volonté de Louis XVIII, le gouvernement annonçait qu'il en demanderait la réduction successive. Loin de la subir, les droits sur les fers furent constamment augmentés. Le 5 juillet 1822, le projet de la commission fut voté par 217 voix contre 78, après cette protestation de M. de Laborde : « La loi que vous allez rendre est partiellement une loi privilégiaire : c'est une prime que toute la France va payer aux maîtres de forges, aux nourrisseurs de bestiaux de Normandie. »

La loi du 17 mai 1826 donne le summum de la protection sous la Restauration. Les propriétaires se prétendaient toujours sacrifiés aux industriels. Ils demandaient l'exclusion des laines étrangères et obtenaient des tarifs aussi compliqués qu'onéreux. Malgré le gouvernement, ils étendirent au bétail maigre le droit qui

frappait les bœufs en bon état. On doubla les taxes sur les légumes secs. Les Chambres avaient frappé le coton en laine qu'elles considéraient comme une concurrence au lin. En 1820, M. Leclerc de Beaulieu demandait la prohibition des tissus de coton, qu'il signalait comme une « calamité pour la France ». M. de Saint-Chamans voulait élever le droit de 40 francs sur les cotons longue soie à 150 francs. M. de Kergariou réclamait la prohibition complète des tissus de lin et de chanvre. M. de Saint Cricq lui-même dut s'écrier : « Nous ne devons pas tout prohiber. » La commission portait de 100 à 120 francs par quintal le droit sur l'acier fondu, à 140 francs le droit sur les tôles et les filés. L'exposé du projet de loi constatait les gains considérables des maîtres de forges. En 1790, ils vendaient le fer avec bénéfice, 32 francs les 100 kilogrammes. En 1822, ils déclaraient que le prix nécessaire était de 50 francs. Ce chiffre représentait, pour la production de 1825, un excédent de 30 millions de francs. Le tarif de 1822 fut maintenu, mais ne fut pas augmenté.

Sous prétexte de drawback, on donnait des primes. Pour les fils et les tissus de laine, on les calculait de manière à tenir compte aux manufacturiers français de la plus-value donnée aux laines nationales par l'action de la protection.

Comme le constatait plus tard un protectionniste, le comte Jaubert, « toutes les branches du travail étaient en état de récrimination les unes contre les autres ». « En 1828, la majorité de la Chambre des députés, dans une adresse au roi, déclara que « le premier besoin du commerce et de l'industrie est la liberté ». Au mois [illegible] tobre 1828, une Commission d'enquête de 28 me[illegible] fut nommée. Elle se heurta immédiatement aux d[illegible] acquis en vertu du régime protectionniste. « Il [illegible]

des droits partout où il existe des intérêts créés sous la protection des lois. »

En vertu de cette théorie, les protectionnistes peuvent toujours demander de nouveaux tarifs et dénier au Parlement le droit de jamais en réduire ou d'en supprimer aucun.

CHAPITRE IV

"LES FEUDATAIRES" DU GOUVERNEMENT DE JUILLET

Efforts de M. d'Argout. — L'alliance des propriétaires et des industriels. — Le comte Duchatel contre les privilèges. — Lutte des ministres contre les protectionnistes. — L'échelle mobile en 1832. Commission d'enquête de 1834. — Violences de Rouen et de Roubaix. — Discussion de 1836. — M. Thiers et la Hollande. — M. Guizot et l'Angleterre. — M. Guizot et le Piémont. — Le programme de l'Association pour la Liberté des Echanges. — Le Comité pour la Défense du Travail. — Anglophobie. — « Soyez forts et nous vous appuierons ». — Projet de 1847. — Les censitaires. — Le comte Jaubert et « les feudataires ».

L'axe politique était changé. Par la suppression du double vote des grands propriétaires, la réduction du cens électoral à 200 francs, la suppression de l'hérédité de la pairie, le Gouvernement de Juillet ne s'appuyait plus exclusivement sur la grande propriété possédée surtout par ses pires ennemis, les légitimistes.

En 1831, le ministre du Commerce, M. d'Argout, proposa de modifier l'échelle mobile. Quoique fort timide, son système fut trouvé trop libéral par la Commission de la Chambre des députés. Cependant il fut soutenu avec beaucoup d'énergie par MM. de Laborde, le d'Harcourt, Duvergier de Hauranne. Relativement prix de revient du blé, celui-ci demanda si c'était producteur des bonnes terres ou des mauvaises ter

que le droit de douane devait assurer un prix rémunérateur.

Mais M. de Saint-Cricq, que nous retrouvons toujours, se servit d'un argument politique qui assura à la grande propriété le concours des grands industriels. Il vaticina : « Le jour où la Chambre et le Gouvernement auront abandonné la protection agricole, ce jour-là sera la veille de celui où ils abandonneront la protection de tous les produits industriels. »

L'effet produit fut d'autant plus grand que le comte Duchatel, en recevant les fabricants de drap d'Elbeuf, en 1832, leur dit : « Nous avons fait une Révolution pour détruire les privilèges; et il faut vous familiariser avec l'idée de voir tôt ou tard détruire celui qui vous protège. C'est un canonicat dans lequel vous ne pouvez demeurer éternellement. »

Certes, ni M. d'Argout, ministre du Commerce en 1830, ni M. Thiers, ministre du Commerce en 1832, ni M. Duchatel, ministre du Commerce en 1834, n'étaient des libre-échangistes, mais tous sentaient la nécessité de remplacer tout au moins les prohibitions par des droits de douane et de changer les tarifs prohibitifs en tarifs protecteurs. Comme membres du Gouvernement, ils avaient la conscience des intérêts généraux : mais ils se heurtèrent aux intérêts particuliers coalisés. Quand M. d'Argout proposait d'accepter en transit des marchandises prohibées, entre autres celui des soies unies qui était permis depuis 1818, M. Fulchiron s'écria : « Lyon en meurt! » Quand Paris demandait un entrepôt réel, M. Roux, député de Marseille, s'écriait : « On va lacer le commerce maritime et le sacrifier à l'ambi- toujours croissante de la Capitale. » M. Jair menaça la révolution sociale. Cependant M. d'Argout fit la loi par 190 voix contre 76.

L'échelle mobile, instituée par les lois de 1819 et de 1821, avait abouti à créer le régime le plus inégal. Le prix du blé variait de 15 francs pour la Marne à 27 francs pour le Gard. Le 17 octobre 1831, M. d'Argout proposa de supprimer la prohibition pour tous les cas et de la remplacer par des droits gradués, de substituer au régime des zones morcelées deux grandes divisions, dont la première comprenait le littoral de l'Océan, depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne et une partie de la frontière de terre depuis le département du Nord jusqu'au département du Haut-Rhin; de remplacer l'hectolitre par une mesure de poids; de supprimer, dans les temps de cherté, toute surtaxe sur les navires étrangers; de calculer l'échelle des droits d'après les prix de 20 francs pour la première région et de 24 francs pour la seconde. Mais un amendement de M. Laurence ramena la loi du 15 avril 1832 au type de celle de 1821.

Les départements du Midi, qui ne produisent pas de blé, devaient subir des droits plus élevés afin que le monopole de leur alimentation fût réservé aux départements du Nord. En septembre 1835, les droits étaient, d'après le jeu de l'échelle, de 16 fr. 75 pour la première classe, de 12 fr. 55 pour la troisième et de 7 fr. 75 pour la quatrième. Pendant l'année de mauvaise récolte 1847, on suspendit l'échelle mobile, mais trop tard : le commerce français n'arriva qu'après les étrangers pour s'approvisionner. Il y eut des prix de famine. On la rétablit cependant le 1er février 1848. En 1853, elle fut suspendue; cette suspension fut prorogée jusqu'au 12 mai 1859; mais l'Empereur fut obligé de remettre en vigueur la loi de 1832, qui ne fut définitivement abrogée qu'en 1861.

En 1832, le Gouvernement demandait aux Chambres de lever certaines prohibitions et de réduire certaines

droits. Le projet ne fut pas discuté. Le Gouvernement appliqua plusieurs de ces modifications par ordonnance royale qu'il proposa de régulariser par deux projets de loi en 1834. C'était M. Thiers qui en était l'auteur; et il protestait contre les prohibitions et les exagérations de tarifs.

M. Duchatel, qui le remplaça, était plus hardi. Il nomma une Commission chargée de faire une enquête sur les prohibitions concernant les verreries, les poteries, le plaqué, les tissus de laine et de coton[1].

Les ports de mer, à l'exception de Marseille, demandèrent la levée des prohibitions. La Chambre Consultative d'Arras combattit les arguments protectionnistes; les Chambres de Commerce de Strasbourg, de Tours, de Clermont-Ferrand, de Givet, de Metz, d'Orléans, les Chambres Consultatives de Niort, de Valenciennes, de Bar-le-Duc, de Nevers, de Rennes, d'Alençon, de Limoges, de Rethel, de Vire, de Grenoble, de Saumur émirent un vœu en faveur « de la décroissance graduée des tarifs ». Mais Rouen réclama la prohibition; le Conseil des Prud'hommes de cette ville dénonçait les agents secrets de l'Angleterre; Roubaix attribuait la Révolution de 1830 à la peur des ouvriers imprimeurs d'être privés de travail par les ordonnances et s'écriait : « Souvenez-vous qu'un salaire abaissé a deux fois soulevé Lyon. »

Cependant, le comte Duchatel avait obtenu la loi du 24 mai 1834 qui autorisait le Gouvernement à convertir en droits les prohibitions sur les objets suivants : cotons filés écrus du n° 143 et au-dessus, châles de cachemire, dentelles à la main et aux fuseaux, foulards, vêtements

[1] *Enquête relative à diverses prohibitions établies à l'entrée des produits étrangers, commencée le 8 octobre* 1834. Paris, 1835, in-4°.

neufs confectionnés, câbles en fer pour la marine, horlogerie, tissus filés sur soie, cuir de Russie, rhum, etc. Il s'en était servi et, pour régulariser les mesures prises par lui, il déposa un projet de loi le 1er février 1836 qui donna lieu à un large débat où se posa nettement la question de la liberté commerciale et de la protection. Le rapporteur, M. Ducos, se prononça nettement contre le système restrictif. Il demandait de fortes réductions sur les fers. M. Thiers les fit repousser en disant « qu'on ne ferait pas cinq lieues de chemin de fer par an ». Contre l'importation temporaire, le directeur des douanes, M. David, disait : « Jamais il n'a été question d'admettre des tissus prohibés, comme les calicots et autres cotonnades, pour les imprimer. » On constatait que la consommation de la viande diminuait. Le général Bugeaud répondait qu'il préférait l'invasion des cosaques à celle d'un troupeau de bœufs.

En 1840, M. Thiers fit un traité avec la Hollande qui, malgré l'opposition des ports de mer, dura jusqu'en 1860. M. Guizot eut l'intention de faire un traité avec l'Angleterre. Il dut y renoncer devant la formidable opposition qu'il allait provoquer. Le Gouvernement de Louis-Philippe avait eu l'idée d'une union douanière avec la Belgique à opposer au Zollverein allemand, constitué définitivement en 1833. On n'arriva qu'au traité de 1842, fixé à une durée de quatre ans. M. Guizot essaya aussi un traité avec le Piémont. Pour l'obtenir, pour seulement une durée de quatre ans, il fallut qu'il posât la question de confiance.

L'*Association pour la Liberté des Échanges*, ayant le duc d'Harcourt pour président et Frédéric Bastiat pour secrétaire général, ne demandait pas le libre-échan absolu. Elle proposait de remplacer les prohibitio par un droit de 20 p. 100; de remplacer l'échelle mob

sur les grains par un droit de 2 francs; de revenir pour les bœufs au tarif de 1816 de 3 fr. 30, par tête; de supprimer les droits sur la houille et la fonte brute; de ramener le droit sur l'acier au tarif de l'Empire (99 francs par tonne); de supprimer les droits sur plusieurs centaines d'articles qui ne produisaient que des sommes insignifiantes; de supprimer les zones et les classes et tout droit de sortie.

Elle ne demandait même pas la suppression immédiate des droits sur les matières premières, telles que les cotons en laine, les laines en masse, les chanvres et les lins, les fers et les aciers en barres, les substances tinctoriales, mais leur réduction graduelle.

Le Comité pour la Défense du Travail, ayant à sa tête MM. Odier, Mimerel, Périer, Lebeuf, affirmait que c'étaient les bénéficiaires de la protection qui avaient la plus lourde charge des impôts et que c'étaient eux qui avaient la responsabilité de l'existence de presque toute la nation. Ils dénonçaient le *Journal des Débats* et « certains professeurs salariés » qui se permettaient de n'être pas protectionnistes. Ils traitaient de « missionnaires anglais » ceux qui trouvaient excessifs leurs privilèges. Ils dénonçaient aux ouvriers des fabriques, dans des placards qu'ils faisaient afficher, les libre-échangistes comme « ne voulant que favoriser l'intérêt de l'Angleterre et ruiner la France, afin que l'Anglais pût régner sur elle »!

Ils étaient d'autant plus furieux que le libre-échange triomphait en Angleterre : M. Duchatel, le ministre de l'Intérieur, avait dit à l'Association pour la Liberté des anges : « Soyez forts, et nous vous appuierons. » Gouvernement était obsédé par les prétentions nniques des protectionnistes. Le 31 mars 1847, 'unin-Gridaine présenta un projet de loi tendant :

1° à supprimer quinze prohibitions ; 2° à remanier quelques droits sur des marchandises d'importance secondaire ; 3° à admettre en franchise 298 articles sur 666 dont se composait le tarif, ce qui aurait occasionné une diminution de revenu de 3 millions ; 4° à accorder l'immunité complète aux objets destinés à la construction navale.

La Commission de la Chambre combattit ces propopositions par un énorme rapport de M. Lanyer, dont la Révolution de 1848 supprima la discussion.

Sous le Gouvernement de Louis-Philippe, il n'y avait que 166.000 électeurs en 1831, 171.000 en 1834, 199.000 en 1837, 201.000 en 1839, 220.000 en 1842.

Le comte Jaubert, en 1836, avait pu dire : « Aucune société ne peut se passer d'aristocratie ; voulez-vous savoir quelle est celle du Gouvernement de Juillet ? C'est celle des grands industriels et des grands manufacturiers : ce sont là les feudataires de la dynastie nouvelle. »

Ils avaient donc le droit d'exiger des privilèges, mais la Révolution de 1848 a remplacé le régime censitaire par l'égalité politique des citoyens, le suffrage restreint par le suffrage universel. Le suffrage universel doit-il suivre la politique des grands électeurs à double vote de la Restauration, des 200.000 électeurs censitaires du Gouvernement de Louis-Philippe ?

CHAPITRE V

LE SUFFRAGE UNIVERSEL ET L'AUDACE PROTECTIONNISTE

Accord des grands propriétaires et des socialistes contre la concurrence. — Le protectionnisme du suffrage universel. — Politique impériale de liberté économique. — Violente opposition. — Coalition pour les rails. — Impuissance de l'Empereur contre son Corps Législatif. — Nécessité de lui opposer un traité.

Après la Révolution de 1848, les socialistes sont d'accord avec les grands propriétaires à vote cumulé de la Restauration, avec les grands industriels du Gouvernement de Louis-Philippe, pour dénoncer la concurrence; et M. Victor Grandin, manufacturier de la Seine-Inférieure, qui, pendant le régime déchu, s'était distingué par sa passion protectionniste, devint, à l'Assemblée Constituante, le rapporteur du Comité du Commerce. Il faisait porter les droits sur les glaces à 27 p. 100, et il prohibait toute importation de nankin par navires étrangers. L'Assemblée Législative, en 1850, se livra contre un projet libéral de M. de Sainte-Beuve, à manifestation protectionniste où M. Thiers se m[illegible] beaucoup moins modéré qu'en 1832 et en 1834.

[illegible]ès le Coup d'État, l'Empereur voulut orienter sa po[illegible]ue vers la liberté commerciale. De 1853 à 1855,

M. Magne abaissa les droits sur les houilles, les fontes, les fers, les aciers, les laines, les graines oléagineuses, les bois de teinture, et remplaça par un droit de 10 p. 100 sur les bestiaux, les viandes, les céréales, les vins, la prohibition des bâtiments de mer construits à l'Étranger.

On était alors dans la période dictatoriale de l'Empire, le Corps Législatif, composé de candidats officiels, était muet; et cependant il osa, dès 1856, résister à l'Empereur : il nomma une Commission protectionniste. L'Empereur ne s'arrêta pas et proposa, par un projet du 9 juin 1856, la suppression de toutes les prohibitions. Les protectionnistes, en dépit des articles 471 et 472 du Code pénal, avaient établi un Comité Central à Paris, relié à des Comités locaux. Roubaix, avec la même violence qu'en 1834, n'admettait que « la prohibition absolue sous peine de voir ses ouvriers réduits à la misère et à la mendicité ». Des droits de 30 et de 40 p. 100 ne suffisaient pas à des fabricants qui menacèrent de provoquer des émeutes en fermant leurs usines, et le Gouvernement fut obligé de retirer son projet. Cependant le Ministère des Travaux publics échouait dans une adjudication de rails pour la voie de Paris à Chartres. Il offrait 345 francs par tonne ; les maîtres de forge auraient pu livrer à 250 et à 300 francs par tonne; mais à ce moment le droit était de 206 francs par tonne : les étrangers ne pouvaient donc livrer à moins de 400 francs, et les maîtres de forge coalisés exigeaient qu'on leur accordât ce prix. Le Gouvernement dut établir un droit spécial pour les rails, qui en permettait l'importation moyennant un droit e 40 p. 100 inférieur à celui inscrit au tarif. L'Empei r avait prorogé, à plusieurs reprises, le décret du 18 - t 1853 qui avait suspendu l'échelle mobile : cepend- e

12 mai 1857, il fut obligé de remettre en vigueur la loi de 1832!

Mais la Constitution de 1852 donnait le droit à l'Empereur de conclure des traités de commerce : pour réduire cette opposition à l'impuissance, il dut se lier avec l'Étranger, de manière à lui opposer un *non possumus*.

CHAPITRE VI

COBDEN ET LE TRAITÉ DE 1860

Le régime des blés en Angleterre. — Mouvement libre-échangiste à partir de 1820. — L'acte de 1846. — Dégrèvements successifs. — Modération des prétentions de M. Chamberlain. — Epurer le tarif. — Les petits et les gros droits en 1840. — Michel Chevalier et Cobden. — Gladstone. — Napoléon III. — La peur des protectionnistes. — Traité du 23 janvier 1860. — Réciprocité de liberté. — Autres traités. — La clause de la Nation la plus favorisée. — Réduction spontanée en Angleterre. — Les traités de commerce sont des garde-fous.

Je ne raconterai pas ici l'histoire du mouvement libre-échangiste en Angleterre, et quelque admiration que j'aie pour Cobden et pour John Bright, je ne ferai pas leur panégyrique. Il a été fait et fait souvent avec éloquence [1]. Je parlerai des résultats de leur œuvre économique en empruntant la plupart de mes renseignements à une publication de l'administration des douanes anglaises publiée en 1897, sous ce titre : *Customs Tariffs of the United Kingdom from 1800 to 1897* [2].

1. Frédéric Bastiat. *Cobden et la Ligue.* — Frédéric Passy, Levasseur, etc. *Le Centenaire de Cobden à la Société d'Economie politique.*

2. Le *quarter* anglais, dans le commerce du blé, 2 hectol. 907 litres ou 480 livres de 453 grammes; 1 sh. *quarter* = 0 fr. 573 par 100 kilogr.; 40 sh. par *quarter* = 2[illegible] par 100 kilogr.

D'après l'*Act* 55 de Georges III, du 23 mars 1815, l'importation des blés venant des pays étrangers était prohibée quand le prix du blé anglais n'atteignait pas 80 sh. par quarter, soit 45 fr. 84 les 100 kilogrammes.

A partir du 15 juillet 1828, cette prohibition cessa. Mais le droit était de 20 sh. 8 d. quand le prix du blé était de 67 sh.; à 66 sh. et au-dessous, par chaque shilling de diminution, le droit de 20 sh. 8 d. était augmenté d'un shilling.

Depuis 1820, surtout, date de la pétition des marchands de la Cité, rédigée par Tooke et qui est restée comme une admirable démonstration de la nécessité du libre-échange, un mouvement libre-échangiste s'était produit : Pelham Villiers déposa quatorze fois un bill de rappel des Corn laws. Il était appuyé par le colonel Tompson, avec qui Cobden fonda, en 1839, l'*Anticorn-law League*. Pour atténuer l'importance de son action, le Gouvernement abaissa à 51 sh. le prix du blé étranger au-dessous duquel le droit ne serait plus que de 20 sh., soit 11 fr. 40. En 1842, le taux du droit fut maintenu, mais on décida de ne l'appliquer que lorsque le prix du blé serait de 51 sh. et au-dessous. Il y avait alors un tarif préférentiel : quand le blé venait d'une possession anglaise située hors d'Europe, le droit était de 5 sh., si le prix du blé était au-dessous de 55 sh. Enfin vint la loi du 26 juin 1846, proposée par sir Robert Peel, qui brisa définitivement la politique protectionniste. Mais on a une tendance à croire que les libre-échangistes ont agi par coups de théâtre. Or, la transition fut fixée à deux ans et demi. Une échelle mobile fut [illegible]nue. L'acte de 1846 spécifie que, lorsque le prix du [illegible]nt sera de 48 sh. le quarter (27 fr. 50 les 100 kilogr.), [illegible]it sera de 10 sh. (5 fr. 73 les 100 kilogr.), avec une [illegible]tion jusqu'à 4 sh. si le prix du blé s'élève jusqu'à

53 sh. et au-dessus. Ce droit ne devait disparaître que le 1er février 1849. A cette date, il fut abaissé à 1 sh. par quarter, soit 0 fr. 573 les 100 kilogr. C'était bien le libre-échange. En 1864, il fut, pour raison de comptabilité, établi à 3 d. par cwt (le cwt, quintal anglais, = 50 kilogr. 8), soit 60 c. les 100 kilogrammes. En 1869, tous les droits sur les céréales furent abolis.

Le droit de 3 d. par cwt fut rétabli en 1902, comme impôt de guerre; mais il a été supprimé en 1903 par M. Richtie. Quand M. Chamberlain s'attaque à l'œuvre de Cobden et essaye de la faire tourner en ridicule, il n'ose que l'égratigner. Dans son discours de Glascow du 6 octobre 1903, il proposa un droit modeste de 2 sh. par quarter, soit 1 fr. 15 les 100 kilogrammes. Pour nous, en France, aujourd'hui, il représenterait un succès libre-échangiste.

La politique libre-échangiste s'accordait avec la transformation des moyens de transport. Au lieu d'essayer de lutter contre les chemins de fer, les navires à vapeur et le télégraphe électrique, la politique libre-échangiste leur donnait le maximum d'effet utile.

La politique constante de l'Angleterre a été de supprimer, dans le tarif, les petits droits vexatoires et inutiles au point de vue fiscal.

Le Gouvernement anglais continua à épurer le tarif.

L'Angleterre allait avoir, par l'expiration d'annuités de la dette, 53 millions de disponibles. Michel Chevalier parla à Cobden de la possibilité d'un traité de commerce. Cobden répondit : « Le Parlement n'en voudra pas. » Michel Chevalier insista, alla voir M. Gladstone : et tout en lui déclarant qu'il n'avait aucun man officiel, l'assura qu'en échange d'une forte réduct sur les vins, il obtiendrait la suppression de proh tions et un tarif conventionnel dont aucun droit

dépasserait 30 p. 100. Gladstone donna son adhésion. L'Empereur reçut Michel Chevalier et Cobden, et les autorisa à préparer un projet de traité et de tarif, en leur recommandant le plus grand secret. La Constitution donnait le droit au souverain de conclure des traités de commerce, mais l'Empereur craignait tellement les efforts des protectionnistes, qu'aucun directeur de ministère ne fut mis dans la confidence. Les tarifs furent copiés par Mme Michel Chevalier. A la fin de novembre 1859, les termes de la Convention étaient arrêtés; le traité fut publié le 23 janvier 1860.

On avait posé le principe que le tarif ne devait pas dépasser 30 p. 100 *ad valorem*, et qu'il serait réductible à 25 p. 100 en 1864; mais les conventions définitives du 12 octobre et du 16 novembre abaissèrent les droits entre 8 et 10 p. 100 pour les filés, à 15 p. 100 pour les tissus de lin, de coton et de laine, et à 10 p. 100 pour ces derniers à partir de 1864. On peut dire que le tarif était en moyenne de 15 p. 100, sauf pour certains produits métallurgiques, où il approchait de 30 p. 100.

Comme conséquences, malgré de vives oppositions, le Gouvernement français faisait voter des lois autorisant l'entrée en franchise des laines et autres matières premières, et donnant de plus grandes facilités à l'admission temporaire.

L'Angleterre allait plus loin. Non seulement elle admettait en franchise quarante-deux articles qui payaient encore une taxe de 10 p. 100, mais Cobden disait, dans une lettre à John Bright : « Nous ne donnons pas de concessions à la France qui ne s'appliquent utes les autres nations. » « Ce n'était pas, dit John ley dans sa *Vie de Cobden*, une réciprocité de mo- ole, mais une réciprocité de liberté ou de liberté ielle. »

La France faisait de son traité le type de ses traités à venir et concédait aux autres nations qui traitaient avec elle les mêmes avantages que ceux qu'elle avait donnés à l'Angleterre.

Dans les cinq années qui suivirent, elle conclut des traités, en 1861 avec la Belgique, en 1862 avec le Zollverein et l'Italie, en 1864 avec la Suisse, la Suède et la Norvège, les Villes Hanséatiques, les Pays-Bas, en 1865 avec l'Espagne, en 1866 avec le Portugal et l'Autriche.

La clause de la nation la plus favorisée est la garantie de chaque traité; autrement, une des nations contractantes pourrait l'annihiler en faisant ensuite des conditions plus avantageuses à une nation concurrente.

La clause de la nation la plus favorisée facilite les négociations : elle permet de laisser de côté tous les avantages acquis et de spécialiser les questions.

Tous les traités s'enchaînent grâce à la clause de la nation la plus favorisée; elle agit toujours dans le sens de l'abaissement des tarifs; elle ne peut jamais agir dans le sens de leur relèvement.

En Angleterre, au commencement du siècle, le tarif des douanes comprenait 1.550 articles, et celui de l'Irlande, 2.900. Ils tombèrent à 26 articles, dont 10 étaient des droits d'accise égaux aux droits d'accise intérieurs. Les autres n'étaient que des droits fiscaux. Ils furent encore réduits dans les années suivantes. En 1897, il n'y en avait plus que 9. Depuis la guerre, il y en a une douzaine.

On peut dire que, seule de toutes les nations, l gleterre supprime ou réduit spontanément ses dr de douane. Les autres ne se résignent à cette opéra que sous une pression extérieure. Pendant vingt

le traité de 1860 a préservé la France et l'Europe de la réaction économique. Un des grands avantages des traités de commerce, pour un pays comme la France, est d'assurer la tranquillité des gouvernements contre les boulimiques de la protection.

CHAPITRE VII

SOUMISSION ÉCONOMIQUE DES RÉPUBLICAINS A LEURS ADVERSAIRES POLITIQUES

Tentatives protectionnistes de M. Thiers. — Soixante-deux Chambres de commerce contre quatorze pour la liberté commerciale. — Projet de tarif du 9 avril 1877. — Le Seize Mai. — Majoration de 24 p. 100. — Triomphe économique des vaincus politiques.

Les agrariens du faubourg Saint-Germain et les feudataires ou leurs descendants du Gouvernement de Louis-Philippe ne se consolaient pas des tarifs de 1860. M. Pouyer-Quertier, en 1866, faisait à la Chambre des Députés des discours aussi faux que retentissants contre les conséquences des traités de commerce. La facilité avec laquelle la France se releva de l'effroyable crise de 1870-1871 prouvait cependant qu'ils ne l'avaient pas ruinée. M. Thiers, en arrivant au pouvoir, n'avait point abandonné les idées de réaction économique qu'il avait exposées en 1851. On cherchait de toutes parts des matières imposables. M. Thiers proposa un droit sur les matières premières. Cependant, malgré son prestige et son autorité, il ne parvint pas à le faire accept Avec une certaine naïveté, il avait demandé à M. Gl stone de transiger avec les doctrines libre-échangis pour lui permettre, à lui, d'appliquer, nonobstant

traité de 1860, les vieilles doctrines protectionnistes; et le 2 février 1872, l'Assemblée Nationale vota une résolution engageant le Gouvernement français à dénoncer les traités de commerce faits avec l'Angleterre et la Belgique.

Mais la majorité du pays reste fidèle à une politique de liberté commerciale. Quand le 7 avril 1875, le ministre du Commerce, M. de Meaux, consulte les Chambres de Commerce, soixante-deux contre quatorze se prononcent pour le renouvellement des traités, et certaines déclarent même qu'elles les considèrent comme une étape vers la liberté commerciale absolue.

Le Conseil supérieur de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, composé d'intéressés à la protection, se montre timide; les chefs du protectionnisme, tous les deux filateurs de coton, MM. Pouyer-Quertier et Feray, se contentaient pour le tarif général d'une majoration de 20 ou de 25 p. 100 sur le tarif conventionnel.

Le 9 avril 1877, M. Teisserenc de Bort, ministre de l'Agriculture et du Commerce, déposa un projet de tarif général, reproduisant à peu près le tarif conventionnel et majorant seulement de 10 p. 100 les droits sur les fils et tissus de coton. C'était donc une étape vers la liberté.

Alors a lieu la crise politique qu'on appelle le *Seize Mai*. Le maréchal Mac-Mahon met son ministère à la porte, sur l'ordre du Vatican, parce qu'il avait la majorité à la Chambre, et il dissout celle-ci avec le concours d'un ministère réactionnaire[1].

Les grands cotonniers et les grands métallurgistes, presque tous, ont constamment été à la tête du

Yves Guyot : Introduction à l'*Histoire de l'Unité Italienne* Bolton King.

parti réactionnaire, profitent de l'occasion, à la fois pour affirmer leur sympathie envers le maréchal Mac-Mahon et, en échange de leur appui, pour demander un relèvement du tarif déjà déposé. Les métallurgistes se réunissent et manifestent. Quand le maréchal Mac-Mahon fait un voyage en Normandie, M. Pouyer-Quertier lui adresse une sommation protectionniste à la tête des filateurs et des tisseurs de coton.

Mais les hommes qui avaient fait le Seize Mai et leurs partisans sont battus. Cette défaite politique aurait dû entraîner logiquement leur défaite économique. Pas du tout. Les républicains victorieux se croient très habiles en adoptant leur politique protectionniste. M. Teisserenc de Bort redevient ministre de l'Agriculture et du Commerce. Au lieu de s'en tenir au tarif qu'il avait déposé, il refait un nouveau tarif dans lequel il obéit aux manifestations de M. Pouyer-Quertier et de ses alliés. Au lieu de la majoration sur le tarif conventionnel de 10 p. 100 qu'il proposait sur les cotonnades, il la porte à 24 p. 100 sur presque toutes les marchandises fabriquées. Pourquoi cette concession économique à des adversaires politiques?

Quand M. Tirard, solide républicain, à aspirations libre-échangistes, succède à M. Teisserenc de Bort, que fait-il? Il ne revient pas au projet de tarif antérieur au Seize Mai, il adopte le projet de tarif postérieur. Désormais le parti républicain s'attachera à faire triompher les prétentions économiques de ses pires ennemis : grands manufacturiers, d'origine orléaniste ou bonapartiste, et faisant servir leur puissance et leur force économiques à combattre les républicains et institutions républicaines; grands propriétaires, pres tous appartenant au parti légitimiste, descendants émigrés, mariés richement par les jésuites à des jeu

filles avides de titres; passant la plus grande partie de l'année dans leurs terres, complotant avec le curé, fondant les écoles congréganistes pour les filles, et mêlés activement, contre la République libérale et parlementaire, aux conspirations qui se sont appelées le Boulangisme, l'Antisémitisme, le Nationalisme[1].

1. Voir l'aveu dans le P. du Lac : *Jésuites!*

CHAPITRE VIII

LES RÉSULTATS DES TRAITÉS DE 1860

Développement de la filature de coton. — Détournement de fonds pour ouvriers sans travail. — Quelques chiffres de 1859 à 1879. — Progression de la richesse.

Pour justifier la réaction économique, ceux qui la provoquaient déclaraient sur tous les tons que les traités de 1860 avaient ruiné la France, oubliant que dix ans après leur mise en vigueur elle avait pu faire face aux désastres de la guerre de 1870.

Les cotonniers poussaient le plus de lamentations. Si elles avaient été justifiées, ils auraient fermé leurs filatures et cessé d'importer du coton en laine. Or, malgré la perte de l'Alsace et de la Lorraine, voici la progression des importations du coton en laine.

1850-1854	107	millions de francs.
1855-1859	143	—
1860-1864	241	—
1866-1869	313	—
1876-1880	306	—

Il faut noter que pendant les années qui suivir traité de 1860 eut lieu la Guerre de la Sécessioı rendit difficile l'approvisionnement du coton brut 1863, le Gouvernement remit aux manufacturier

somme de 1 million pour venir en aide aux ouvriers cotonniers sans travail. Or, M. Delessalle, devant la commission d'enquête du Sénat, reconnut naïvement que le motif invoqué pour obtenir ce million n'était qu'un prétexte : « M. Pouyer-Quertier, qui était président d'une société instituée pour venir en aide aux ouvriers sans travail, sait aussi bien que moi qu'une grande partie des fonds recueillis a reçu une autre destination, faute d'application[1]. »

Il serait intéressant de connaître cette destination, donnée à des fonds détournés avec tant de sans gêne de l'objet pour lequel ils avaient été versés.

Les cotonniers reprochaient aux traités de 1860 de les avoir forcés à perfectionner leur outillage et à accélérer la substitution du travail mécanique au travail à la main. Mais si le nombre des filatures et si la force des chevaux-vapeur augmentèrent, il est difficile d'en conclure avec Pouyer-Quertier que les traités de 1860 avaient ruiné la filature, et nous trouvons les chiffres suivants.

	Nombre des filatures	Nombre des chev.-vapeur
1859	1.965	29.492
1879	2.866	88.520

L'impulsion fut énorme pour toutes les industries :

Nombre de machines à vapeur employées dans l'industrie.

	Machines	Chevaux-vapeur
1859	13.691	169.000
1879	49.895	3.181.000

1 Rapport de la Commission d'enquête, p. 71.

Mouvement des chemins de fer.

1859. . .	19.947.000	tonnes transportées sur	9.061	kilom.
1879. . .	68.801.000	— —	22.770	—

Production de la houille.

1859	7.482.000	tonnes.
1879	17.110.000	—
1880	19.412.000	—

Production de la fonte.

1859	856.000	tonnes.
1879	1.400.000	—
1880	1.733.000	—

Sortie des ports français des navires chargés.

1859 . .	3.036.000	dont 1.473.000	sous pavillon français.
1879 . .	6.254.000	dont 2.655.000	—

Commerce spécial : objets fabriqués.

	Importation	Exportation
	—	—
	francs	francs
1860	58.900	1.428.600
1865	171.800	1.674.800
1869	271.900	1.639.800
1872	452.300	1.984.600
1875	385.700	1.950.400
1878	394.100	1.618.900
1879	381.100	1.582.900

Il est vrai que les importations avaient monté proportionnellement plus que les exportations ; mais celles-ci s'étaient maintenues, même si on déduit les années exceptionnelles de 1872 et de 1875 qui ont suivi la guerre.

Valeur en capital des successions constatées.

1859.	2.400	millions de francs
1879.	4.700	—

Malgré la perte de l'Alsace et de la Lorraine, la formidable indemnité de guerre, les pertes de toutes sortes résultant de la campagne, la valeur des successions accuse une augmentation de 95 p. 100. On peut en conclure, sans témérité, que les traités de 1860 n'avaient pas ruiné la France.

CHAPITRE IX

LA RÉACTION ÉCONOMIQUE DE 1881

Les industriels compétents, mais intéressés, au Parlement. — M. Marc Maurel proscrit comme consommateur. — Agitation démagogique. — Rupture du traité anglais.

La Chambre des Députés avait nommé une Commission d'Enquête. Il doit être entendu, comme base de morale politique, qu'aucun député ne doit faire servir son siège à ses intérêts privés. Voilà le principe. Mais quand il s'agit de protectionnisme, personne ne s'en souvient. Les intéressés à la protection, grands propriétaires, métallurgistes, cotonniers, fabricants de toutes sortes, se font élire membres de la Commission des douanes, se chargent des rapports, prennent la parole dans les discussions. Ils disent : « Je suis compétent! Donc donnez-moi mandat de vous faire voter les droits de douanes qui constitueront des bénéfices pour moi au détriment de l'ensemble de vos électeurs. » Les députés acquiescent. — C'est vrai! il est compétent! et ils donnent, dans les commissions douanières et dans les discussions, un rôle prépondérant à ceux qui défendent leurs intérêts particuliers contre l'intérêt général.

La Commission des douanes, composée de ce manière, était si bien convaincue qu'elle représent les intérêts des producteurs contre les consommatei

qu'un grand industriel de Bordeaux, libre-échangiste, M. Marc Maurel, ayant demandé à être entendu par elle au nom des consommateurs, reçut un refus. S'il avait réclamé des droits de douanes, comme industriel, elle l'eût entendu volontiers : il voulait parler au nom de « l'homme oublié » si spirituellement décrit par M. Graham Sumner. On le mettait à la porte[1].

En même temps, les industriels suivaient la tradition qui leur permettait de colorer leurs prétentions de prétextes démocratiques. Ils prétendaient défendre « le travail national » et ils amenaient des bandes d'ouvriers à qui, les imprévoyants! ils faisaient dire à la Commission d'enquête : « Si vous ne votez pas les droits les plus hauts que réclament nos patrons, nous ferons des émeutes. » Ces « conservateurs » donnaient à leurs ouvriers un excellent entraînement pour le socialisme et pour les grèves violentes.

Les républicains obéirent à cette politique mêlée de séductions et de menaces. On changea les droits *ad valorem* en droits spécifiques. Cette transformation permit de charger de droits les produits bon marché qui se trouvèrent ainsi majorés, non plus de 24 p. 100, comme l'indiquait le projet de tarif, mais de 70 et de 80 p. 100.

Dans ces conditions, l'Angleterre refusa de renouveler son traité de commerce. La Belgique consentit à renouveler le sien, et il fut ensuite entendu que l'Angleterre jouirait des conditions de la nation la plus favorisée.

Protectionnisme, traduit par Joseph Chailley.

CHAPITRE X

LE PACTE ENTRE LES INDUSTRIELS ET LES AGRARIENS

Timidité des agrariens. — Le Marquis de Pain Cher. — Produits agricoles laissés en dehors des conventions. — La Trichine.

Mais ici se pose un problème : Comment de grands industriels, formant une faible minorité, ennemis de la majorité républicaine, ont-ils pu l'amener à ratifier leurs prétentions? La majorité de la population est rurale. D'après le recensement de 1876, 19 millions de personnes vivaient des professions agricoles. Comment les députés, représentant cette majorité, consentaient-ils à donner des droits de 20 à 40 p. 100 sur les fers et aciers, de 40 à 300 p. 100 sur les fils de coton, sur les tissus, qui frappaient de taxes si lourdes la charrue ou la machine à battre du laboureur, les souliers, les vestes, les blouses, les robes, le linge de toute cette population? On n'avait pas relevé le tarif sur le blé qui restait à 0 fr. 60 par quintal. On avait osé relever seulement le tarif sur les bœufs à 15 francs, pour un bœuf valant de 400 à 600 francs, soit une protection d'environ 3 p. 100. Cette protection était donc de beaucoup i[illegible] rieure à la protection donnée aux industriels. Comm[illegible] les agriculteurs consentaient-ils à se prêter à ce [illegible] dupes en soutenant les prétentions des industrie[illegible]

Quoique M. Pouyer-Quertier eût reçu le nom de Marquis de Pain Cher, il n'osait proposer de relever le droit sur le blé. Les agrariens craignaient de provoquer un violent mouvement d'opinion. On vient de voir combien ils étaient modestes en se contentant d'un droit de 15 francs par tête de bétail. Mais les industriels dirent aux agriculteurs : « Soutenez-nous. Votez les droits que nous vous demandons; et en invoquant le mot de liberté des tarifs, nous mettrons en dehors des tarifs conventionnels les produits agricoles. Appuyez nos prétentions, nous nous engageons à appuyer ensuite les vôtres. » Le marché fut conclu; et quand le tarif de 1881 fut entré en vigueur, les agriculteurs rappelèrent aux industriels leurs promesses. Ceux-ci ne se montrèrent pas très empressés à les tenir. Ils attendirent jusqu'à la veille des élections de 1885; et le 28 mai le droit de 0 fr. 60 par quintal métrique de blé fut porté à 3 francs.

Mais, dès 1881, les producteurs de porcs avaient eu satisfaction, non pas il est vrai par une augmentation de droits votée par le Parlement, mais par une prohibition administrative établie sous un prétexte hygiénique.

On trouva un médecin qui fit déclarer par le Conseil supérieur d'hygiène que les jambons américains donnaient la trichine. Jamais un cas ne s'était présenté en France. Qu'importe? Le Gouvernement, par le décret du 18 février 1881, soumit l'introduction des lards et jambons américains à des formalités telles qu'en fait, il en prohiba l'importation jusqu'en 1890. Les prétextes hygiéniques sont une honte pour les hommes qui font ir la science à couvrir des intérêts protectionnistes.

CHAPITRE XI

LA LIBERTÉ DES TARIFS

Les deux tarifs. — La loi du 11 janvier 1892. — Sauver les matières premières.

Les industriels, ayant constaté que « la liberté des tarifs » avait si bien servi aux agriculteurs, la réclamèrent à leur tour. Les traités de commerce étaient, pendant une période plus ou moins longue, des obstacles aux fantaisies protectionnistes. Il fallait les détruire. Comme leader des protectionnistes, M. Méline avait remplacé M. Pouyer-Quertier. Dépourvu de toute idée générale, il était à l'aise pour promettre des protections égales aux industries représentant les intérêts les plus opposés. Il fut donc décidé qu'on remplacerait les traités de commerce par un tarif maximum et un tarif minimum. Le Gouvernement appliquerait le tarif minimum aux nations qui accorderaient à la France les conditions de la nation la plus favorisée ; mais il ne pourrait pas abaisser les droits au-dessous de ceux fixés par ce tarif. Il appliquerait aux autres nations le tarif maximum. C'est ce système qui a été consacré par la loi du 11 janvier 1892.

Elle fut votée par la Chambre élue aux élections c 1889.

Les protectionnistes n'avaient rien négligé por

s'assurer une majorité. Dans tel arrondissement, quelques protectionnistes réactionnaires faisaient marché avec les candidats républicains. « Votez les droits que nous vous demandons et nous ne vous combattrons pas! » Quelques-uns des manufacturiers protectionnistes mirent en avant des candidats ouvriers, payèrent leurs frais électoraux à la condition qu'ils serviraient leurs prétentions. Bien peu nombreux furent les Républicains qui osèrent résister à cette poussée. Les autres se justifiaient en disant : « Que voulez-vous? Nous ne serons pas élus si nous n'endossons pas les réclamations protectionnistes, et nous ne devons pas céder la place aux adversaires de la République. »

Pour ne pas leur céder la place, on garantit les revenus des grands propriétaires et on assura des bénéfices aux grands industriels; et ce qu'il y a d'admirable, c'est que la très grande majorité des électeurs, qui a des intérêts tout opposés à la protection, se rua avec enthousiasme pour faire des cadeaux à une petite minorité, composée presque exclusivement de ses adversaires politiques!

Tout l'effort des libre-échangistes dut se concentrer sur ce qu'on appela la franchise des matières premières : la laine, les cotons non manufacturés, les peaux brutes, etc. Pour maintenir cette franchise à la soie grège, on donna des primes aux sériciculteurs et aux filateurs de soie. Les droits furent relevés sur les produits fabriqués. Ce fut le triomphe de la réaction économique.

CHAPITRE XII

LA BRÈCHE AU TARIF MINIMUM

Cependant l'œuvre qui paraissait si solide était bien fragile. M. Méline lui-même fut obligé d'y porter atteinte. Le tarif minimum devait être intangible; mais, à peine les tarifs de 1892 étaient-ils en vigueur qu'on fut obligé de faire une convention avec la Suisse qui comportait une réduction sur cinquante-cinq articles inscrits au tarif minimum. Cette première convention fut repoussée; mais si la loi du 16 août 1895 ne faisait plus porter la réduction que sur trente articles, elle ne l'en démolissait pas moins. M. Méline, qui avait accepté d'être chargé du rapport, constatait lui-même que cette convention faisait brèche dans le tarif minimum. Cette convention avec la Suisse n'a pas de tarif annexe. Seulement voici le procédé qui fut employé. Dans la même séance, on avait déposé deux projets de loi distincts, l'un portant le n° 2.338 et l'autre le n° 2.339. Le n° 2.339 proposait des réductions sur le tarif français et le projet 2.338 ratifiait la convention avec la Suisse.

CHAPITRE XIII

LES SOCIALISTES ET LE PAIN CHER

Le tarif du 11 janvier 1892 supprima tout tarif minimum pour les produits agricoles. Le tarif sur les bœufs fut porté à 10 francs par 100 kilogr. de poids vif, sur les moutons à 15 francs, sur les porcs à 8 francs. La viande fraîche de bœuf fut imposée à 25 francs les 100 kilogr., celle de porc à 12 francs; la viande de mouton à 35 francs. De plus, sous prétexte hygiénique, les viandes fraîches de mouton ne peuvent être importées qu'en quartiers, la fressure adhérant à l'un des quartiers de devant. Cette mesure, destinée à rendre impossible l'importation de moutons hongrois et de moutons de la Plata, a atteint le résultat désiré.

Pour éviter un mouvement d'opinion publique, la législature de 1889 à 1891 avait ajourné le relèvement du droit sur les blés et en avait laissé la responsabilité à la législature qui lui succéderait. La question se présenta en 1894. Les élections de 893 avaient amené une quarantaine de socialistes à la Chambre des Députés. On vit alors une chose étrange. La plupart d'entre eux, avec M. Jaurès en tête, voulurent séduire « la .e propriété paysanne », en se livrant à des surenes protectionnistes destinées à faire payer le pain cher aux électeurs ouvriers dont ils prétendent ›dre les intérêts. La loi du 27 février 1894 porta le

droit à 7 francs les 100 kilogr. Cependant la plupart des protectionnistes déclarèrent qu'il était insuffisant et que les agriculteurs continueraient, en cultivant le blé, à se ruiner. C'est l'argument habituel des protectionnistes. Les pauvres gens! ils travaillent toujours à perte et non pour le gain.

CHAPITRE XIV

DÉCEPTIONS

Cependant les droits de douanes étaient loin de produire les effets annoncés par M. Méline et autres protectionnistes. Leurs prophéties étaient démenties par les faits.

L'appât de fortes protections avait engagé des capitaux à se porter sur certaines industries. D'où surproduction. Malgré le droit de 5 francs établi sur les blés par la loi du 29 mars 1887, le prix du blé continua de baisser jusqu'en 1890, année où il y eut une mauvaise récolte et où l'on fut obligé de réduire le droit à 3 francs. Les récoltes redevinrent bonnes, les blés baissèrent. Le droit de 7 francs ne produisit pas son plein effet.

CHAPITRE XV

LA PANACÉE DU BIMÉTALLISME

Les avantages d'une monnaie dépréciée. — MM. Méline et Edmond Therry. — L'aberration des agrariens. — L'agitation bimétalliste. — Sauvés par l'Angleterre. — Exemple de l'Espagne. — La mauvaise monnaie n'est pas une richesse.

David Hume, au XVIIIe siècle, dans son *Essai sur la Balance du Commerce*, avait montré l'absurdité des procédés employés pour pousser à l'exportation des marchandises et à l'importation des métaux précieux. Ricardo et Stuart Mill complétèrent sa théorie qui peut se résumer ainsi.

Si la nation A importe plus de la nation B qu'elle ne lui exporte, il y aura une différence qui devra se liquider par un envoi de numéraire. Alors la nation A aura moins de numéraire ; les prix augmenteront chez elle ; les prix baisseront chez la nation B qui aura reçu du numéraire. La nation A achètera alors à la nation B et l'équilibre sera rétabli.

Seulement le transport des métaux précieux est onéreux ; on le remplace le plus possible par des er[illegible]s réciproques de créances. Cette opération s'appel[illegible]e change. Entre pays qui ont une saine monnaie, le [illegible]k de ces créances a pour limite ce que les Anglais a[illegible]

lent le *gold point*, « le point d'or ». C'est le prix que coûterait le transport du numéraire.

Mais il y a des pays qui ont une monnaie dépréciée, comme l'argent. C'était le cas du Mexique. Il y en a d'autres qui ont une monnaie de papier, comme l'Espagne. Alors, il s'agit de savoir combien il faudra donner d'argent ou de pesetas en papier pour acheter un *sovereign* ou un louis d'or.

Entre pays qui sont pourvus d'une monnaie saine, la limite extrême au-dessus de laquelle le change ne peut s'élever, c'est le prix de l'envoi effectif de numéraire ou de lingots du pays débiteur au pays créancier (*gold point*, point d'or). Mais entre pays qui ont une monnaie dépréciée (comme c'était le cas au Mexique, comme c'est encore le cas en Espagne), qu'il s'agisse d'argent ou de papier monnaie, cette limite du change n'existe pas pour les opérations de commerce ou de crédit avec les pays à monnaie saine. La monnaie dépréciée n'a pas de valeur fixe, stable ou limitée à de faibles écarts, dès qu'elle sort du pays. Il est difficile de savoir à l'avance combien il faudra donner de billets ou de pièces d'argent pour acheter un *sovereign* anglais ou une pièce de vingt francs ; la quantité varie.

Voilà la vérité économique. Mais elle ne convenait pas aux propriétaires de mines d'argent dans le monde (*silvermen*), qui ne pouvaient se consoler de la baisse du métal qu'ils extrayaient annuellement en quantités croissantes. Les États-Unis, qui produisent plus du tiers de l'argent, et convoquèrent, en 1893, une conférence monétaire à Bruxelles, en vue d'amener une entente internationale pour établir le rapport fixe sur le pied 5 1/2 entre l'or et l'argent et faire rouvrir, pour ce ier métal, les ateliers monétaires du monde. Cette 'rence échoua, comme celles qui avaient été tenues à

Paris à plusieurs reprises. Cet échec ne découragea pas les *silvermen*; ils trouvèrent des auxiliaires empressés parmi les chefs agrariens français, qui avaient le double espoir d'expliquer l'échec des tarifs douaniers et de trouver un expédient pour rehausser le prix des produits agricoles. MM. Méline, Théry proclamèrent que la baisse des prix venait de la concurrence que faisaient aux pays, ayant une saine monnaie, les pays à monnaie dépréciée.

Ils imaginèrent que les choses se passaient de la manière suivante : Un marchand espagnol vend 1.000 francs d'oranges en France. Il fait traite de 1.000 francs ; mais il va chez son banquier et lui dit : 1.000 francs valent 1.300 pesetas, donnez-moi 1.300 pesetas. Alors il a son bénéfice sur les 1.000 francs d'oranges, plus une prime de 300 pesetas.

Un Français vend, au contraire, pour 1.000 francs de soieries à l'Espagne. Il porte chez son banquier une traite de 1.000 francs; mais il reçoit en pesetas 700 francs au lieu de 1.000 francs.

M. Méline, les professeurs protectionnistes, comme M. Cauwès, se précipitèrent sur cette théorie. M. Edouard Théry publia, en 1894, un volume intitulé *la Crise des changes*, dans lequel il déclarait que « les crises de crédit extérieur et la hausse des changes sont favorables aux pays qui les subissent ». Ce fut un article de foi chez les bimétallistes qui évoquèrent le croquemitaine espagnol et le croquemitaine mexicain. On proposa un tarif variable selon le taux du change pour protéger la France contre la prime qu'en Espagne la dépréciation de la monnaie donnait aux exportateurs.

Des propriétaires, des agriculteurs, des gens sérieux qui se croient raisonnables et qui, en effet, le sont pour beaucoup de choses, des gens d'ordre, pleins de mépris pour les aventuriers et les bohèmes, déclarèrent sole-

nellement, avec de hauts personnages politiques et financiers : — Un pays s'enrichit d'autant plus qu'une plus mauvaise monnaie lui donne une plus forte prime pour son exportation. Le régime des assignats est l'idéal.

En 1894, la Société des Agriculteurs de France — qui, en réalité, se compose de grands propriétaires qui affèrment leurs terres et ne les cultivent pas — émit un vœu en faveur du bimétallisme. Elle fut suivie par *l'Association de l'Agriculture et de l'Industrie françaises*, constituée pour soutenir la politique protectionniste, et par la *Société d'Encouragement à l'Agriculture.*

Au mois de février 1895, les trois sociétés invitèrent le Gouvernement à prendre l'initiative d'une entente internationale en vue de décider : 1° L'établissement d'un rapport fixe entre les deux étalons ; 2° L'ouverture des monnaies de toutes les nations à la libre frappe de l'argent. En cas d'échec, la Société des Agriculteurs invitait « le Gouvernement français à étudier quelles pouvaient être, pour les intérêts économiques de la France, les conséquences du retour pur et simple à la frappe libre de l'argent ». Le 25 mars 1895 fut fondée *la Ligue nationale bimétallique* qui avait, comme trésorier, le caissier de la Banque de France. Elle convoqua en Congrès préalable les Ligues anglaise et allemande, le 10 décembre 1895. En conséquence des résolutions prises, le 17 mars 1896, une discussion fut engagée à la Chambre des Communes. M. Méline déposa à la Chambre des Députés un projet de résolution signé par 348 députés sur 581. La discussion tourna mal à la Chambre des Communes ; le projet de résolution de M. Méline ne fut jamais discuté. Quand M. Mac Kinley, en 1897, envoya en Europe des commissaires pour s'assurer de la possibilité de convoquer une conférence

internationale, les bimétallistes crurent avoir cause gagnée. Par une coïncidence frappante, au moment même (août 1897) où les commissaires américains se rendaient de France en Angleterre, l'argent tombait à 24 pence sur le marché de Londres et le prix du blé montait sur le marché de Paris à 30 francs : preuve évidente que la baisse du prix du blé n'était point subordonnée à la baisse du prix de l'argent. A la suite de la réponse du Gouvernement anglais, les délégués américains ne se rendirent même pas en Allemagne; M. Méline et les bimétallistes en furent réduits à déplorer l'aveuglement des Anglais qui n'ont pas consenti à jeter par-dessus bord plus de la moitié de la valeur de leurs créances sur l'Étranger.

Nous avons célébré l'enterrement du bimétallisme dans un banquet, résultant d'un pari que j'avais fait en 1897 contre M. Edmond Théry et qui a eu lieu à Paris le 28 janvier 1903.

Mais si nous n'avions pas eu pour garde-fou l'Angleterre, M. Méline et ses amis auraient imposé à la France le régime des assignats d'argent.

M. Jacques Pallain, dans un livre intitulé : *Les Changes étrangers et les Prix*, vient de démontrer à l'aide de documents irréfutables l'absurdité de la thèse soutenue par les bimétallistes français.

L'exemple de l'Espagne prouve que les prix montent en effet chez la nation qui a le moins de numéraire; mais ils ne montent pas parce qu'elle a moins de numéraire, ils montent parce qu'elle a plus de papier; et s'ils montent, c'est parce que les personnes possédant ce papier ont de la méfiance à l'égard de la po bilité qu'elles ont à le convertir en valeurs tangible

Les conclusions suivantes de M. Jacques Pal résultent des faits :

« Le change élevé qui dénonce une dépréciation monétaire ne crée pas en faveur des exportateurs du pays qui la subit une prime importante et constante.

« Dans ce cas, le taux élevé du change ne traduit que le rapport variable de deux monnaies : et celle qui est dépréciée, inexportable, s'accroissant chaque jour, reste dans le canal de la circulation intérieure et est absorbée par une élévation graduelle du prix de toutes les denrées.

« Il ne faut donc pas chercher, dans la dépréciation monétaire d'un pays, le moyen de développer son commerce ni y voir une menace pour les nations à étalon apprécié. »

Tandis que les fondateurs de la Ligue Bimétallique de 1894, MM. Méline, Edmond Théry, les agrariens qu'ils avaient entraînés, soutenaient que plus la monnaie est mauvaise, plus la prime à l'exportation est forte et plus le pays s'enrichit, les faits récents ont prouvé, comme l'expérience passée, que *la mauvaise monnaie n'est pas une richesse.*

CHAPITRE XVI

LA MÉVENTE DES VINS

Le renoncement à un monopole naturel. — Le Médoc et la protection. — Le conseil de M. Méline. — L'Aramon. — Pas de mévente pour le bon vin.

Le midi de la France, les départements producteurs de vin, la Gironde à l'ouest, l'Hérault à l'est avaient été à la tête du mouvement libre-échangiste. Quand le phylloxera réduisit la récolte des vins en France, elle dut recourir aux vins espagnols et italiens. Au fur et à mesure que les 1.900.000 vignerons reconstituaient leurs vignobles, ils réclamaient l'exclusion des vins étrangers. La loi du 11 janvier 1892 les imposa à 1 fr. 20 au tarif maximum, à 0 fr. 10 au tarif minimum, par degré alcoolique et par hectolitre de liquide pour les dix premiers degrés et à un payement, par chaque degré en sus, d'une taxe de douane égale au montant du droit de consommation de l'alcool.

Jusqu'au moment où les viticulteurs s'avisèrent de se protéger, le monde avait cru qu'il n'y avait du vin qu'à Bordeaux. Ils renoncèrent à ce monopole traditionnel, et ils apprirent aux étrangers qu'il y avait en Italie et en Espagne des vins qui étaient bons et à bc marché, puisque les producteurs français étaient obligé de se protéger contre eux.

On assista à ce spectacle étrange de voir des viticulteurs du Médoc partisans des droits de douane et nommer comme député un protectionniste ardent. Cependant, les grands crus de Bordeaux, le Château-Yquem, le Haut-Brion, le Château-Margaux, le Château-Larose, le Château-Laffitte, etc... n'ont pas besoin de protection contre des vins équivalents : ils ont besoin d'expansion.

On faisait en entrepôt des coupages de vins d'Espagne ou d'Italie avec des vins français. Ils étaient très bien faits et continuaient à entretenir la clientèle française. On a supprimé cette faculté. Alors on est allé faire les coupages à Pasages en Espagne.

M. Méline avait dit aux viticulteurs : « Je vous protégerai. Donc, vous pouvez faire les vins que vous voudrez et en aussi grande quantité, que vous voudrez. Vos compatriotes seront obligés de les boire. » Ces conseils furent écoutés. Les viticulteurs de l'Hérault et d'autres départements du Midi plantèrent un cépage qu'on appelle l'Aramon. Il produit beaucoup de vins, qui ne contiennent que 4, 5, 6 degrés d'alcool et ne se conservent pas. Autrefois, les vins forts du Midi servaient à rehausser les petits vins du centre. Maintenant ces vins ont besoin d'être rehaussés eux-mêmes. On a continué d'importer dans ce but de 6 à 9 millions d'hectolitres par an. Il y eut quelques récoltes abondantes et on entendit des doléances amères sur la mévente des vins. Selon une locution railleuse, « le Midi bougea ». Mais, malgré tous ses efforts, les manifestations véhémentes de ses députés, il fut impossible

Gouvernement de forcer les Français ou les Étrans à consommer les vins trop faibles et qui ne se servent pas.

résultat des droits sur les vins est un exemple

frappant des illusions et des déceptions que provoque la politique protectionniste.

Il n'y a jamais de mévente des vins que le producteur peut conserver, parce qu'il y a plus d'années de production médiocre que de grande production, comme quantité et comme qualité.

CHAPITRE XVII

LA GUERRE DE TARIFS ENTRE L'ITALIE ET LA FRANCE

L'échange des marchandises remplacé par celui des mauvais procédés. — Dénationalisation des industries.

Au lendemain de la guerre 1870-1871, la majorité réactionnaire de l'Assemblée Nationale rêvait de réparer les désastres de la guerre franco-allemande en déclarant la guerre à l'Italie pour rétablir le pouvoir temporel du pape[1]. Le parti républicain eut le tort, alors qu'il pratiquait une politique anticléricale en France, de continuer sa politique d'hostilité à l'égard de l'Italie : D'où la Triple-Alliance qui réalisa ce paradoxe que Sa Majesté le très catholique empereur d'Autriche devint garant du maintien de la capitale de l'Italie à Rome contre la République Française laïque. Les relations économiques suivirent le sort des relations politiques. Le 15 novembre 1886, l'ambassadeur italien à Paris dénonça le traité de commerce du 3 novembre 1881, pour le 1er janvier 1888. Le Gouvernement Italien proposait de nouvelles négociations qui retardèrent la r 'ure jusqu'au 2 février 1888. Le 28 février, le Gou-

'ves Guyot. *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat.* Discours p ncé à Saint-Jean-d'Angély. (*Alliance républicaine*, 1 broch.)

vernement Français frappa certaines marchandises italiennes de droits différentiels et le 29, le Gouvernement Italien lui rendit la pareille. Les navires des deux pays étaient réciproquement soumis à des surtaxes. On remplaçait l'échange des marchandises par celui des mauvais procédés.

Les effets s'en firent immédiatement sentir. Le total des échanges qui s'était élevé à 500 millions de francs en 1887 tombait à 300 millions en 1888. Les gouvernements trouvèrent que cette baisse était excessive : et, au mois de janvier 1890, la guerre de tarifs fut remplacée par l'application du tarif général ou du tarif maximum de chacun des pays. Le 6 mai 1897, le Gouvernement Italien fit des ouvertures à la France pour établir entre les deux pays des relations d'après la clause de la nation la plus favorisée. La France excepta de l'application du tarif minimum les soieries et les vins, ceux-ci restant frappés de droits différentiels et demanda des réductions au tarif conventionnel de l'Italie sur certains produits. L'Italie accepta et l'accord fut conclu le 21 novembre 1898. Le projet de loi qui le consacra fut adopté à la presque unanimité par la Chambre et le Sénat à la fin de janvier 1899.

Voici quels ont été les résultats de cette guerre de tarifs d'après les chiffres de la douane française : les exportations des produits italiens en France, qui, en 1887, représentaient une valeur de 307.709.000 francs, tombèrent en 1888 à 131.738.000 francs, soit une baisse de 57 p. 100.

Les exportations de la France en Italie baissèrent de 50 p. 100 : de 326.188.000 francs en 1887 à 155.514.000 francs en 1888 et à 160.833.000 fra en 1897. Les exportations de lainages français t bèrent de 20.082.000 à 5.081.000 francs; les expo

tions des vins italiens de 97.504.000 à 1.043.000 francs; les exportations de soies et de soieries de 71.850.000 à 42.283.000 francs. Il est facile de fermer un marché; il est plus difficile de le rouvrir. Les exportations de France en Italie ont été, en 1902, de 174.806.000 francs et en 1903, de 165.995.000 francs. Celles d'Italie en France de 148.132.000 francs et de 169.488.000 francs. Ainsi les exportations de la France ne dépassent que légèrement celles de 1897 et les exportations d'Italie en France restent inférieures d'environ 150 millions à ce qu'elles étaient en 1887.

Un des phénomènes qui résultent du protectionnisme et dont on ne parle pas assez, c'est la dénationalisation des industries. Pour éviter les droits de douane, des industriels étrangers transportent leurs industries dans le pays protégé, où contre lequel ils sont protégés. Ainsi le marché des soies de Milan est arrivé à dépasser en importance celui de Lyon. Mais ce sont des Lyonnais qui y ont porté leurs capitaux et leurs habitudes commerciales. Ils font ainsi concurrence à leurs places d'origine.

D'un autre côté, cette guerre de tarifs a provoqué en Italie l'éclosion d'industries locales qui ont pu se fonder et se développer et qui maintenant refoulent les marchandises françaises.

CHAPITRE XVIII

LES PRIMES A LA MARINE MARCHANDE

La loi de 1893. — Suppression des navires à vapeur et encouragement aux voiliers. — Résultats. — Chantiers de construction ne construisant pas. — La loi de 1902.

On compléta les tarifs de 1892 par la loi de 1893 sur la marine marchande.

« En compensation des charges qui résultent des tarifs de douanes », la loi de 1893 a donné des primes à la construction des navires, établies de telle sorte qu'elles supprimèrent la construction des navires à vapeur pour développer celle des navires à voiles, qui naviguaient, non pour transporter quelque chose, mais pour cueillir des primes?

Cette loi, qui avait été faite pour développer la construction, la tua. Les chantiers français ayant le monopole de la construction demandèrent des prix si élevés, que les armateurs disparurent. Si la construction des navires à voiles se développa, celle des navires à vapeur se traîna dans des chiffres insignifiants. (*Annu statistique de la France*, 1902.)

Voici le chiffre des tonneaux des navires const sous le régime de la loi de 1893 :

	Navires à voiles	Tonnage brut	Navires à vapeur	Tonnage brut
1894	849	14.218	34	4.022
1895	824	16.940	32	6.005
1896	941	32.519	58	6.599
1897	995	48.968	50	6.814
1898	894	25.966	53	11.568
1899	705	53.312	48	14.964
1900	814	78.903	54	10.396
1901	708	59.320	51	10.190

Pour arriver à ce résultat, l'État a payé de 1893 à 1902, comme :

Primes à la construction. . . .	62.010.000 fr.
Primes à la navigation.	121.786.000 fr.
	183.796.000 fr.

sans compter les subventions postales qui atteignent environ 26 millions par an! Quant au résultat pour la navigation, le voici.

Navigation dans les mers d'Europe et la Méditerranée.

	Nombre de navires	Tonnage net	Nombre des hommes d'équipage	Mécaniciens et chauffeurs
Navires à voiles .	135	12.771	795	»
Navires à vapeur.	250	211.511	4.457	2.516

Navigation au long cours.

Navires à voiles .	319	322.979	6.021	»
Navires à vapeur.	180	298.692	6.072	3.785

Si nous parlions du cabotage avec son monopole et
(rimes à la grande pêche et de l'inscription mari-
t pour la petite pêche les résultats seraient encore
I !

chantiers pour lesquels la loi de 1893 avait été

faite n'avaient pas besoin de construire pour la marine marchande; ils préféraient les commandes de l'État qui paye cher. En 1898, sur 117 millions de commandes aux « Forges et chantiers de la Méditerranée », il n'y avait pas une commande pour la marine marchande. Si les navires des compagnies subventionnées, sous prétexte de service postal, ne devaient pas être construits en France, la loi de 1893 aurait fait complètement disparaître la construction navale qu'elle était destinée à développer.

Dans son discours du 9 novembre 1901, M. Guillain disait que sur les neuf sociétés navales capables de construire des navires long-courriers, il y en a trois qui possèdent 37 cales sur un total de 67. Depuis vingt ans elles n'ont accepté de commandes privées que pour une vingtaine de vapeurs long-courriers. Les six autres ne construisent guère que des voiliers. Mais au moment de la discussion de la loi de 1902 sur la marine marchande, qui avait pour but de changer le régime des primes, du 1er janvier 1901 au mois de juillet, le tonnage des voiliers mis en chantier s'élevait à 99 navires, jaugeant plus de 241.000 tonnes. M. Caillaux, ministre des Finances, calcula, au mois de décembre 1901, que si on laissait à la loi de 1893 tout son effet jusqu'à la promulgation de la loi en discussion, le total de la charge serait de 150 millions pour des constructions qui auraient coûté de 90 à 100 millions et que le Trésor, en les achetant et en les détruisant, gagnerait une cinquantaine de millions.

La loi du 7 avril 1902, qui a remplacé la loi de 1893, a limité, pour une période de douze années, la prim la construction pour les 300.000 tonneaux de vape et les 100.000 tonneaux de voiliers, prévus par c. loi à 50 millions de francs, la dépense ne pour

porter annuellement que sur une construction maximum de 50.000 tonneaux de vapeurs et de 15.000 tonneaux de voiliers. Le 8 janvier 1903, le *Journal Officiel* publiait la liste des navires qui avaient pris rang. Pendant douze ans, il ne pourrait pas en être construit un seul en dehors de ceux-là. Le Gouvernement a déposé, en 1905, un nouveau projet de loi qui corrige cette anomalie, aux dépens des contribuables.

En 1896, les chantiers privés de constructions navales en fer occupaient 15.000 ouvriers. Le nombre n'a pas dû en augmenter.

En 1902, la France a importé 48.575 tonneaux de navires évalués à 12.629.000 francs et en a exporté 48.746.000 valant 10.746.000 francs, de vieux navires, quelques-uns remontant à 1856, la plupart datant de 1881 à 1886 et d'origine anglaise!

Tels sont les résultats, au point de vue des constructions navales, auxquels a abouti le régime des primes.

CHAPITRE XIX

LES PRIMES SUCRIÈRES

Une industrie politique. — Dans « l'intérêt des ouvriers ». — Résultats. — Ce qu'ont touché les fabricants de sucre. — Ce que payait le consommateur. — Produire non pour vendre, mais pour toucher des primes. — Résultats de la Conférence de Bruxelles.

Depuis 1819, pour ne pas remonter à l'Ancien Régime, l'industrie du sucre était une industrie politique, vivant artificiellement par la volonté du législateur. La loi de 1884 vint s'ajouter à toutes celles qui avaient déjà été faites au cours du XIXe siècle. Elle avait pour caractère : 1° De pousser à la consommation du sucre; 2° D'en limiter la consommation intérieure; 3° D'en provoquer la consommation étrangère aux dépens des consommateurs français. Voici le principe : L'impôt portait sur un rendement présumé trop bas; le sucre produit au delà était exempté de tout ou partie des droits; la différence entre le sucre imposé et le sucre produit constituait la prime ou boni de fabrication. Presque au lendemain de la promulgation de la loi, la quotité des excédents atteignait 31, 21 p. 100 de la production. L'impôt était dévoré par la prime[1].

1. Voir Yves Guyot : *La Question des Sucres en 1901*, dans *Journal of the Royal statistical society*, septembre 1902, *The S*

Quand M. Méline fit voter la loi de 1884 donnant des primes à l'industrie sucrière, il déclara que c'était dans l'intérêt des ouvriers. Deux chiffres certains, car ils ont été relevés par les Contributions Indirectes, en montreront les résultats à l'égard des ouvriers.

Nombre des ouvriers.

	1884-1885	1902-1903
Hommes	43.896	40.982
Femmes	6.749	2.869
Enfants.	6.080	2.250

Donc le nombre des ouvriers, loin d'augmenter, a diminué.

Cette diminution du nombre des ouvriers est-elle compensée par une augmentation de salaires?

Voici les chiffres :

Salaire journalier.

	1884	1902
Hommes	3 fr. 90	3 fr. 97
Femmes	1 fr. 92	2 fr. 18
Enfants	1 fr. 73	1 fr. 71

L'Administration des Contributions Indirectes résume la situation dans les chiffres suivants :

Frais de main-d'œuvre.

1884-1885.	15.537.000 fr.
1902-1903.	13.115.000 fr.
En moins	2.422.000 fr.[1]

[1] ...ry on the Continent (La même communication dans le ...al de la Société de Statistique de Paris, octobre 1902). ...ull. de statist. du Ministère des Finances, janvier 1904,

Il n'y a pas compensation. Voilà les résultats négatifs pour les ouvriers.

Quant aux fabricants de sucre, qui n'étaient plus qu'au nombre de 332 en 1902-1903, ils ont touché pendant ces dix-huit campagnes, en bonis sur les excédents de fabrication, 1 milliard 34 millions de francs, auxquels il faut ajouter, depuis 1897, pour les primes d'exportation, 75 millions de francs, et les 168 millions de bonis à la sucrerie coloniale : les fabricants de sucre ont donc reçu 1.277 millions de francs.

En France, 1.034 millions de francs de bonis, telle est la somme que quelques centaines de fabricants de sucre, réduits au nombre de 332 en 1902, ont touchée pour un outillage qui ne valait pas 350 millions, tandis que le nombre des ouvriers diminuait.

Cette manière de défendre le travail national aboutissait, en 1901, au résultat suivant : Le consommateur supportait la répercussion de 66 francs d'impôts, de bonis, de primes, tandis que le Trésor percevait 36 fr. 50 par 100 kilogr. Le consommateur payait donc 45 p. 100 de plus que ne percevait le Trésor ! Et par qui étaient perçus ces 45 p. 100? Par des particuliers. Au lieu de contribuer aux dépenses générales dans l'intérêt commun, ils assuraient des bénéfices à un petit groupe d'industriels : c'était un impôt privé, comme l'était l'impôt féodal.

En 1901, le consommateur français a payé, pour les sucres indigènes et coloniaux, plus de 110 millions de francs de bonis, de primes et de détaxes pour exporter pour 152 millions de francs de sucre.

J'ai pris une part active aux négociations qui abouti à la Conférence de Bruxelles et à la Convent du 5 mars 1902. Si les Anglais n'avaient pas menacé « countervailing duties », de droits compensate

comme clause pénale, les nations sucrières qui maintiendraient les « bounties », les primes à l'exportation, la conférence n'aurait pas abouti, et il en serait résulté une effroyable crise sucrière en France, en Autriche-Hongrie, en Belgique et en Hollande. On ne fabrique pas impunément des produits non pour réaliser un gain sur les ventes, mais pour toucher des primes. Le succès de la Conférence de Bruxelles a été complet. Mise en application le 1er septembre 1903, la Convention a donné les résultats suivants jusqu'à fin août 1904. La consommation en France a passé de 371.119 tonnes, 1902-1903, en raffiné à 699.030 tonnes, soit une augmentation de 318.811 tonnes ou de 83 p. 100, et elle a passé en Allemagne de 740.194 tonnes de sucre brut à 1.126.422; en Autriche-Hongrie, de 376.532 à 509.507 tonnes de sucre brut.

Un pareil succès affirme l'utilité des dégrèvements. Désormais, la Convention de Bruxelles est intangible; et les fabricants de sucre français qui m'accusaient de vouloir leur ruine reconnaissent qu'elle les a sauvés.

Quand le projet de loi, portant ratification de la Convention de Bruxelles, fut discuté à la Chambre des Députés, personne n'osa en proposer le rejet.

CHAPITRE XX

LES BONS D'IMPORTATION

Système ingénieux. — Les effets qu'il aurait produits. — La charge de l'État. — Loi ajoutant au déficit. — Le chapitre du déficit permanent.

De 1899 à 1901, il y eut une série de tentatives à la Chambre des Députés et au Sénat pour créer des « bons d'importation ». En réalité, il s'agissait de « bons d'exportation ». Chaque quintal métrique (100 kilogr.) de blé expédié de l'étranger donnerait droit à un bon de 7 francs dont la dépréciation, dans toute éventualité, serait limitée à trois mois d'intérêt et à une déduction de 4 p. 100, puisque, sous ces conditions, le Trésor le rembourserait à bureau ouvert. Le Conseil Supérieur de l'Agriculture trouva ce système excessif et, le 30 novembre 1899, le repoussa; mais la Chambre des Députés l'adopta le 7 juillet, malgré l'opposition de M. Méline, effrayé de l'audace de ses disciples. L'un d'eux, au Sénat, M. Viger, fut le rapporteur de ce projet. Au moment même où la faillite des primes sucrières était flagrante, on voulait appliquer le même système au blé; pousser les agriculteurs à produire le blé, en - treindre la consommation en maintenant le droit à 7 francs; donner une prime prélevée sur le budget

pour engager les étrangers, les Anglais en particulier, à bien vouloir consommer du blé français.

Voici les effets qu'aurait produits ce système :

En 1897, la récolte fut déficitaire ; alors, le 4 mai 1898, à la veille des élections, M. Méline, président du Conseil, fit exactement le contraire de ce qu'on avait fait en 1885. On avait imposé le droit de 3 francs : en 1898, on suspendit le droit de 7 francs jusqu'au 1er juillet. Il entra alors de 19 à 20 millions de quintaux de blé, dont 4 millions en sus des besoins.

En 1898, la récolte est de. . .	102.400.000	quint. métr.
En 1899, — . . .	102.200.000	—
En 1898, l'Algérie a fourni. .	800.000	—
En 1899, — . .	988.000	—
	211.388.000	quint. métr.

En prenant une consommation annuelle de 97 millions 600.000 quintaux, soit pour les deux années 195 millions 200.000 quintaux, il restait en 1900, au moment de la récolte, un stock de 16.188.000 quintaux. Si la loi, votée par la Chambre le 7 juillet, était devenue applicable, ces 16.188.000 quintaux eussent été exportés, et l'État aurait eu à payer 16.188.000 × 7 = 113.316.000 fr.

Mais, deux mois plus tard, on constata que le déficit de la récolte était de 10.400.000 quintaux. L'État aurait donc touché 72.800.000 francs. Sa perte eût été réduite à 41 millions, à moins qu'il n'eût été obligé de suspendre les droits. Et, chose admirable, c'eût été la loi elle-même qui eût ajouté le déficit du stock, s'élevant à 16 millions de quintaux, dont elle eût provoqué l'exportation, au déficit de la récolte s'élevant à 10 millions. Les commerçants avisés auraient reçu 113 millions pour faire sortir du blé et n'auraient rien payé pour le faire rentrer.

Le chapitre du budget consacré au paiement des « bons d'importation », ainsi appelés par antiphrase, eût été le chapitre du déficit permanent. Car son chiffre eût dépendu du bénéfice qu'aurait laissé sur le prix d'achat en France, sur les frais divers et ceux de transport, le prix de vente, majoré de 7 francs, sur les marchés étrangers. Les auteurs du projet, pour apaiser les craintes des hommes prévoyants, limitaient l'expérience à la période de 1901 à 1904.

Ce beau système, soutenu par M. Viger, ancien ministre de l'Agriculture, fut combattu par M. Durand-Savoyat au nom de la Commission des primes, par M. Couteaux, un spirituel agriculteur, et par M. Caillaux, ministre des Finances. Il fut repoussé. Mais je l'ai cité pour montrer à quelles aberrations peut conduire l'esprit protectionniste.

CHAPITRE XXI

L'ADMISSION TEMPORAIRE

Le commerce des acquits-à-caution. — Atténuation du droit de 7 francs. — Les régions productrices de blé. — Loi de 1902. — Centre meunier du Nord.

La question des bons d'importation avait été soulevée à propos de l'admission temporaire. Les agrariens avaient d'abord déclaré que si les droits sur les blés n'en rehaussaient pas le prix autant que leurs auteurs l'avaient annoncé, c'était de la faute de la suspension de la frappe de l'argent. En 1900, c'était de la faute de l'admission temporaire qui permettait aux meuniers de réexpédier le blé introduit avec un acquit-à-caution entraînant remboursement du droit de 7 francs. Or, les départements du Midi ne produisent pas assez de blé pour leur consommation ; les départements du Nord en produisent trop pour la leur. Les meuniers du Midi faisaient entrer des blés d'Odessa, mais ne réexpédiaient pas de farine. Les meuniers du Nord ne faisaient pas entrer de blés, mais expédiaient [illegible] farine. Le bon d'admission temporaire ne pouvait [illegible]r au meunier du Midi que s'il pouvait le vendre à [illegible] collègue du Nord. Depuis 1873, un meunier du [illegible] qui voulait envoyer de la farine à Londres était

obligé de l'envoyer d'abord de Dunkerque à Marseille chercher un acquit-à-caution. En 1897, un décret permit au bon d'admission temporaire de voyager tout simplement par la poste.

Alors vous voyez l'affreux malheur. Le meunier du Nord ne peut lutter sur les marchés étrangers en achetant du blé majoré d'un droit de 7 francs ; mais s'il reçoit un acquit-à-caution, qui atténue cette différence, il peut essayer d'exporter sa farine. D'un autre côté le meunier de Marseille, en le lui vendant 3 ou 4 francs, atténue d'autant le droit de 7 francs sur le blé étranger qui est consommé dans le Midi.

Or, d'après le ministre de l'Agriculture, voici comment se répartissait la production du blé en 1901 dans 29 départements :

Région du Sud-Ouest .	7.905.000	quint. métr.
— du Sud	4.273.000	—
— du Sud-Est. . .	4.041.000	—
	16.279.000	quint. métr.

Le même nombre de départements produisait :

Région du Nord-Ouest.	9.628.000	quint. métr.
— du Nord. . . .	21.054.000	—
— de l'Ouest . . .	12.465.000	—
	43.147.000	quint. métr.

Quand les régions du Midi produisent 100 quintaux métriques de blé, celles du Nord et du Nord-Ouest en produisent 268. La loi du 4 février 1902 oblige le meunier à consigner les droits au moment de l'introduc n des blés et déclare incessible le titre de percep , dont le montant lui sera remboursé en cas d'exp tion. Les agrariens entendent que le Midi achète

sivement au Nord le blé dont il a besoin, afin qu'il paye intégralement le droit de 7 francs. A un point de vue, c'est logique. Mais en faisant en sorte que le meunier du Nord ne puisse expédier de farine à l'étranger, ils abaissent le prix du blé dans les régions productrices. C'est illogique.

CHAPITRE XXII

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE 1860 A 1903
FRANCE ET ANGLÉTERRE

Commerce en 1855-1859 et 1861-1865. — 1876-1880 et 1882-1886. — 1882-1886 et 1899-1903. — Stagnation. — Comparaison avec le Royaume-Uni. — Vérification des prévisions des libre-échangistes.

J'ai déjà montré par quelques faits (ch. VIII) que les traités de commerce de 1860 n'avaient pas ruiné les industriels qui faisaient entendre les lamentations les plus déchirantes. Nous prenons l'ensemble de notre commerce extérieur spécial pendant la période quinquennale qui les a précédés et pendant celle qui les a suivis ; voici les constatations que nous pouvons faire :

	Moyenne annuelle (en millions de francs)		
	Importations	Exportations	Total
	—	—	—
Période 1855-1859. .	1.732	1.894	3.626
— 1861-1865. .	2.447	2.564	5.012

Tels sont les résultats de l'œuvre silencieuse de deux économistes. Ils avaient biffé et modifié certains tari et l'augmentation de la moyenne annuelle des imp tations en France était de 715 millions de francs, s de 41 p. 100 ; l'augmentation des exportations ét

de 670 millions de francs, soit de 35 p. 100; l'augmentation de l'ensemble du commerce était de 1.386 millions de francs, soit de 38 p. 100.

Il n'est pas inutile de comparer ces résultats avec des entreprises faites à grand fracas, sous prétexte d'ouvrir des débouchés à coups de fusils et à coups de canon. Tout l'avantage est du côté de ceux qui dégagent les débouchés naturels des obstacles qu'on y a placés.

Je n'ai pas besoin de dire que les désastres de 1870, la perte de l'Alsace et de la Lorraine n'avaient pas contribué au développement de l'industrie et de la richesse de la France. Or, pendant la dernière période quinquennale du traité de commerce de 1860, le commerce spécial donne les chiffres suivants :

1876-1880 (moyenne annuelle en millions de francs).

Importations	4.292
Exportations	3.375
Total	7.667

C'est une augmentation de 2.655.000, de 52 p. 100 sur la période 1861-1865.

En 1881 a lieu la réaction : on change les tarifs *ad valorem* en tarifs spécifiques; on relève certains droits. Dans ces conditions, l'Angleterre refuse de renouveler le traité de commerce.

Voici la période qui suit :

Commerce spécial en 1882-1886.
(moyenne annuelle en millions de francs.)

Importations	4.453
Exportations	3.319
Total	7.772

Prenons la dernière période quinquennale dont les chiffres ont été arrêtés définitivement. Nous trouvons :

1899-1903 (moyenne annuelle en millions de francs).

Importations	4.111
Exportations	3.659
Total	7.770

Ces totaux du commerce extérieur doivent inspirer de sérieuses réflexions. Pendant la dernière période quinquennale, ils restent égaux, à 100 millions près, à ce qu'ils étaient pendant la période de 1876-1880, exactement à ce qu'ils étaient pendant la période de 1882-1886. C'est la stagnation, tandis que le commerce total de la France avait augmenté de 1861-1865 à 1876-1880 de 52 p. 100

Les partisans de la balance du commerce disent avec enthousiasme : « Tant mieux : car les importations ont baissé tandis que les exportations ont augmenté. » Mais de combien? de 10 p. 100. Là aussi nous trouvons la stagnation, tandis que les exportations avaient augmenté de la période 1861-1865 à la période 1876-1880 de 24 p. 100.

Oh ! j'entends l'objection : les prix ont baissé; oui; mais ils avaient déjà baissé en 1876-1880 relativement à la période précédente, et s'ils ont baissé pour la France, ils ont baissé aussi pour l'Angleterre qui est restée fidèle au libre-échange.

Comparons les résultats :

Royaume-Uni : *Commerce spécial*[1] (en millions de livres sterling).

	Importations	Exportations de produits britanniq.
1855-1859	148	116
1860-1864	193	138
1875-1879	320	202
1880 1884	344	234
1899-1903	454	289

Il faut comparer le développement pour cent du commerce spécial des deux pays :

PREMIÈRE PÉRIODE

	Importations	Exportations
France.		
1855-1859	100	100
1860-1865	138	135
1876-1880	248	177
Angleterre.		
1855-1859	100	100
1860-1864	132	118
1876-1879	216	174

Comparaison de la période qui a suivi la réaction économique de 1881 avec la période qui a terminé le régime du traité de commerce de 1860 en France :

SECONDE PÉRIODE

	Importations	Exportations
France.		
1876-1880	100	100
1882-1886	103	98,4
1898-1902	104	118

On trouvera les chiffres du commerce général, livre IV, III.

	Importations	Exportations
	Angleterre.	
1876-1879	100	100
1880-1884	107	114
1900-1903	141	138

Ces chiffres amènent aux conclusions suivantes :

L'Angleterre, plus libre antérieurement, reçoit un moindre élan que la France du traité de commerce de 1860 pendant la première période quinquennale.

Pendant la dernière période, 1876-1880, le pourcentage des importations a plus augmenté en France qu'en Angleterre, tandis que le pourcentage des exportations est un peu inférieur ; mais la France avait perdu l'Alsace et la Lorraine.

Après le tarif de 1881, il y a en France d'abord recul sur les exportations, tandis que celles de l'Angleterre continuent de progresser.

Les chiffres des cinq dernières années constatent en France la stagnation des importations; les exportations ne se sont développées que dans la proportion de 18 p. 100, relativement à la période 1876-1880, tandis que celles de l'Angleterre se sont développées dans la proportion de 38 p. 100.

Les assurances des libre-échangistes n'ont donc pas été démenties par les événements. En est-il de même des prévisions des protectionnistes?

CHAPITRE XXIII

LA PRÉDICTION DE M. THIERS ET L'AGRICULTURE

Dans son discours des 27-28 juin 1851, M. Thiers avait annoncé que si on renonçait à l'échelle mobile et au droit de douane qui était alors de 12 fr. 25 par hectolitre, la France cesserait d'emblaver et serait forcée de renoncer à la production du blé.

Il l'avait menacée non seulement de l'inondation des blés russes, mais aussi de celle des blés de Naples et de Séville.

En 1861, le droit de douane fut converti en droit de statistique de 0 fr. 60. Le nombre d'hectares emblavés en froment, qui était de 6 millions, atteignit 6.900.000 en 1865, 7 millions en 1869, et après la guerre, sous le même régime économique, en 1880, la superficie était exactement la même.

Sous le régime de l'échelle mobile, pendant une seule année, en 1857, la récolte avait atteint 110.400.000 hectolitres.

Or, nous voyons les chiffres suivants pendant que le droit n'est que de 0 fr. 60 :

1863.	116.800.000	hectolitres.
1864.	111.300.000	—
1868.	116.800.000	—
1869.	108.000.000	—

nc la prédiction de M. Thiers ne s'est pas réalisée.

Après la guerre, malgré la réduction du territoire et l'invasion des blés américains qui, comme argument protectionniste, avaient succédé aux blés russes, nous trouvons :

1872.	121.000.000 hectolitres.
1874.	133.000.000 —
1882.	122.000.000 —

Le droit de 3 francs fut imposé l'année suivante au moment où l'agriculture venait de prouver qu'elle n'en avait pas besoin, puis le droit de 5 francs en 1887 ; le droit de 7 francs en 1894.

On n'a retrouvé le chiffre de la récolte de 1882 qu'en 1894; un chiffre approchant celui de 1874, qu'en 1898, et en 1899, 128 millions d'hectolitres; comme dernière grande récolte, nous sommes à 124 millions d'hectolitres en 1902.

Donc, le régime libéral du droit de statistique de 1860 n'avait pas supprimé la culture du blé en France. Malgré les progrès de la science agricole, on n'a même pas retrouvé le chiffre de la récolte de 1874.

CHAPITRE XXIV

RÉSULTATS DÉFINITIFS DU TRAITÉ DE 1860

Les libre-échangistes bouddhiques et les libre-échangistes agissants. — Effets du traité de 1860. — Prohibitions existant au moment du traité de 1860. — Suppression définitive. — Expérience acquise.

J'ai entendu quelquefois des libre-échangistes passifs et résignés regretter que le traité de 1860 eût été conclu. Ils considèrent que ce coup d'autorité, fait contre les protectionnistes, avait surpris l'opinion et a provoqué une réaction.

Je ne suis pas un libre-échangiste bouddhique, et je n'ai pas hésité à me mettre en contradiction avec mes amis du Cobden club quand il a fallu obtenir les *countervailing duties*, les droits compensateurs, contre les *bounties*, les primes données aux sucres du Continent.

La Conférence de Bruxelles a démoli la forteresse de la pire forme du protectionisme, du protectionnisme agressif, selon l'expression si juste de M. Smet de Naeyer. Quelques efforts que l'on fasse pour la rebâtir, j[illegible]is on n'arrivera à lui redonner la force et la solid[illegible]u'elle avait. Une expérience ne se fait pas sur un g[illegible]pe humain, comme dans un laboratoire. Elle n[illegible]e toujours un certain nombre de choses qui ne

peuvent jamais se retrouver ou être remises dans la place qu'elles avaient auparavant.

Il en a été de même pour les traités de 1860. Ils ont fait sentir leur profonde influence en Europe pendant vingt années. En France, ils avaient transformé l'opinion, et on a vu quelles précautions hypocrites les protectionnistes avaient été obligés de prendre pour la reconquérir.

Mais, malgré leurs efforts, ils n'ont pas pu nous ramener à un régime semblable à celui qui existait avant le traité de 1860.

Avant ce traité de 1860, étaient encore frappés en France de prohibition absolue : les fils et tissus de laine, les fils et tissus de coton, les tissus de lin brodés en coton, les fils et tissus de poils autres que les châles et écharpes de cachemir, les vêtements confectionnés, les peaux préparées, les ouvrages en peau ou en cuir, les plaqués, la coutellerie, les ouvrages en métaux, les fontes en morceaux de moins de 15 kilogr., le fer forgé en massiaux ou en prismes, les fils de laiton poli, le sucre raffiné, les savons autres que ceux de parfumerie, les extraits de bois de teinture, la garancine, les produits chimiques non dénommés, la poterie de terre de pipe et de grès fin, les verres et cristaux, la mélasse étrangère, le curcuma en poudre, les médicaments composés non dénommés, l'extrait de quinquina, la chicorée moulue, les tissus de crin, les tissus d'écorce, les voitures suspendues, les bâtiments de mer et la tabletterie. Aucune de ces prohibitions n'a été rétablie.

L'acide sulfurique qui valait 16 francs les 100 kilogr. était protégé par un droit de 41 francs : il est mainten exempt; l'acide nitrique qui en valait 48 était prot par un droit de 90 francs : au tarif maximum, il suppo maintenant un droit de 2 fr. 50 et il est exempt au

minimum; l'acide chlorhydrique qui en valait 9 payait un droit de 62 francs: il est frappé maintenant d'un droit de 0 fr. 37 au tarif général et il est exempt au tarif minimum. Enfin le coton en laine, la laine en masse, le lin, le chanvre, la soie grège sont exempts de droits.

Les agrariens français n'ont pas pu rétablir le droit de 12 fr. 25 par hectolitre de blé et l'échelle mobile qui existaient avant 1861.

Enfin l'expérience de vingt ans de tarifs modérés donne un argument formidable en faveur du libre-échange.

CHAPITRE XXV

RÉACTION ET ABERRATION PROTECTIONNISTES

La Revanche des émigrés. — Actes de guerre maintenus par les protectionnistes. — La propriété des tarifs. — La tyrannie des protégés contre le Gouvernement. — Le Traité de 1860. — Politique économique pire que celle de Colbert. — Duperie du Suffrage Universel.

L'expérience du traité de commerce de 1860 nous permet de répéter, avec plus de force, les arguments de nos prédécesseurs de l'*Association pour la Liberté des Échanges* et d'ajouter cette question : Comment la majorité de la France peut-elle être protectionniste?

Comment, sous la République Française, sous le régime du Suffrage Universel, nos hommes d'Etat ont-ils pu renoncer à une politique économique libérale et adopter une politique économique plus réactionnaire que celle de Colbert, plus réactionnaire même que celle de Napoléon?

Du milieu du XVIIe siècle jusqu'en 1791, les substances alimentaires payaient des droits très modérés; les blés n'en payaient aucun, et les bœufs payaient 3 livres par tête. De 1791 à 1816 les blés et les bestiaux furent n- plètement exempts. Ce furent les grands propriétaires fonciers, ayant voix prépondérante sous la Restauration, qui instituèrent l'échelle mobile, pour maintenir,

en faveur des blés, les prix de famine de 1819, et qui frappèrent d'une taxe de 55 francs chaque bœuf. La Révolution avait supprimé les privilèges de la noblesse; sous la Restauration, ses survivants et ses descendants obtinrent le privilège de s'enrichir aux dépens du pain et de la viande des moins aisés.

Si Colbert a exprimé et appliqué la théorie qui porte son nom, il l'a cependant appliquée avec une modération relative. Même le tarif de 1667, qui nous a valu la guerre avec les Pays-Bas, ne contenait aucune prohibition, et, sur certains objets essentiels comme le fer, le droit était de 1 livre 15 sous par millier de livres. Le tarif de 1791 était très libéral, à l'exception de quelques clauses prohibitives, telle que celle sur les navires et bâtiments de mer construits à l'Étranger, dont l'entrée avait été jusqu'alors complètement libre et même encouragée par des primes.

Les prohibitions du 18 vendémiaire an II, complétées par la loi du 10 brumaire an V, n'étaient que des actes de guerre, spécialement dirigés contre l'Angleterre. Napoléon les maintenait comme un « sacrifice momentané qu'il fallait faire au Salut de la Patrie »; s'il instituait le Blocus Continental, il établissait le libre-échange absolu dans l'Europe Occidentale. Après la Restauration, les motifs politiques de prohibition contre l'Angleterre avaient disparu; mais la plupart des prohibitions furent maintenues ou remplacées par des tarifs prohibitifs. En 1822 et en 1827, pour faire accepter les droits, on répétait qu'ils seraient temporaires; mais quand, en 1828, le Gouvernement nomma e Commission d'enquête, ils furent réclamés comme droits acquis »; toute modification fut dénoncée mme une violation d'une propriété, conférée par la . La coalition des industriels et des grands proprié-

taires, sous le Gouvernement de Louis-Philippe, fit triompher les mêmes prétentions, malgré les efforts du Gouvernement, et en particulier du comte Duchatel, pour atténuer les droits excessifs et supprimer les prohibitions.

Napoléon III ne parvint à vaincre les coalitions audacieuses des protectionnistes qu'en se servant du droit que lui donnait la Constitution de conclure des traités de commerce pour leur opposer un engagement international. Mais après une expérience triomphante de vingt ans, la République démocratique, gouvernement de suffrage universel, est revenue à instituer un régime douanier économique qui est pire que celui de Colbert, car il frappe lourdement l'alimentation, conformément à la politique des grands propriétaires à vote cumulé de la Restauration, des 200.000 censitaires du Gouvernement de Louis-Philippe. La République démocratique a accepté l'héritage de la revanche des émigrés, des « feudataires du Gouvernement de Juillet », et de leur tradition de privilèges. La majorité des 11 millions d'électeurs français acclament et nomment des candidats, qui devraient leur tenir le langage suivant, s'ils avaient les uns la franchise, les autres la conscience de leurs actes : — Nous nous engageons à augmenter vos charges, non seulement en vous faisant payer des impôts publics sur les objets dont vous avez le plus besoin, mais en vous faisant payer des impôts privés, et au profit de qui? au profit des descendants des légitimistes de la Restauration, au profit des descendants des grands industriels du Gouvernement de Louis-Philippe, au pro de vos adversaires politiques que vous ne voudr pas élire : et vous auriez raison ; mais donnez-no un siège au Palais Bourbon ou au Luxembourg, et n

nous engageons à pratiquer la politique économique qui leur garantira, à vos dépens, le plus de revenus et le plus de bénéfices possible !

Et les paysans, petits propriétaires ou non propriétaires, les ouvriers, même dans les grandes villes, les plus fougueux adversaires de toute propriété parmi les socialistes, acclament, sinon ce langage, du moins cette politique, et envoient à la Chambre des Députés et au Sénat une majorité qui la suit. Cependant, pris individuellement, ces hommes sont soucieux de leurs intérêts privés. Ils savent les calculer quand ils peuvent en saisir les rapports immédiats. Ils aiment à acheter bon marché. Ils ont la passion de l'Égalité.

Comment donc font-ils une politique économique contraire à leurs intérêts, à leurs opinions et à leurs aspirations ? Sinon parce qu'ils sont imbus de préjugés, résultant de leur ignorance de la science économique et habilement exploités par ceux qui ont intérêt à les entretenir.

LIVRE II

LES INDUSTRIES PROTÉGÉES ET LES INDUSTRIES OPPRIMÉES

CHAPITRE PREMIER

LES POSTULATS DU PROTECTIONNISME

Dans le travail suivant, je me propose d'examiner comment on peut mesurer la répercussion des droits de douane, établis au profit de certaines industries sur d'autres industries.

Le système de l'intervention de l'État dans les échanges internationaux repose sur trois postulats : *protéger la production nationale contre la concurrence étrangère ; supprimer l'antagonisme des intérêts à l'intérieur ; défendre, dans les Gouvernements reposant sur une large base électorale, les intérêts du plus grand nombre en assurant du travail aux ouvriers.*

Je vais examiner si la réalité correspond au but poursuivi, et si les moyens employés n'aboutissent pas précisément au résultat contraire.

Tout homme consomme pour produire et le ıs grand producteur est le plus grand consommate il l'est directement par l'outillage dont il doit se por r,

les matières premières qu'il achète, et indirectement par tous les salaires qu'il rémunère.

Si je prouve que, dans le régime protectionniste français, la très grande majorité des producteurs, soit comme chefs d'industrie, soit comme salariés, employés au plus grand nombre des industries, sont obligés de payer un tribut à quelques industries protégées, qui donc osera dire, qu'en dénonçant cette oppression, je néglige l'intérêt des producteurs pour ne penser qu'à quelques fonctionnaires et à quelques rentiers qui consomment sans produire?

Je ne procéderai pas par des monographies d'après la manière de Le Play, mais par grandes masses, en me servant exclusivement de documents officiels français.

L'*Office du Travail* a publié en 1897, en quatre volumes, une *Enquête* sur *les Salaires et la Durée du Travail.*

Le *Recensement des industries et professions* établi en 1900 n'a pas encore été complètement publié, faute de ressources budgétaires suffisantes.

Je ne me servirai donc que du *Recensement des Industries et Professions de* 1896, me bornant à signaler au passage les modifications importantes qui sont déjà connues.

CHAPITRE II

IMPORTANCE RELATIVE DES INDUSTRIES

« *Le plus grand nombre* ». — Les industries protégées et la main-d'œuvre.

J'examine d'abord quelle est l'importance relative des industries, afin de voir *si la protection profite au plus grand nombre.*

D'après le *Recensement des Industries et Professions* fait en 1896, il y a 17 départements sur 87 qui comptent plus de 40 p. 100 de leurs habitants occupés dans l'industrie. En voici la liste par ordre de proportion décroissante : le Nord, le territoire de Belfort, le Rhône, la Loire, la Seine, les Ardennes, les Vosges, les Bouches-du-Rhône, Meurthe-et-Moselle, la Seine-Inférieure, la Somme, le Pas-de-Calais, l'Oise, l'Aisne, l'Aube, Seine-et-Oise, la Marne.

En supposant que le chiffre 100 représente l'ensemble de l'industrie proprement dite, on trouve par ordre d'importance au point de vue du nombre des personnes employées.

	Pour 100
1. Travail des étoffes, lingerie, vêtements	20,47
2. Industries textiles (filatures, tissus de coton, laines peignées et draps).	14,17
3. Industries du bois (charpentiers, menuisiers, etc.)	10,66

	Pour 100
4. Travail du fer, de l'acier, des métaux divers (constructeurs, maréchaux-ferrants)	9,55
5. Terrassement, construction en pierre	8,67
6. Industries de l'alimentation	6,99
7. Transport	6,61
8. Cuirs et peaux	5,26
9. Manutention	4,56
10. Mines	2,45
11. Travail des terres et pierres au feu (briqueterie, friterie, porcelaines et verreries)	2,29
12. Industries chimiques	1,32
13. Industries du livre	1,30
14. Carrières (de pierres, d'ardoises)	1,10
15. Papier, carton, caoutchouc	0,92
16. Industries exercées par l'État (tabacs, allumettes) ou par les communes	0,90
17. Métallurgie	0,88
18. Taille et polissage des pierres	0,87
19. Travail des pailles, plumes et crins	0,54
20. Travail des métaux fins, bijouterie	0,42
21. Taille des pierres précieuses	0,07
Ensemble de l'industrie proprement dite.	100,00

En France, les industries extractives, telles que les mines, les carrières, sont relativement de petites industries; la métallurgie, qui produit la matière première des constructeurs en fer, des mécaniciens, des maréchaux-ferrants, n'arrive qu'au dix-septième rang sur 21; l'importance de la filature, du tissage, est inférieure de 30 pour 100 au travail des étoffes. Il en résulte qu'en France *les industries qui produisent soit des matières premières, soit des produits destinés à être transformés, sont protégées aux dépens des industries qui emploient surtout de la main-d'œuvre habile.*

CHAPITRE III

LE PRINCIPAL GROUPE INDUSTRIEL DE LA FRANCE

I. Son importance numérique. — II. Vêtements et lingerie. — III. La lingerie et la protection. — IV. Vêtements confectionnés pour hommes. — V. Vêtements pour femmes autres que ceux de la soie. — VI. Eloquence de deux chiffres. — VII. Modes et fleurs artificielles.

I. — Son importance numérique.

D'après le tableau ci-dessus de l'importance relative des industries, on vient de voir que le travail des étoffes, la lingerie, les vêtements formaient 20,47 p. 100 de l'ensemble de l'industrie française, par conséquent plus du cinquième.

Pour cette industrie, le drap, les fils et tissus de coton, la toile, la soie, sont des matières premières. Par conséquent, elle supporte le contre-coup des droits qui protègent les textiles.

Le premier groupe, qui comprend le travail des étoffes, de la lingerie, des vêtements, occupe 1.340.000 personnes.

Le *Recensement des industries et professions* (t. 1, p. estime le nombre des tailleurs d'habits à 140.000; ouvriers travaillant à la confection des vêtements t· faits à 60.000; des couturières à 614.000. La fabrica'

des chapeaux et coiffures occupe plus de 75.000 personnes dont 45.000 modistes; celle des fleurs et plumes, 23.000. Pour presque toutes ces industries, Paris est le centre de production.

Ces industries ont, de beaucoup, les salaires les plus élevés. Est-ce à cause de la protection? Nous allons voir qu'elles sont victimes du protectionnisme.

II. — Vêtements et lingerie.

L'exportation des vêtements et lingerie vient, comme ordre d'importance, au neuvième rang des exportations totales de la France.

Voici les chiffres par moyenne annuelle pour les trois ans qui ont précédé le tarif de 1892.

Moyenne annuelle triennale.

1889-1891	120.300.000 francs.

Le tarif a été appliqué le 1er février 1892; laissant cette année de côté ainsi que la suivante, à cause des perturbations qu'elles ont éprouvées par suite du changement de régime, nous trouvons :

1894-1896	98.300.000 francs.
1897-1899	107.700.000 —
1900-1902	134.100.000 —
1903.	99.432.000 —

On voit, par conséquent, que pendant la période qui ..vi les tarifs de 1892, il y a eu, relativement à la ode qui a précédé, une baisse de plus de 18 p. 100; lle était encore de 10 p. 100 dans la seconde période. 'a moyenne des trois années 1900-1902 dépasse de

10 p. 100 la moyenne des trois années 1889-1891, ce n'est pas *à cause* de la protection, c'est *malgré* la protection ; et, en 1903, nous sommes revenus aux chiffres de 1894-1896.

III. — La lingerie et la protection.

Si nous décomposons cette exportation, nous trouvons, pour les pièces de lingerie cousues, les chiffres suivants :

Pièces de lingerie cousues.

	Prix par 100 kilogr.	Moyenne annuelle	
		Poids net	Valeur
	fr. c.	kilogr.	francs
Période décennale 1877-1886.	»	1.105.000	36.280.000
— — 1889-1891.	»	1.080.000	54.600.000
1901	41 50	493.000	20.400.000
1902	40 60	489.400	19.800.000
1903	41 »	424.000	17.400.000

Cette décadence de nos exportations n'est pas due seulement à des tarifs de douanes étrangers qui refoulent nos produits ; elle est due à nos propres tarifs.

M. Julien Hayem, grand fabricant de lingerie, dit dans l'article *Lingerie* du *Dictionnaire du commerce* :

« Les droits qui grèvent les tissus de coton peuvent être regardés à peu près comme prohibitifs au point de vue de la lingerie et de la chemiserie. Des tissus qui, en Suisse ou en Angleterre, se vendent de 0 fr. 50 à 0 fr. 60, quelquefois moins, sont doublés et triplés par l'effet du droit. »

Le douanier, condamné à appliquer un tarif protectionniste, composé d'un grand nombre de numér-

est toujours obligé de le rendre tracassier et arbitraire, de peur d'être accusé de faiblesse libre-échangiste.

« Qu'en résulte-t-il? continue M. Julien Hayem. La fabrique française est dans l'impossibilité d'introduire des tissus qui constituent de véritables nouveautés et jouissent d'une grande faveur sur les marchés étrangers. Si elle les importe malgré des droits exorbitants, deux effets également fâcheux se produisent : à l'intérieur, elle oblige le consommateur national à payer des prix beaucoup plus élevés que ceux qui sont pratiqués au dehors pour les mêmes produits; au dehors, elle est dans une situation tout à fait inférieure à l'égard des concurrents étrangers; réduite à l'impuissance, elle voit lui échapper les ordres, et, faute de matière première utilisable, elle laisse chômer ses ouvrières. »

Pour les tissus de fil, il en est de même. Les fabricants français de Lille, d'Armentières, de Cholet, avouent qu'ils ne peuvent pas produire les mêmes toiles que l'Irlande. Les droits énormes qui les frappent n'en ont pas provoqué la fabrication en France; mais ils atteignent, dit M. Julien Hayem, « la fabrication de la lingerie, pour laquelle cette toile est de la matière première, dans ses forces vives ».

Ces citations suffisent pour montrer que la protection des cotons et de la toile n'a pas relevé les salaires des couturières en lingerie. Elles en sont victimes.

IV. — Vêtements confectionnés pour hommes.

[illegible] tarif de 1892 n'a pas contribué à augmenter [illegible]portation des vêtements confectionnés pour hommes. [illegible]x chiffres le montreront.

	Prix du kilogr.	Moyenne annuelle Poids net	Valeur
	fr. c.	kilogr.	francs
Période décennale 1877-1886.	15 »	1.642.000	38.367.000
1902	15 38	1.117.000	17.179.000
1903	15 38	812.000	12.491.000
1904	»	»	15.096.000

L'exportation a baissé, parce que la matière première est trop chère et que le confectionneur français se heurte à des concurrents qui peuvent fabriquer à plus bas prix.

V. — Vêtements féminins.

Vêtements pour femmes en tissus autres que la soie.

	Prix du kilog.	Poids net	Valeur
	fr. c.	kilogr.	francs
Période décennale 1887-1896.	»	515.484	45.006.000
1901	105 76	478.471	50.603.000
1902	91 32	593.700	54.219.000
1903	91 32	583.877	53.319.000
1904	»	»	65.505.000

Vêtements pour femmes confectionnés en soie.

Période décennale 1887-1896.	»	31.033	6.738.000
1901	354 15	92.963	32.922.000
1902	389 50	113.948	44.300.000
1903	389 50	41.167	16.034.000
1904	»	»	14.957.000

Pour la confection des vêtements de femme, il y a une exportation occulte qui se fait dans la malle de la voyageuse ; on en a eu la preuve dans les années de l'exposition de 1889 et de 1900 ; pour cette dernière année, l'exportation des vêtements confectionnés pour femmes

a, dans les chiffres de la douane, baissé de 25 p. 100, quoique les ateliers aient été très occupés.

L'exportation des vêtements confectionnés en soie, qui avait bénéficié d'une avance considérable, a, en 1903, subi un recul de 57 p. 100 sur les deux années précédentes : et il a continué en 1904.

Cette augmentation était-elle due au protectionnisme? Non ; elle était due à un accroissement de la richesse des autres nations ; cet accroissement de richesse a provoqué le goût de l'élégance féminine, et les établissements de coutures de Paris, plus que tous autres, ont été aptes à le satisfaire. Puis la mode a changé ; elle changera peut-être dans un autre sens et relèvera nos exportations de vêtements en soie. Mais nos établissements de couture ne peuvent vendre que cher, parce que la protection pèse sur tous les produits qu'ils emploient. Loin de leur être utile, elle les gêne. Loin de contribuer à l'augmentation des salaires, elle l'arrête, parce que, dans le prix de revient, ce qui est pris par la protection est retranché du salaire.

VI. — Éloquence de deux prix.

J'appelle l'attention sur ces deux prix : des tissus de coton écrus, teints, imprimés, valent à l'exportation de 3 fr. 40 à 5 fr. le kilogramme ; les tissus de lin valent de 2 fr. 80 à 8 fr. 89. Ces tissus de coton, de lin (transformés en chemises, en faux-cols, en pièces de lingerie cousues) valent 40 fr. 60. Que représente cette différence? Le goût, l'habileté du confectionneur, et la [illegible] en œuvre par des ouvriers et des ouvrières.

[illegible]es prix à l'exportation des tissus de soie ont été [illegible]ués pour 1903 : unis à 76 fr., façonnés ou brochés

à 88 francs, mélangés à 39 fr., façonnés à 45 fr. le kilogramme. Les vêtements confectionnés en tissus de soie pour femmes sont évalués à 389 fr. 50. D'où vient cette différence, si ce n'est de la façon donnée aux tissus de soie ? et la plus grande partie de cette différence entre le prix de la matière première et le prix du vêtement représente des salaires.

VII. — Modes et fleurs artificielles.

Cette fabrication occupe près de 100.000 personnes ; elle tient le dixième rang dans les exportations française, avec 136 millions de francs. Elle est tributaire de toutes les industries protégées. Elle paye un droit pour la farine qui sert à faire sa colle et un autre pour le fil de fer sur lequel elle monte les fleurs fabriquées avec un papier qui jouit aussi d'une protection douanière. Elle est en recul, au point de vue du personnel, dans le département de la Seine. Elle comptait en 1896 une population active totale de 18.207 personnes et en 1901, elle ne s'élève qu'au chiffre de 16.865.

Ces chiffres me donnent le droit de conclure que la *protection, en restreignant le choix de la matière première de ces industries, leur porte préjudice* ; elles ont besoin de débouchés, et par conséquent la protection dont bénéficient les industries textiles auxquelles elles sont subordonnées gêne leur expansion.

CHAPITRE IV

LES INDUSTRIES TEXTILES

I. L'industrie de la laine. — II. L'industrie du coton. — III. La filature du lin. — IV. L'industrie de la soie. — Conclusion.

I. — L'INDUSTRIE DE LA LAINE.

Les industries lainières sont les plus importantes des industries textiles ; elles occupent près de 200.000 personnes. L'industrie cotonnière occupe 150.000 personnes, l'industrie linière 55.000.

L'industrie de la laine a un outillage dont la puissance de production dépasse deux fois la consommation de la France.

M. Gaston Grandgeorge estime à 500 millions de francs la production de la filature de laine en France, et, en évaluant à 10 francs, chiffre un peu bas, le prix du kilogramme des tissus de laine, il en estime la valeur à 777 millions de francs par an[1].

On a exporté en 1903 pour 223 millions de francs de

[1] *ctionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque*, 5 sous la direction de MM. Yves Guyot et A. Raffalovich. *Fils et Tissus.* Voir aussi les rapports annuels de la *Com-n des valeurs de Douane.*

tissus et pour 94 millions 1/2 de laines peignées, soit un total de 317 millions de francs.

Cette industrie reste stationnaire depuis plusieurs années. Loin de demander la protection, elle la subit.

II. — L'INDUSTRIE DU COTON.

L'industrie du coton se partage en trois régions : la Normandie, le Nord et les Vosges.

Les filateurs et tisseurs de coton, particulièrement en Normandie, sont, depuis trois quarts de siècle, les plus âpres des protectionnistes. La filature occupe 37.500 personnes; le tissage 122.000.

Le rapporteur de la *Commission des valeurs de Douane* pour 1891 disait (p. 152) :

« On peut dire que la production de la filature et du tissage du coton est actuellement en harmonie avec la consommation qu'elle a à satisfaire. C'est une situation saine qui s'est traduite, cette année, par une activité commerciale et industrielle très vive et par une fermeté relative des fils et des tissus. »

Cette industrie prospère obtenait, en 1892, une élévation de droits de douanes à peu près prohibitifs sur les filés et les tissus de coton.

D'après les renseignements des Contributions directes, le nombre des broches des filatures de coton était de 3.799.400 en 1891. Depuis, nous n'avons pas de chiffres officiels; mais l'association des cotonniers en fixait le nombre en 1904 à 6.150.000. L'augmentation aurait donc été de 62 p. 100, tandis que l'augmentation de la consommation du coton en laine n'a augm[illegible] dans la même période, que de 31 p. 100.

Coton en laine consommé.

	Moyenne annuelle
1889-1891	143.000.000 kilogr.
1895-1897	179.369.000 —
1898-1900	169.884.000 —
1901	184.993.000 —
1902	188.052.000 —
1903	220.202.000 —

Si ce dernier chiffre était exact; il en résulterait que la consommation serait de 35 kilogr. par broche, ce qui démontrerait que la plus grande partie de la production française se compose de gros numéros.

Si hautes qu'aient été placées les barrières de douane, elles n'ont pas empêché l'importation des fils de coton.

	Importation	Exportation
	kilogr.	kilogr.
1901	6.551.000	1.388.000
1902	3.992.000	1.215.000
1903	3.674.000	1.367.000

Il est vrai que l'exportation des tissus de coton a augmenté.

	Moyenne annuelle	
	Importation	Exportation
	francs	francs
Période triennale 1889-1891 .	42.000.000	103.000.000
— — 1901-1903 .	49.000.000	174.000.000

ette exportation est due d'abord aux droits protec-
s établis dans les colonies au profit de la métropole
ux dépens de leurs habitants.

Exportations de France.

	1889-1891	1902	1903
	francs	francs	francs
Algérie	28.000.000	39.000.000	41.000.000
Madagascar . .	66.000	11.000.000	8.600.000
Indo-Chine. . .	3.000.000	12.200.000	11.300.000

Mais elle est encore due au débouché pour nos tissus de coton qu'offre l'Angleterre et qui est égal à celui de Madagascar et de l'Indo-Chine réunis :

	1902	1903
Angleterre.	20,1	22,5

Cette exportation en Angleterre et dans d'autres pays ne peut être considérée comme un signe de prospérité; elle doit être considérée comme une liquidation. Les fabriques de cotonnades étaient surchargées à tel point qu'en même temps qu'elles cherchaient des écoulements à Manchester, elles arrêtaient un jour par semaine, et, en juin 1904, elles ont tenu un Congrès dans lequel M. Méline a fait les deux aveux suivants : « Il est triste de constater que notre exportation de cotonnades tend à diminuer, tandis qu'elle augmente en Allemagne et en Angleterre. » Ensuite, reproduisant la constatation que les droits protecteurs ont poussé à l'établissement de nouvelles usines, il est obligé de dire : « L'observation est juste. » Le Congrès a nommé une Commission permanente ayant le droit de décréter le chômage des filatures et des tissages, moyennant payement d'une indemnité. Mais il n'a pas été stipulé que cette indemnité devait s'étendre aux ouvriers[1]

1. *La Réforme économique* du 26 juin 1904.

M. Gustave Roy, fabricant de tissus de coton, disait dans son article *Tissu de coton* du *Dictionnaire du commerce* (p. 1497) :

Le régime protectionniste doit être rendu responsable de la plus grande partie de l'écart considérable qui existe entre le prix d'un tissu en France et d'un tissu semblable en Angleterre. En effet, le prix du tissu se trouve grevé : de l'intérêt et de l'amortissement du capital nécessaire pour acquitter les droits de douane : 1° sur les matériaux de construction; 2° sur les machines et mécaniques; des sommes annuellement payées pour solder les droits de douane : 1° sur la matière première, le fil de coton; 2° sur toutes les matières nécessaires à la marche d'une usine : houille, huiles de graissage, métaux et bois divers, produits divers, enfin des surcharges d'impôts provenant des primes payées à diverses industries et de la surélévation des prix de transport, due à la protection de la marine marchande. De plus, l'écoulement des produits ne pouvant se faire que sur les marchés étroitement limités, l'industriel doit constamment veiller au danger provenant de la surproduction.

III. — La filature du lin.

La filature du lin et le tissage de la toile sont des industries qui ont obtenu des tarifs très élevés en 1892.

L'incitation du protectionnisme a provoqué la surproduction. Je lis dans le rapport de la *Commission des valeurs de Douane* pour 1902, rédigé sous la direction de M. Widmer, président du Comité du lin (p. 268) : « L'exportation a dépassé le fort chiffre de 19 pour atteindre plus de 10 millions de kilogrammes. Ce exportation inusitée révèle l'existence d'un ma- lai à l'intérieur; et si l'on s'allège par des ventes à l'é -ger, ce n'est point sans de lourds sacrifices ; c'est

un mal nécessaire pour déblayer le marché, mais c'est un mal. »

La filature du lin, du chanvre, du jute occupe 86.000 personnes contre 96.000 personnes employées au tissage, à la corderie, etc.

IV. — L'INDUSTRIE DE LA SOIE.

L'industrie de la filature et du tissage de la soie vient, comme importance, immédiatement après l'industrie de la laine. Elle occupe environ 136.000 personnes, dont plus de 80.000 au tissage, 20.000 au moulinage et 26.000 à la filature.

Les fabricants lyonnais, engagés dans le tissage, sont libre-échangistes ; les filateurs de soie qui leur fournissent la matière première sont protectionnistes. N'ayant pu obtenir de droits de douane sur la soie grège, ils ont obtenu des primes sous prétexte de défendre le cocon national.

Ce beau système a conduit à provoquer, en 1902, une production de 570.000 kilogr. de soie sur les 5 millions 429.000 kilogr. de soie produits par l'Europe et sur les 18.639.000 kilogr. de soie produits dans le monde. En 1903, la production de la France n'a été que de 474.000 kilogr. sur 4.366.000 kilogr. produits en Europe et sur 18.037.000 kilogr. produits dans le monde entier.

En 1902, il a été mis en vente en France 7.558.000 kilogr., de sorte que la récolte française représente 7 p. 100 du total; en 1903, 6.932.000 kilogr., de [illegible] que la récolte ne représente que 6 p. 100.

Le système des primes n'a pas augmenté le no[illegible] des sériciculteurs. Ils étaient 148.971 en 1893, [illegible]

mis 225.000 onces de graines à l'éclosion ; ils n'étaient plus que 128.199 en 1902 ayant mis 198.427 onces de graines à l'éclosion, que 120.266 en 1903, ayant mis 262.145 onces à l'éclosion.

M. Baumlin, président du Comité de la soie, constate, dans son *Rapport de la Commission des valeurs de douane pour* 1902, « l'inefficacité du système des primes pour développer la production de la soie.

« Les paysans ne se sont pas laissé séduire par elles et n'ont pas planté de mûriers (p. 182).

« Les primes à la filature ont été favorables à quelques grands établissements.

« En 1898, ils étaient au nombre de 273, ayant 11.823 bassines; en 1901, ils sont au nombre de 247, ayant 11.250 bassines. »

Mais de plus, en 1892, on a frappé d'un droit de 3 francs par kilogramme les soies moulinées, matière première du tissage.

La production des étoffes de soie en France a eu, en 1902, une valeur de 452 millions de francs, dont 444 millions pour Lyon et ses environs; en 1903, une valeur de 420.495.000 francs, dont 413 millions pour la région lyonnaise.

L'exportation a été de 3.712.000 kilogr. valant 207.557.000 francs, dont 90.084.000 pour l'Angleterre; en 1903, de 3.771.000 kilogr. valant 209.351.000 francs, dont 139.061.000 pour l'Angleterre.

Sur les 444 millions de production en 1902, 100 millions, sur les 420 millions en 1903, 89 millions, sont des tissus mélangés de coton, dont le prix est rehaussé I es droits de douanes qui frappent, en France, les f 'e coton, surtout des numéros fins.

· les 3.712.000 kilogr. exportés en 1902, 2 millions (00 kilogr., soit 54 p. 100, et sur les 3.771.000 ki-

logr. exportés en 1903, 2.141.000 kilogr., soit 56 p. 100, sont des tissus mélangés, et, par conséquent, dont les prix sont augmentés, donc les débouchés diminués par la protection établie au bénéfice des filateurs de coton.

Conclusion.

Cette étude statistique des industries textiles prouve :

1° Que les industries, comme celle de la laine et celle de la soie, sont les tributaires de l'industrie protectionniste de la filature de coton ;

2° Que les textiles étant la matière première de toutes les industries du vêtement, de la lingerie et de la mode, toute protection, établie au profit des filatures et des tissages, l'est au détriment des industries du vêtement, de la lingerie et de la mode ;

3° Que la main-d'œuvre jouant un beaucoup plus grand rôle dans ces dernières industries que dans les industries textiles, cette protection frappe spécialement les salariés des industries du vêtement, de la lingerie et de la mode, qui sont, relativement aux personnes occupées dans l'industrie du coton et du lin, comme 7 est à 1 ;

4° Que cette protection, en élevant le prix de revient des produits, resserre ou ferme leurs débouchés ;

5° Que les industries protégées, poussées à la surproduction par l'appât de la protection, aboutissent, après des périodes d'activité factice, à des crises et à des chômages.

CHAPITRE V

LES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES

Je poursuis la même enquête au point de vue des autres industries.

Le *Recensement des Professions* distingue les industries métallurgiques en deux groupes : 1° la métallurgie proprement dite, qui est la production des métaux ; elle ne vient qu'au dix-septième rang par ordre d'importance dans les industries françaises et représente 0,88 p. 100 de l'ensemble ; 2° le travail du fer, de l'acier, des métaux divers (constructeurs, maréchaux ferrants).

Le premier groupe occupe 50.000 personnes ; le second groupe environ 650.000.

La métallurgie occupe trente et un établissements de plus de 500 ouvriers. C'est pour ceux de ces trente et un établissements qui produisent de la fonte, du fer et de l'acier qu'on a établi des droits de 35 à 75 francs par tonne de fonte et d'acier.

Ce système a-t-il développé ce que les Anglais appellent le *dumping*, la vente à l'étranger à un prix très bas que permet le haut prix auquel des établissements industriels protégés peuvent vendre dans le pays où 'ont situés ?

: commerce extérieur en fontes, fer et acier est très le. Il ne vient qu'au vingt et unième rang de nos ›rtations.

Je prends les moyennes annuelles triennales, pour les trois années qui ont précédé les tarifs de 1892 et les trois dernières années :

Périodes triennales	Importation		Exportation	
	tonnes	francs	tonnes	francs
—	—	—	—	—
1889-1891. .	33.000	8.000.000	221.000	25.000.000
1900-1902. .	135.000	18.000.000	247.000	33.000.000

Ainsi pendant dix ans, en dépit des droits de douane, l'importation montait comme quantité de 309 p. 100, tandis que l'exportation n'augmentait que de 12 p. 100, et encore y a-t-il une année exceptionnelle (1902) qui rehausse la moyenne annuelle avec 376.468 tonnes. Mais le *Rapport de la Commission des valeurs de douane* pour 1902, déclare que « ce résultat est la conséquence du ralentissement de la consommation intérieure » (p. 136).

Le commerce extérieur en 1903 a été de :

Importation	64.500 tonnes.
Exportation.	434.000 —

Le *Rapport de la Commission des valeurs de douane* pour 1903 n'est cependant pas enthousiaste : « Les exportations ont considérablement augmenté et les importations ont diminué en notable proportion, mais la consommation intérieure se restreint; les prix sont en baisse et l'on est obligé de chercher au dehors des débouchés nécessaires au maintien de la fabrication. »

Voilà des aveux venant d'un représentant autorisé d'une des industries les plus âpres en France à la tection.

Le fer et l'acier sont des matières premières, duites en France par un petit nombre d'établisseme

et consommées au contraire par un grand nombre d'industries variées.

Au mois de novembre 1901, M. Millerand, alors ministre du Commerce, a estimé que la prime accordée à celles des trente et une grandes usines métallurgiques produisant de la fonte, du fer et de l'acier en France, s'élevait à 33 p. 100 du prix des wagons de voyageurs; à 9 p. 100 du prix des voitures et tramvays ; à 6 p. 100 du prix des machines hydrauliques; à 33 p. 100 pour les machines dynamo-électriques ; de 3 1/2 à 12 p. 100 pour les mécaniques de la filature et du tissage; à 4 p. 100 pour l'imprimerie; à 6 p. 100 pour les machines agricoles; et pour les constructions navales, dont le prix est de 450 francs par tonneau de construction, à plus de 50 p. 100.

La charpente en fer et la serrurerie de bâtiment occupent 60.000 personnes.

Les mécaniciens, employés à la construction mécanique générale, sont au nombre de 66.800, auxquels on peut ajouter 4.600 employés à la construction des locomotives, 4.000 à la construction des machines-outils, 4.000 à la construction du matériel de tissages et d'imprimerie, en chiffres ronds 80.000.

Les couteliers sont au nombre de 18.000. Les maréchaux-ferrants sont au nombre de 80.000.

Toutes ces industries paient un tribut à celles des trente et une usines, occupant plus de 500 ouvriers, qui produisent du fer et de l'acier.

CHAPITRE VI

CUIRS ET PEAUX

Le groupe des cuirs et peaux occupe à peu près 335.000 personnes. La tannerie et mégisserie comprennent 48.000 personnes. La fabrication des chaussures emploie plus de 220.000 personnes; celle de la sellerie, 54.000; celle des gants de peau, 20.000.

Toutes les industries, qui mettent en œuvre le cuir, subissent la répercussion des droits de douane, qui varient de 10 francs à 125 francs sur les peaux préparées.

De 1888 à 1890, notre exportation moyenne de chaussures était de 24.000 quintaux et de 64 millions de francs. Pendant les années 1901-1903, elle est tombée à 15.000 quintaux valant 17 millions de francs.

De 1888 à 1890, nous avons exporté, en moyenne, 52.400.000 francs de gants de peaux; de 1901 à 1903, l'exportation moyenne a été inférieure à 35 millions de francs.

Les droits de douane qui pèsent sur les objets qui servent de matières premières à la fabrication finie, nous obligent à vendre cher et ne nous permettent d'exporter que des objets chers.

CONCLUSION.

La France a importé chaque année, de 1900 à 1903, environ 12 millions de tonnes de houille, dont 6.800.000 tonnes d'Angleterre. Le droit de 1 fr. 20 par tonne de houille frappe toutes les industries qui en usent.

Du rapprochement entre l'industrie du vêtement et l'industrie textile, entre la fabrication des objets de fer et d'acier et la production métallurgique, entre les objets en cuir et la tannerie, il résulte que *les industries qui occupent le plus nombreux personnel, dans lesquelles la main-d'œuvre contribue le plus à la valeur du produit, sont tributaires des droits protecteurs obtenus par les industries destinées à leur fournir leurs matériaux, qui représentent un beaucoup moins grand nombre d'ouvriers et qui sont la plupart concentrées dans de grands établissements.*

Cette étude permet de dire, aussi bien au point de vue des travailleurs qui façonnent les produits à moitié fabriqués qu'au point de vue des consommateurs, que *le protectionnisme, c'est le profit de quelques-uns au détriment de tous.*

En même temps, on voit *le protectionnisme provoquer la surproduction, puis le chômage. C'est un organisateur de crises.*

Un tarif protecteur n'empêche pas des produits nécessaires d'entrer dans un pays; mais il en rehausse le prix pour tous les produits semblables qui passent sur le marché, le prix de revient de tous les objets auxquels ils contribuent en étant augmenté, il en résulte une surcharge pour toute sa production et, par conséquent, pour toutes ses exportations.

Les chiffres que nous avons donnés pour les cotons et pour les fers montrent qu'*il est incapable d'augmenter les progrès de l'exportation normale*; *quand le chiffre d'exportation de ces produits protégés augmente, il indique une liquidation.*

LIVRE III

LE PAIN ET LA VIANDE EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

LES PRÉTENTIONS DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS EN FRANCE

En suivant la méthode que je viens d'employer pour juger de la répercussion des droits de douane établis au profit de certaines industries sur les industries qui ont besoin de leurs produits, je vais examiner : 1° la question de l'alimentation de la population française à l'égard des droits qui protègent l'agriculture ; 2° la manière dont ces droits agissent au profit de l'industrie agricole.

Les propriétaires français ont bloqué leurs compatriotes dans une enceinte de tarifs élevés ; ils ont acquis le droit exclusif et ont pris la responsabilité de pourvoir à leur alimentation : quelle ration peuvent-ils leur fournir ? est-elle suffisante ou les condamnent-ils à la disette ?

[illegible]s d'abord, il y a une question à déterminer : [illegible] est la ration normale, la ration type d'après [illegible]elle nous pouvons juger s'il y a déficit ou excès [illegible]ssources alimentaires dans le pays ?

CHAPITRE II

DÉTERMINATION PHYSIOLOGIQUE DE LA RATION TYPE

I. Physiologie de l'alimentation. — L'alimentation nécessaire d'après Atwater. — II. La ration du soldat français inférieure au type d'Atwater. — L'assimilation de la nourriture végétale et animale. — III. La ration nécessaire de la population française. — La formule de Lagrange. — Réduction d'un cinquième de la population. — Justesse de cette formule. — Abaissement au quart. — Trente millions de rations quotidiennes en France.

I. — Physiologie de l'alimentation.

Aux États-Unis, l'*Office of Experiment stations* du *Department of Agriculture* a commencé, sous la direction de M. A. C. True, il y a une dizaine d'années, des enquêtes sur la valeur nutritive des divers aliments et sur leur prix de revient. Ces enquêtes sont dirigées par M. W. O. Atwater, professeur de chimie à la Wesleyan University de Middletown, qui est secondé par des collaborateurs de premier ordre [1].

Je rappelle, d'après son étude sur les *Principles of Nutrition and Nutritive value of Food*, les conditions de l'alimentation humaine.

Le corps humain se compose de quinze à vingt [illegible]-ments parmi lesquels il faut compter l'eau au pren[illegible] :

1. Elles sont publiées par le *Department of Agriculture*.

rang et des éléments minéraux, comme le phosphate de chaux qui est la base des os.

Puis viennent, dans la proportion de 18 p. 100 du poids moyen du corps d'un homme moyen, les matières protéiques divisées en deux groupes : 1° celui des albuminoïdes, qui comprend les substances semblables au blanc d'œuf, à la viande maigre, à la caséine du lait, au gluten du froment; 2° celui des matières gélatineuses, qui compose spécialement les tissus connexes, tels que celui des tendons, la peau et le périoste des os. Elles constituent le corps humain. Elles servent aussi de combustibles, car elles sont brûlées pour produire de l'énergie et elles sont encore transformées en graisse.

Le sucre et l'amidon peuvent également être emmagasinés comme graisse dans le corps. La graisse compte pour 15 p. 100 dans le poids d'un homme moyen.

Les hydrates de carbone comprennent l'amidon, le sucre, la cellulose et sont surtout trouvés dans le lait, dans les céréales et les pommes de terre; mais les hydrates de carbone ne forment que 1 p. 100 des tissus du corps humain. Le sucre et l'amidon forment une abondante somme d'énergie et sont facilement transformés en graisse.

Il y a des déchets comme les os, les arêtes, les coquilles d'œufs ou les peaux des fruits qui ne sont pas comestibles.

Les aliments doivent : 1° former les matériaux du corps et en réparer les pertes; 2° maintenir la chaleur ( )rps et fournir le pouvoir employé à l'action. Grâce a)lorimètre, on a pu mesurer la quantité d'énergie, (-lée en calories, dépensée par l'homme. On sait (la calorie est la quantité de chaleur nécessaire

pour élever d'un degré centigrade la température d'un kilogramme d'eau et que, transformée en travail mécanique, elle équivaut à 423,5 kilogrammètres. L'adulte fournit par vingt-quatre heures, environ 2.400 calories, soit 100 à l'heure. Il perd, en outre, de 1.300 à 1.350 centimètres cubes d'eau par les urines, 700 centimètres cubes par la peau, 450 par les poumons. Il exhale une quantité d'acide carbonique contenant 610 à 690 gr. d'oxygène et 230 à 260 grammes de carbone. Il rejette à peu près 240 à 270 grammes de ce dernier élément par l'ensemble de ses excrétions. Il perd par ses fèces ou ses urines 22 à 23 grammes de sels minéraux, dont plus de la moitié de sel marin [1]. La ration d'entretien exige donc que les aliments en fournissent l'équivalent : mais il faut en plus la ration d'effort.

Atwater donne les évaluations suivantes pour les rations nécessaires :

	Matières protéiques		
	Total	Digestibles	Calories
	—	—	—
	gr.	gr.	
Homme sans exercice musculaire. . .	90	83	2.450
— avec exercice modéré	112	103	3.050
— — — actif . .	125	115	3.400
— avec travail musculaire dur. .	150	138	4.150
— — — très dur.	175	161	5.500

D'après des expériences faites en Écosse sur des prisonniers employés à casser de la pierre et travaillant huit heures par jour, le Dr Dunlop trouve que 3.700 calories sont nécessaires, pour un adulte ne faisant qu'un travail modéré actif : il en résulterait donc que les chiffes d'Atwater, loin d'être exagérés, seraient peut-être au-dessous du nécessaire.

1. *L'Alimentation*, par Armand Gautier.

II. — La ration du soldat français.

En temps de paix, la ration actuelle [1] du soldat français est de 750 grammes de pain, de 300 grammes de viande, sans compter les légumes, le sucre, le café. En dehors du pain de table distribué en nature, il y a le pain de soupe, distribué au taux de 125 grammes par soupe deux fois par jour. La ration est ainsi portée à 1 kilogr. ; mais le pain de soupe peut être remplacé par des substituts.

La ration de viande est la ration non désossée et crue, au taux de 300 grammes par jour. Mais, d'après le règlement sur la gestion d'ordinaire, il faut déduire du poids total 1/5 ou 20 p. 100 d'os. Le rendement, en viande bouillie, os compris, est fixé par le cahier des charges à 46 p. 100.

Voici les résultats pour une livraison de viande, le 24 février 1905, à l'École Militaire de Saint-Cyr : viande de première qualité de Paris (bas morceaux, collier, bas de la cuisse jusqu'au jarret, un peu de bajoues désossées, plat de côtes) : Poids brut 45 kilogr., se décomposant en viande crue, 37 kil. 100; os crus, 7 kil. 900. Viande cuite, 26 kilogr., os cuits, 5 kil. 100. Le rendement est de 57. Dans le service de choix auquel j'emprunte cet exemple, on estime que le rendement moyen est de 55 p. 100.

On peut donc estimer le rendement moyen à 50 p. 100.

La viande, fraîche crue, en moyenne, contient 15 p. 100 d[illegible]tières protéiques qui, multipliées par 300 grammes, n[illegible] donnent 45 grammes.

[1] [illegible]ans son livre *L'Alimentation et les Régimes*, M. Armand G[illegible]er la considère à tort comme la ration de guerre, p. 105.

Le pain ou son substitut : 10 hectogrammes × 9,2 = 92 grammes, soit un total de 137 grammes de matières protéiques absorbées. Nous sommes un peu au-dessus du chiffre d'Atwater; mais nous sommes au-dessous si nous déduisons 1/5 des os, et Atwater estime les déchets à 15 ou 20 p. 100.

Quant aux calories :	300 grammes de viande . .		666
—	1.000 — de pain blanc .		2.660
			3.326

En ajoutant le sucre, quelques légumes et en ne tenant pas compte du déchet, on arrive péniblement au chiffre de 3.400 calories. *La ration du soldat français est donc une ration minimum.*

Des végétariens, à la vérité, prétendent que la viande peut être remplacée par des substitutions végétales; mais, — on l'a dit depuis longtemps, — ce n'est pas ce qu'on mange qui nourrit, c'est ce qu'on digère.

Or, les dernières expériences d'Atwater[1] ont donné les coefficients suivants d'utilisation des principes alimentaires de diverses origines :

Principes	Principes utilisés pour 100 parties		
	Albuminoïdes	Graisses	Hydrates de carbone
Empruntés aux viandes, œufs et lait.	97	95	98
— aux céréales	85	90	98
— aux légumes en grains .	78	90	97
— aux légumes herbacés .	83	90	95
— aux fruits	85	90	90
amidon	»		98
sucre.	»	»	98
Moyenne pour l'alimentation animale.	97	95	[illegible]
— — végétale.	85	90	[illegible]

1. Citées par Armand Gautier, 2e éd., p. 52.

D'après ces chiffres, l'alimentation végétale brûle la chaudière et ne la répare pas. Elle a le même inconvénient que l'alcool.

III. — La ration nécessaire de la population française.

Dans son *Essai d'Arithmétique politique sur les Premiers Besoins de l'intérieur de la République*[1], publié en 1796, le célèbre mathématicien Lagrange avait réduit toute la nourriture animale à la viande de boucherie, porc compris, et à une espèce moyenne de céréales qu'il appelait blé « et qui comprenait le froment, le seigle et l'orge ».

Il prenait comme base d'appréciation la ration des troupes qui, pour chaque soldat, était de 28 onces de pain (1 livre 3/4) et d'une demi-livre de viande.

Mais comment l'évaluer pour l'ensemble de la population? « Dans une famille composée d'un mari, d'une femme et de trois enfants au-dessous de dix ans, le père, disait Lagrange, consomme presque autant à lui seul que le reste de la famille. »

Estimant qu'il y avait 1/5 de la population au-dessous de dix ans, il supposait que ce cinquième compense par sa consommation ce que les femmes consomment de moins que les hommes, de sorte qu'en ayant encore égard à la moindre consommation des vieillards, on en peut conclure que la consommation totale de tous les habitants de la France ne doit représenter que les 4/5 de la consommation d'un nombre égal de soldats.

[1] ublié par Roederer, dans son *Journal d'Economie politique.* (..tion des Principaux Economistes. Coll. Guillaumin. Mélanges (..n. pol. T. I, p. 608.

Lagrange arrivait ainsi au chiffre de 20 millions sur 25 millions d'habitants.

Suivant l'exemple de Lagrange, je prends comme type la ration du soldat en temps de paix. Pour opérer la réduction que comporte la moindre consommation des enfants au-dessous de quinze ans, des femmes de 15 à 59 ans inclusivement, et des vieillards au-dessus de 60 ans, je répartis, par grandes masses, la population à ses différents âges d'après les recensements de 1876 à 1896[1]. J'exagère le chiffre des individus à consommation réduite. Ainsi sur 1.000 personnes, je porte à 20 p. 1.000, tandis qu'il n'est que de 16, le chiffre des enfants au-dessous d'un an. Pour 1.000 personnes des deux sexes, on a :

Au-dessous d'un an	20
D'un an à 14 ans révolus	260
De 15 ans à 59 ans	600
Au-dessus de 60 ans	120
Total	1.000

Des physiologistes estiment que l'alimentation d'une femme représente les 3/4 de celle d'un homme; que l'alimentation d'un vieillard peut être assimilée à celle d'une femme; que l'alimentation d'un enfant représente les 3/4 de celle d'une femme; je déduis complètement l'alimentation des enfants au-dessous d'un an. Dans ces conditions, pour 1.000 habitants, le chiffre des rations alimentaires serait de :

Pour les hommes	300
— femmes et les vieillards	315
— enfants	195
Total	810

1. V. Levasseur : *La Population.*

Le chiffre des rations d'adultes représente les 4/5 de la population totale. Les recensements et les observations modernes sur la proportion de l'alimentation donnent exactement les mêmes chiffres que ceux obtenus par Lagrange.

Atwater a établi expérimentalement les proportions suivantes[1] :

Homme ayant un travail musculaire modéré . . .	1,0
Homme ayant un dur travail musculaire.	1,2
Homme ayant un léger travail musculaire et enfants de 15 à 16 ans.	0,9
Homme ayant un travail sédentaire, femme ayant un travail musculaire modéré, garçon de 13 à 14 ans, fille de 15 à 16 ans	0,8
Femme ayant un léger travail, garçon de 12 ans, fille de 13 à 14 ans	0,7
Garçon de 10 à 11 ans, fille de 10-12 ans.	0,6
Enfant de 6 à 9 ans	0,5
Enfant de 2 à 5 ans	0,4
Enfant au-dessous de 2 ans	0,3

Ces chiffres se rapprochent des proportions établies par Lagrange et par moi. Mais j'abaisse au quart la proportion du cinquième; et si, pour simplifier les calculs, je porte la population de la France au chiffre de 40.000 au lieu de 39, j'ai un total de 30.000 de rations.

Par le droit de 7 francs sur les blés, par le droit de 20 francs sur le quintal métrique de poids vif de la race bovine, de 25 francs sur le quintal de poids vif de moutons, ce qui porte à 35 francs le droit sur le poids net de la viande de boucherie, les propriétaires fonciers se sont assuré le monopole de la fourniture du pain et de la viande à la population française.

vais examiner dans quelle mesure ils peuvent y voir.

[1] *Principles of Nutrition*, p. 32.

CHAPITRE III

LE PAIN EN FRANCE

La farine et le pain. — 100 kilogr. de blé égalent 100 kilogr. de pain. — Quarante-trois départements au-dessous de la ration. — Insuffisance de 29 p. 100. — Importation. — Adjuvants.

On demande souvent : Combien 100 kilogr. de farine donnent-ils de kilogr. de pain? La réponse est simple : 100 kilogr. de farine donnent 100 kilogr. de pain. Le reste, c'est de l'eau.

Ainsi quand les *Notices sur le service des subsistances militaires* évaluent le rendement des farines de blé tendre, blutées à 20 p. 100, à 139 kil. 500 de pain (t. I, p. 483) il faut conclure qu'il y a trop d'eau dans le pain de troupe. De plus, ce blutage est faible. MM. Aimé Girard et Fleurent ont prouvé que le pain réellement nutritif doit être uniquement fait avec l'amande dont la farine représente de 55 à 65 p. 100 du poids du blé.

Du temps de Lagrange, on estimait une livre de pain à une livre de blé. « Le blé, disait-il, perd par la mouture et le son qu'on en tire le quart de son poids; mais la farine regagne par l'eau qu'on y ajoute pour la réduire en pâte, et dont une partie reste dans le pa le tiers de son poids. » Puisque nous avons pris comı type la ration militaire, nous le conservons au point vue du rendement et nous restons à la formule, adm

par le tarif de douane, et cependant exagérée avec le blutage actuel, de 100 kilogr. de blé = 100 kilogr. de pain.

D'après l'*Enquête agricole* de 1892, nous trouvons comme département représentant le plus grand excès de production en blé par rapport à sa population, celui d'Eure-et-Loir, qui a 906 hectolitres par 100 habitants. Si je convertis les hectolitres en quintal au poids de 75 kilogr., je trouve 780 quintaux.

Mais 75 sur 100 habitants seulement ont besoin d'être pourvus de la ration d'un kilogr. par jour. La proportion se trouve ainsi relevée d'un quart et est portée à 875 quintaux pour 100 habitants ou 875 kilogr. par habitant.

Or la ration type nous donne 360 kilogr. par an. Il y a donc excès de 515 kilogr. par an.

Si nous faisons le même calcul pour les autres départements, nous constatons que tout département qui ne produit pas au moins 3 hectol. 37 de blé par habitant est condamné à une alimentation insuffisante ou est obligé d'en importer des départements qui en produisent en plus grande quantité. Or, il y a 43 départements sur 87, soit la moitié, qui se trouvent dans cette situation (*Statistique agricole*, année 1892, la récolte étant de 117.500.000 hectol.).

La moyenne de la production du froment, pendant la période décennale, a été de 114.320.000 hectol., évalués par la *Statistique agricole* de 1902, à 8.800.000 tonnes. Je n'en déduis pas les 5 ou 6 millions de quintaux employés pour des usages industriels ; je ne suppose p non plus qu'il y en ait une certaine quantité e loyée à la nourriture du bétail. Je n'en déduis q la quantité nécessaire pour la semence que l'*En-* q *décennale* estime à 1 million de tonnes.

Ce million de tonnes déduit, il reste donc, sur 8 millions 800.000 tonnes, 7.800.000 tonnes à la disposition de l'alimentation.

Nous avons donc, d'après la formule donnée plus haut : 1 kilogr. de pain par jour = 360 kilogr. de pain par an × 30.000.000 de rations = 10.800.000 tonnes, et, par conséquent, un déficit de 3 millions de tonnes de froment, soit de près de 29 p. 100.

Il est vrai qu'il y a des grains inférieurs qui entrent pour une part dans l'alimentation humaine; d'après la moyenne décennale de 1893-1902 le seigle a donné 1.590.000 tonnes; l'orge 971.000 tonnes, mais elle n'entre guère directement dans la ration alimentaire; l'avoine, 4.115.000 tonnes, mais elle ne convient pas en France à l'alimentation humaine ; le sarrasin 554.000 tonnes, mais il représente l'alimentation la plus misérable.

La récolte des pommes de terre a été pendant cette période décennale de 12.148.000 tonnes; mais on peut estimer que l'alimentation des animaux, les usages industriels, la distillerie, la semence en prennent 5 millions. D'un autre côté, d'après le tableau donné par M. Armand Gautier[1], sur 100 parties fraîches les blés français et étrangers donnent en moyenne 12,64 de matières albuminoïdes; les pommes de terre 1,3. En un mot, pour obtenir la même quantité d'albuminoïdes, il faut 972 tonnes de pommes de terre là où il ne faut que 100 tonnes de froment. En un mot pour obtenir l'équivalent des substances protéiques, fournies par 1 million de tonnes de blé, il faudrait 9.720.000 tonnes de pommes de terre.

Il manque 3 millions de tonnes à la récolte du b. 1
29 p. 100. En comptant le seigle et le sarrasin, co- 3

1. Armand Gautier, *op. cit.*, p. 140.

équivalant au blé, nous avons 2 millions de tonnes de ces grains inférieurs; les pommes de terre donnent un équivalent de moins de 1 million. Nous arriverions ainsi à peu près à la ration végétale.

Les légumes doivent être mis à part, car, dans la ration militaire, ils viennent s'ajouter au pain et ne le remplacent pas.

La récolte des haricots en 1902 a été de 96.000 tonnes; des lentilles, de 84.000; des pois, de 53.000; des fèves, de 92.000; total 325.000 tonnes. Tous ces légumes, sans compter leurs déchets, contiennent une quantité énorme d'eau. A poids égal, ils ne peuvent être considérés comme des équivalents du blé.

Malgré tous les succédanés que les Français essayent de donner au blé, la meilleure preuve qu'ils ont besoin de blés étrangers, c'est qu'ils continuent à en importer depuis que le droit de 7 francs a été établi en 1894.

Froment.

1895	450.000	tonnes.
1897	526.000	—
1898	1.945.000	—
1899	130.000	—
1902	245.000	—
1903	472.000	—
1904	205.000	—

Or, quand les récoltes sont abondantes, le droit ne joue que dans une mesure limitée. La concurrence se fait à l'intérieur; les cours s'écrasent. Mais, dès qu'on craint de manquer de blé, les prix s'élèvent dans le pays protégé à un degré qui dépasse le prix de la denrée sur les marchés libres.

CHAPITRE IV

LE PRIX DU PAIN ET LA PROTECTION

Le jeu du droit protecteur à l'inverse de l'abondance des récoltes. — La matière première et le prix du pain. — La taxe du pain.

En voici la preuve que j'emprunte aux *Memoranda prepared by the Board of Trade* établis en 1903[1] :

	Royaume-Uni	France	Allemagne	États-Unis
	sh. d.	sh. d.	sh. d.	sh. d.
1882.	45 1	44 11	45 4	44 0

Les prix anglais et allemands dépassent les prix en France pendant cette dernière année du régime libéral de 1861, qui avait établi le droit de 0,60 les 100 kilogr. En 1883, le droit est porté à 3 francs. Nous avons les cours suivants :

	Royaume-Uni	France	Allemagne	États-Unis
	sh. d.	sh. d.	sh. d.	sh. d.
1883.	41 7	44 3	40 3	38 6

1. Les *Memoranda prepared by the Board of trade* (p. 121), donnent le prix moyen du blé par « imperial quarter ». (L'imperial quarter = 2 hectol. 91 lit. soit 480 livres de 453 grammes; 1 shilling par quarter = 0 fr. 573 par 100 kilogr.; 40 shillings par quarter = 22 fr. 92 par 100 kilogr.). Nous prenons l'ir rial quarter comme de 480 livres, soit 217 kilogr. 1/2, cepen son poids n'est pas compté le même pour tous les blés, d peuvent résulter des différences. (Voir *Dictionnaire du comm* article *Grains* et article *Mesures*), 1 shilling = 1 fr. 25).

Le prix du blé baisse. Il tombe en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne. La différence était en notre faveur en 1882 relativement au prix de la Grande-Bretagne. Elle est maintenant à notre détriment de près de 3 shillings.

En 1887, le droit est porté à 5 francs en France, en Allemagne, à 5 marks les 100 kilogr. Nous trouvons les prix suivants :

	Royaume-Uni	France	Allemagne	États-Unts
	sh. d.	sh. d.	sh. d.	sh. d.
1887.	31 10	43 9	37 11	31 9

En 1894, nous avons le droit de 7 francs. L'Allemagne abaisse son tarif à 3 marks 90. Il en résulte les différences suivantes :

	Royaume-Uni	France	Allemagne	États-Unis
	sh. d.	sh. d.	sh. d.	sh. d.
1895.	23 1	32 9	30 6	22 4
1897.	30 2	43 9	36 0	31 10
1898.	34 0	45 8	40 6	31 9
1902.	28 1	38 0	35 9	27 10

Le droit de 7 francs par quintal métrique représente pour le quarter imperial 12 sh. 2 1/2.

On voit qu'en 1897, année de mauvaise récolte, le droit a eu plus que son plein effet, 30,2 à 43,9 soit 13 sh. 7 d.

M. Méline dut suspendre, le 4 mai 1898, le droit de 7 francs sur les blés. Dans le rapport qui précède le décret, il dit : « En quelques jours, on a vu le prix du blé monter de 30 à 33 et même 34 francs. »

1er mai 1903, à Paris, le prix du blé était de 2[illegible] francs; à Londres, de 16 fr. 50; à Vienne, de 1[illegible] fr. 80; à Budapest, de 16 fr. 40; à Anvers, de 1[illegible] 50; à New-York, de 15 fr. 94. La différence entre

Londres et Paris était donc de 8 fr. 50, au lieu de 7 francs.

On peut dire, d'après l'expérience générale, *que le droit sur les blés ne peut pas relever le prix du blé à son niveau dans les années abondantes et au contraire il le relève au-dessus de son niveau dans les années de déficit.*

Les commerçants des pays protégés n'osent pas acheter; ils doivent attendre. De plus, en France, ils redoutent la suspension des droits; et ainsi, *ils provoquent les hauts prix qui devront l'amener, car ils n'approvisionnent pas le marché.*

Le lendemain de la suspension des droits, le 4 mai 1898, ils achetèrent en masse : cette mesure coïncida avec la spéculation de Leiter à Chicago, et eut pour effet de contribuer à la hausse : le 10 mai, le prix d'exportation à New-York atteignit le chiffre de $ 1,93 par bushel, soit 34 fr. 47 par hectolitre [1].

Quand le droit de 7 francs joue complètement, le prix de chaque kilogr. de pain, vendu chez le boulanger, est rehaussé de 0 fr. 07. Je sais qu'en 1887, quand le droit sur le blé fut porté à 5 francs les 100 kilogr., M. Méline refusa de frapper le pain d'un droit. Il avait, en effet, soutenu que le droit sur la matière première n'avait pas d'influence sur le produit. Il affirmait que les intermédiaires, c'est-à-dire les boulangers, en supporteraient le poids.

C'était supposer que les boulangers qui, pour la plupart, sont de petits commerçants, pouvaient faire un cadeau, si le droit de 7 francs produisait son plein effet sur les 70 millions de quintaux de blé qui passent sur le marché, de 490 millions aux propriétaires [illegible]ciers. Auraient-ils éprouvé des sentiments altru[illegible]s

1. Arthur Raffalowich. *Le Marché financier*, 1898-1899, [illegible].

assez développés pour avoir une pareille intention, que la perspective de la faillite, pour la plupart, les aurait empêchés de la réaliser.

Des boulangers belges qui expédièrent de suite du pain en France, des boulangers français qui allèrent s'établir en Belgique, démentirent immédiatement la belle assertion de M. Méline. Ils envoyèrent du pain par tonnes; tous les jours, le rayon de la pénétration de la boulangerie devenait plus étendu. M. Méline dut se rendre à l'évidence et frapper le pain d'un droit égal à celui qui frappait le froment.

Le boulanger fait donc faire supporter à ses clients le prix du blé aggravé du droit de douane. Quand il annonce une augmentation de 5 ou de 10 centimes sur le kilogramme de pain, l'émotion est grande dans chaque famille. On regarde vers l'autorité : et on a raison, car elle est responsable de toute la cherté que le droit de douane ajoute au cours naturel du blé; mais au lieu de lui demander de cesser son intervention, on lui demande une autre intervention, celle de forcer le boulanger à ne pas tenir compte du prix du blé dans le prix du pain et on demande aux maires, dans les départements, au Préfet de la Seine, à Paris, d'appliquer l'article 30 de la loi des 19-22 juillet 1791.

Cet article a été inséré, à titre provisoire, dans la loi qui garantit la liberté du travail. Ce provisoire dure depuis près de cent quinze ans. Il autorise les maires à taxer le pain et la viande. On trouve des maires capables d'imposer aux boulangers une taxe qui les force de vendre le produit meilleur marché que la matière pre- m . Mais un industriel ne fait pas de l'industrie p se ruiner; quand le maire écoute ces suggestions, l ulanger abaisse la qualité de sa farine; et comme il it que la sphère, étant le volume qui présente la

plus petite surface, retarde l'évaporation de l'eau, il arrondit ses pains.

Les boulangers sont dénoncés, à la fois par les cultivateurs et les consommateurs, comme des affameurs; quels sont donc leurs bénéfices? Dans la *Statistique agricole de* 1903, je trouve que le prix du quintal de froment est de 22 fr. 36, et le prix du pain bis blanc, qui est le pain de ménage, de 0 fr. 29 le kilogr. Cette différence de 0 fr. 0664 par kilogr. ou de 29 p. 100 représente la mouture, les frais généraux de la meunerie et de la boulangerie; les risques du boulanger, et ils sont grands, car dans les moments de crise, le boulanger est le banquier des nécessiteux.

On peut donc dire *qu'impuissant à protéger complètement le froment dans les années d'abondance, le droit devient écrasant dans les années de cherté*, et qui frappe-t-il? les ouvriers, les moins aisés, tous ceux qui ont l'alimentation la moins variée, et qui, obligés à un travail musculaire, n'ont pas seulement besoin de l'aliment d'entretien, mais ont besoin de l'aliment destiné à supporter l'effort.

CHAPITRE V

LA VIANDE EN FRANCE

I. Total de la viande. — 41 p. 100 de la ration type. — Adjuvants. — Déficit de 50 p. 100. — II. Augmentation de la consommation et augmentation de la population urbaine. — Recul de la consommation de la viande.

I. — Total de la viande.

Pour la viande, la *Statistique Agricole annuelle* ne donnant pas la moyenne de la viande de boucherie produite, je prends les chiffres fournis par la *Statistique Agricole de* 1892 (p. 304 et suiv.).

Poids net en viande des animaux indigènes livrés à la boucherie :

Race bovine.	720.810 tonnes.
Race ovine	125.868 —
	846.678 tonnes.

En chiffres ronds, 850.000 tonnes.

Or, nous avons à pourvoir à 300 grammes de viande non désossée pendant 360 jours, pour 30 millions d'habitants.

$$360 \times 300 \text{ gr.} = 108 \text{ kilog. par an ;}$$

30 millions de personnes :

$$0.000.000 \times 108 = 3.240.000 \text{ tonnes de viande.}$$

Les races bovine et ovine nous donnent 846.000 tonnes de viande. Déficit : 2.394.000 tonnes.

Il faut y ajouter la viande de porc : 461.000 tonnes. Nous avons vu qu'en temps de paix la ration militaire de porc salé est de 240 grammes par jour; mais aux 461.000 tonnes qui représentent le porc frais, nous ne devons pas faire subir cette réduction.

Donc, nous avons :

Viande de boucherie.	846.000 tonnes.
Viande de porc	461.000 —
Total.	1.307.000 tonnes.
Nous avons à pourvoir à .	3.240.000 rations.

Déficit : 1.930.000 tonnes ou 59 p. 100.

En un mot, quand il faudrait 100 kilogr. de viande, nous en avons 41.

Lagrange estimait que la consommation totale de la viande en France était de 80 livres par habitant, soit de 40 kilogr. Au bout de plus d'un siècle, nous arrivons au chiffre de :

$$\frac{1.308.000 \text{ tonnes}}{30.000.000} = 43 \text{ kilogr. } 6 \text{ par habitant.}$$

Le progrès de la consommation de la viande est-il en rapport avec les progrès de la civilisation réalisés depuis un siècle?

Les 5.000 à 6.000 tonnes de viande de l'espèce caprine, les 12.000 tonnes de viande de cheval, les 36 millions d'animaux de l'espèce galline, les 10 millions d'oies, de canards, de dindes, de pintades et de pigeons, les 15 millions de lapins[1], comblent les quantités

1. *Statistique agricole de* 1892, p. 315.

j'ai négligées et ne sauraient modifier le pourcentage de plus de 2 ou 3 p. 100 au maximum.

Ajoutons l'appoint du poisson dans l'alimentation animale. D'après la statistique des pêches pour 1899, 1900, 1901, les produits des diverses pêches maritimes varient entre 260.000 et 280.000 tonnes ; en y ajoutant les pêches d'eau douce et les pêches dont les produits ne sont pas connus, nous obtenons environ 300.000 tonnes.

Mais il faut déduire de ce chiffre environ 40.000 tonnes exportées, dont 28.000 de morues grâce à un système de primes. On peut donc dire que l'adjuvant apporté à la consommation par le poisson ne dépasse guère 250.000 tonnes. Si on compte largement 300.000 tonnes, et si l'on évalue, ce qui est exagéré au moins d'un tiers, que la qualité nutritive du poisson est égale à celle de la viande, nous avons 1.608.000 tonnes. La ration nécessaire étant de 3.240.000 tonnes, le déficit est de 1.632.000 tonnes ou de 53 p. 100.

Quand il faut 100 kilogr. de nourriture animale, nous n'en avons que 47.

La *Statistique agricole* de 1892 évalue le produit d'une poule à 80 œufs par an et à 2.885 millions d'œufs la production totale (p. 316). Si on estime le poids de l'œuf à 60 grammes (coquille comprise), nous avons pour l'ensemble de la France 173.000 tonnes d'œufs.

M. Armand Gautier estime que de 1890 à 1899 la consommation moyenne des œufs, par chaque Parisien, sans distinction d'âge ni de sexe, a été de 10 kilogr. d'œufs. Si on fait entrer dans chacune des 3.240.000 ratio nimales 10 kilos d'œufs le déficit de l'alimentat en matière animale serait encore de près de mc .

] nge ajoutait le fromage comme succédané de la

viande à raison d'une demi-livre de fromage pour une livre de viande, et les travaux modernes confirment cette proportion, qui est cependant exagérée pour le fromage frais. En 1892, la production du fromage a été de 136.650 tonnes. Ne comptant pas les quantités exportées, je double ces 136.650 tonnes et je les ajoute à la ration de viande et de poisson, 273.000 tonnes.

Je ne parle pas du beurre qui, très riche en graisse, ne contient presque pas de matière protéiques.

Que l'on ajoute tous les succédanés possibles à la quantité de viande de boucherie et de porc, constatée par la *Statistique agricole*, on trouve toujours un déficit oscillant autour de 50 p. 100. Nous pouvons donc affirmer qu'*en France nous n'avons que la moitié de la nourriture animale nécessaire.*

II. — L'AUGMENTATION DE LA POPULATION URBAINE ET L'AUGMENTATION DE L'ALIMENTATION ANIMALE.

L'augmentation de la consommation de la viande est une conséquence du bien-être ; et si, dans les villes, je trouve que la consommation de la viande n'a pas augmenté de la même quantité que la population, une conclusion s'impose : c'est que la viande est trop chère et que les droits de douane, qui ont été constamment augmentés depuis 1881, ont leur part de responsabilité dans cette rétrogradation de la consommation.

A Paris, la consommation de la viande de boucherie a diminué relativement à la population.

	Population	Consommation totale	Population p. 100	Consommation p. 100	Consommation par tête
	habitants	tonnes			kil.
1880. Recensement de 1876.	1.988.000	149.600	»	»	79
1902. Recensement de 1901.	2.657.000	165.500	33	10	62
Recensement de 1903	»	161.762	»	8	60

Ainsi tandis que la population a augmenté de 33 p. 100, la consommation de la viande n'a augmenté de 1880 à 1903 que de 8 p. 100 ; et la loi de douane du 31 juillet 1903 n'a pas été étrangère au recul de la consommation de 1903 sur 1902.

Il faut ajouter à la viande de boucherie la consommation du porc, de la volaille et du gibier, du poisson : cette consommation a-t-elle augmenté plus rapidement ou moins rapidement que la population ?

	Porc et charcuterie		Volailles et gibier		Poissons	
	Consommation totale	Consommation p. 100	Consommation totale	Consommation p. 100	Consommation totale	Consommation p. 100
1880 . .	25.500	»	21.715	»	3.954	»
1902 . .	32.520	28	29.811	6	4.067	»
1903 . .	34.218	24	30.871	42	4.004	0,1

L'augmentation de la population étant de 33 p. 100, celle du porc était restée inférieure en 1902 ; elle est devenue un peu supérieure en 1903. Il est probable que le porc a été substitué à la viande comme aliment à
illeur marché dans un certain nombre de ménages,
compensation des 4.000 tonnes de viande en moins.
e du poisson est resté stationnaire de 1880 à 1903.
'augmentation de la consommation de la volaille

et du gibier dépasse, seule, l'augmentation de la population : mais c'est là une consommation de luxe.

La ration annuelle du Parisien adulte n'est que de 87 kilogr. de viande au lieu des 108 kilogr. du soldat. Elle a subi un recul.

J'ai fait auprès des maires d'un certain nombre de villes de France, dont la population s'est le plus développée, une enquête pour comparer le développement de la consommation de la viande de boucherie et de l'alimentation animale. (V. le tableau ci-contre.)

On remarquera qu'à l'exception d'Angoulême, l'augmentation de la viande de boucherie et de l'alimentation animale n'a augmenté que dans les villes où la consommation était très faible.

Mais, sauf à Bordeaux, à Angoulême et à Nîmes, nulle part la consommation n'atteint les 108 kilogr. qui, à 300 grammes par jour pour les 3/4 de la population, constituent le type de ration du soldat.

A Toulouse, le chiffre de la viande de boucherie est d'une petitesse stupéfiante : 483.000 kilogr. pour 127.000 habitants, 3 kilogr. par habitant !

Je sais que l'on peut dire que l'habitant des campagnes qui vient à la ville est habitué à consommer moins de viande que l'habitant de la ville qui s'y trouvait déjà. Par conséquent la progression de l'alimentation animale pourrait, pour ce motif, présenter un certain retard sur la progression du nombre des habitants. Même en tenant compte de cette observation, on trouve une si grande différence dans certaines villes comme Lyon, Marseille, qu'il est difficile de ne pas admettre qu'il y a diminution dans la consommat et qu'il y a une corrélation entre ce résultat et la hau du prix de la viande.

Or, les droits de douane sont un des éléments

	POPULATION		VIANDE de boucherie		ALIMENTATION animale		POPULATION p. 100	VIANDE p. 100	ALIMENTATION animale p. 100	PAR HABITANT en kilog. viande de boucherie	PAR HABITANT en kilog. alimentation animale
	1880	1903	1880	1903	1880	1903				1903	1903
			tonnes	tonnes	tonnes	tonnes					
Villes dont l'augmentation de l'alimentation animale a été SUPÉRIEURE *à l'augmentation de la population.*											
Angoulême.	30.500	37.600	2.637	339	3.014	3.903	23	26	29	88	103
Montluçon .	24.000	35.000	697	953	908	1.479	45	60	62	27	42
St-Quentin .	39.000	50.200	1.140	1.878	1.975	3.096	29	64	56	37	61
Toulouse . .	111.300	127.800	392[1]	483	»	»	14	23	»	3	»
Villes dont l'augmentation de l'alimentation animale a été INFÉRIEURE *à l'augmentation de la population.*											
Amiens . . .	61.900	82.700	5.752	6.180	»	»	33	7	»	74	»
Bordeaux. .	212.000	256.700	23.183	21.270	27.634	26.586	20	— 8,26	— 3,70	82	103
Bourges . .	25.200	35.900	1.546	1.547	2.175	2.450	42	0,7	12	43	6
Grenoble . .	44.000	39.400	4.600	5.682	5.441	7.022	35	21	29	95	11
Lille	162.700	215.400	9.551	10.264	10.698	11.736[2]	32	7	9	47	54
Limoges . .	47.500	70.500	7.100	8.812	»	»	48	24	»	124	»
Lyon. . . .	376.600	459.000	20.046	19.331	»	»	21	— 3,45	»	43	»
Marseille . .	273.600	491.000	26.102	30.054	»	»	78	15	»	60	»
Nantes . . .	116.000	124.000	4.262	4.075	7.502	9.320	6	— 4	24	32	75
Nîmes . . .	60.800	72.900	5.929	5.746	6.637	6.780	19	— 3	2	78	93
Rennes. . .	44.500	61.000	3.485	3.629	»	»	37	3	»	61	»
Roubaix . .	83.300	124.000	3.280	4.423	4.800	5.915	49	44	23	35	47

1. Ce chiffre se rapporte à 1891. — 2. Non compris la volaille.

cette hausse : de 1863 au 3 novembre 1881, l'importation de la viande fraîche est libre : elle est frappée alors d'un droit de 3 francs. La loi du 11 janvier 1892 porta les 100 kilogrammes de poids net à 25 francs pour le bœuf, 32 francs pour le mouton, 12 francs pour le porc ; la loi du 5 avril 1898, l'éleva à 18 francs pour le porc ; la loi du 31 juillet 1903 à 35 francs pour le bœuf et le mouton et à 25 francs pour le porc.

La moyenne du prix de la viande au marché de la Villette était, du 1er au 5 août, de 1900 à 1904 (moyenne des trois qualités) :

	Bœufs	Veaux	Moutons	Porcs
	—	—	—	—
1904	1 40	1 68	2 01	1 41
1903	1 38	1 62	1 97	1 55
1902	1 30	1 54	1 92	1 57
1901	1 30	1 81	1 89	1 51
1900	1 20	1 58	1 80	1 47

La viande de porc est la seule dont le prix ait une tendance à une légère baisse (*Journal officiel* du 15 août 1904).

CHAPITRE VI

LES CONDITIONS DE L'ALIMENTATION D'APRÈS « L'OFFICE DU TRAVAIL » EN FRANCE

I. Les bordereaux de salaires. — Le prix de la nourriture et du logement des célibataires et des ménages. — Rapport au salaire. — II. Salaire, nourriture et loyer. — Misère et assistance. — III. La part de la protection. — *Part du droit de douane sur le salaire d'autant plus grande que le salaire est moins elevé.* — Ecart entre les prix de Paris et Londres.

I. — Part de la nourriture dans le salaire.

Je vais maintenant contrôler ces résultats par les données fournies dans le document intitulé : *Bordereaux de salaire*, publié par l'*Office du Travail*, en 1902. Il contient les résultats d'une enquête faite auprès des instituteurs et des conseils de prud'hommes sur le prix de pension par mois payé par les ouvriers célibataires et sur le coût de la nourriture d'une famille de quatre personnes.

3 prix suivants comprennent le logement et la

rmand Gautier, *op. cit.*, 2e éd., p. 52.

nourriture mensuels pour les ouvriers célibataires :

Paris	85 à 90 fr.
Reims	75
Amiens	60 à 65
Fougères	60
Nancy	60 à 75
Lyon	70

On peut dire que, dans les villes industrielles, ce prix va de 60 à 90 francs.

Rapproché du salaire du manœuvre à Paris, 5 francs par jour pour vingt-cinq jours de travail, nombre exagéré, ce prix représente à Paris de 65 à 70 p. 100 du salaire; pour l'ouvrier de métier à 7 fr. 50, de 50 à 55 p. 100. Mais dans les départements, il arrive vite à 80 p. 100.

Quant au coût de la nourriture pour une famille, l'*Office du Travail* a choisi comme type de comparaison le type de ménage le plus répandu en France, le petit ménage de quatre personnes, et « on a reconnu, dit-il, que la consommation d'un ménage de ce genre pour les denrées alimentaires les plus importantes représente, le plus souvent, dans le courant d'un mois, les quantités suivantes » :

Pain	50 kilogr.
Bœuf	10 kilogr.
Lard	4 kilogr.
Œufs	6 douzaines.
Lait	34 litres.
Pommes de terre	22 kilogr.

En outre, la boisson se compose, suivant les régions, soit de 44 litres de vin, soit de 80 litres de bière ou 100 litres de cidre.

Si nous comparons ces chiffres à ceux de la ra type, nous voyons qu'ils sont de beaucoup infériei

Suivant la formule que nous avons adoptée, nous réduisons à trois la famille de quatre personnes et nous trouvons :

Pain, 600 kilogr. par an qui, divisés par 3 = 200 kil. au lieu de 360 kilogr. de la ration type, ou 555 grammes par jour au lieu de 1 kilogr.

Viande de boucherie et de porc, 168 kilogr. par an qui, divisés par 3, donnent 56 kilogr. au lieu des 108 kilogr. de viande de la ration type, soit 155 grammes par jour au lieu de 300.

Les œufs, le lait et les pommes de terre qui viennent ensuite sont loin de compenser l'insuffisance constatée.

Maintenant quel est le prix de revient de cette ration relativement au salaire?

En appliquant à ces quantités, supposées invariables dans les diverses localités d'une même région, les prix courants appliqués au détail dans ces localités, on a obtenu les résultats suivants d'après quatre groupes de communes : celles de moins de 1.500 habitants, celles de 1.500 à 5.000, celles de 5.000 à 50.000 et celles de plus de 50.000.

Les réponses fournies se classent de la manière suivante d'après la valeur moyenne de la dépense par mois :

	Nombre des communes observées	Dépenses		
		Nourriture	Boisson	Total
	—	—	—	—
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
De 0 à 1.500 habit.	2.860	52 »	15 »	67 »
De 1.501 à 5.000 —	317	55 50	14 »	69 50
De 5.001 à 50.000 —	126	56 »	14 50	70 50
De plus de 50.000 —	46	62 »	17 90	79 »

turellement, il y a des variations selon les villes; n[illegible] le rapport moyen entre les petites communes et l[illegible]us grandes villes n'est que de 15 p. 100.

Notez que, dans ces chiffres, on ne compte ni sucre, ni café, ni épicerie, ni légumes autres que les pommes de terre.

Prenons le salaire moyen du manœuvre constaté également par l'*Office du Travail*, 2 fr. 75 par jour; multiplions-le par 300, ce qui est exagéré, car cela suppose qu'il n'y a ni chômage, ni intempéries des saisons, ni indispositions. Prenons la moyenne de 55 francs, prix de la nourriture par mois. Nous avons :

		Part p. 100 de la nourriture
Salaire	825 fr.	»
Nourriture	660	80

Si on ajoute la boisson, évaluée à 14 francs par mois, soit 168 francs par an, soit en chiffres ronds 170 francs, nous avons :

Salaire.	825 fr.
Nourriture et boisson.	830

Dans ces conditions, le manœuvre, même travaillant 300 jours par an, serait en déficit, s'il consommait la ration indiquée dans l'enquête, et cependant elle est insuffisante.

Quant à l'ouvrier de métier, il arriverait au résultat suivant :

		Part p. 100 de la nourriture
Salaire annuel : 3 × 300.	900 fr.	»
Nourriture sans boisson.	660	73
Nourriture avec boisson.	830	91

La situation, pour l'ouvrier du département de la Seine, serait la suivante :

		Part p. 100 de la nourriture
Pour le manœuvre :		—
Salaire annuel	1.500 fr.	»
Nourriture sans boisson : 62 × 12.	744	49
Nourriture avec boisson : 79 × 12.	948	63
Pour l'ouvrier de métier :		
Salaire annuel : 7,50 × 300 . . .	2.250 fr.	»
Nourriture sans boisson : 62 × 12.	744	33
Nourriture avec boisson : 79 × 12.	948	46

II. — Salaire, nourriture et loyer.

D'après l'enquête sur les *Salaires* (t. IV, p. 253), le loyer ordinaire d'un ménage d'ouvriers représenterait 100 francs pour la France entière et 360 francs par an à Paris.

Nous aurions donc pour l'ensemble le résultat suivant :

		Part p. 100 de la nourriture et du loyer
Pour le manœuvre :		—
Salaire	825 fr.	»
Nourriture et loyer	760	93
Nourriture, boisson et loyer. . .	960	11 (au-dessous).
Pour l'ouvrier de métier :		
Salaire	900 fr.	»
Nourriture et loyer	760	84
Nourriture, boisson et loyer. . .	960	10 (au-dessous).

A Paris, la situation serait :

Pour le manœuvre :		
Salaire	1.500 fr.	»
Loyer et nourriture	1.104	73
Loyer et nourriture avec boisson.	1.308	87
Pour l'ouvrier de métier :		
Salaire	2.250 fr.	»
Nourriture sans boisson et loyer.	1.080	48
Nourriture avec boisson et loyer.	1.308	57

De ces chiffres, il résulte que, dans l'ensemble des départements, si le manœuvre consommait la ration choisie comme type par l'*Office du Travail*, il n'aurait pas un salaire suffisant pour y pourvoir.

Aussi n'y pourvoit-il pas. Il y a quantité de ménages en France qui ne mangent jamais un morceau de bœuf.

Même pour l'ouvrier de métier, on arrive à un chiffre de 84 p. 100 comme part de nourriture dans le salaire. Si on y ajoute le loyer, il se trouve en déficit.

Il n'y a qu'à Paris où l'ouvrier pourrait vivre avec son salaire, d'après les chiffres indiqués et qui doivent être trop bas. Qu'on y ajoute la boisson et le loyer, le salaire du manœuvre est absorbé dans la proportion de 87 p. 100.

Comme les résultats indiqués par ces chiffres ne peuvent se produire d'une manière normale, ils impliquent les alternatives suivantes, qui se trouvent souvent réunies dans les mêmes ménages : le travail de la femme et des enfants, la privation jusqu'à la misère et l'assistance.

Notez que l'*Office du Travail* a pris comme type une famille ne comprenant que le père, la mère et deux enfants. C'est une petite famille. Même si le mari est un ouvrier de métier, dans les départements, il faut, pour qu'elle ne soit pas dans la gêne la plus étroite, que la femme et les enfants apportent un gain à la maison.

III. — La part de la protection.

Laissant en dehors les boissons, quoiqu'elles [illegible] aussi frappées par la douane, je cherche quelle [illegible] part des droits de douane dans le régime al[illegible]taire.

100 kilogr. de blé = 100 kilogr. de pain; donc 600 kilogr. au droit de 7 fr. = 42 fr. par an.	42 fr.
20 fr. les 100 kilogr. de viande sur pied = 0 fr. 35 pour le kilogr. de viande nette (120 × 0,35).	42 »
Lard : 4 kilogr. × 12 = 48 kilogr., au droit de 25 fr. les 100 kilogr.	12 »
Pommes de terre : 22 kilogr. × 12 = 264 kilogr. au droit de 0 fr. 40 les 100 kilogr..	1 05
Œufs : 80 douz. à 60 gr. l'œuf = 57 kil. 600, au droit de 6 fr. les 100 kilogr.	3 45
	100 50

Soit, en chiffres ronds, 100 francs.

Si je rapproche ce total des droits de douane du budget alimentaire le plus élevé, soit celui de 744 francs par an, je constate que la répercussion des droits de douane représente plus de 13 p. 100 (près de 1 sur 8) du prix de l'alimentation d'un ménage ouvrier dans une grande ville. Si on l'appliquait au budget le plus bas, on trouverait $\frac{100 \times 100}{624} = 16$ p. 100.

Si je déduis le total des droits de douane du prix de la nourriture donné ci-dessus, je trouve les différences suivantes :

	Coût de la nourriture			Part p. 100 de la nourriture	
	Sans la douane	Avec la douane	Salaire	Sans la douane	Avec la douane
Manœuvre	560 fr.	660 fr.	825 fr.	66	80
Ouvrier de métier.	560	660	900	62	73
Manœuvre (Seine).	644	744	1.500	42	49
Ouvrier de métier (Seine).	644	744	2.250	27	33

La part du droit de douane prélevée sur le salaire est d'autant plus grande que le salaire est moins élevé.

ır remédier à cet inconvénient, l'ouvrier qui reçoit l aire moindre n'a qu'un moyen : c'est la privation. s doute, le droit de douane ne joue pas toujours c tement. Pour le blé, le droit de 7 francs ne joue

complètement que lorsque la récolte est mauvaise ; alors la différence entre le prix du marché de Londres et celui de Paris le dépasse. M. des Essars a calculé, pour une série d'années, que la différence moyenne entre les cours des deux places était de 4 fr. 90[1].

Mais si la taxe sur le blé ne joue pas complètement, les droits entraînent pour d'autres articles une majoration qui en dépasse le taux.

M. des Essars a relevé pour *quarante-six articles* le prix de catalogue de grandes maisons d'épicerie à Paris et à Londres et, supposant que l'acheteur eût acheté une unité de chacun des articles qu'il a pu identifier, il a trouvé qu'il aurait dépensé 109 fr. 95 à Paris et 84 fr. 09 à Londres, soit exactement 30,78 p. 100 de plus à Paris qu'à Londres! Mais, dans les prix français, il faut compter 11 fr. 34 de droits de douane et d'octroi et seulement, dans les prix anglais, 1 fr. 57, de sorte que finalement à Paris le prix net de la marchandise est de 98 fr. 01 et de 82 fr. 52 à Londres, soit encore un écart de 16 francs ou de 19 p. 100 au détriment de Paris.

Certes, dans l'écart de 30,78 p. 100 entre les prix de Paris et de Londres, il y a autre chose que les 11,66 p. 100 des droits de douane et d'octroi; mais la protection, agit dans l'espèce, en gênant le commerce et en faisant prendre aux marchandises le chemin des marchés libres de préférence à celui des marchés protégés, ainsi qu'en obligeant les détaillants à faire une avance de droits sur laquelle ils prélèvent leur bénéfice, comme sur le prix de la marchandise elle-même.

La comparaison du prix du pain et de la viande en France avec celui des autres pays montre de quel poi l'alourdit notre système douanier.

1. *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1901.

CHAPITRE VII

L'INDUSTRIE AGRICOLE ET LA RÉPERCUSSION DES DROITS DE DOUANE EN FRANCE DÉFICIT DE LA PRODUCTION AGRICOLE FRANÇAISE

I. — Les droits sur le blé et la viande.

Ces faits nous permettent de conclure :

1° Que l'*agriculture française est actuellement incapable d'assurer la ration minimum pour la ration d'entretien nécessaire à un adulte se livrant à un travail modéré actif*;

2° Que les documents de l'*Office du Travail* sur les *Salaires* et le *Coût de la nourriture*, prouvent que *les salaires actuels ne permettraient pas, pour une ration de beaucoup inférieure à la ration type, l'entretien d'une famille de quatre personnes par le salaire du chef de famille.*

Maintenant je vais peser le poids global de la protection sur le blé et la viande qui charge l'ensemble de la population française.

Le droit sur le blé a pour but de faire hausser de 7 ıcs le prix de tous les quintaux de blé qui passent st ɔ marché : or, 0 fr. 07 le kilogr. de blé = 0 fr. 07 le logr. de pain.

ɔn estime que 70.000.000 de quintaux de blé

passent sur les marchés, ils supportent le droit de 7 francs et plus, comme en 1897 et en 1898; alors les consommateurs de blé paient une surtaxe de 490.000.000 de francs. Si la moyenne de la surtaxe n'est que de 4 fr. 90, soit 5 francs, comme l'a établi M. des Essars, nous avons, bon an mal an, une surtaxe de 350.000.000 de francs qui frappe toutes les personnes obligées d'acheter leur pain, et elle les frappe en proportion de la quantité de pain qu'elles consomment.

En 1892, les droits sur les bœufs, vaches, taureaux, avaient été fixé à 10 fr. les 100 kilogr. de poids vif, au tarif général. Il n'y avait pas de tarif minimum.

Sur les veaux, le droit était de 12 francs; sur les moutons, de 15 fr. 50; sur les porcs de 8 francs; sur les viandes fraîches de mouton, de 32 francs; de porc, de 12 francs. Le droit sur les viandes salées était de 25 francs pour le porc, et de 30 francs pour le bœuf et autres.

MM. Méline et Viger, en 1892, avaient trouvé ces droits suffisants. Ils l'étaient d'autant plus que, sous prétexte de police sanitaire, on ne laissait plus entrer de bétail ou de viande provenant de l'étranger.

En 1903, les relations politiques étant devenues bonnes avec l'Italie, un député, M. Debussy, déclara naïvement qu'il fallait remplacer la prohibition hygiénique par une augmentation de droits.

Si « du bétail italien entrait en France, le bétail français baisserait au minimum de 100 francs par tête. Il en résulterait pour l'élevage français. une perte qui ne serait pas inférieure à 700 millions ».

Un sénateur, M. Fayot, qui vota pour le droit, senta un argument qui aurait dû décider ses collè à le repousser. « Cent kilogr. de poids vif, dit-il, nent pour un animal de qualité moyenne, 50 kilo-

viande. En ne tenant pas compte du cinquième quartier qui a une valeur de 50 à 80 francs, la taxe du tarif minimum proposée, représente 40 centimes par kilogramme de viande nette. » Le tarif, en portant à 35 francs les 100 kilogr. le tarif sur la viande fraîche, os compris, sans distinction entre les morceaux de choix et les bas morceaux, a confirmé ce calcul. Le prix du bétail sur pied était, au moment du vote de la loi, d'environ, chez l'éleveur, de 80 francs par 100 kilogr. Le nouveau droit est donc établi au taux de 25 p. 100.

La loi du 31 juillet 1903 fixe ainsi le tarif :

	Tarif maximum	Tarif minimum
Bœufs, vaches, etc. par 100 kil. (poids vif)	30 fr.	20 fr.
Veaux	40	25
Moutons	40	25
Porcs	25	15
Viandes fraîches : Mouton	50	35
— Bœuf	40	35
— Porc	40	25
Jambons	50	30

Ce tarif frappe donc la viande fraîche de 350 francs la tonne qui, multipliés par 1.300.000, donnent 455 millions de francs. Nous restons de 245 millions au-dessous de l'évaluation de la perte que M. Debussy a prétendu compenser. Additionnons : 350 millions pour le froment : 450 millions pour le bétail; voilà 800 millions prélevés, à l'aide des droits de douane, sur le pain et la viande.

Ces 800 millions s'ajoutent aux 3 milliards d'impôts que nous payons au budget de l'État, mais ces 800 mil-
li mystérieux, qui sont incorporés dans le prix des
c es, auxquelles la ménagère doit pourvoir tous les
r ns, dont personne ne contrôle l'emploi, ne sont pas
v s par tous pour assurer les dépenses d'intérêt

commun : ils sont versés comme *impôt privé* pour garantir et augmenter les revenus ou les bénéfices d'un certain nombre de personnages qui, dans un pays de suffrage universel, plus d'un siècle après que la Révolution, a aboli les droits féodaux, ont su maintenir à leur profit la confusion entre la propriété et la souveraineté.

Ces droits établissent deux salaires distincts : un salaire nominal et un salaire réel, le salaire nominal étant gonflé de l'impôt privé, de l'impôt féodal, prélevé au profit des propriétaires et des industriels protégés.

Quelques gros propriétaires, qui s'intitulent agriculteurs, — avec autant de raison que si un propriétaire de maison, louant une boutique à un épicier, s'intitulait épicier, — s'écrient que, sans les droits sur les céréales, sur la viande, les terres seraient en jachère, l'agriculture serait ruinée, que les ouvriers agricoles seraient sans ouvrage; et ce sont les mêmes qui ne cessent de s'écrier que l'agriculture manque de bras.

Cet argument a été réfuté par la situation de l'agriculture sous le régime du droit de 60 centimes sur le blé[1].

II. — La perte et le virement.

Mais admettons que les propriétaires fonciers français eussent été incapables de faire ce qu'ont fait les Danois sous la pression de la concurrence.

Admettons que si le droit de 7 francs n'existait pas, les propriétaires des exploitations qui produisent assez de froment pour qu'elles puissent en vendre, perdrai les 350 millions que leur paient les acheteurs de blé

1. Voir Livre I, ch. XXIII.

par conséquent, les consommateurs de pain. Admettons que sans le droit de 25 francs les 100 kilogr. de viande fraîche, porté à 35 francs par la loi du 31 juillet 1903, les propriétaires de prairies perdraient non pas les 700 millions énoncés par M. Debussy, mais 450 millions.

Ce serait pour les producteurs de blé et de bétail une perte de 800 millions. Soit, mais toute la question est de savoir qui doit la supporter.

Un déficit, résultant d'un événement quelconque, trop de pluie ou trop de sécheresse, cherté des engrais ou bon marché des produits, concurrence intérieure ou concurrence étrangère, exploitation ignorante et routinière, etc., doit-il incomber aux intéressés, dans ce cas, aux propriétaires, qui courent aussi les chances de plus-values de leurs terres, ou doit-il incomber aux gens, qui ne participant en rien à la direction de leurs affaires, n'ont pas plus d'intérêt à leurs chances de gain qu'à leurs risques de pertes?

Qu'ont fait les législateurs qui ont mis les droits sur les blés? Ils ont cru peut-être et ils ont persuadé à l'opinion publique, mal informée des questions économiques, qu'ils conjuraient la perte résultant de la concurrence étrangère. Pas du tout. Ils se sont bornés à la repasser allègrement aux consommateurs de pain, c'est-à-dire aux plus nombreux, à ceux qui ont la nourriture la moins variée, aux salariés de tous genres, et ils ont rogné la ration de viande de ceux qui doivent fournir pour la plus grande part au renouvellement de la population.

A l'aide de la loi, ils ont pris dans la poche de ceux q oivent, par leur labeur quotidien, subvenir à leur e ence et à celle de leur famille, qui doivent encore p ver quelque chose sur leur salaire en vue de l' ir, pour donner à qui? à des personnes qui, outre

leurs gains personnels, reçoivent des revenus fournis par des propriétés.

III. — Les bénéficiaires des droits sur le pain et la viande.

Cette opération est donc un simple virement de fonds, au préjudice de tous les consommateurs de pain et de viande; et au profit de qui? au profit des propriétaires des 138.000 exploitations agricoles au-dessus de 40 hectares, et toutes ne produisent pas du blé; au profit encore des propriétaires des 711.000 exploitations agricoles de 10 à 40 hectares, et toutes ne produisent pas du blé; donc, au profit évidemment d'une très petite minorité, car les propriétaires des petites exploitations au-dessous de 10 hectares ne peuvent guère porter de blé sur le marché.

Les 138.000 grandes exploitations[1] comprennent 10.143.000 hectares de terres labourables, soit 73 hectares en moyenne; les 711.000 exploitations moyennes, 8.368.000 hectares, soit 11 1/2 chacune en moyenne. Avec l'assolement triennal, celles-ci peuvent cultiver environ 4 hectares en blé, obtenir 45 quintaux de blé, sur lesquels elles peuvent en vendre environ 35 sans être obligées d'en racheter.

Voilà les deux catégories de propriétaires vendeurs de blé; mais les 2.617.000 propriétaires de terres de 1 à 10 hectares n'ont à se répartir que 6.654.000 hectares de terres labourables, soit moins de 3 hectares pour chacun, dont 1 hectare au plus peut être em[illegible] é annuellement en blé et rapporter dans les b[illegible] s

1. Voir *Statistique agricole* de 1892, p. 357.

années 14 à 15 quintaux à l'hectare; et les deux tiers doivent être réservés pour la consommation de famille. Quant aux 2.235.000 petits propriétaires au-dessous de 1 hectare, qui ont 719.000 hectares de terres labourables entre eux tous, ils achètent du blé et n'en vendent pas.

Aujourd'hui, même parmi les cultivateurs qui vendent du blé, beaucoup, au lieu de faire le pain chez eux avec leur propre blé, l'achètent chez le boulanger : ils sont certains de subir une perte du fait de la protection; car le boulanger, non seulement leur fait payer le droit de douane incorporé dans le pain, mais encore le marchand de blé, le meunier et le boulanger prélèvent leur bénéfice sur la hausse que ce droit de douane produit sur le blé; ils ne distinguent pas, dans le prix, la part qui revient au tarif et celle qui représente le cours normal.

Si par quintal de blé, le tarif compte pour 5 francs et si le marchand de blé gagne 10 p. 100, le marchand de farine 10 p. 100, le boulanger 10 p. 100, c'est donc 30 p. 100 sur 5 francs que doit payer à la protection le cultivateur qui achète son pain, soit 1 fr. 50.

Est-ce au profit de l'hygiène que la proposition de M. Debussy, devenue la loi du 31 juillet 1903, a relevé les droits sur la viande? Est-ce au profit des nombreuses familles? Est-ce au profit de tous ceux qui, dépensant de la force, ont besoin d'une solide nutrition? Est-ce dans « l'intérêt des ouvriers agricoles », comme l'a dit M. Guilloteaux, député du Morbihan, alors que beaucoup de ces malheureux, dans son département, [illegible]t jamais connu la viande fraîche que de vue? Non. [illegible] toujours au profit des propriétaires des 138.000 [illegible]des exploitations qui comptent 2.039.000 hectares [illegible]aires; au profit des propriétaires des 711.000 ex-

ploitations moyennes qui comptent 2.388.000 hectares de prairies, tandis que la petite propriété au-dessous de 10 hectares n'en compte que 2.129.000.

Répartition pour 100.

	Terres labourables		Prairies	
	pour 100 hect.	Total	pour 100 hect.	Total
Petite propriété :	—	—	—	—
Au-dessous d'un hectare . .	2,78	28,49	3,20	32,47
De 1 à 10 hectares	25,71		29,27	
Moy. et grande propriété :				
De 10 à 40 hectares	32,33	71,51	36,43	67,53
Au-dessus de 40 hectares . .	39,18		31,10	

Ainsi la moyenne et la grande propriété représentent plus des deux tiers des prairies et approchent des trois quarts des terres labourables[1].

Voici dans la Côte-d'Or, le département dont M. Debussy est député, comment se répartissent les prairies, d'abord dans la petite propriété :

Propriétés	Nombre	Etendue en hectares
—	—	—
Au-dessous de 1 hectare. . .	25.396	2.400
De 1 à 5 hectares	25.163	10.500
De 5 à 10 hectares	9.694	10.900
	60.253	23.800

Voici maintenant la part de la moyenne et de la grande propriété :

De 10 à 40 hectares	9.330	27.800
Au-dessus de 40 hectares . .	3.080	30.500
	12.410	58.300

1. *Statistique agricole* de 1892, p. 357 et 359.

Ainsi, tandis que le nombre des petites exploitations, sur un total de 72.000, représente 83 p. 100, la totalité de leurs prairies ne représente que 40 p. 100, moins de la moitié.

C'est là une nouvelle preuve, ajoutée à tant d'autres, que les droits sur le bétail ne profitent qu'à l'aristocratie territoriale au détriment de la démocratie urbaine et rurale.

Conclusions.

1° Tout protectionnisme est oligarchique. Il est établi au profit d'une minorité privilégiée et aux dépens de tous.

2° Le protectionnisme agricole en France frappe d'autant plus lourdement la population qu'il y a un déficit de près de 30 p. 100 en froment et de 50 p. 100 pour l'alimentation animale, en prenant, pour type de ration de l'adulte, celle du soldat en temps de paix.

3° Nul parmi ceux des agrariens ou des hygiénistes qui ont contesté le taux de cette ration n'ont conclu à la réduction de la ration du soldat : donc, si la ration du civil y est inférieure, ils reconnaissent qu'elle est insuffisante.

4° Le protectionnisme agricole ne saurait profiter qu'aux grands propriétaires.

5° Le coût de l'alimentation en France est plus élevé qu'en Angleterre.

6° Beaucoup de ceux qui ont le plus besoin d'une alimentation réparatrice n'ont qu'une alimentation insuffisante.

7° La diminution relative de la consommation de la v le dans la plupart des grandes villes de France I ve le malaise qui résulte des droits de douane qui e mentent actuellement le prix de 0 fr. 35 par kilogr.

LIVRE IV

L'OLIGARCHIE PROTECTIONNISTE

CHAPITRE UNIQUE

L'article 13 de la *Déclaration des Droits de l'homme* et la protection. — Amendement proposé à la Constitution. — La duperie des électeurs. — Nombre des personnes intéressées à la protection : *une sur vingt.*

Les droits sur les blés et la viande profitent surtout à celles des 138.000 grandes exploitations au-dessus de 40 hectares et un peu aux 711.000 exploitations moyennes de 10 à 40 hectares qui cultivent du blé et élèvent du bétail. Ils ne profitent pas à la petite propriété. Ils frappent tous les consommateurs de pain et de viande pour le bénéfice d'une catégorie restreinte de propriétaires dont je puis parler avec d'autant plus d'impartialité que j'en fais partie; ils ont reconstitué un ordre privilégié qui, au lieu d'être exempté d'impôts, perçoit des impôts privés sur l'ensemble de ses compatriotes; et, cela, dans une République démocratique, au mépris de l'article 13 de la *Déclaration* Droits de l'Homme : « Pour l'entretien de la f publique et pour les dépenses d'administration, contribution commune est indispensable; elle doit

également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés. »

Or, ici, l'impôt prélevé par la protection sur chaque consommateur de pain et de viande n'est pas consacré à l'entretien de la force publique et aux dépenses d'administration.

Il est destiné à augmenter les revenus du propriétaire.

Il est un impôt privé, vestige de la vieille confusion féodale entre la propriété et la souveraineté, d'après laquelle le seigneur percevait sur le serf des redevances pour son usage personnel et non pour des services publics. Dans nos manuels d'éducation civique, on se garde bien de mentionner ce principe : « On ne doit l'impôt qu'à l'État » ; car notre législation douanière en est la négation. M. Méline n'a pas osé ériger en dogme, mais la majorité du Parlement met tous les jours en pratique cet amendement à la Constitution : *Chaque consommateur doit, aux grands propriétaires et aux grands industriels, un impôt proportionnel à ses besoins.*

La très grande majorité, qui n'admettrait pas que les plus riches fussent exemptés d'impôt, consent à leur payer le tribut de la protection ; est-ce par altruisme? Non. Nos compatriotes préféreraient certainement garder pour eux les sommes qu'ils leur remettent. Alors pourquoi consentent-ils à les payer? Ils les paient sans s'en apercevoir. Elles sont incorporées dans le prix de la marchandise. Sans doute ils trouvent que le pain, la viande sont chers ; ils savent que quantité d'objets sont plus chers qu'en Angleterre ou en Belgique ; cep[illegible]ant ils se résignent à ce tribut ; et, par là, ils dé[illegible]trent, une fois de plus, que le droit n'existe que po[illegible]lui qui en a conscience.

[illegible]lections, tel électeur farouche aide à se voler

lui-même en votant pour des députés qui se livreront à l'opération de lui prendre légalement tous les jours une partie de ce qu'il a dans son porte-monnaie pour la transmettre à certains défenseurs de la propriété qui l'empochent avec sérénité : et ceux qui profitent de cette condescendance de la grande majorité des électeurs ne sont qu'une infime minorité qu'on peut dénombrer de la manière suivante :

L'industrie représente 35 p. 100 de la population active. La petite industrie qui transforme des matières secondes est la tributaire des quelques grands industriels qui les fournissent : et le nombre des établissements ne comprenant que de un à quatre salariés est de 85 p. 100.

Le commerce compte pour 5 p. 100, il a intérêt à la liberté des échanges, ainsi que la banque.

Les professions libérales comptent pour 7 p. 100.

Qui donc a intérêt à la protection?

Un certain nombre d'industriels affirment qu'ils ne pourraient pas exercer leur industrie sans la protection ; et c'est possible, car ils ont fondé leurs établissements et ils pratiquent leur industrie dans les conditions de la protection. Ils persuadent les ouvriers qu'ils emploient que, sans la protection, ils cesseraient de leur donner du travail. Ils érigent la protection en droit au travail.

Tel est le cas des filateurs de coton : ils forment un groupe de 37.500 personnes. Les ouvriers des tissages qui sont au nombre de 121.800 auraient intérêt à se procurer librement les filés. Tous les ouvriers et ouvrières en lingerie sont les tributaires de ces 40.000 fila[illegible]

On peut ajouter à cette première catégorie 26.00[illegible] teurs de lin, de jute, de chanvre, etc.

L'industrie de la laine a un outillage pouvant [illegible]

deux fois à la consommation de la France : industrie d'exportation, elle a besoin de la vie à bon marché, d'outillage à bon marché.

L'industrie de la soie a besoin de soie moulinée à bon marché. Ces deux industries sont victimes de la protection.

Le premier groupe comme importance de la population active de la France, compte pour 20 p. 100; il comprend 1.340.000 personnes qui se livrent au travail des étoffes, de la lingerie, des vêtements. Tout ce groupe est opprimé par les industries protégées qui lui fournissent les fils et les tissus.

Toutes les grandes usines métallurgiques ne produisent pas de la fonte et de l'acier; un certain nombre auraient intérêt à avoir la matière première au plus bas prix. Cependant, je compte les 50.000 métallurgistes parmi les producteurs intéressés à la protection; mais il y a 650.000 ouvriers employés dans les industries qui ont le fer pour matière première; le maréchal-ferrant et le charron sont tributaires de la protection.

Tous les tanneurs et tous les mégissiers ne réclament pas la protection; cependant, admettons que les 50.000 tanneurs et mégissiers y aient intérêt; mais il y a 335.000 personnes employées dans l'industrie des cuirs et peaux qui sont leurs tributaires.

Récapitulons :

Filateurs de coton	40.000
Filateurs de lin, jute, etc.	26.000
Métallurgistes.	50.000
Tanneurs et mégissiers	50.000
	166.000

ortons ce chiffre à 200.000. Voilà au maximum le bre des personnes, chefs d'établissement et ouvriers,

qui aient intérêt à la protection. La population industrielle est de 6.374.000 personnes. Le total de celles qui bénéficient plus ou moins de la protection ne compte pas pour 3 p. 100.

Reste l'agriculture. J'admets que tous les chefs d'établissement qui ont des exploitations au-dessus de 10 hectares croient avoir un intérêt à la protection; ils sont au nombre de 849.000. La population agricole active est de 5.982.000 personnes d'après le *Recensement des Professions*; ce serait donc 14 p. 100.

Si nous additionnons la population active industrielle, 6.374.000 personnes, et la population active agricole, nous avons, en chiffres ronds, 12.400.000 personnes. La population se croyant intéressée à la protection serait de 849.000 pour l'agriculture et de 200.000 pour l'industrie, soit de 8 p. 100,

Mais si nous faisons porter ce calcul sur la population totale, en y comprenant les rentiers, les retraités, les officiers, les soldats, nous abaisserons encore ce chiffre; et beaucoup parmi les personnes qui se croient intéressées à la protection ne le sont pas.

En réalité, il n'y a pas *5 p. 100 des Français* qui aient intérêt à la protection : *pas une personne sur vingt.*

Si quelqu'un montre aux autres *95 personnes sur cent* le rôle de dupes qu'elles jouent en donnant de leurs deniers des rentes ou des bénéfices à cette petite oligarchie, il devient l'*Ennemi du peuple*, comme le Dr Stockmann dans le drame d'Ibsen.

LIVRE V

BESOGNE HOMICIDE

CHAPITRE PREMIER

LA RATION ET L'EFFORT

Les rations militaires. — L'insuffisance d'alimentation et le travail. — La sobriété du soldat japonais.

Nous avons pris comme type de la ration nécessaire, la ration du soldat français qui, étant donnés les déchets, est de beaucoup au-dessous de la ration de l'adulte se livrant à un travail modéré actif, déterminée par Atwater.

Cependant, elle est parmi les plus élevées. Quoique le pain de munition ne soit fait qu'avec de la farine blutée à 80, il tient le premier rang parmi les rations militaires du monde, avec une proportion de 14,69 p. 100 de matières azotées, tandis que le pain prussien n'en contient que 7,20.

La ration de viande est de 375 grammes en Angle- te de 340 en Prusse, au lieu de 300 grammes comme en ance; mais elle n'est que de 190 grammes en A che, de 200 en Italie et en Russie, de 250 en Bel- gi et de 277 en Suède.

Puisque l'humanité s'est conservée et se développe avec une ration de beaucoup inférieure à la ration physiologique d'Atwater ou à la ration empirique du soldat français, elle ne lui est pas indispensable pour se maintenir.

Mais le lazzarone napolitain qui, couché au soleil, peut se contenter d'une tranche de melon, le moujik russe qui, pendant des mois d'hiver, couché sur son poèle, peut se contenter de choux aigres et de concombres conservés dans de la saumure, sont incapables d'efforts.

A un moment donné, un homme mal nourri peut faire un effort; mais il ne peut le supporter longtemps. Le Kabyle est sobre et travailleur; mais partout en Algérie les cultivateurs vous disent : « On reconnaît le coup de charrue d'un Français et celui d'un Kabyle. »

On entend des éducateurs de la jeunesse, des moralistes, qui se donnent la mission de guider les autres personnes sans savoir toujours se diriger elles-mêmes, vanter la sobriété, à qui? A des gens qui n'ont pas la ration indispensable à leurs exigences physiologiques; célébrer les vertus du travail, à qui? A des gens qui ont l'estomac vide. Autant vaudrait exhorter une machine à vapeur à donner de la force motrice sans charbon. Ils rappellent ce que le maréchal Saint-Arnaud écrivait à la fin d'avril 1854 au ministre de la Marine Ducos : « Il n'y a de charbon nulle part, et Ducos ordonne de chauffer avec le patriotisme des marins [1]. »

Certains médecins qui, semblant avoir hérité des théories de Diafoirus et de M. Purgon, ordonnent la diète et l'eau bouillie à leurs malades, ont cru, dans la guerre russo-japonaise, triompher avec les Japo.

1. Camille Rousset. *Histoire de la guerre de Crimée*, t. I,

Mais ils ne vivent pas de brouillards. Le lieutenant-colonel Gertsch, chef de la mission militaire suisse auprès de l'armée japonaise, a constaté que « l'alimentation de la troupe en campagne était excellente. Beaucoup de riz, mais avec de la viande de conserve épicée dans une sorte de sauce aux tomates et du poisson séché ».

CHAPITRE II

LA NUTRITION ET L'ÉVOLUTION

Observations de M. Niceforo. — Les enfants aisés et les enfants pauvres. — Les taches noires de la Bretagne et du Limousin.

Partout l'expérience a montré la justesse de cette formule du Dr Gaétan Delaunay : « L'évolution est en raison de la nutrition. »

M. Alfred Niceforo, qui est professeur à l'Université de Lausanne, se trouve dans un milieu relativement aisé, où la vie est facile. Cependant, il a pu constater, dans les écoles, l'infériorité physique des enfants qui reçoivent une alimentation insuffisante, et il a publié ses observations dans un volume intitulé : *Les Classes pauvres*[1]. Il a comparé des groupes d'enfants, appartenant à des familles d'ouvriers et à des familles aisées dans les écoles de Lausanne, et il est arrivé aux constatations suivantes :

		Garçons		Filles	
	Age	aisés	pauvres	aisées	pauvres
	—	—	—	—	—
	ans	cm	cm	cm	cm
Taille	7	120,0	116,1	»	»
—	14	150,1	146,2	152,6	1[illegible]
Périmètre du thorax.	7	56,4	55,4	»	
— .	14	69,6	66,6	»	

1. Giard et Brière, 1 vol. in-8.

	Age	Garçons aisés	Garçons pauvres	Filles aisées	Filles pauvres
		kil.	kil.	kil.	kil.
Poids absolu. . . .	7	23,0	21,1	»	»
—	14	40,5	37,8	44,9	41,7
Poids relatif $\frac{\text{Poids}}{\text{Taille}}$.	7	19,16	18,96	»	»
— .	14	27,0	25.89	29,53	28,56
Force en kilogr. (pression de la main)	7	10,0	8,6	»	»
	14	24,8	23,3	22,0	21,8

M. Niceforo a fait serrer le dynanomètre dix fois de suite, avec une minute d'intervalle, à dix enfants pauvres et à dix enfants aisés.

	Enfants aisés	Enfants pauvres
1re série de dix corps . . .	19,1	18,8
6e — . . .	15,0	13,7
10e — . . .	12,0	7,0

Ainsi, non seulement la force des enfants pauvres est moins grande dans la première série d'efforts, mais la résistance à la fatigue est moindre; à la dixième série, les enfants pauvres ont perdu 62 p. 100, tandis que les enfants aisés n'ont perdu que 36 p. 100.

Les maçons vivent au grand air, font des exercices musculaires. *A priori*, on devrait croire que, par hérédité, leurs enfants sont plus forts que des fils de personnes aisées, mais sédentaires, vivant dans des bureaux.

La comparaison de 50 fils de maçons et de 50 fils d'hommes aisés, exerçant des professions libérales, âgés de neuf ans, a donné les résultats suivants :

	Enfants aisés	Enfants de maçons
	cm	cm
Taille.	129,3	122,5
Thorax	58,7	58,4

	Enfants	
	aisés	de maçons
	kil.	kil.
Poids	25,5	21,8
Force	13,7	12,3
Indice de dilatation du thorax	5,1	4,7

Les études de M. Niceforo confirment des observations antérieures de Quételet, de Broca, de Manouvrier sur la taille dans les divers arrondissements de la ville de Paris[1]. Le Dr Collignon[2] appelle la zone qui sépare le Limousin du Périgord et où toute la population est extraordinairement petite, la tache noire du Limousin, par analogie avec la tache noire bretonne de Broca : l'exiguïté de la taille est due non à la race, puisque les trois races principales de la France y fusionnent et sont également frappées d'arrêt de développement, mais à la misère.

Roberts, dans son *Manual of anthropology* (1878), donne la stature de 10.000 Anglais. La taille des Anglais des classes aristocratiques et professions libérales est de 175,46 à vingt ans; 175,51 à soixante-neuf ans; celle des artisans des villes est de 168,91 aux deux âges.

Les législateurs qui, par des droits de douane, établis en faveur d'un petit nombre, réduisent la nutrition de leurs compatriotes, en condamnent un grand nombre à la stagnation ou à la régression et à une mort prématurée.

1. *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1888.
2. *Id.*, 1890, 1894, 1895.

CHAPITRE III

L'ALIMENTATION ET LA MORTALITÉ

M. Jacques Bertillon et la mortalité des grandes villes. — M. Verrijn Stuart et la mortalité des enfants à Amsterdam. — « L'hygiène sociale ». — La *Ligue de la tuberculose* et la protection. — Longet de Hambourg. — Les constatations du Dr Livi en Italie. — Le prix du blé et la mortalité.

M. Jacques Bertillon a classé les arrondissements de la ville de Paris, de la ville de Berlin et de la ville de Vienne, selon leur degré d'aisance, en six catégories : très pauvres, pauvres, aisés, très aisés, riches, très riches; il a trouvé que l'intensité de la maladie et de la mortalité dans les différents arrondissements suit rigoureusement chaque degré de bien-être économique[1].

M. C.-A. Verrijn Stuart, directeur de la *Statistique des Pays-Bas*, divise Amsterdam en six quartiers d'après le degré de l'aisance fixé d'après quatre éléments :

1° Le nombre des cotes dans l'impôt communal;

2° Le nombre des cotes comprenant les revenus au-dessus de 5.000 florins;

3° Le nombre relatif des électeurs censitaires pour la seconde Chambre;

1 *ouvement de la Population et Causes de Décès selon le degré d'a nce* à Paris, Berlin, Vienne. Xe Congrès international d'h ne et de démographie, Paris.

4° Le nombre moyen d'habitants par maison [1].

Mettant le nombre des enfants morts au-dessous d'un an en rapport avec le nombre des enfants nés dans les mêmes années, il obtient les chiffres suivants :

Groupe 1	170,33
— 2	175,44
— 3	160,40
— 4	144,85
— 5	167,61
— 6	142,77
Moyenne	162,46

Cet exemple est d'autant plus frappant qu'il est pris dans un des pays les plus riches du monde et dont les ménagères sont, à juste titre, renommées pour leur propreté.

Je le recommande aux personnes qui répètent si volontiers aux autres : faites des enfants! mais qui, en même temps, par tous les moyens, cherchent à augmenter le prix de l'alimentation et de tous les objets nécessaires à la vie. Il ne suffit pas de faire des enfants, il faut les élever. Toute naissance suivie de mort représente un effort et une dépense perdus.

Il s'est tenu, au mois de juin 1905, un congrès d' « hygiène sociale », à Montpellier.

Je rends pleine justice aux intentions de ses organisateurs et de ses membres; mais pourquoi ce titre?

Il y a une hygiène privée : c'est celle que doit observer un individu pour sa propre conservation.

Il y a une hygiène publique : c'est celle qui doit assurer la propreté des voies publiques, l'addu[illegible]tion

1. *Institut international de statistique*, 2e trimestre [illegible]2, p. 357.

d'eaux potables, l'enlèvement des ordures et des déjections.

Mais qu'est-ce qu'une hygiène sociale? Peut-on concevoir une hygiène antisociale? Alors à quoi correspond ce mot dont on abuse si étrangement?

On met le mot « social » à toutes pages. On parle aussi d'une justice sociale, comme s'il pouvait y avoir une justice en dehors de la société.

Je ne savais trop ce que voulaient faire les organisateurs de ce congrès d'hygiène sociale. Je pensais qu'ils allaient s'occuper de réformer les lois, les institutions qui s'opposent au libre développement des individus; de supprimer les obstacles économiques qui arrêtent, pour les gens prévoyants, la constitution de nombreuses familles; d'abolir ou au moins d'abaisser les *impedimenta* qui, en empêchant une alimentation suffisante, arrêtent la force des enfants, avancent la vieillesse et condamnent tant de gens à la tuberculose.

Il n'en a pas été dit un mot.

La *Ligue de la tuberculose* fait beaucoup de bruit et trouve des millions grâce à ses loteries; mais elle n'a jamais traité la question de la répercussion des droits de douane sur l'alimentation.

Si ses directeurs ne l'ont pas aperçue, ils sont atteints d'une myopie qui me met en méfiance contre leur perspicacité.

S'ils l'ont aperçue et s'ils n'osent pas en parler, de peur de s'aliéner des patrons et des donateurs, alors ils sacrifient la vérité à leurs intérêts; ils s'attaquent à cette entité passive, la tuberculose; ils proposent des m ures contre ses victimes, mais ils saluent, chapeau b ou ils font semblant d'ignorer ceux qui en sont, d une grande mesure, les auteurs responsables, c ui la provoquent et l'entretiennent, en prélevant

une part sur la ration de pain et de viande de chacun de leurs compatriotes; et comment pourrais-je prendre au sérieux ces philanthropes qui, prodigues de paroles attendries, se répandent en gémissements sur les maux de leur prochain, mais refusent d'en voir la principale cause, parce qu'elle constitue une puissance établie, et qu'ils obéissent à la parole de saint Paul : « Il faut respecter les puissances. »

La formule de Longet reste toujours vraie : « L'alimentation insuffisante est une maladie chronique dont l'inanition est la forme aiguë » et la tuberculose est le résultat d'une insuffisance de nutrition.

M. Gebhard, directeur des assurances contre l'invalidité et la vieillesse en Allemagne, a donné les chiffres suivants pour la ville de Hambourg :

Morts par tuberculose sur 10.000 *contribuables.*

10,7	quand le revenu dépasse. . .	3.500	marks.
20,1	— est entre . .	2.000 et 3.500	—
26,4	— — . .	1.200 et 2.000	—
39,4	— — . .	900 et 1.200	—
60	— est moins de	900	—

Il a établi qu'en Allemagne, sur les 112.000 victimes annuelles de la tuberculose, 80.000 sont des ouvriers.

Dans les provinces du nord de l'Italie, les paysans qui cultivent le blé n'ont pas le moyen d'en acheter et sont condamnés à l'alimentation du maïs, qui engendre la pellagre. Une enquête de 1900 a constaté l'existence de 72.000 individus qui en étaient atteints avec une mortalité de 2 à 4.000 par an.

Le Dr Livi a montré, d'après une enquête faite r l'armée, combien la population italienne souffra s l'insuffisance de nourriture. La ration de l'armé -

lienne est plus faible que la ration de l'armée française. La ration de viande n'est que de 200 grammes au lieu de 300; cependant les jeunes soldats qui arrivent au corps augmentent de poids pendant leurs deux premières années de service.

Première année.

	Taille	Poids
	—	—
	millimètres	kilogr.
Au-dessous de 20 ans	7	2 »
De 20 ans.	63	2,400
De 21 ans.	72	2,500

Ce diagramme se complète par deux autres, qui indiquent l'accroissement de la taille et du poids pendant la première année de service pour les jeunes gens de vingt ans. Les colonnes foncées indiquent l'accroissement des plus faibles : taille au-dessous de 160, poids inférieur à 57 kilogrammes.

Or, ce sont ces jeunes gens qui augmentent le plus : 9, 10 millimètres, 3 kilogrammes, 3 kilogr. 1/2. Mais d'où viennent ces jeunes gens? de la Pouille, de la Calabre, des Abruzzes, de la Sicile, des provinces méridionales les plus pauvres. Si l'on compare maintenant les professions, l'accroissement est beaucoup plus grand chez les paysans que chez les étudiants. Ceux-ci, dans leur enfance et leur jeunesse, ont subi moins de privations que les premiers.

On a relevé le droit sur le blé à 3 lire en 1887, et cependant, on venait d'avoir les « *Risultati dell'inchiesta* ? *condizioni igieniche e sanitarie dei communi del* *no* » (1886), qui indiquent le taux de la mortalité ès le prix du blé et du maïs en Italie.

	Prix moyen en lires (= 1 fr.) du quintal			Heures de travail[1]	Mortalité p. 1.000
	Blé	Maïs	Total		
1862 . .	28 32	19 91	48 43	364	31 06
1867 . .	31 24	20 71	51 95	366	34 17
1870 . .	27 67	14 86	42 53	274	29 84
1880 . .	32 99	24 23	57 22	265	30 50
1881 . .	27 19	19 01	46 20	212	27 51
1884 . .	22 29	14 94	37 23	168	26 58
1885 . .	22 01	14 10	36 11	163	26 51

La mortalité a augmenté, en 1867, quand le prix du blé et du maïs monte : cependant, quoique en 1880 le prix du blé et du maïs ait été encore plus élevé, les salaires se sont élevés : il faut 265 heures de travail au lieu de 366 pour obtenir un quintal de blé et de maïs; la mortalité est moins forte qu'en 1867; en 1881, 1884, 1885, on voit l'abaissement du taux de la mortalité suivre la diminution du prix du blé et du maïs.

Si l'abaissement du prix du blé entraîne la diminution de la mortalité, le relèvement du prix du blé entraîne l'augmentation de la mortalité. Donc, ceux qui, par des droits de douane, s'efforcent de le relever, font une besogne homicide.

Comme ils ne tuent qu'indirectement, ils en éprouvent d'autant moins de scrupules qu'ils sont mieux protégés par l'ignorance de leurs victimes.

M. Méline dit tranquillement : « Dans les grandes villes et dans les grandes agglomérations, où il faudrait aux travailleurs une nourriture de choix, l'alimentation laisse trop souvent à désirer[2]. » Mais à qui la faute, sinon à l'homme qui charge de 0 fr. 07 chaque

1. Chaque heure de travail permet d'obtenir un salaire c pondant à un quintal de blé et de maïs.
2. *Le Retour à la Terre et la Surproduction Industrielle* -

kilogramme de pain et de 0 fr. 35 chaque kilogramme de viande ! M. Méline a-t-il donc une telle inconscience qu'il ne sait pas ce qu'il a fait ?

Non seulement M. Méline, mais encore en 1894, des socialistes, M. Jaurès en tête, ont rogné le pain de tous ceux qui sont obligés d'en acheter. Perdus par le mirage du pouvoir politique, ils rêvaient de séduire les électeurs ruraux au moyen de la protection, comme si « la petite propriété paysanne » et les ouvriers agricoles pouvaient en profiter ; et les amis « des pauvres, des déshérités, des humbles », s'associaient à la besogne homicide des agrariens.

CHAPITRE IV

LA CHARITÉ ET LA JUSTICE

Beaucoup d'agrariens se font inscrire comme donateurs aux Bureaux de bienfaisance, ils distribuent des bons de pain, ils organisent des ventes et des bals de charité, ils prennent des billets à la loterie des tuberculeux; les législateurs, qui les représentent, multiplient les lois et les œuvres d'assistance, et ils s'applaudissent de leurs généreux sentiments; ils opposent « l'école tendre à l'école dure », « la politique de la main ouverte à la politique du poing fermé »; mais ils refusent à leurs compatriotes le droit au pain et à la viande à bon marché.

L'introduction de la charité dans les rapports économiques a pour résultat de les fausser. En faisant faire concurrence par l'ouvrier assisté à l'ouvrier qui ne doit vivre que de son travail, elle abaisse le taux des salaires; elle a pour résultat de faire supporter par la communauté des charges incombant à tel ou tel industriel. Elle est une forme de subvention. Loin d'être un élément de progrès, elle est un élément de dépression.

M. Victor Modeste, ayant dépouillé des registres de l'Assistance publique, a remarqué qu'on y trouvait toujours les mêmes familles, de générations en générations. Il en a conclu : « Les pauvres deviennent plus pauvres, les riches deviennent plus riches. » La

clusion qu'il faut tirer de ce fait est tout autre. Ce fait prouve que des gens protégés par l'Assistance, habitués à vivre par elle, avec un minimum d'effort, n'essayent pas de s'en dégager ni d'en dégager leurs descendants. Se considérant comme les rentiers de l'Assistance, ils estiment qu'elle a des devoirs à leur égard en échange de leur soumission et de leur assiduité quémandeuse.

J'oppose au sentimentalisme verbal et de parade, inconsistant et incohérent, les fortes paroles que prononçait Mme Ashurst Venturi à la conférence de la *Fédération pour l'Abolition de la Prostitution réglementée*, tenue à Neuchâtel en 1878 :

« Certes, des œuvres de charité qui ont pour but d'apporter des secours à des malheureux sont fort louables, mais il faut les laisser aux âmes tendres et pieuses, de même que, sur un champ de bataille, le soin de relever les blessés est laissé aux faibles, tandis que les vigoureux et les vaillants doivent combattre. L'œuvre de la *Fédération* est une œuvre de justice, non de charité ; et la justice est la charité suprême, car elle a pour but de substituer sa certitude aux hasards de la pitié et de la philanthropie. En détruisant une mauvaise loi, une organisation vicieuse, on fait plus pour l'humanité qu'en apportant des secours à ceux qui en sont victimes ; car, si les secours peuvent soulager les misères individuelles, ils laissent debout, quand ils ne contribuent pas à l'entretenir, l'état de choses qui les a provoquées. »

LIVRE VI

LE PROGRAMME CHAMBERLAIN

CHAPITRE PREMIER

LA TRADITION PROTECTIONNISTE EN ANGLETERRE

Pronostic pessimiste d'Adam Smith. — « Il n'y a pas de libre-échangistes sans exceptions ». — Influence de la réaction économique sur le Continent. — Le *Fair trade*. — La Commission « *on the Depression* ». — Deux rapports. — L'optimisme du *Cobden club*. — *Made in Germany*. — Campagnes protectionnistes. — Les *Memoranda prepared by the Board of Trade*. — La Conférence Coloniale de 1902.

J'ai discuté le Programme Chamberlain, j'ai annoncé son échec dans le *Siècle* dès qu'il fut connu. Je l'ai combattu dans diverses publications et dans plusieurs études dont voici les principales : *Preferential tariffs and M. Chamberlain*, article publié par la *Fornightly review* du 1er juillet 1903 ; le *Programme de M. Chamberlain*, publié par le *Journal des Économistes* du 15 juillet ; *M. Balfour's Economic notes*, publié dans la *Mon ly review* du 1er novembre 1903 ; le *Vieux neuf protec niste en Angleterre*, publié par le *Journal des É mistes* du mois de mars 1904.

Ici, je vais en parler comme d'un phénomène historique, appartenant au passé. M. Méline seul croit encore en son succès. Il est vrai que M. Méline croit avoir inventé le Colbertisme. C'est le Colbertisme qui est vieux et c'est la liberté commerciale qui est jeune. Elle l'est tellement que quand Adam Smith publiait son *Traité de la Richesse des nations*, en 1776, il disait :

A la vérité, s'attendre à ce que la liberté du commerce puisse jamais être entièrement rendue à la Grande-Bretagne serait une aussi grande folie que de s'attendre à y voir jamais réaliser la République d'Utopie ou celle de l'Oceana. Non seulement les préjugés du public, mais, ce qui est encore beaucoup plus impossible à vaincre, l'intérêt privé d'un grand nombre d'individus, y opposent une résistance insurmontable.

Un membre du Parlement qui appuie toutes les propositions tendant à renforcer ce monopole est sûr, non seulement d'acquérir la réputation d'un homme entendu dans les affaires de commerce, mais d'obtenir encore beaucoup de popularité et d'influence dans une classe de gens à qui leur nombre et leur richesse donnent une grande importance. Si, au contraire, il combat ces propositions, ni la probité la mieux reconnue, ni le rang le plus éminent, ni les services publics les plus distingués ne le mettront à l'abri des outrages, des insultes personnelles, des dangers même que susciteront contre lui la rage et la cupidité de de ces insolents monopoleurs.

Cette psychologie des protectionnistes est toujours actuelle, mais Adam Smith calomniait ses compatriotes.

Non seulement, ils avaient adopté les principes du li[illegible] échange en 1846, mais ils étaient arrivés à le co[illegible]dérer comme aussi indiscutable que la règle de tr[illegible] Cependant Gladstone disait avec finesse : « Tous le[illegible]glais, sans exception, sont libre-échangistes, mais

ils ne sont pas tous libre-échangistes sans exceptions. »

Quelques protectionnistes tâtaient le terrain en mettant en avant des prétextes divers. La réaction économique qui se manifesta en 1879 sous Bismarck en Allemagne, qui se produisit en France après 1877, provoqua des inquiétudes en Angleterre et suscita les appétits protectionnistes. On vit apparaître, vers 1880, l'expression de *fair trade*, le commerce loyal. L'agitation fut assez forte pour provoquer, en 1885, la nomination d'une Commission chargée de rechercher les causes de la *Depression of trade* et elle aboutit à deux rapports, l'un de la majorité qui était libre-échangiste et l'autre d'une minorité, composée de quatre membres, qui demandait un droit de 10 p. 100 sur les objets fabriqués et sur les objets d'alimentation que l'Inde et les autres colonies pourraient produire.

Certains propriétaires fonciers continuaient à protester contre le *free trade*, mais sans conviction. Ils considéraient qu'ils devaient payer ce tribut à la tradition.

En 1896, le *Cobden Club* célébrait son jubilé. Ses principaux membres, je dois l'avouer, ne cachaient pas un certain dédain pour les *free traders* du Continent. — Vous êtes bien aimables, dévoués au *free trade*, convaincus. Nous vous admirons de vous voir compromettre, dans cette campagne, votre situation politique; mais cela prouve que les libre-échangistes n'ont pas d'influence dans votre pays. Tant pis pour vous et tant pis pour la France.

Ils traitaient à peu près de la même façon les libre-échangistes allemands.

Quant à eux, ils avaient la satisfaction du su s indiscutable et indiscuté, et ils ne dissimulaient p a sérénité qu'il leur donnait.

Cependant un membre de la Chambre des Commu s,

ancien chef de la police métropolitaine de Londres, M. Howard Vincent, avait obtenu un acte qui obligeait toute marchandise de porter sa marque d'origine. Les objets fabriqués en Allemagne étaient timbrés : *Made in Germany*. Un membre du groupe de socialistes temporisateurs, qui a pris le nom de *Fabian society*, M. Williams, publia sous ce titre un volume qui montrait qu'une quantité de petits objets dont se servaient tous les jours les Anglais, chromolithographies, portefeuilles, porte-cartes, bibelots à bon marché, portaient cette estampille ; et, d'une boîte à surprises, venue de Nuremberg, il fit surgir le croquemitaine allemand !

Beaucoup de grands enfants ont conservé la peur du croquemitaine ; il manquerait quelque chose à leur existence, si elle n'y était pas mêlée. La *Contemporary Review* publia une série d'articles de M. E.-J. Dillon et d'un anonyme signant « Ogniben », qui répétaient, en 1901 et en 1902, ce cri : « Nous déclinons en agriculture, tandis que la France et l'Allemagne progressent ; en industrie, tandis que les États-Unis et l'Allemagne sont en progrès. » Ils se plaignaient même du déclin de la marine marchande [1].

Toutefois, le directeur de la *Contemporary Review*, voulant qu'elle conservât une certaine impartialité, me demanda d'y répondre, ce que je fis en juillet 1902. Je répondis en même temps à un volume écrit par un Allemand, installé comme industriel en Angleterre, M. G. Byng, et intitulé : *Protection*. Il était d'un ton sentencieux et impérieux, mais basé tout entier sur la balance du commerce, de sorte que, dès qu'on le touchait il n'en restait rien.

1 *Contemporary Review*, avril, mai, juin 1901, février, mars, avril 1902.

Le *Board of trade* éprouvait le besoin, en 1901, de demander à sir Alfred Bateman, contrôleur du commerce, un *Memorandum on the Comparative Statistics of Population, Industry and commerce in the United Kingdom and some Leading Foreign Countries.* En 1902, le croquemitaine américain avait succédé au croquemitaine allemand, et sir Alfred Bateman dut publier un nouveau mémorandum spécialement consacré aux États-Unis.

En 1896, M. Chamberlain avait déjà proposé une union douanière du Royaume-Uni avec les colonies. Le 30 juin 1902, fut ouverte une conférence coloniale à laquelle prirent part tous les premiers ministres des colonies ; et M. Chamberlain déclara qu'« il désirait établir le principe du libre échange dans l'Empire, tout en reconnaissant les nécessités des nouveaux pays. » Il insista spécialement sur l'initiative prise par le Canada de donner des tarifs de faveur à l'Angleterre.

La première résolution adoptée affirmait que le principe d'un tarif de préférence stimulerait et faciliterait les rapports commerciaux ; mais la seconde déclarait « qu'il était impraticable d'adopter un système général de libre échange entre la mère patrie et les colonies anglaises au delà des mers ». Cependant la troisième ajoutait qu'« il était désirable que les colonies donnassent un tarif de faveur sérieux aux produits du Royaume-Uni ». Dans la quatrième résolution, « les premiers ministres des colonies demandèrent respectueusement au gouvernement de Sa Majesté d'assurer dans le Royaume-Uni un traitement de faveur aux produits et aux objets manufacturés des colonies, soit par l'exemption, soit par la réduction des droits impos[illegible] ».

Ceux des Anglais et les étrangers, qui n'ont pas [illegible] i les détails de ce mouvement, furent très étonnés, [illegible] d

le 16 mai 1903, en ouvrant leurs journaux, ils lurent deux discours.

L'un avait été prononcé par M. Balfour, premier ministre, à la réception d'une députation des Associations opposées au rappel des droits sur le blé et la farine. Elle demandait le maintien du droit de 3 d. par cwt[1] sur le blé et de 5 d. sur la farine, imposé l'année précédente par sir Michaël Hicks Beach, comme impôt de guerre. Elle était présentée par M. Chaplin, membre du Parlement, ancien président du *Board of Agriculture* de 1886 à 1892.

L'autre avait été prononcé par M. Chamberlain dans une réunion réservée à ses électeurs de Birmingham.

1. 3 pence égalent un peu plus de 0 fr. 30. Le cwt = 50 kil. 8. La taxe était donc à peu près de 0 fr. 65 par quintal métrique.

CHAPITRE II

DISCOURS DE M. BALFOUR CONTRE LES DROITS SUR LES BLÉS (15 MAI 1903)

Nécessité économique et politique de supprimer le droit sur le blé. — La prime à la meunerie ne profite pas aux Anglais. — La taxe sur le blé est une taxe sur une matière première. — « Le système français ne serait pas toléré une heure par les Anglais. » — M. Chaplin renie la protection.

M. Balfour tenait le langage suivant :

— Oui, nous n'avons pas cru devoir maintenir le droit sur les blés. Le colonel Walker a dit que notre résolution vient de raisons politiques. Entendait-il que ce droit avait rencontré une grande impopularité? Nous sommes d'accord. Voudriez-vous que le gouvernement se présentât aux élections avec ce droit? Il serait battu : et croyez-vous que le parti libéral le maintiendrait? Donc, ou le maintien du droit et la défaite politique assurée ainsi que la suppression du droit; ou la suppression du droit et la victoire politique possible.

Puis M. Balfour s'était montré agressif. — Des meuniers réclament le maintien du droit. Pourquoi? parce qu'ils touchent une prime; quel a été l'effet de prime et quelle en a été la cause?

M. Chaplin avait dit que, depuis un an, près 3 millions de sacs de farine avaient été produits

Angleterre en plus que l'année précédente; que les meuniers avaient vendu 200.000 tonnes d'issues en plus; que leur offre avait abaissé de 15 à 20 p. 100 le prix des tourteaux et des autres matières alimentaires pour le bétail.

M. Balfour fit remarquer que, pendant les trois mois qui avaient précédé la taxe, la situation avait été la même que pendant les trois mois qui l'avaient suivie : et après une période de six mois, la taxe n'avait paru exercer aucun effet. Dans les années de 1893 à 1895, l'importation du blé avait passé de 65 millions de cwts à 81, tandis que l'importation de la farine était tombée de 20 millions de cwts à 18. Cette baisse ne pouvait résulter d'une différence entre les taxes sur la farine et sur le grain, puisque ni l'une ni l'autre n'existait.

Cependant, en demandant le maintien de la taxe sur le blé, les meuniers ne se trompaient pas sur leurs intérêts, car ils en retiraient un avantage.

Quand sir Michaël Hicks Beach avait établi le droit de 3 d., il avait calculé que, s'il imposait la farine au droit de 4 1/2 d., le meunier anglais en subirait un léger préjudice; donc, il l'avait porté à 5, et à ce taux de 5, le meunier en recevait un léger avantage.

Il ne l'avait reçu que parce que sir Michaël Hicks Beach n'avait pas pu trouver une concordance parfaite entre le droit sur le blé et le droit sur la farine; ce qui est le cas normal chaque fois que l'État intervient pour établir une taxe sur la matière première et sur le produit; mais le chancelier de l'Echiquier, répéta M. Balfo , n'avait pas eu pour but de donner une protection à meunerie : donc, si elle avait profité de cet avanta , elle n'avait pas le droit de se plaindre, qu'en le su primant le gouvernement manquât à un engage-

ment pris à son égard de lui assurer une prime contre la meunerie américaine.

M. Balfour, allant plus loin, dit aux meuniers que, si le droit sur la farine n'était que de 4 1/2, comme il serait onéreux, ils n'en demanderaient pas le maintien. Ils ne contestèrent pas. Il ajouta que, la Chambre des Communes n'était pas protectionniste, qu'elle était opposée à la politique de primes, et que si le droit sur le blé était maintenu, celui sur la farine serait certainement abaissé.

Cependant, M. Balfour répéta que la taxe, imposée l'année précédente, n'était pas protectionniste ; et les agriculteurs qui, pour en demander le maintien, lui donnaient ce caractère, prouvaient qu'ils sont bien modestes.

La moyenne de la production du blé, pendant la dernière décade, ayant été en Angleterre de 27 hectol. 3 à l'hectare, soit à peu près de 21 quintaux à l'hectare, ils lieraient leur prospérité à une taxe leur donnant environ 13 francs par hectare!

Voilà ce que pourrait produire la taxe pour le blé acheté! M. Balfour ajouta :

C'est une taxe sur la matière première que les fermiers emploient dans leur industrie; on a parlé des issues de la meunerie, mais avec la petite prime que donne le drawback actuel, la meunerie des ports de Leith ou de Hull, ne les envoie pas aux fermiers anglais, mais les embarque pour les cultivateurs du Danemark et de la Suède. Le fermier anglais ne consomme pas seulement des issues, il consomme du grain, et on a calculé que des 2.500.000 liv. sterl. produits par la taxe sur le blé, l'agriculteur anglais en a acquitté presque le quart, 582.000 liv. sterl.

Or, excepté les industries qui font usage du su[illegible], aucune autre en Angleterre ne paie de taxe sur ses [illegible]

tières premières ; et M. Balfour admira le phénomène unique de voir une importante députation de l'industrie agricole venir demander le maintien d'une taxe sur la matière première qu'elle emploie.

M. Balfour donna un argument sans réplique à cette délégation quand il mit en parallèle le régime économique de la France et celui de l'Angleterre. Il dit :

Maintenant, considérons nos plus proches voisins de l'autre côté du canal. Les Français sont, comme nous, à l'avant-garde de la civilisation. Ils sont une nation industrielle d'un type élevé, ils sont une démocratie absolue, et cependant les taxes frappent chaque sorte d'aliment, non seulement pour les dépenses nationales, mais pour les dépenses locales. Ce système ne serait pas toléré dans notre pays pendant une heure. Contre lui la population se lèverait en masse.

M. Balfour ajouta que cependant il ne considérait pas que « l'Angleterre dût rester une cible passive ; qu'il était possible qu'elle fût amenée à établir des tarifs de représailles », si, par exemple, un gouvernement étranger donnait des primes au fer et à l'acier, comme les nations du Continent en donnaient au sucre.

Il parla aussi des rapports économiques de la Métropole avec ses colonies, mais pour dire : « Lier plus étroitement les intérêts économiques de l'Angleterre et de ses colonies est extrêmement difficile. » En tout cas, un mouvement de ce genre doit « provenir non des représentants d'une ou deux industries, mais d'un mouvement général d'opinion. »

« Si on veut revenir à une politique protectionniste, il faut le dire. »

[. Chaplin s'empressa de répondre qu'aucun de ceux faisaient cette démarche ne songeait à un retour s la protection.

Au moment où M. Balfour tenait ce langage, connaissait-il le programme qu'exposait M. Chamberlain à Birmingham? S'il le connaissait, pourquoi raillait-il le système fiscal français?

CHAPITRE III

PROGRAMME DE M. CHAMBERLAIN
(15 MAI — 6 OCTOBRE 1903)

15 mai-6 octobre 1903. — Tarifs de faveur et tarifs de représailles. — Taxes sur les objets d'alimentation. — Cadeau de M. Chamberlain. — Les *Old age pensions*. — Les salaires d'après le prix de la vie. — Un mandat général. — Le programme précis du 6 octobre. — Le montant des droits. — Adhésion au protectionnisme. — 10 p. 100 sur les objets fabriqués. — Abandon des *Old age pensions*.

Dans son discours de Birmingham, prononcé le même jour que celui de M. Balfour, M. Chamberlain « déclarait qu'il était certain de n'être pas protectionniste ».

Mais il parlait : 1° des tarifs de faveur accordés par les colonies au Royaume-Uni; 2° des tarifs de représailles pour répondre aux tarifs de représailles que l'Allemagne pourrait opposer au Canada; 3° de la nécessité d'un tarif de préférence entre l'Angleterre et le Canada.

Pour donner un tarif de préférence, il faut d'abord avoir un tarif. Or, tous les objets, produits par les colo- s, sauf le café, le thé, le cacao, le tabac, les fruits s, le vin, l'eau-de-vie et le sucre entrent dans le aume-Uni libres de droits ; tous les objets prove- t d'autres pays, sauf ceux-là, entrent également

libres de droits. Les taxes qui frappent les produits, que nous venons d'énumérer, sont des taxes fiscales; elles sont du même taux pour les produits des colonies que pour les produits étrangers.

Les colonies n'exportent que deux sortes d'objets : des matières premières et des objets d'alimentation.

Les taxes destinés à donner un régime de faveur aux colonies devraient donc porter sur les matières premières et les objets d'alimentation, importés de pays étrangers.

Le 28 mai, à la Chambre des Communes, M. Chamberlain disait : « Sans me lier, je crois qu'il ne sera pas nécessaire d'imposer les matières premières ». Restait donc le tarif sur les objets d'alimentation, le *food* en général, et sur le blé en particulier.

Il ajoutait : « Je suis préparé à aller dans la maison de chaque ouvrier et à lui dire : j'admets que vous payiez chaque penny du droit et je vous dirai ce qu'il vous coûtera. Je vous donnerai une table d'après laquelle vous pourrez dire vous-même combien il faudra d'excédent de salaires pour couvrir l'augmentation des dépenses de votre vie... Si le total de ce projet signifie qu'elle augmentera la cherté de la vie des travailleurs et n'augmentera pas leur revenu, alors il est voué à un échec. Mais si je puis montrer qu'en retour de ce que je demande, je donnerai plus que je ne prends, alors je puis réussir. »

Comment M. Chamberlain pouvait-il garantir une augmentation de revenu? De deux manières :

« Vous pensez, dit-il, que je vous prends quelque chose. Au contraire, je vous apporte un cadeau.

« Je reconnais que les taxes indirectes pèsent, p les trois quarts, sur les moins aisés et sur les salar mais je vous rendrai ces trois quarts et j'y ajouter

quatrième quart sans hésisation en vous donnant les *Old age pensions*, des retraites pour les vieillards. »

Cela revenait à dire : — Je commencerai par vous prendre un morceau de votre pain et une tranche de votre roastbeef; mais en échange, à ceux d'entre-vous, qui, au nombre de la moitié, d'après les tables de mortalité, survivrez à soixante-çinq ans, je donnerai une pension, dont je vous indiquerai le taux plus tard.

Comme s'il dépendait de celui qui élève le prix de la vie d'élever les salaires, il disait aux ouvriers : « Calculez votre excédent de dépenses et je vous donnerai un excédent de salaire ».

Comment? par quel procédé? M. Chamberlain ne précisait rien, il demandait aux électeurs de lui confier un mandat général pour établir tels droits qu'il lui conviendrait et pour faire des négociations à sa convenance avec les colonies. « Quand nous aurons le mandat, nous produirons le programme, dit-il le 28 mai 1903, à la Chambre des Communes. »

Cependant, avant de recevoir ce mandat, M. Chamberlain fut obligé de donner son programme dans le discours de Glasgow du 6 octobre 1903.

On avait supposé qu'il voulait frapper le *quarter* de blé de 5 ou 10 sh.; même à ce taux, le droit ne pouvait pas produire d'effet utile, mais il provoquait une forte résistance. M. Chamberlain déclara alors que la taxe sur l'*imperial quarter* de blé ne dépasserait pas 2 sh.[1].

En même temps, M. Chamberlain déclarait qu'il ne voulait pas frapper le maïs, nourriture du pauvre et, par un rapprochement choquant, il ajouta, « servant à l'[illegible]age du porc ».

[1] [illegible] sh. par quarter = 0 fr. 573 par 100 kilogr. 2 sh. par quarte[illegible] fr. 15 par 100 kilogr.

Il continuait : « Je propose une petite taxe de 5 p. 100 sur la viande et sur les produits de la laiterie, venant de l'étranger. Il exemptait aussi le lard, parce qu'il est « un aliment populaire », mais il donnait des tarifs de préférence aux vins des colonies et « peut-être à leurs fruits ».

Il établissait une compensation, en disant : « L'homme ne vit pas seulement de pain », et il retenait les trois quarts des droits sur le thé, la moitié des droits sur le sucre, le cacao et le café. Alors il faisait un calcul établissant que, s'il augmentait le prix de la vie d'un ouvrier agricole de 4 pence (0,40 c.), celle d'un ouvrier de métier de 5 pence (0,50 c.) par semaine, il leur donnait un dégrèvement à peu près égal aux surcharges qu'il proposait. Mais il allait plus loin : « Je ne crois pas que ces petites taxes soient payées par les consommateurs ; je crois, au contraire, qu'elles seront payées par les étrangers. » Mais si elles doivent être payées par les étrangers, pourquoi donc M. Chamberlain en exemptait-il le maïs et le lard?

Puis M. Chamberlain fit une adhésion formelle au protectionnisme : « Dans la cité d'Adam Smith, je ne crains pas de combattre la liberté d'importation. » Et il demanda une taxe de 10 p. 100 sur les objets manufacturés, mais cette proportion n'exprimait à l'égard du chiffre global des importations qu'une moyenne. La taxe serait beaucoup plus élevée sur les objets, dans lesquels la main-d'œuvre compte pour une plus grande part, que sur les autres.

Enfin M. Chamberlain, après avoir lancé cet appât aux industriels et aux ouvriers, ajoutait que cette e ne serait pas seulement une taxe protectionniste ; e donnerait encore un revenu qu'il évaluait à 9.000) de liv. sterl. Ces 9.000.000, « le chancelier de l'échic r

ne les mettrait pas dans un bas ». Il les emploierait à quoi? Non plus à des pensions pour la vieillesse dont M. Chamberlain avait parlé tout d'abord, mais aux dégrèvements qu'il avait indiqués.

Le programme Chamberlain peut se résumer en trois articles :

1° Frapper de droits certains objets d'alimentation qui viendraient des pays étrangers, produits dans le Royaume-Uni ou dans les colonies britanniques, de telle sorte que le prix de ces objets d'alimentation soit relevé au taux de ces droits;

2° Obtenir en échange que les colonies donnent aux objets fabriqués anglais des tarifs de faveur, comme ceux dont le Canada a pris l'initiative;

3° Frapper les objets fabriqués venant de l'étranger d'une taxe de 10 p. 100 pour donner de l'ouvrage aux ouvriers anglais.

CHAPITRE IV

LES ASSERTIONS DE M. CHAMBERLAIN ET LES CHIFFRES DE DOUANE

I. Le commerce anglais. — Importations et exportations de 1865 à 1904. — Caractère des importations et des exportations. — Les importations des textiles bruts et les exportations des textiles fabriqués. — II. Le coton. — Le rapport de l'*Imperial Tariff Committee*. — III. La laine. « Toujours vendre, ne jamais acheter ni consommer ». — L'ascète du protectionnisme. — La consommation intérieure. — L'altruisme des nationalistes économiques. — IV. Bénéfices d'établissements métallurgiques.

Toute l'argumentation de M. Chamberlain est basée sur la balance du commerce. Dans son discours de Glasgow du 6 octobre 1903, il montre avec effroi comme un péril national l'augmentation des importations qui, de 1872 à 1902, avaient passé de 63.000.000 à 149.000.000 de liv. sterl., soit une différence de 86.000.000.

I. — Le commerce anglais.

En fait, le commerce anglais n'a cessé de se développer, comme le prouvent les chiffres suivants :

Total du commerce général depuis 1865[1].

Périodes quinquennales	Moyennes annuelles Total	Par tête
	liv. st.	L. sh. d.
1865-1869	516.000.000	16 19 1
1870-1874	636.000.000	19 19 3
1875-1879	632.000.000	18 16 6
1880-1884	706.000.000	20 1 3
1885-1889	666.000.000	18 4 5
1890-1894	715.000.000	18 14 7
1895-1899	753.000.000	18 16 1
1900-1904	889.000.000	21 0 11

La période 1900-1904 a dépassé toutes les autres.

— Mais, s'écrient les protectionnistes, ce sont les importations qui gonflent ainsi le chiffre du commerce extérieur : et pour ces hommes du XXe siècle comme pour Colbert, toute importation est une ruine.

Périodes quinquennales	Importations Total	Par tête	Exportation produits britanniq. Total	Par tête	Réexportation produits étrang. Total	Par tête
	millions de liv. st.	L. sh. d.	millions de liv. st.	L. sh. d.	millions de liv. st.	L. sh. d.
1865-1869.	286	9 8 2	181	5 19 0	49	1 11 11
1870-1874.	316	10 17 2	235	7 7 3	55	1 14 10
1875-1879.	375	11 3 5	202	6 0 0	55	1 13 1
1880-1884.	408	11 11 8	234	6 13 2	64	1 16 5
1885-1889.	379	10 7 6	226	6 3 8	61	1 13 4
1890-1894.	419	10 19 6	234	6 2 11	62	1 12 3
1895-1899.	453	11 6 5	239	5 19 8	60	1 10 2
1900-1904.	528	12 13 4	289	7 0 0	67	1 9 3

Entre les deux périodes extrêmes, les importations ont augmenté de 84 p. 100, les exportations de 60 p. 100.

Les chiffres ne signifient rien par eux-mêmes, ils ne signifient que par ce qu'ils représentent.

[1] Voir les chiffres du Commerce spécial, liv. I, ch. XXII.

Or, comment se décomposent les importations et les exportations du commerce anglais[1], pendant les cinq dernières années?

Moyennes annuelles des importations et des exportations pour 1900-1904.

	Importations		Exportations	
	Total — millions de liv. st.	Pour 100.	Total — millions de liv. st.	Pour 100.
Aliments, boissons, tabac.	222	42 0	16	5 5
Matières premières . . .	173	32 4	37,2	13 1
Objets fabriqués	131	24 6	232	80
Divers et colis postaux .	2,5	4	4	1 4
	528,5	100 0	289,2	100 0

Il faut déduire du premier groupe des importations 5.000.000 de liv. sterl. de tabac. En fait, tandis que les aliments et les matières premières représentent 75 p. 100 des importations, les objets manufacturés, auxquels il faut ajouter les colis postaux, représentent plus de 81 p. 100, plus des 4/5, des exportations.

Les partisans de la balance du commerce reprochent-ils à leurs compatriotes de trop manger? Est-ce pour les mettre à la diète que M. Chamberlain et ses amis veulent frapper les objets d'alimentation venant de l'étranger? Leurs reprochent-ils de consommer trop de matières premières étrangères?

La comparaison des chiffres des importations des textiles, comme matières premières, et des exportations des textiles, produits fabriqués, nous donne les chiffres suivants :

1. *The Import and Export statistics of Various Countries*, l Alfred Bateman and H. Fountain. (Institut international de tistique, 1905.)

Moyennes annuelles des importations et des exportations pour 1900-1904.

	Matières premières	Produits fabriqués
	Liv. st.	Liv. st.
Coton	43.600.000	83.800.000
Laine	23.600.000	24.000.000
Autres Matièr. textiles.	12.500.000	7.200.000
	79.700.000	115.000.000

La valeur des exportations des textiles fabriqués dépasse donc de 35.000.000 de liv. sterl., soit de 43,7, la valeur des matières premières : mais ce chiffre est loin de représenter la différence de valeur qui existe entre les matières premières et les produits manufacturés; car les 41.000.000 d'habitants du Royaume-Uni en ont gardé une partie pour leur usage personnel.

Si nous constatons que, de telle époque à telle autre, la consommation de telle ou telle matière première a augmenté, nous sommes en droit d'en conclure que l'industrie, au lieu de péricliter, s'est développée.

Voici les chiffres de la consommation du coton en laine :

Moyenne annuelle 1886-1890 . .	1.452.000,000	livres.
— 1900-1905 . .	1.681.000,000	—

Par conséquent, entre ces deux périodes, il y a une augmentation de 229.000.000 livres de consommation de matière première; mais n'y aurait-il pas eu une livre d'augmentation de consommation de coton en laine, y eût-il même eu recul, que ce n'eût pas été une preuve (l'industrie du coton eût glissé sur la pente de l'abîme (nous la montrent M. Chamberlain et ses amis : car (Angleterre, depuis 1874, la vitesse des broches ne e d'augmenter et, par conséquent, de produire des

fils de plus en plus fins qui, à égalité de longueur, absorbent de moins en moins de matière première[1].

La consommation du coton, en Angleterre, est de 16 à 17 kilogrammes par broche, tandis que sur le Continent, elle est de 32.

II. — « The imperial tariff committee » et le coton.

La commission, chargée de l'étude du coton par l'*Imperial Tariff Committee*, institué par M. Chamberlain pour soutenir sa thèse protectionniste, a publié son rapport en juin 1905.

Quelques jours avant sa publication, M. Chamberlain s'écriait à Saint-Helens : « L'industrie du coton est stationnaire ». Et le rapport de sa propre commission, cite des chiffres qui prouvent le contraire : en 1892-1894, les exportations de l'industrie cotonnière montaient à 65.400.000 liv. sterl. ; en 1903, à 73.300.000 liv. sterl. ; en 1904, à 83.900.000 liv. sterl., soit une augmentation de 28 p. 100.

Cependant, l'*Imperial Tariff Committee* a trouvé le moyen de justifier dans une certaine mesure les allégations de M. Chamberlain; en exceptant les cotons filés des tableaux de comparaison qu'il publie et en les arrêtant en 1902. De cette manière, l'augmentation des exportations anglaises n'est que de 25 p. 100: l'augmentation de celles des nations concurrentes a été de 66 p. 100. Mais il faut voir à quels chiffres se rapportent les pourcentages. Or, en 1902, si on exclut les fils de coton, comme l'*Imperial Tariff Committee*, on tro

1. Voir les rapports de la *Commission des Valeurs de Dou* de M. G. Roy et le *Dictionnaire du commerce.*

que l'exportation totale des tissus de coton de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique, de la France, de la Suisse, de l'Italie, de l'Autriche, des États-Unis, a été de 39.641.000 liv. sterl., tandis que l'exportation de l'Angleterre a été de 65.054.000 liv. sterl., soit de 63 p. 100 en plus.

Le total de la quantité des filés de coton gardés pour la consommation intérieure a été [1].

Moyenne annuelle	1886-1890.	250.000.000 livres.
—	1900-1904.	287.000.000 —

Soit une augmentation de 15 p. 100.

Tous les ans, paraît un tableau du nombre des filatures, de leurs pertes, de leurs bénéfices et de leurs dividendes moyens. De 60 en 1884, elles se sont élevées au nombre de 90 en 1904 : pendant cette période, 15 années ont donné 2.689.000 liv. sterl. de bénéfices, tandis que les pertes des six autres années se sont élevées à 266.786 liv. sterl. Le bénéfice net pour l'ensemble de l'industrie a donc été de 2.423.000 liv. sterl. ou par an de 116.000 liv. sterl. soit 2.900.000 francs, ou 320.000 francs par filature. Une industrie, dans ces conditions, n'est pas une industrie ruinée.

III. — La laine.

La laine est aussi une des industries dont M. Chamberlain prophétise la ruine.

Cependant la consommation de la matière première augmente [2].

[1] *The Economist. Commercial History and Review.*
[2] *The Economist. Commercial History and Review* of 1890, and o[illegible] 4.

Quantité conservée pour la consommation.

	Moyenne annuelle	
	1886-1890	1900-1904
	liv. st.	liv. st.
Laine importée.	345.000.000	483.000.000
Laine indigène consommée.	113.000.000	106.000.000
	458.000.000	589.000.000

Soit une différence pour la dernière période de 131 millions de liv. sterl.

Si l'exportation des lainages diminuait, ce serait la preuve, non que l'industrie est en décadence, mais que les habitants du Royaume-Uni consomment plus de draps, plus de flanelles, plus de lainages qu'ils n'en consommaient auparavant.

Comme cette consommation intérieure dérange les calculs des peseurs de la balance du commerce, ils refusent d'en tenir compte. Ils font de chacun de leurs compatriotes un homme qui ne doit jamais acheter, jamais consommer et qui doit toujours vendre à l'étranger. Ces nationalistes économiques veulent condamner leurs concitoyens à l'ascétisme des Solitaires de la Thébaïde et envoyer au delà des frontières toutes les choses utiles et agréables qui peuvent être produites dans leur pays. *Sic vos non vobis.* Les fanatiques de l'économie nationale sont des altruistes exagérés.

Les exportations d'un pays n'indiquent qu'une partie de son activité. Les États-Unis absorbent facilement leur production de fer et d'acier. Un des éléments d'appréciation résulte des bénéfices des établissement - dustriels. S'ils tombent comme des châteaux de ca. , il y a dépression. Si, au contraire, ils se développe t donnent des dividendes, mettent à leurs réserves, a -

tissent leur outillage ou gardent disponibles d'importants capitaux, c'est une preuve qu'ils ne périclitent pas.

IV. — Bénéfices de la métallurgie.

The Economist du 26 août 1905 a publié la situation de 12 établissements métallurgiques et de construction en 1903-1904 et en 1904-1905.

	1903-1904	1904-1905
	liv. st.	liv. st.
Bénéfice net.	808.000	790.000
Réserve et dépréciation . .	250.000	275.000
Disponibilité.	208.000	195.000

Tous les établissements n'ont pas distribué de dividendes égaux. La compagnie Bolckow Vaughan et C° a donné 5 p. 100 de dividende depuis quatre ans. Mais il n'y a que 12 sh. versés sur les actions ordinaires d'une livre. En 1899-1900 et en 1900-1901, elle avait donné 8 et 8 2/3. Les bénéfices de l'année, finissant au 30 juin 1905, se sont montés à 213.000 liv. sterl., dont elle a prélevé 56.000 pour augmenter son outillage.

L'établissement Guest, Keen and Nettlefolds a gagné pour l'année, finissant au 30 juin 1905, 337.000 liv. sterl. de bénéfice net, et l'année précédente il avait gagné 333.000 liv. sterl. Il donne régulièrement, depuis sa fondation, 10 p. 100 de dividende qui exigent 182.000 liv. st.

Une industrie dans laquelle des établissements donnent de pareils résultats n'est pas ruinée.

CHAPITRE V

L'EXPORTATION DES OBJETS FABRIQUÉS

I. *Proportion aux Exportations totales pour six grandes nations.* — Comparaison des exportations absolues des produits fabriqués en Angleterre, en Allemagne, en France et aux Etats-Unis. — Les illusions du pourcentage chronologique. — L'importation des objets manufacturés. — Comparaison. — II. *Prédictions pessimistes de M. Chamberlain et les faits.* — Les exportations des industries ruinées. — Importation des matières premières. — La situation de l'industrie métallurgique.

I. — Proportions dans six grandes nations aux exportations totales.

A entendre non seulement beaucoup d'étrangers, mais même certains Anglais, l'ampleur de l'exportation anglaise serait due à la houille; et des pessimistes s'écrient que cette exportation, qui peut enrichir le présent, est une ruine pour l'avenir, puisqu'elle épuise cette richesse naturelle; certains même ont demandé qu'on l'interdît, en augmentant le droit de sortie de 1 sh. par tonne, car ils considèrent que la houille anglaise, étant un aliment pour la marine et certaines industries étrangères, est une cause de concurrence pour la marine et l'industrie britanniques. Le rapprochement de trois chiffres montre la vanité de ces assertions. La moyenne des exportations de houille

coke et autres combustibles a été, de 1900 à 1904, de 30 millions de liv. sterl. Or, l'exportation totale est de 289 millions de liv. sterl. et l'exportation des objets fabriqués est de 232 millions. Quand l'Angleterre exporte 100 liv. sterl. de charbon, elle exporte 773 liv. sterl. d'objets fabriqués et un total de 1.000 liv. sterl.

Mais la proportion des exportations des produits fabriqués du Royaume-Uni est-elle inférieure ou supérieure à celle des exportations des autres grandes nations?

D'après les cinq dernières années, la moyenne des exportations des objets manufacturés a été relativement aux exportations totales dans les proportions suivantes :

		Moyenne annuelle		
		Total des export.	Objets manuf.	p. 100
1900-1904.	Royaume-Uni, produits fabriqués (millions de liv. st.).	289	232	80
1899-1903.	Allemagne (mill. de marks).	4.588	2.591	65
1899-1903.	France (millions de francs).	4.155	2.130	55,6
1899-1903.	Italie (millions de lires) . .	1.448	306	21,5
1899-1903.	Autriche-Hongrie (millions de couronnes, cours = 1,05.	1.947	812	41,7
1899-1903.	Etats-Unis (millions de dollars).	1.077	399	29,4

Nous ne parlons pas de la Russie qui exporte pour moins de 5 p. 100 d'objets manufacturés, ni de la Hollande qui en exporte moins de 3 p. 100.

La proportion de l'exportation des produits fabriqués relativement aux exportations totales dépasse donc, en Angleterre, de 15 p. 100 celle de l'Allemagne, de 25 p. 100 ce de la France, et de plus de 50 p. 100 celle des Ét s-Unis — et elle est un nouvel argument à ajouter à x que j'ai donnés dans mon étude sur les indus- tr rotégées et sur les industries tributaires.

Si maintenant, je réduis en francs, de manière à avoir une même unité de valeur, les chiffres absolus des exportations des produits fabriqués de ces diverses nations, voici les chiffres que je trouve :

	Produits fabriqués en millions de francs	Millions de francs en moins	P. 100
Royaume-Uni. . .	4.800	»	»
Allemagne	3.109	2.691	46,4
France	2.130	3.670	63,2
Etats-Unis.	2.000	3.800	65,5

A tout esprit impartial, les Chamberlainistes paraissent téméraires de vouloir tirer argument de l'exportation des produits fabriqués anglais pour un changement de régime économique, quand elle dépasse dans de telles proportions les exportations de même catégorie de l'Allemagne, de la France et des États-Unis.

En tête du *Memorandum* de 1903 se trouvait un certain nombre de tableaux que je résume et que je complète pour la dernière période de la manière suivante :

Exportations de produits manufacturés.

	Royaume-Uni	Allemagne	France	Etats-Unis
	millions de liv. st.	millions de liv. st.	millions de liv. st.	millions de liv. st.
1854. . . .	88,7	Non	Non	5,8
1865. . . .	153,1	comparable	comparable	12,3
1872. . . .	233	»	72,2	15,2
1882. . . .	264	»	75,5	28,1
1891. . . .	213	102,0	77,0	35,[illegible]
1895. . . .	195	109,0	76,4	38
1896. . . .	208	115,0	76,5	47
1897. . . .	199	115,2	77,3	5[illegible]
1898. . . .	198	119,8	76,6	6[illegible]
1900-1904 .	232	129,5	85,6	7[illegible]

Dans le dernier chiffre anglais, les navires qui représentent par an de 5 à 6 millions de liv. sterl. sont compris.

Les protectionnistes se servent alors du grand argument du pourcentage. Il est certain que le progrès de l'exportation des produits manufacturés des États-Unis est beaucoup plus grand que celui du Royaumi-Uni. Quand 1 est ajouté à 1, cela fait du 100 p. 100. M. Chamberlain a obtenu de très beaux effets en se servant de ce procédé, surtout quand il a pris, comme point de départ, pour l'Allemagne, les années antérieures à 1890, avant l'incorporation des Villes libres dans les chiffres du Zollverein.

Maintenant, nous allons examiner l'importance de l'importation des objets manufacturés chez les mêmes peuples.

	Importations totales	Objets manufacturés	P. 100
	—	—	—
1900-1904. Royaume-Uni (millions de liv. st.)	533	1.315	24,6
1900-1903. Allemagne (millions de marks).	5.700	1.144	20
1900-1903. France (millions de fr.).	4 553	787	17,3
1900-1903. Suisse (millions de fr.).	1.127	356	31
1900-1903. Italie (millions de lires).	1.712	355	20
1899-1903. Autriche-Hongrie (millions de couronnes). .	1.710	472	27,7
1899-1903. Etats-Unis (millions de dollars)	848	»	»
Articles manufacturés prêts pour la consommation. .	»	139	15,9
Articles de luxe (y compris les spiritueux et les vins).	»	111	13,6

Ces chiffres prouvent que le résultat du tarif protecteur allemand a été de réduire, relativement aux importations totales, la proportion de l'importation des objets manufacturés d'un peu plus de 4 p. 100 au-dessous de

celle du Royaume-Uni. Les efforts de M. Méline ont réussi à la réduire de 7 p. 100. Merveilleux résultat!

Il ne faut pas oublier que l'Angleterre est le pays le plus riche du monde; que ses habitants aiment le confort et le luxe, et qu'ils sont prêts à acheter ce qui peut leur convenir partout où ils le trouvent. Cependant la plus grande partie des objets fabriqués qu'ils achètent sont des instruments de travail : plus de huit millions de liv. sterl. d'ouvrages en fer et en acier; M. Arthur Chamberlain, frère de M. Chamberlain, fabricant de tubes sans soudures, a déclaré qu'il ne peut les fabriquer qu'avec des billettes d'acier venant de Suède; 20 millions de liv. sterl. d'ouvrages en cuivre et autres métaux; 4 millions de liv. sterl. en instruments divers; plus de 4 millions en machines; 6 millions de coton qui représentent le plus souvent des liquidations ou des matières premières; 12 millions de lainages plus ou moins finis; 11 millions de cuirs et de chaussures.

Des chaussures! Les Chamberlainistes sont indignés, et cependant il y a encore un certain nombre de leurs compatriotes qui sont mal chaussés.

II. — Prédictions de M. Chamberlain et les faits.

M. Chamberlain n'a pas eu de chance. Il criait que l'Angleterre était ruinée, que son industrie et son commerce étaient dans le marasme; que si les importations augmentaient, les exportations diminuaient; et les chiffres du commerce extérieur de l'année 1903 lui ont donné le démenti le plus flagrant.

Le total du commerce anglais n'avait jamais été a

élevé. Il a atteint, en 1903, 903.353.641 liv. sterl. (22.500 millions de francs).

Le commerce de 1903 est de 26 millions de liv. sterl. plus élevé que celui des deux années où il avait été le plus haut, 1900 et 1902.

Ce commerce représente 21 liv. sterl. 19 sh. par habitant; même pendant l'année extraordinaire de 1873, où les prix étaient beaucoup plus élevés, le chiffre du commerce extérieur s'était arrêté à 21 liv. sterl. 4 sh.

Les Anglais s'écrient avec un certain orgueil : comparez ce chiffre à celui des six grandes nations. Nous donnons les chiffres qu'ils publient tout en faisant remarquer qu'ils sont ceux de 1902, tandis que les chiffres anglais s'appliquent à 1903. Pour que la comparaison fût donc tout à fait rigoureuse, il faudrait déduire du chiffre anglais 25 millions de livres, soit 625 millions de francs; mais, même avec cette diminution, le chiffre du commerce anglais est relativement au plus élevé, celui de l'Allemagne, comme 170 est à 100.

Allemagne	520.480.386	liv. sterl.
États-Unis	489.172.193	—
France	345.848.000	—
Autriche-Hongrie . . .	151.413.000	—
Russie	143.709.525	—
Italie	132.426.112	—
Total	1.783.049.216	liv. sterl.

Le 7 octobre 1903, M. Chamberlain avait dit à Greenock : « Fini le sucre! Finie la soierie! Le fer est menacé. La laine est menacée. Le coton s'en va. Combien de temps resterez-vous immobiles? A présent, ces industries et les ouvriers qui en vivent sont comme des moutons dans la prairie. Ils permettent qu'on les

entraîne un par un à la boucherie, et ils ne font rien pour empêcher ce résultat, qu'ils ne paraissent pas prévoir. »

« Le sucre est fini. »

Voici les chiffres :

Exportation du sucre raffiné et du sucre candi.

	cwts	liv. st.
1901	556.030	350.700
1902	716.000	399.400
1903	1.029.000	615.000
1904	588.000	367.300

« La soierie est finie. »

Voici les chiffres :

Exportation des soieries.

1901	1.429.300	liv. sterl.
1902	1.393.300	—
1903	1.436.600	—
1904	1.604.500	—

« Le fer est menacé. »

Voici les chiffres :

Fer-blanc.

	cwts	liv. st.
1901	6.338.000	271.000
1902	7.388.000	312.000
1903	8.026.000	292.000
1904	8.441.000	359.600

Exportation du fer et de l'acier et de leurs produits.

	tonnes	liv. st.
1901	2.897.000	25.008.000
1902	3.576.000	28.877.000
1903	3.706.000	30.399.000
1904	3.426.000	28.082.000

Coutellerie, quincaillerie, outils.

1901	4.175.400	liv. sterl.
1902	4.384.600	—
1903	4.636.600	—
1904	4.882.000	—

Machines et métiers.

1901	17.812.300	liv. sterl.
1902	18.754.800	—
1903	20.065.900	—
1904	21.065 000	—

« La laine est menacée. »
Voici les chiffres :

Exportation de laines, lainages et draps.

1901	21.690.900	liv. sterl.
1902	23.307.900	—
1903	25.386.700	—
1904	27.500.000	—

« Le coton s'en va. »
Voici les chiffres :

Exportation de filés et de tissus de coton.

1901	73.685.600	liv. sterl.
1902	72.458.100	—
1903	73.611.700	—
1904	83.873.000	—

Et cela malgré la crise sur le coton en 1904, qui a privé le Lancashire de matière première.

A Newcastle, M. Chamberlain s'était lamenté sur la disparition de la verrerie :

Exportation de la céramique et de la verrerie.

1901	3.049.000	liv. sterl.
1902	2.997.000	—
1903	3.278.000	—
1904	3.100.000	—

« Voyez les produits chimiques ! » avait crié M. Chamberlain.

Exportation des produits chimiques, de la droguerie et des couleurs.

1901	10.963.400	liv. sterl.
1902	11.559.000	—
1903	12.079.500	—

Quant à la mercerie, voici les chiffres :

Exportation de mercerie.

1901	1.460.300	liv. sterl.
1902	1.773.800	—
1903	1.901.800	—

La comparaison des importations et des exportations des produits métallurgiques donne les chiffres suivants pour 1903.

	Importation — liv. st.	Exportation — liv. st.
Machines à coudre.	377.735	2.035.835
Machines pour tissage . . .	234.537	4.739.647
Machines agricoles.	468.452	976.969
Coutellerie.	35.463	685.492
Rails	470.799	3.238.426
Fonte	534.501	3.360.750

En 1903, l'Angleterre a importé pour 16.542 liv. sterl. de locomotives et en a exporté pour 2.359.504 liv. sterl.

L'importation des matières premières est une des preuves de l'activité industrielle d'un pays.

Voici comment se chiffre l'importation des plus importantes des matières premières :

Bois de tous genres.

1901	24.562.445	liv. sterl.
1902	25.186.719	—
1903	27.118.124	—
1904	23.637.000	—

Coton.

1901	41.970.539	liv. sterl.
1902	41.149.202	—
1903	44.835.322	—
1904	55.024.000	—

Laine.

1901	21.504.577	liv. sterl.
1902	19.924.253	—
1903	20.622.523	—
1904	23.316.000	—

Cuir.

1901	8.321.677	liv. sterl.
1902	8.095.637	—
1903	8.090.319	—
1904	8.036.000	—

Peaux.

1901	8.001.576	liv. sterl.
1902	8.019.045	—
1903	7.382.588	—
1904	6.576.000	—

Autres textiles.

1901	12.862.048	liv. sterl.
1902	13.574.349	—
1903	12.007.321	—

Minerai de fer.

1901	4.550.563	liv. sterl.
1902	4.979.154	—
1903	4.838.060	—
1904	4.599.000	—

Total des matières premières.

1901	167.199.982	liv. sterl.
1902	169.046.556	—
1903	173.558.796	—
1904	182.212.000	—

Ce ne sont point là des signes de ruine. Mais, admettons que les faits soient conformes aux assertions de M. Chamberlain, il n'a jamais montré comment des tarifs établis sur les objets d'alimentation venant des pays étrangers, et des taxes sur les objets manufacturés étrangers, pourraient augmenter les débouchés extérieurs de l'industrie britannique?

CHAPITRE VI

LE « FOOD »

I. Le blé. — Les tableaux du *Memorandum* de 1903. — Les fournisseurs du Royaume-Uni. — Prophéties de M. Chamberlain et les faits. — Variations des sources d'approvisionnement. — Les emblavures du Canada et du Royaume-Uni. — L'illusion des superficies.

II. *Le « Free trade » et le Bon marché.* — Comparaison du prix du blé et du pain. — « L'imposture du pain cher ». — Réponse de M. Ritchie. — Chamberlain renie Chamberlain.

III. *L'Alimentation animale.* — Sources : 80 p. 100 de l'étranger, 20 p. 100 des colonies. — Le cheptel du Canada. — Le cheptel de l'Australie.

IV. *Le Prix de la viande.* — Variations.

V. « *The Free Breakfeast table.* »

VI. *La Ration animale dans le Royaume-Uni.* — 67 kil. — Un déficit de 1.400.000 tonnes. — Répartition de l'alimentation par groupes. — Consommation des produits de la laiterie. — Un argument qui prouve contre la thèse de ceux qui l'emploient.

VII. *Politique agrarienne.* — Le Retour à la terre. — Le Théocrite de Birmingham. — La terre n'est pas abandonnée. — Un ouvrier agricole sur sept.

VIII. *Au Profit des grands propriétaires contre le grand nombre.* — La répartition des propriétés.

X *a Fiscal Reform et le Débouché colonial.* — Répercussion de taxe sur le froment dans les Iles Britanniques et dans les onies. — Répercussion des taxes sur la viande et les prots de la laiterie. — Revenu des colonies. — Taux de la me : une guinée pour 1000 liv. sterl. — Conclusion.

X. Les bénéfices agrariens du Royaume-Uni. — Proposition de M. Chamberlain. — 5 p. 100 du revenu brut.

XI. Conclusions.

I. — Le blé.

Le *Memorandum*, dressé par Sir Alfred Bateman, sur la demande de M. Chamberlain et de ses amis, et publié en août 1903, fournissait trois tables très instructives (p. 108) :

Le premier tableau montrait la quantité moyenne de blé et de farine (en poids équivalant de blé), (*foodstuffs*) produite et importée annuellement pendant les périodes triennales suivantes dans le Royaume-Uni.

	1885-1887	1890-1892	1895-1897	1900-1902
a) *Quantités totales* (en millions de cwts[1]).				
Production intér. .	39,1	37,7	27,3	29,7
Importation	76,5	89,1	98,5	102,5
b) *Quantités par tête de population.*				
Production intér. .	1,1	1,0	0,7	0,7
Importation	2,1	2,4	2,5	2,5
Total. . .	3,2	3,4	3,2	3,2
c) *Pourcentage de la quantité totale.*				
Production intér. .	33,8	29,8	21,7	22,5
Importation	66,2	70,2	78,3	77,5

1. Le cwt ou quintal anglais = 112 livres ou 50 kil. 8 [illegible]e bushel = 36 litres 34. 2 bush. $\frac{3}{4}$ = 1 hectolitre. Pour le fromer[illegible] il est calculé à 60 livres de 453 grammes. Le quarter = 8 bu[illegible]s.

TABLE IV. — *Sources par groupes de pays des importations de blé et de farine pendant les périodes quinquennales 1871-1875 et 1898-1902.*

	Quantités importées moyennes		Proportion p. 100	
	1871-1875	1898-1902	1871-1875	1898-1902
	millions de cwts			
Possessions britanniques et colonies.	5,5	19,0	10,9	19,0
Europe (Turquie comprise)	20,9	8,7	41,4	8,8
Etats-Unis	20,1	62,3	39,9	62,2
Amérique du Sud. .	1,4	9,7	2,9	9,7
Autres pays	2,5	0,3	4,9	0,3

Ces tableaux montrent que la part de la production intérieure du blé dans l'alimentation des habitants du Royaume-Uni n'a pas cessé de diminuer.

Pour renverser cette proportion, il n'y aurait qu'un moyen : frapper les blés étrangers à un tel taux que les gens qui y ont recours dussent réduire leur consommation à peu près dans la proportion des quatre cinquièmes.

La table IV montre la vanité des prophéties de M. Chamberlain : pendant la période 1898-1902, les Etats-Unis étaient les grands fournisseurs. En 1903, M. Chamberlain et ses amis dénonçaient l'envahissement des blés américains et demandaient qu'on réservât le marché anglais aux blés canadiens ; et dès 1904, au lendemain même où M. Chamberlain et les autres agrariens dénonçaient le péril américain, la part des Etats-Unis dans l'importation tombait de 60 à 15 p. 100. En 1904, le Royaume-Uni importait 118 millions de cwts de *foodstuffs* ; les Etats-Unis n'en envoyaient que 18.000.000, et ils étaient remplacés par l'Inde avec 25.000.000 cwts, par la Russie avec 23.700.000 cwts et

par la République Argentine avec 21.800.000 cwts.

Le major Craigie a montré, dans le tableau suivant[1], les variations des sources d'approvisionnement du Royaume-Uni dans les cinq dernières années :

Pays	1900	1901	1902	1903	1904
	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
République Argentine . . .	19,0	8,2	4,2	12,2	18,5
Roumanie.	0,8	0,5	2,2	2,7	1,3
Russie.	4,6	2,5	6,1	14,8	20,1
Etats-Unis.	58,2	66,2	60,2	40,0	15,7
Autres nations étrangères.	5,1	3,3	3,7	3,3	5,2
Total des pays étrangers.	87,7	80,7	76,4	73,0	60,8
Australie	3,0	6,1	3,9	»	9,6
Canada	8,1	8,5	11,3	12,4	7,6
Indes	»	3,3	8,2	14,6	21,6
Autres possessions britann.	1,2	1,4	0,2	»	0,4
Total des possessions britanniques	12,3	19,3	23,6	27,0	39,2

Ces chiffres prouvent la supériorité d'un pays, qui peut librement s'approvisionner sur le marché du monde, sur celui qui est exposé à souffrir de telle ou telle mauvaise récolte locale.

Sir Howard Vincent, qui est l'incarnation de tous les préjugés protectionnistes, s'est aperçu de la large place que tenait le Canada sur un planisphère ; et, le 23 juin 1903, il s'écriait à l'*Imperial Industries club* : « Le Canada pourrait produire 5 millions de quarters de blé et a 20 millions d'acres de sol vierge capable de produire 25 bushels de blé par acre. » Il en a m[illegible]le produit 26 en 1902. Mais le Canada ne consacre pas [illegible]s

1. *Agricultural Returns for* 1905.

de terres à la culture des céréales que le Royaume-Uni :

Canada :	Manitoba	3.098.000 acres.
—	Ontario	4.455.000 —
	Total.	8.553.000 acres.
	Royaume-Uni.	8.708.000 —

Il ne suffit pas d'avoir de grands territoires propres à la culture : il faut encore qu'il y ait, pour les mettre en valeur, des hommes en nombre suffisant et pourvus de capitaux.

L'immense superficie du Canada a produit en 1902, année de bonne récolte, 9.875.000 d'*imperial quarters*; les petites Iles Britanniques ont produit la même année 7.285.000 *quarters*, 26 p. 100 seulement en moins.

II. — Le *Free trade* et le bon marché.

M. Brassey, le fils de Lord Brassey, montrait une certaine naïveté quand il disait (lettre au *Times*, 2 juin 1903) : « Il n'est pas vrai que le *free trade* ait donné l'alimentation à bon marché, car le blé a été à un prix très élevé aussi bien sous le *free trade* que sous la protection. » Malgré tous leurs efforts pour prouver que l'optimisme de Cobden n'a pas toujours été justifié, les adversaires de son œuvre n'ont point trouvé la plus petite phrase de lui promettant que le *free trade* supprimerait les mauvaises récoltes, conjurerait les gelées de printemps, les grandes sécheresses, la surabondance des pluies et les autres accidents météorologiques contre lesquels le cultivateur risque son enjeu, selon l'expression pittoresque de Galiani.

Mais le *free trade* a permis à l'Anglais d'aller chercher le blé sur tous les marchés où il était offert et de l'obtenir à plus bas prix que les autres peuples du monde.

Après le *Report on the Agricultural returns* (1901,

p. 106), le prix du blé dans les années 1839, 1840, 1841, dépasse 8 sh. par *bushel*. L'abrogation des *Corn laws* a lieu en 1846; en 1847, année de famine, le blé remonte à 8, 8 1/2. A combien serait-il monté si les *Corn laws* n'avaient pas été abrogées? Dès l'année suivante, 1848, il retombe à 6 sh. 3 3/4 :

	sh.	d.
1849	5	6 1/4
1850	5	0 1/4
1851	4	9 3/4
1852	5	1

Il remonte ensuite pendant les années de guerre avec la Russie qui constituait le plus grand centre d'approvisionnement de blés alors connu. Il retombe aussitôt après à 5,6 1/4, et sauf une année, en 1867, jamais il n'a retrouvé le prix de 8 sh. Il est tombé au-dessous de 3 sh. en 1894 et 1895, et depuis cette époque, il varie entre 3 et 4 sh.

Mais il n'y a pas une baisse constante ; en 1902 et en 1904, le prix du blé anglais a été de 28 sh. 1 d. le quarter et en 1902, l'orge a été de 25 sh. 8 d., prix qui n'avaient pas été atteints depuis 1898. Le prix de l'avoine a été de 20 sh. 2 d. Il n'avait pas été aussi élevé depuis 1885.

Les *Agricultural Returns*, publiés en 1903, contiennent un tableau indiquant pour 1902 le prix mensuel du quarter de blé en Angleterre, indigène ou importé, comparé avec son prix en France, où le blé est soumis au droit de 7 francs par quintal, et en Belgique, où il entre en franchise. Je donne ces prix pour quatre mois.

	Angleterre			
	Indigène	Importé	France	Belgique
	sh. d.	sh. d.	sh. d.	sh. d.
Janvier . .	27 7	29 1	36 5	28 4
Avril . . .	27 9	27 9	36 9	28 [illegible]
Juillet. . .	30 9	29 2	37 3	30 [illegible]
Octobre. .	25 3	28 0	35 10	27 [illegible]

Ce tableau montre une fois de plus la répercussion du droit de douane sur le blé.

En 1904, dans l'Angleterre proprement dite, le pain de 4 livres (1 *lb* = 453 gr.) a valu :

	d.
Le 1er mars	5 14
Le 1er juin	5 15
Le 1er septembre	5 20
Le 1er décembre	5 32

Il n'est question que de pain blanc, fait avec la meilleure farine. Le prix est donc à Londres de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le kilogramme, tandis qu'à Paris le prix varie de 0 fr. 70 à 0 fr. 80.

M. Chamberlain avait négligé de voir ces chiffres, de sorte qu'il put s'écrier, sans hésitation, dans le discours du 26 juin 1903 au *Constitutionnal Club* : « Je crois qu'il n'y a jamais eu plus grosse imposture que le cri du pain cher. » Et le *Times* du 27 juin dit : « C'est un appel à l'ignorance et aux préjugés. »

M. Méline, en 1887, tenait le même langage quand, imposant le droit de 5 francs sur le quintal métrique de blé, il ne mettait pas de droit de douane sur l'importation du pain. Aussitôt les boulangers belges en profitaient. M. Méline s'aperçut que le prix du produit a un rapport avec le prix de la matière première, et il mit un droit sur le pain égal à celui du froment.

M. Ritchie, le chancelier de l'Echiquier, répondait le 9 juin 1903, à la Chambre des Communes, à propos du petit droit de 3 d. par cwt qu'il avait fait supprimer, à ceux qui disaient qu'il n'avait pas atteint le consommateur : « C'est une chose extraordinaire que 2 millions 1/2 de liv. sterl. puissent être perçus sans que personne en ressente; je dois dire que c'est une économie politique que je ne comprends pas. »

Au Chamberlain actuel, on oppose enfin ce passage d'un discours prononcé par lui le 12 août 1881 :

« Y a-t-il quelqu'un d'assez téméraire pour proposer une taxe sur les objets d'alimentation? Je puis admettre qu'il est possible, quoique improbable, que, sous le coup d'une grande souffrance et dans un moment d'aberration, les ouvriers puissent vouloir d'étranges remèdes. Mais il y a une chose dont je suis certain; si jamais ce fait se produisait, il entraînerait un état de choses plus désastreux que tout ce qui a pu se passer depuis le rappel des *Corn laws*. Une taxe sur l'alimentation signifierait une diminution des salaires. En outre, elle élèverait le prix de tous les produits anglais et entraînerait infailliblement la perte de cette gigantesque exportation que l'industrie et l'énergie de ce pays, travaillant dans les conditions d'une liberté absolue, ont su créer. »

III. — L'alimentation animale.

Pour les animaux de la race bovine importés, on peut dire que, depuis 1893, l'Angleterre n'a pas reçu un seul bœuf des pays d'Europe. Voici les chiffres de la moyenne actuelle de ses importations pendant les dernières années :

Bétail vivant (Nombre de têtes).

	Importation totale	Part des Etats-Unis	Part du Canada
1900-1904. .	496.500	356.400	105.000

Voici la répartition de l'importation des moutons :

	Importation totale	Part des Etats-Unis	Part du Canada
1900-1904. .	355.000	208.700	64.000

L'importation des viandes mortes, y compris le

et le jambon, les viandes salées et conservées, se répartit comme suit, pour les trois années :

	1902	1903	1904
	cwts	cwts	cwts
Pays étrangers. . .	13.424.900	13.505.100	13.677.000
Possessions et colonies britanniques.	3.094.600	3.517.300	3.306.000
Total	16.519.500	17.022.400	16.983.800

Les possessions britanniques y contribuent respectivement de la manière suivante :

	1902	1903	1904
	cwts	cwts	cwts
Nouvelle-Zélande. .	1.921.200	2.238.000	1.837.000
Australie.	484.400	336.200	359.000
Canada.	688.000	941.000	1.106.000

Les pays étrangers se répartissent les importations dans les proportions ci-dessous indiquées :

	1902	1903	1904
	cwts	cwts	cwts
République Argentine.	2.412.900	2.821.900	3.327.800
Danemark.	1.553.600	1.760.600	1.954.200
Hollande	1.053.800	1.106.300	1.014.500
Etats-Unis	8.124.300	7.548.500	7.110.800

Ces chiffres montrent que les Possessions Britanniques n'ont contribué, pendant les années de 1903-1904, que dans la proportion de 20 p. 100, soit du cinquième, à l'alimentation animale du peuple anglais : et pour la viande, comme pour le blé, la part de l'approvisionnement de chaque pays varie d'année en année.

Le Canada compte, pour la race bovine, le nombre de tê suivant :

	1891	1902
Canada : Manitoba . .	230.000	1.702.000
— Ontario . . .	282.000	2.562.000

C'est un total de 4.264.000 têtes, dont plus d'un million de vaches laitières : mais le Royaume-Uni compte 11.376.000 têtes.

Le Canada compte 2.500.000 moutons, mais le Royaume-Uni en compte 30 millions.

Le Canada compte 1.779.000 porcs; mais le Royaume-Uni en compte 3.639.000.

Le Canada ne peut donc être considéré comme le réservoir alimentaire du Royaume-Uni. Sa provision est de beaucoup inférieure.

Nous trouverons les mêmes résultats dans les autres colonies. En Australie, la race bovine compte 8 millions de têtes; et si les moutons s'élèvent au chiffre de 73.700.000, ils ne représentent qu'un chiffre de 140 p. 100 supérieur à celui du Royaume-Uni.

Des tarifs de faveur peuvent-ils avoir pour résultat de donner une telle extension à la production du blé et de la viande dans les possessions anglaises, qu'elles puissent alimenter complètement le Royaume-Uni?

Tel est le but, ont affirmé MM. Balfour et Chamberlain entre autres dans leurs discours prononcés au *Constitutionnal Club*.

Le tarif devrait être si élevé qu'il serait prohibitif; et il ne réussirait pas; car, au lendemain de la promulgation du tarif, ni le Canada ni l'Australie n'auraient ni les 80 millions d'habitants, ni les capitaux qui constituent le pouvoir producteur des Etats-Unis.

IV. — Le prix de la viande.

La manie des protectionnistes est d'unifier et de généraliser; on croirait aussi à les entendre qu'il y

de viande dans le monde que son prix ne cesse pas de baisser.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur ce tableau donné par le *Report on the Agricultural returns* de 1904 (p. 128).

Moyenne annuelle du prix de la viande dans le Royaume-Uni :

	Par cwt				
	Bœuf		Mouton	Porc	
	frais	salé	frais	frais	salé
	L. sh. d.	L. sh. d.	L. sh. d.	L. sh. d.	L. sh. d.
1861-1865.	2 9 5	1 12 2	»	3 5 6	2 2 7
1881-1885.	2 14 2	2 0 8	2 18 5	2 10 6	1 15 8
1896- 900.	1 18 6	1 5 7	1 11 8	2 3 4	1 2 8
1902 . . .	2 2 8	1 11 9	1 17 9	2 4 2	1 9 9
1903 . . .	2 0 3	1 8 3	1 19 0	2 4 1	1 6 11
1904 . . .	1 17 0	1 5 11	1 19 3	2 5 2	1 4 1

Les prix ont baissé, mais non constamment. De 1881 à 1885, ils s'étaient relevés : et en 1902, 1903, ils s'étaient relevés relativement à la période 1896-1900.

Le prix de la viande fraîche est limité par le prix des viandes frigorifiées importées. En Angleterre, l'épicier peut vendre du mouton américain ou australien à 9 pence 1/2 les deux livres, soit 0 fr. 95 le kilogramme sans os, des gigots de la Nouvelle-Zélande à 6 pence la livre, soit 1 fr. 30 le kilogramme.

V. — The Free Breakfast Table.

L'idéal poursuivi, il y a quarante ans, par M. Gladstone était le *Free Breakfast Table*, et sauf pour le thé, les spiritueux y étaient arrivés. Le retour au droit de 3 d. par livre sur le blé avait été un recul ainsi que le droit sur le

sucre : mais c'étaient les anglophobes du continent qui payaient ce dernier, grâce à leurs primes.

M. Chamberlain veut mettre un droit sur le pain, le beurre, le lait et le roastbeef froid du déjeuner; cependant il n'a pas osé mettre un droit sur le *bacon* et sur le jambon, et il a reculé devant une taxe qui aurait obligé les Anglais à manger des œufs frais des antipodes.

VI. — La ration animale du Royaume-Uni.

L'Anglais a la réputation d'être grand mangeur de viande.

D'après l'enquête faite par un comité nommé en novembre 1900 par la *Royal Statistical Society*, la production et la consommation de la viande dans le Royaume-Uni, dans les cinq années finissant au 31 mai 1903, donnent les chiffres suivants [1] :

	Viande nationale
Bœuf et veau	662.520 tonnes
Mouton	313.822 —
Porc et jambon	269.578 —
Total	1.245.920 tonnes

Pendant les cinq années qui se terminaient au 31 mai 1903, voici comment se répartissaient les ressources de l'alimentation animale :

	Tonnes	Livres de 453 gr par tête
Production intérieure	1.245.000	67,52
Importation	1.001.000	54,25
Total	2.247.000	121,77

1. *Second and Third Reports of the Committee*, appointe inquire the Production and Consumption of Meat and Milk i United Kingdom. *Journal of R. Statist. Society*, 30 sept. 190

Si les habitants des Iles Britanniques n'avaient d'autre ressource que la production nationale, ils n'auraient par an et par tête que 30 kilogr. 63.

Avec la viande importée, ils arrivent à 54 kilogr. 81. Pour avoir la ration type du soldat français, il faut diminuer la population d'un quart, ou, ce qui revient au même, relever la ration d'un quart; nous avons ainsi 67 kilogr. Quoiqu'elle soit supérieure de 16 kilogr. à la ration de la population française, elle est en déficit de 41 kilogr. sur la ration type qui est de 108 kilogr.

Le déficit est de 1.391.000 tonnes, soit 1.400.000 tonnes. Les Anglais peuvent continuer d'augmenter la surface de leurs prairies, elles ne suffiront pas pour le compenser; il faudra importer de plus en plus de grains destinés aux veaux et aux bœufs qui les transformeront en viande de boucherie.

Le second rapport du Comité donne la consommation de viande par tête en Angleterre pour certaines catégories de personnes :

		Livres de 453 gr. par tête et par an.
Groupe	I. Ouvriers, mécaniciens, ouvriers de ferme.	107
—	II. Petite bourgeoisie.	122
—	III. Population aisée.	182
—	IV. Population riche.	300

Encore faudrait-il distinguer dans l'intérieur de ces groupes, mais il est évident que ce sont les hommes qui ont le plus besoin de dépenser de la force musculaire qui la réparent le moins. Le premier groupe ne consomme que 48 kilogr. 1/2 de viande, soit un déficit d 60 kilogr. sur la ration du soldat français; et le r porteur, M. R. H. Rew, considère qu'il représente 7 . 100 de la population.

. grande majorité des Anglais usurpent donc leur

réputation de grands mangeurs de viande ; mais cette réputation prouve que les peuples, qui la leur ont donnée en mangent encore moins.

Ceux qui ne mangent pas de viande ne la compensent ni par le lait, ni par les produits de la laiterie :

	Lait — Gallons par tête et par an	Fromage — Livres par tête et par an	Beurre — Livres par tête et par an
Groupe I[a]. Manœuvres	5	9	15
— I[b]. Ouvriers de métier . .	12	11	15
— II. Moyenne classe (basse).	25	10	23
— III. Moyenne classe	39	8 1/2	29
— IV. Classe supérieure . . .	31	10 1/2	41

Le droit sur la viande et sur les produits de la laiterie tendrait donc à restreindre une alimentation insuffisante pour près des trois quarts de la population anglaise. Des hommes politiques qui manient d'autant plus imprudemment les chiffres qu'ils sont moins habitués à s'en servir, ont dit, d'après certaines enquêtes poussées au noir : « Il y a 12 millions d'Anglais qui ne mangent pas assez : cinq cents personnes sont mortes de faim l'année dernière. Donc le libre-échange n'a servi à rien. » Mais si je n'ai pas un penny et si le pain est cher, en mangerai-je davantage ?

VII. — Le retour aux champs.

M. Chamberlain a d'abord parlé de la nécessité de resserrer les liens des colonies avec le Royaume-Uni ; mais lord Harris, M. Brassey, immédiatement, ıt signalé, dans son projet de taxer les produits agri- ɜs étrangers, une protection en faveur de l'agricı ɜe anglaise. M. Brassey, enthousiasmé, citait cette r ɜe

de Bismarck : « Dans la décadence de l'agriculture, je vois le plus grand danger de notre prééminence comme race. »

Avec des droits protecteurs, l'agriculture est-elle donc à l'abri de toute crise? Ils étaient élevés quand, en 1821, en 1822, en 1833, en 1836, en 1837, la Chambre des Communes nommait des Commissions d'enquête pour « chercher un remède à la détresse de l'agriculture ». Et en France, jamais les propriétaires fonciers n'ont poussé de plus lamentables gémissements que depuis qu'on leur a assuré le monopole de l'alimentation de leurs compatriotes.

M. Chamberlain indiqua aussi les droits sur l'alimentation comme « favorables au retour à la vie champêtre ». Entendait-il par là que les ouvriers se trouveraient si misérables dans les villes qu'ils devraient émigrer dans les campagnes? mais qu'y feraient-ils? et ont-ils pour idéal la misérable vie rurale qu'on y menait sous la protection, telle que l'a décrite lord Rosebery?

Le Théocrite de Birmingham a une singulière méconnaissance de l'histoire en supposant qu'il pourra renvoyer réciter des églogues les 25.054.000 personnes qui, sur une population totale de 32.526.000 habitants dans l'Angleterre et le pays de Galles; les 3.120.000 personnes qui, sur 4.472.000 en Écosse, vivent dans les villes.

Mais l'industrie agricole est-elle donc abandonnée? D'après le recensement de 1901, sur 18.261.000 personnes engagées dans la vie active, dans le Royaume-Uni, elle en occupe 2.262.000; sur 12.951.000 hommes, en occupe 2.109.000.

r, les fabriques de textiles n'occupent que 1 million 000 personnes, dont 867.000 du sexe masculin. L'in-'rie du coton ne compte que 546.000 personnes dont

346.000 du sexe masculin; l'industrie de la laine ne compte que 239.000 personnes dont 140.000 du sexe masculin.

Tandis que l'ensemble des industries textiles n'emploie qu'un homme sur 17 de la population active, que l'industrie cotonnière n'en emploie que 1 sur 30, l'agriculture en emploie 1 sur 7.

VIII. — Au profit des grands propriétaires contre le grand nombre.

De même qu'en France, une taxe sur l'alimentation, prélevée sur le grand nombre, ne pourrait être avantageuse qu'aux grands propriétaires de l'Angleterre. Les *Returns as to the Number and Size of Agricultural Holdings in Great Britain* (1895), établis par M. P. G. Craigie, nous en donnent la preuve.

Laissant de côté les petites propriétés d'un acre (40 ares) et au-dessous qui, détachées des maisons d'habitation, sont au nombre de 488.500, M. P. G. Craigie dresse le tableau suivant :

Exploitations agricoles en acres	Nombre	P. 100	Etendue en acres	P. 100
De 1 à 5. .	117.968	22,68	366.792	1,13
5 à 20. .	149.818	28,80	1.667.647	5,12
20 à 50. .	85.663	16,47	2.864.976	8,79
50 à 100. .	66.625	12,81	4.885.203	15,00
100 à 300. .	81.245	15,62	13.875.914	42,59
300 à 500. .	13.568	2,61	5.113.945	15,70
500 à 1.000. .	4.616	0,89	3.001.184	9,21
1.000 et au-dess.	603	0,12	801.852	2,46
	520.106	100,00	32.577.513	100,[illegible]

Le nombre des petites propriétés au-dessou[illegible] 5 acres (2 acres 1/2 = 1 hectare) représente pr[illegible]

23 p. 100, mais leur étendue ne représente qu'un peu plus de 1 p. 100 du territoire agricole de la Grande-Bretagne.

Si nous y ajoutons les surfaces de 5 à 20 acres, nous arrivons comme nombre à plus de la moitié, mais, comme surface, à un peu plus de 6 p. 100 seulement.

Les terres de 100 acres (40 hectares) et au-dessus représentent, comme nombre, moins de 20 p. 100, mais, comme surface, 22.788.000 acres sur 32.577.000, soit 70 p. 100.

Dans la proportion de 52 p. 100, les petites propriétés de 1 acre à 5 acres sont entièrement des herbages; la proportion de la pâture relativement aux terres cultivées est de 2 acres à 1; mais au-dessus de 100 acres, la proportion est renversée : et, dans les terres de 500 à 1.000 acres, les terres cultivées comptent pour 58 p. 100.

Le droit sur le blé et les autres céréales serait donc bien prélevé sur le grand nombre, au profit d'un très petit nombre de grands propriétaires. Il donnerait un argument aux partisans de la nationalisation du sol.

Lord Harris, qui, le 29 juin 1903, à la Chambre des Lords, se déclarait partisan du programme de M. Chamberlain dans l'intérêt des propriétaires, était bien imprudent.

Si on prend la proportion de la répartition de la population adulte, dans le Royaume-Uni, en 1891, on trouve :

	1891	P. 100
Professionnal	858.000	4,1
Domestic	1.590.000	7,7
Commercial.	1.274.000	6,2
Agricultural.	2.046.000	9,9
Industrial.	6.960.000	33,7
Unoccupied	7.932 000	38,4
	20.680.000	100,0

Le terme *unoccupied* comprend les personnes retirées des affaires, les retraités, les personnes vivant de leurs revenus, et toutes celles qui ne pratiquent pas une profession déterminée.

Toutes, à coup sûr, ont intérêt à la vie à bon marché, sauf celles qui peuvent espérer retirer de plus grands revenus de leurs propriétés foncières : mais ce n'est que le petit nombre... Tous les fonctionnaires et hommes de professions dites libérales, les domestiques, les commerçants ont intérêt au libre échange. Quant aux industriels, aucun n'a intérêt à voir augmenter le prix de la nourriture. Voilà donc 66,3 p. 100 de la population, soit deux personnes sur trois, à qui les droits sur les objets d'alimentation seraient préjudiciables. Reste la population agricole. Mais, comme l'ont dit M. Richtie, M. Balfour, dans leurs arguments pour la suppression du droit de 3 d. par cwt sur le blé, beaucoup d'agriculteurs ont besoin de blé et de farine à bon marché pour la nourriture de leurs bestiaux : et beaucoup, n'étant que des ouvriers, ont un bien-être en proportion du bon marché des objets qu'ils consomment.

IX. — La *Fiscal Reform* et le débouché colonial.

Mais si M. Chamberlain établit une taxe pour favoriser les grands propriétaires du Royaume-Uni, du Canada et de l'Australie, il faut qu'elle ait un effet utile. Quel peut être l'effet utile d'une taxe de 2 sh. par quarter de blé, de 5 p. 100 sur la viande et les produits de la laiterie?

Il ne faut pas calculer le bénéfice que les blés peuvent tirer de la protection sur l'ensemble de la récolte mais

seulement sur ceux qui sont vendus sur le marché.

Dans le Royaume-Uni, la moyenne annuelle des quarters de froment apportés sur le marché a été de 1900 à 1904 de 2.400.000. Multipliés par 2 sh., ils donnent 240.000 liv. sterl., 6 millions de francs.

La moyenne des emblavures en blé, pendant la même période, a été de 1.600.000 acres. Si le tarif joue complètement au profit des propriétaires et fermiers anglais, ils auront donc un profit de 3 sh. par acre, soit 3 fr. 75. Pour provoquer le retour à la terre, M. Chamberlain promet généreusement aux grands propriétaires fonciers 9 fr. 35 par hectare!

Les *breadstuffs* ou *foodstuffs*, les blés et les farines, converties en blé au taux de deux quarters de farine comptés pour trois de grains, nous avons comme importation des colonies et possessions britanniques, pour les cinq dernières années 1900-1904, en moyenne 5.700.000 quarters. Le droit de 2 sh. représente 570.000 liv. sterl.

Des nations étrangères, le Royaume-Uni a reçu en moyenne 17.300.000 quarters de blé et de farine convertie en grains (*breadstuffs*) qui, multipliés par 2 sh., donnent 1.730.000 liv. sterl.

Le consommateur anglais devra donc payer :

Blé étranger (Breadstuffs) . .	1.730.000 liv. sterl.
Blé colonial (—) . .	570.000 —
Blé national	240.000 —
	2.540.000 liv. sterl.

Sur cette somme, le Trésor recevra 1.730.000 liv. .. ou 72 p.100; les fermiers et cultivateurs 9 p. 100, s cultivateurs des colonies 19 p. 100.

ais est-ce donc avec 240.000 liv. sterl. (6 millions de cs) que M. Chamberlain prétend régénérer l'agri-

culture anglaise? Est-ce que M. Chamberlain trouve une somme de 14.200.000 francs assez forte pour cimenter l'unité de l'Empire qui autrement se dissoudrait? C'est de l'impérialisme au rabais.

Mais M. Chamberlain ajoute aussi un droit de 5 p. 100 sur la viande.

D'après l'*Annual statement of Trade of the United Kingdom*, pour 1904, dans les trois dernières années (1902-1904), la moyenne annuelle totale des importations de viande, y compris les animaux destinés à la boucherie, représente :

Pays étrangers	38.700.000 liv. sterl.
Colonies et possessions britanniques.	10.000.000 —

Le porc, frais et salé, le jambon, etc..., importés des pays étrangers, représentent une moyenne de 1 million 900.000 liv. sterl. Pour les colonies et possessions britanniques, le chiffre s'élève à trois dizaines de mille livres sterling.

Il faut retrancher ces 1.900.000 liv. sterl. des 38.700.000, puisque M. Chamberlain exempte le porc. Nous avons donc, en chiffres ronds, une importation de viande de 37 millions de liv. sterl. qui, à 5 p. 100, donneront au Trésor 1.850.000 liv. sterl.

D'un autre côté, nous avons, à l'intérieur, en ne parlant que de la viande et des animaux qui viennent sur le marché, 662.000 tonnes de bœuf qui, à 52 sh. le cwt. prix de 1904, donnent en chiffres ronds 34.500.000 liv. sterl., et 313.000 tonnes de mouton qui, au prix moyen de 65 sh. le cwt. donnent en chiffres ronds 20.000.000 de liv.

Si le droit de 5 p. 100 joue complètement, les [illegible] priétaires anglais recevront donc 2.725.000 liv. st[illegible] ceux des colonies 500.000 liv. sterl.

En plus, le Canada importe 4 millions de liv. sterl. de fromage, 1 million de liv. sterl. de beurre; l'Australie et la Nouvelle Zélande 2 millions de liv. sterl. de beurre, soit 7 millions qui, à 5 p. 100 donnent 350.000 liv. sterl.

Voici donc la subvention que donnent les taxes sur l'alimentation, la grande pensée de M. Chamberlain qui aura pour effet d'augmenter le débouché colonial des produits manufacturés anglais, en enrichissant les colonies :

Blé colonial (y compris celui de l'Inde).	570.000	liv. sterl.
Bétail et viande.	500.000	—
Produits de la laiterie.	350.000	—
	1.420.000	liv. sterl.

Soit, en chiffres ronds, 35 millions de francs.

La grande conception économique de M. Chamberlain aboutit donc en taxant le blé, la viande et les produits de la laiterie, à ajouter 1.400.000 liv. sterl. au pouvoir d'achat des colonies.

Le revenu total des colonies est évalué de la manière suivante :

Canada	250.000.000	liv. sterl.
Australie	250.000.000	—
Inde.	500.000.000	—
Autres colonies . . .	200.000.000	—
	1.200.000.000	liv. sterl.

L'impérialisme de M. Chamberlain va jusqu'à ajouter à ce pouvoir d'achat de 1.200 millions de liv. sterl. un *ıus* de 1.400.000 liv. sterl. par un droit sur les blés, bétail et les produits de la laiterie. Son ambition est ıjouter 1 liv. 1 sh. soit une guinée, par 1.000 liv. au ʼenu des colonies et possessions britanniques. C'est

cette guinée qui, juxtaposée à 1.000 liv. sterl. doit cimenter l'Empire Britannique, souder chaque colonie au Royaume-Uni et élargir le débouché colonial des objets fabriqués. Grand effet pour une si petite cause!

Quand, entre les promesses et la réalité d'un programme, il y a une telle disproportion, on est stupéfait de l'inconscience de celui qui l'a produit et de la naïveté de ceux qui le propagent.

X. — Les bénéfices des agrariens du Royaume-Uni.

Voici maintenant la part de la propriété agricole du Royaume-Uni dans la munificence du programme Chamberlain.

Au froment et à la viande de boucherie, produits dans les Iles Britanniques, il faut ajouter les produits de la laiterie estimés dans le Rapport de M. R. H. Rew[1], à 168.000 tonnes de fromages, valant en moyenne 8 d. la livre; à 160.500 tonnes de beurre, valant 1 sh. la livre; à 620.000.000 gallons de lait, valant 3 1/2 d. le quart, soit 14 d. le gallon.

Nous avons donc pour le	fromage .	12.000.000	liv. sterl.
—	beurre . .	17.000.000	—
—	lait. . . .	36.000.000	—
		65.000.000	liv. sterl.

Ce chiffre de 65 millions de liv. sterl. représente la valeur de la production. A 5 p. 100, cette somme donnerait 3.250.000 liv. sterl. Mais tout le lait, le beurre, le fromage produits ne vont pas sur le marché. Il y a une partie qui est consommée directement par les pro teurs. En l'estimant à un tiers, on ne peut être ac

1. *Journal of Royal Statistical Society*, 30 septembre 19(

de témérité; les droits perçus, au profit des produits agricoles du Royaume-Uni, donnent donc :

Produits de la laiterie . .	1.850.000	liv. sterl.
Blés	240.000	—
Viande	2.725.000	—
	4.815.000	liv. sterl.

Le revenu brut des terres dans le Royaume-Uni était en 1902-1903 de 85 millions de liv. sterl. Par conséquent, si le Programme Chamberlain produisait son maximum d'effet utile, il ajouterait 5,64 p. 100 au revenu brut des terres. Les propriétaires fonciers des Iles Britanniques profiteraient plus que les colonies, de la taxe sur l'alimentation; et la grande politique impériale ne serait qu'une mesquine et hypocrite politique agrarienne. Celle-ci, comme l'autre, du reste, demeurerait à l'état d'intention; car, la protection, comme le dégrèvement, n'atteint un résultat que s'il est important.

XI. — Conclusion.

1° *La base de la* Fiscal Reform *de M. Chamberlain était un droit de douane sur les blés, sur la viande et les produits de la laiterie venant de l'étranger*;

2° Ce droit de douane devait relever les prix du froment, de la viande et des produits de la laiterie provenant des Iles Britanniques et des colonies, à un niveau égal à son taux ;

3° Les bénéfices qui en résulteraient pour les colonies et possessions britanniques devaient augmenter leur pouvoir d'achat et, par conséquent, agrandir le débouché colonial des objets manufacturés anglais :

4° Ce traitement privilégié devait engager les colonies à établir des tarifs de faveur pour les produits manufacturés du Royaume-Uni;

5° En même temps, les taxes sur le froment, la viande et les produits de la laiterie, devaient régénérer l'agriculture britannique et entraîner vers la terre une partie de la population urbaine;

6° Pour obtenir ce résultat, la *Fiscal Reform* devait faire payer un impôt privé par tous les consommateurs de pain, de viande et de lait du Royaume-Uni aux propriétaires des 98.000 exploitations agricoles qui ont plus de 100 acres et qui représentent 70 p. 100 de la surface des terres arables, et aux grands propriétaires des colonies;

7° En n'osant proposer qu'une taxe de 2 *sh.* par quarter de froment (1 fr. 15 par 100 kil.) qu'une taxe de 5 p. 100 sur le prix de la viande et des produits de la laiterie, M. Chamberlain a supprimé lui-même les résultats qu'il en promettait.

CHAPITRE VII

M. CHAMBERLAIN ET L'UNITÉ DE L'EMPIRE

I. Part du commerce de l'étranger et des colonies. — « *The Empire feeding itsef* ». — « *The Imperial Fasting* »

II. Les exportations. — Sacrifier 2/3 pour 1/3. — Chiffres inexacts. — « Zollverein », mot impropre. — Exportation des objets fabriqués dans les pays étrangers et dans les colonies. — Inde importatrice de cotonnades.

III. Le travail national et le débouché colonial.

IV. L'expérience du Canada. — Les tarifs de faveur. — Augmentation des importations des Etats-Unis ; déception. — Nature des importations.

V. Avantages offerts par M. Chamberlain au Canada. — Importation du Canada aux Etats-Unis. — A chaque Canadien, 10 *farthings* par mois.

VI. Avantages offerts par M. Chamberlain à l'Australie. — A chaque Australien, 11 *farthings* par mois.

VII. « *Little Englander* » et *Little Imperialism* ». — Le programme de M. Chamberlain est une illusion. — Le rétrécissement du programme. — L'atténuation de la répercussion du droit. — Rien!

I. — Part du commerce de l'étranger et des colonies.

Chamberlain, pour justifier la nécessité des tarifs de préférence « sans lesquels l'unité de l'empire ne pouvait être maintenue », présentait, en première ligne, l'argument suivant: « Tandis que notre commerce avec

les colonies se développe, il diminue avec les nations étrangères ».

M. Chamberlain ne s'apercevait pas qu'il donnait un argument contre sa proposition, car, s'il se développe normalement, il est inutile d'essayer de le développer artificiellement.

En effet, il se développe d'une manière continue et normale en restant toutefois à peu près dans le même rapport avec le commerce des pays étrangers; car, dans l'augmentation des exportations qu'on voit dans la dernière période, il faut déduire le débouché provoqué par la guerre Sud-Africaine.

	Importations en Angleterre (Moyennes annuelles)			
	des pays étrangers		des colonies et possessions britanniques	
	millions de liv. st.	p. 100	millions de liv. st.	p. 100
1855-1859	129	76,5	40	23,5
1860-1864	167	71,2	68	28,8
1865-1869	218	76	68	24
1870-1874	270	78	76	22
1875-1879	293	77,9	83	22,1
1880-1884	312	76,5	96	23,5
1885-1889	293	77,1	87	22,9
1890-1894	322	77,1	96	22,9
1895-1899	355	78,4	98	21,6
1900-1904	422	81	110	19

	Exportation des produits britanniques (Moyennes annuelles)			
	aux pays étrangers		aux colonies et possessions britanniques	
	millions de liv. st.	p. 100	millions de liv. st.	p [illegible]
1855-1859	79	68,5	37	[illegible]
1860-1864	92	66,6	46	[illegible]
1865-1869	131	72,4	50	[illegible]

	Exportation des produits britanniques (Moyennes annuelles)			
	aux pays étrangers		aux colonies et possessions britanniques	
	millions de liv. st.	p. 100	millions de liv. st.	p. 100
1870-1874	175	74,4	60	25,6
1875-1879	135	66,9	67	33,1
1880-1884	153	65,5	81	34,5
1885-1889	147	65	79	35
1890-1894	159	66,5	78,5	33,5
1895-1899	159	66	81	34
1900-1904	183	63	106	37

En réalité, l'Angleterre n'importe de ses colonies qu'un cinquième de ce qui lui est nécessaire. Si elle frappait donc, dans l'intérêt de ses colonies, les importations étrangères, elle frapperait les quatre cinquièmes des objets qu'elle consomme au profit d'un cinquième.

On a entendu M. Chamberlain et ses satellites répéter: « *The Empire feeding itself* ». « L'empire se suffisant à lui-même ». Mais ils se sont bornés à la déclaration. Quant à la mise en pratique, ils l'ont soigneusement dissimulée. M. Chamberlain a renoncé aux taxes sur les matières premières et a répété sur tous les tons que ce serait l'étranger qui paierait ses modestes taxes sur les blés, le bétail et les produits de la laiterie.

Cette politique consiste à dire qu'on veut faire quelque chose, sans se servir des moyens nécessaires, parce qu'ils causeraient quelque gêne et provoqueraient quelque mécontement.

Si M. Chamberlain avait la conviction de la nécessité c l'application de son programme, il aurait employé c procédés semblables à ceux des grands chefs de la I orme, comme Calvin, à propos duquel Voltaire a c : « On ne réussit guère chez les hommes, du moins

jusque aujourd'hui, en ne leur proposant que le facile et le simple; le maître le plus dur est le plus suivi[1] ».

M. Chamberlain aurait dit impérieusement aux industriels et aux ouvriers du Lancashire: « Pour que l'Empire se suffise à lui-même, j'entends que sur les 1.954 millions de livres de coton importées en 1904, vous renonciez aux 1.858 millions qui sont venues des pays étrangers et que vous vous contentiez des 96 millions qui sont venues des Colonies et Possessions Britanniques! »

Il aurait dit à la Chambre des Communes: « Pour que l'Empire se suffise à lui-même, j'entends que chaque Anglais s'impose, à lui, à sa femme et à ses enfants, un carême permanent qui réduise sa consommation de viande de 60 p. 100 et sa consommation de blé de 70 p. 100. Et je vous demande d'ordonner le Jeûne Impérial, « *Imperial Fasting!* »

II. — Les exportations.

Au point de vue des exportations, M. Chamberlain propose, pour favoriser le tiers des exportations du Royaume-Uni, de compromettre les deux autres tiers.

Dans son discours au *Constitutionnal club*, il dit :

On me dit que nous risquons de perdre un marché de 300 millions d'étrangers pour gagner seulement un marché de 10 millions de nos compatriotes; je réponds: ne vaut-il pas mieux cultiver notre commerce avec 10 millions de compatriotes qui prennent 10 liv. st. par tête de nos produits qu'avec les étrangers qui n'en prennent que quelques shillings?

Si les 12 millions de blancs des colonies autonom

1. Voltaire: *Essai sur les mœurs*. Ch. cxxxiii.

prenaient chacun 10 liv. st., ce serait un total de 120 millions de liv. st. En 1904, les exportations de la Grande-Bretagne pour le Canada, l'Australie, Terre-Neuve, la Nouvelle-Zélande, le Cap de Bonne-Espérance, le Natal se montent aux chiffres suivants :

Canada	10.600.000	liv. sterl.
Terre-Neuve	500.000	—
Australie	17.300.000	—
Nouvelle-Zélande.	6.300.000	—
Natal	5.500.000	—
Cap de Bonne-Espérance .	12.000.000	—
	52.200.000	liv. sterl.

Le rapprochement de ces chiffres et de l'assertion de M. Chamberlain montre les procédés de grossissement auxquels il a l'habitude d'avoir recours. Ces colons n'ont jamais absorbé 10 liv. st. par tête des produits anglais; ils en ont absorbé un peu plus de 4 liv. en 1904, soit 60 p. 100 en moins.

Le Royaume-Uni compte 42 millions d'habitants; les colonies autonomes 12 millions. M. Chamberlain veut mettre les 42 millions d'habitants de la mère-patrie à l'amende au profit des 12 millions des habitants du Canada, de l'Australie et de l'Afrique du Sud. Cette conception est d'autant plus étonnante de la part d'un homme politique, comme M. Chamberlain, que ce ne sont pas ces derniers qui nomment les membres du Parlement de Westminster.

M. Chamberlain parlait du Zollverein allemand : mais qu'est-ce? C'était l'établissement du libre-échange entre des pays qui étaient antérieurement séparés par des d its de douanes.

uand M. Chamberlain parlait du Zollverein britan- r ıe, sciemment ou insciemment, il se servait d'un t ıe impropre, puisqu'il savait qu'aucune colonie

autonome ne renoncerait à ses tarifs, établis spécialement pour protéger ses industriels contre les produits de la Grande-Bretagne.

M. Chamberlain affirmait la décadence des exportations des objets fabriqués dans les pays étrangers et l'augmentation de ces exportations dans les colonies.

D'après le *Memorandum by the Board of Trade* de 1903, l'exportation des objets fabriqués (non compris les navires) a suivi les variations suivantes de 1890 à 1902 :

	1890	1895	1900	1902
	millions de liv. st.	millions de liv. st.	millions de liv. st.	millions de liv. st.
Allemagne	15,9	17,3	19,8	16,4
Belgique	6,8	6,5	8,8	7,0
Hollande	9,4	6,7	8,7	6,8
France	12,5	10,6	10,7	10,2
Russie	4,6	5,8	7,3	6,2
Italie	5,2	3,4	4,0	3,5
Etats-Unis	29,0	24,9	16,5	19,4
Total	83,6	75,4	77,0	69,8
Tous les pays étrangers	149,6	131,5	142,2	131,7
Indes anglaises	32,0	23,4	28,5	30,8
Colonies autonomes	35,5	30,1	41,7	51,2
Autres possessions britann.	11,5	9,6	12,7	12,8
Toutes les colonies et possessions britanniques	79,1	63,1	82,9	96,0
Tous les pays	228,8	194,7	225,2	227,6
	P. 100	P. 100	P. 100	P. 100
Pays étrangers	65	68	63	58
Inde	14	12	13	13
Colonies autonomes	16	15	18	23
Autres possessions et colonies britanniques	5	5	6	6

En effet, l'exportation des objets manufactu[illegible]s anglais a été refoulée dans certains pays étrangers [illegible]i l'on compare les années 1890 et 1902. En 1900, [illegible]e avait perdu 7 millions, la perte s'élève à 18 mil[illegible]s.

en 1902. Prenons ce chiffre de 18 millions. Il a été exactement compensé par l'augmentation des exportations dans les colonies autonomes britanniques.

Les nations étrangères prennent 58 p. 100 tandis que les colonies ne prennent que 42 p. 100. Par conséquent, le débouché des nations étrangères est encore de 16 p. 100 plus grand que celui des colonies.

Quelle est la valeur de ce débouché pour l'industrie cotonnière? Voici les chiffres produits par la commission de l'*Imperial Tariff Committee.*

Sur 73.300.000 liv. st. en 1903, sur 84 millions liv. st. en 1904, la part des colonies autonomes est de :

	1904	1903
	liv. st.	liv. st.
Australie, Nouvelle-Zélande et Canada	3.558.000	3.086.000
Afrique du Sud	497.700	930.200

soit 4,80 et 5,40 pour 100. Cette proportion est modeste.

Mais il y a l'Inde. Tous les protectionnistes ont-ils assez répété que l'Inde, qui pouvait produire du coton brut et qui pouvait avoir la main-d'œuvre à vil prix, non seulement n'achèterait plus de coton à l'Angleterre, mais envahirait le Lancashire avec ses propres cotonnades. Pas du tout. L'Inde continue à être un client sérieux.

	1904	1903	1902
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
Inde.	21.183.000	17.174.000	16.760.000

n 1904, son importation de cotons anglais a été de p. 100 supérieure à celle de toutes les colonies nomes.

ais l'Inde n'est pas une colonie autonome. C'est une

colonie de la couronne qui a son ministre à Londres. Par conséquent, l'Inde n'a pas à intervenir dans la conférence coloniale que M. Chamberlain indiquait comme devant resserrer les liens de l'Empire.

Si le développement de l'importation des produits fabriqués ne se produisait pas dans ses colonies, je comprendrais qu'en Angleterre on éprouvât quelque inquiétude; mais il n'en est rien. Les habitants des colonies autonomes augmentent leur richesse : ils augmentent en nombre. Étant d'origine anglaise, ils trouvent dans les produits anglais les qualités qui correspondent à leurs goûts et à leurs habitudes; et ce développement économique des affaires entre les colonies et le Royaume-Uni montre qu'il est inutile d'essayer d'y substituer une intervention politique.

Mais M. Chamberlain, dans sa fièvre et son ardeur, veut le brusquer : il a même manifesté la terreur qu'il ne s'arrête et qu'il ne recule. Quels sont donc les moyens efficaces que M. Chamberlain a trouvés pour agrandir le débouché colonial?

III. — Le travail national et le débouché colonial.

En échange du bénéfice que les droits sur le *food* étranger (les objets d'alimentation) procureront aux colonies britanniques, celles-ci donneront des tarifs de faveur aux produits manufacturés anglais.

M. Chamberlain conclut immédiatement : les colonies qui prennent pour 26 millions de livres sterling de marchandises à la France et à l'Allemagne n'en pr dront plus désormais pour un penny, et prendront t à l'Angleterre.

Alors, il s'adresse aux ouvriers et il leur dit : D'ap

les calculs du *Board of Trade*, les salaires comptent pour moitié dans les objets exportés. Voilà donc 13 millions de salaires que je vous donne : à 30 sh. par semaine, cela représente le gain de 166.000 hommes ou l'entretien de 830.000 personnes.

Ce calcul est basé sur deux hypothèses fragiles. M. Chamberlain suppose que sa politique ne peut pas fermer des débouchés supérieurs à ce chiffre, et que l'Angleterre peut fournir des produits semblables à ceux que les colonies achètent à la France et à l'Allemagne.

IV. — L'Expérience du Canada.

L'Angleterre a fait l'expérience des tarifs de faveur que lui a donnés le Canada ? Quels en sont les résultats?

Si on prend les chiffres absolus du mouvement du commerce du Canada avec le Royaume-Uni, on trouve :

	Moyennes annuelles	
	Importations du Canada	Exportations de l'Angleterre
	liv. st.	liv. st.
1885-1889	10.000.000	8.000.000
1890-1894	13.000.000	7.000.000

Le tarif de préférence de 25 p. 100 est donné le 1er juillet 1898, et celui de 33 1/3 p. 100 est donné le 1er juillet 1900.

	Importations du Canada	Exportations de l'Angleterre
	liv. st.	liv. st.
1898-1902.	21.000.000	10.400.000
1900	23.000.000	»
1903	26.600.000	11.500.000
1904	22.600.000	10.600.000

D'après ces chiffres, les tarifs de faveur auraient eu

une plus grande influence sur les importations du Canada en Angleterre que sur les exportations de l'Angleterre au Canada; les premières ont augmenté de 70 p. 100 de 1890-1894 à 1898-1902, tandis que les secondes ont augmenté seulement de 43 p. 100. Résultat admirable, peuvent dire les protectionnistes.

Mais s'ils comparent la part des importations du Royaume-Uni et des États-Unis, leur enthousiasme perd toute raison d'être.

Commerce spécial.

	Importations en millions de dollars	Grande-Bretagne		États-Unis	
		millions de dollars	p. 100	millions de dollars	p. 100
1896	110,6	33	30	58,5	70
1897	111,3	29,4	26	61,6	74
1899	154	32,5	»	78,7	»
1900	181	37	»	93	»
1903	226	59	»	137	»
1904	213,5	61	28	150	75

Entre les dates extrêmes de 1896 et 1904, les importations de l'un des deux pays, qui sont les principaux importateurs au Canada, se sont élevées de 156 p. 100; celles de l'autre se sont élevées de 84 p. 100. Au profit duquel de ces deux pays les tarifs de préférence ont-ils été établis? Au profit non pas des États-Unis dont les importations comptent pour 75 p. 100, en 1904, tandis qu'elles ne comptaient, en 1896, que pour 70 p. 100, mais au profit du Royaume-Uni dont les importations ne comptent plus que pour 28 p. 100.

A la conférence coloniale de 1902, M. Chamberlain disait lui-même : « Les résultats ont été une décept[illegible] » Les résultats ont empiré.

Un mémorandum du *Board of Trade* en constate [illegible]t bien les raisons. Non seulement les États-Unis bé[illegible]

cient d'avantages géographiques qu'aucun tarif de faveur ne supprimera, mais la politique du Canada reste protectionniste en dépit de ce tarif, et elle frappe plus lourdement les objets fabriqués que les matières premières : or, ce sont des objets fabriqués que l'Angleterre envoie au Canada, de sorte qu'ils sont frappés de droits plus élevés que la moyenne des produits envoyés par les États-Unis.

En 1903, les articles manufacturés, prêts pour la consommation, ont rapporté en moyenne 24,30 p. 100; les articles qu'on classe sous le nom de « luxuries » 53,56 p. 100, et c'est l'Angleterre qui en envoie la plus grande partie. En 1903, la moyenne des droits sur les objets importés d'Angleterre était de 17 p. 100; tandis que ceux importés des Etats-Unis ne supportaient que 12 1/2 p. 100. Ce tarif de préférence a produit les récriminations auxquelles on devait s'attendre. Les manufacturiers canadiens se sont prétendus victimes de la concurrence anglaise, et ils ont obtenu l'act du 20 juin 1904, qui a spécifié que le tarif minimum sur les draps et lainages serait au moins de 30 p. 100, et celui sur les cordages au moins de 20 p. 100. Les Canadiens ont frappé, en 1904, les voyageurs de commerce étrangers d'une taxe spéciale destinée à peser principalement sur les Anglais.

M. Chamberlain considère-t-il que ces procédés sont des préparations au *free trade* dans l'empire?

V. — Avantages offerts par M. Chamberlain au Canada.

es chiffres de douane du Canada imputent au pte de l'Angleterre tout ce qui y est expédié; mais

les chiffres de la douane anglaise ne comptent que ce qu'il y est entré. De là, une assez grande différence. D'après les douanes du Canada, ce pays aurait fourni, en 1903, pour 4.714.000 liv. sterl. de blé; les douanes anglaises réduisent ce chiffre à 3.787.000 liv. sterl.

Les chiffres anglais pour les principales importations venant du Canada, en 1904, donnent comme valeur :

Bœufs	2.500.000	liv. sterl.
Beurre	1.200.000	—
Fromage	4.200.000	—
Froment	2.200.000	—
Farine	1.000.000	—
Porcs (jambon, *Bacon*) . .	2.600.000	—
Bois	3.800.000	—

Les principaux objets d'alimentation comptent pour 13.500.000 livres. Si on y ajoute 600.000 livres de pommes, 714.000 liv. sterl. de poissons, près d'un million de grains divers, etc., on constate que les objets d'alimentation représentent 72 p. 100 de l'importation du Canada dans le Royaume-Uni.

Quel avantage M. Chamberlain propose-t-il?

L'importation du blé a été de 1.550.000 quarters; à 2 sh. le quarter, en admettant que le droit, frappé sur les blés des pays étrangers, produise son plein effet, il donne donc de ce chef 155.000 liv. sterl. au Canada.

Quant aux farines, M. Chamberlain n'a pas précisé la taxe qu'il leur imposerait; mais il a déclaré qu' « elle donnerait une préférence appréciable pour le meunier ». Toutefois, comme il ne parlait que du meunier anglais, on peut se demander si le meunier canadien en bénéficierait. M. Chamberlain ne s'est pas expliqué. Compt les farines au taux du blé, en prenant 3 quarters grains comme équivalents de 2 quarters de far

nous avons 642.000 quarters de blé, qui, au taux de 2 sh., donnent 64.000 liv. sterl.

M. Chamberlain a proposé une taxe de 5 p. 100 sur la viande. Elle bénéficierait donc au Canada, en admettant que le droit de 5 p. 100 joue complètement à son profit, de

$$\frac{5.000.000 \times 5}{100} = 250.000 \text{ liv. sterl.}$$

Ajoutons pour les produits de la laiterie :

$$\frac{5.400.000 \times 5}{100} = 270.000 \text{ liv. sterl.}$$

Ainsi, pour provoquer non seulement une grande extension d'affaires entre les Canadiens et les habitants des Iles Britanniques, mais encore les sentiments sympathiques qui doivent résulter de la connexité des intérêts, pour attacher plus étroitement le Canada aux destinées de l'empire, M. Chamberlain offre généreusement à ses 6 millions d'habitants, quelle prime? 739.000 liv. sterl., soit 15.780.000 sh., ce qui donne 2 sh. 8 d. par tête et par an, en monnaie française, 3 fr. 30; et par mois, en chiffres ronds, 10 *farthings*[1] (0 fr. 25).

« Pensons impérialement! » disait M. Chamberlain, comme dernier mot de son discours du Guildhall; et sa grande pensée impériale consiste à promettre aux Canadiens un profit de 2 sh. 8 d. par tête, profit aléatoire non garanti, qui pourrait résulter de droits placés sur les mêmes produits venant de l'étranger que ceux qu'expédie le Canada à la Grande-Bretagne, et qui serait soumis à toutes les perturbations du marché! 2 sh. 8 d.!

[1] Le farthing = 1/4 de penny, soit à peu près 0 fr. 025.

On comprend qu'une conception si généreuse justifie tous les mépris que M. Chamberlain prodigue aux « Little Englanders »; et, ce qui prouve l'élévation de ses vues, la largeur et la netteté de ses conceptions, c'est qu'il déclare que l'Empire Britannique tombera en dissolution, si les habitants du Royaume-Uni n'offrent pas généreusement aux Canadiens l'illusion de cette aumône mensuelle de 10 *farthings* par tête, un farthing tous les trois jours.

VI. — Avantages offerts par M. Chamberlain a l'Australie.

Que recevraient les 4 millions d'habitants de « l'Australian Commonwealth »?

D'après le *Board of Trade*, les exportations de l'Australie au Royaume-Uni ont été, en 1904, de 23 millions 300.000 liv. sterl. dont les principales sont représentées par les chiffres suivants :

Laine.	9.138.000	liv. sterl.
Viande (lapins compris). .	1.030.000	—
Beurre	2.260.000	—
Blé	3.750.000	—
Farines.	402.000	—
Peaux et fourrures	568.000	—
Cuivre et minerai.	850.000	—
Plomb et minerai.	880.000	—

L'année 1904 est exceptionnelle pour l'importation du blé et du beurre. Si j'avais pris la moyenne des cinq dernières années, mes chiffres seraient beaucoup plus bas; mais, loin que M. Chamberlain puisse me reprocher de choisir des chiffres défavorables à ma thèse, je prends ceux qui lui sont extraordinairement favorables. Ils donnent le résultat suivant :

Blé (2.450.000 quarters × 2 sh.). . .	245.000	liv. sterl.
Farine (convertie en blé 187.000 × 2 sh.).	14.000	—
Viande à 5 p. 100	51.000	—
Beurre à 5 p. 100	113.000	—
	423.000	liv. sterl.

Ajoutons la Nouvelle-Zélande :

	1904	
Beurre	1.400.000	liv. sterl.
Fromage	220.000	—
Viande	3.850.000	—
	5.470.000	liv. sterl.

Soit, à 5 p. 100, 275.000 liv. sterl.

Ainsi, d'après les chiffres de 1904, qui dépassent de beaucoup la moyenne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande recevraient des tarifs de la *Fiscal Reform*, au maximum, 700.000 liv. sterl.

L'Australie, en chiffres ronds, a 4 millions d'habitants; la Nouvelle-Zélande, 800.000. Nous pouvons prendre le chiffre de 5 millions.

Ces 5.000.000 d'habitants auraient donc à se partager éventuellement 700.000 liv. sterl. par an, ce qui donnera à chacun 2 sh. 9 d., qui, divisés par douze mois, le gratifient de 11 *farthings* par mois, d'un peu plus de 1 farthing tous les trois jours.

Voilà donc le grand cadeau possible que M. Chamberlain offre généreusement à l'Australie.

Pour que M. Chamberlain ait supposé que les Australiens seraient transportés de joie par la promesse d'une si grande générosité, il a fallu qu'emporté par s enthousiasme pour sa conception impériale, il ait n igé de chiffrer la base qu'il lui donnait ou que, plein d édain pour le public, il ait supposé que personne n rait ce calcul.

M. Chamberlain a insisté beaucoup à plusieurs reprises sur les *farthings* que coûterait au consommateur anglais les tarifs dont il chargerait les produits étrangers dans l'intérêt des colonies. Il faisait des calculs sur les « farthings » qu'ajouterait la taxe sur le blé au prix de la vie de l'ouvrier anglais. Mais il oubliait de dire que le cadeau qu'il offrait aux Canadiens était de 10 *farthings* par mois (0 fr. 25) et aux Australiens de 11 *farthings* (0 fr. 27 1/2).

Puisque M. Chamberlain prétend enlever des farthings aux consommateurs anglais sans qu'ils s'en aperçoivent, pourquoi prétendrait-il que les Canadiens et les Australiens s'en apercevraient en les recevant?

VII. — Little Englander et Little imperialism.

Quand on a vu M. Chamberlain briser le pacte unioniste, remettre en question toute la politique économique suivie, depuis soixante ans, par l'Angleterre; quand on l'a entendu affirmer que lui seul était l'homme d'Etat génial qui, capable d'embrasser de son regard d'aigle les destinées du globe, planant au-dessus des petits calculs du moment, avait la conscience qu'il devait assumer la tâche d'opérer le salut de l'Empire Britannique, il a donné l'illusion, à ses partisans et même à ses adversaires, qu'il présentait quelque chose de sérieux et de puissant. Et ce programme, majestueux, pompeux, solennel et bruyant, aboutit à la séduction patriotique adressée à chaque Canadien de recevoir peut-être 10 farthings et à chaque Australien 11 farthings par mois de la générosité de leurs concitoyens des Iles Britanniques!

Je reconnais que la faiblesse des tarifs proposés

M. Chamberlain fait tomber une partie des critiques que j'avais adressées à son Programme dans la *Fortnightly review*, et dans mes premiers articles du *Journal des Economistes* et du *Siècle*, avant qu'il eût fait connaître ses tarifs. J'avais eu le tort de croire qu'ils seraient assez lourds pour produire l'effet qu'il annonçait.

S'il en avait déjà arrêté le chiffre lors de son manifeste du 15 mai, il montrait une étrange naïveté en faisant un pareil effort pour un résultat décevant et ridicule. S'il était parti, au contraire, avec des projets audacieux, frappant sans ménagement les objets d'alimentation, allant même jusqu'à frapper les bois dans l'intérêt du Canada, les laines et les minéraux dans l'intérêt de l'Australie et de l'Afrique du Sud, et si, effrayé par les conséquences qu'il n'avait pas prévues, par le mouvement d'opinion qu'il avait soulevé contre lui, il a fixé, après coup, le petit tarif qu'il a énoncé le 6 octobre 1903, de 2 sh. par quarter de blé, de 5 p. 100 sur la valeur de la viande, de 5 p. 100 sur la valeur des produits de la laiterie, son audace s'est changée en poltronnerie. Il s'est recroquevillé, il a présenté des droits très humbles, en répétant sur tous les tons : « Il ne s'agit que de *farthings* que personne ne verra. » Il les a complétés aussi par une taxe de 10 p. 100 sur les objets manufacturés pour essayer de conquérir les ouvriers et les industriels que les retraites ouvrières et le tribut aux colonies n'avaient pas séduits; mais, dès lors, il a abandonné l'idée fondamentale de son programme. Les promesses qu'il avait faites, il n'a même pas osé leur donner corps. La grande conception de l'Empire Britannique, entouré d'une ceinture de tarifs qui devaient le maintenir dans un plendide isolement, se suffisant à lui-même pour le coton comme pour le blé, pour la laine comme pour

le bétail, pour le bois comme pour le sucre, a disparu en ne laissant qu'une lueur falotte. M. Joseph Chamberlain n'avait pas eu assez de sarcasmes pour le *Little Englander*, le petit Anglais, inaccessible à l'idée de l'unité de l'Empire. Mais, en voyant qu'il résistait à ses invectives et à ses avances, lui, le grand homme d'Etat, a eu peur du vote de cet être, dénoncé en vain à la colère et au mépris de ses compatriotes ; et, le jour où il est entré dans les détails, le 6 octobre 1903, il a enlevé tout fond sérieux à son programme pour ne lui laisser que l'apparence, le bruit et la fumée. Entre le *Little Englander* et le *Little Imperialism* de M. Chamberlain, il n'y a que l'épaisseur de quelques *farthings*.

Si M. Chamberlain avait été l'homme d'Etat audacieux et de grande envergure, tel qu'il a voulu se montrer et tel que ses caudataires ont voulu le présenter, il aurait frappé d'une forte taxe les blés et la viande ; et, faisant appel au sentiment d'orgueil national des habitants du Royaume-Uni, il en aurait accepté les conséquences, en leur disant : — Vous payerez le tribut de la grandeur de l'Empire Unifié, dans chaque morceau de pain, dans chaque morceau de roastbeef qui sera servi sur votre table, comme vous payez l'*income tax* avec la conviction que la puissance et la sécurité de l'Empire exigent que vous ayez une marine supérieure aux deux plus fortes marines du globe réunies.

Mais, au lieu de prendre cette attitude résolue et franche, M. Chamberlain et les *Little Imperialists*, qui le suivent, se sont d'abord contentés du petit droit de 2 sh. sur le blé étranger ; puis ils ont affirmé que ce serait l'étranger qui le payerait ou tout au moins [illegible] payerait la plus grande partie.

Mais si l'étranger prend à sa charge la moitié [illegible] taxe, le blé des colonies et le blé du Royaume [illegible]

seront plus protégés que pour un shilling. Si l'étranger paye les deux shillings, alors il n'y a plus de protection du tout : les *farthings* alloués par M. Chamberlain au Canada et à l'Australie se réduisent à zéro; et de son *Little Imperialism*, il ne reste rien [1].

1. *M. Chamberlain's proposals by* C. A. Vince, secretary of the Imperial Tariff Committee.

CHAPITRE VIII

LES ARGUMENTS POUR LA " FISCAL REFORM "

I. *L'argument d'autorité.* — L'autorité anonyme.

II. *L'optimisme de Cobden.* — Renoncer à l'économie de l'effort.

III. *Free trader versus free importer.* — Avantages des free imports.

IV. *MM. Chamberlain et Vince ignorent le traité de Francfort.*

V. *M. Balfour.* L'Angleterre est désarmée. — *Retaliation.* — Erreurs. — Sir Michael Hicks Beach et les *countervailing duties.* — *The Economic Notes.* — Erreur sur les tarifs français. Impossibilité de la *Retaliation* contre les Etats-Unis. — Le revolver de Lord Lansdowne. — Le bonheur du manufacturier protégé. — L'hypothèse des trois îles. — Les capitaux anglais à l'étranger.

VI. *Garder notre argent pour nos ouvriers.* — Les colbertistes anglais au xxe siècle. — Les automobiles françaises. — Erreur de fait. — L'Angleterre tributaire de la France.

VII. *Les importations et le travail national.* — M. Chamberlain à Newcastle : trois millions de victimes. — L'argument contre les importations et contre les machines est le même. — Figer la situation. — Emigration. — Paupérisme. — Mépris des Trade Unions pour la concurrence étrangère. — La politique des hauts salaires. — La part de l'exportation dans les salaires.

VIII. *Résistance des ouvriers anglais à la protection.* — Décisions des *Trade Unions* et des sociétés coopératives. — Aveu de l'*Imperial Tariff Committee.* — Salaires comparés.

IX. *Le Dumping.* — L'affirmation de M. Alexandre F. Acla Hood et les glaces françaises.

X. *M. Seddon et le drainage de l'or.* — *L'équilibre de la Balar du Commerce.*

XI. *L'Anglais vit sur son capital.* — Ses revenus. — Les affaires avec la République Argentine.
XII. *Le rôle de la Cité.* — M. Schuster.

I. — L'ARGUMENT D'AUTORITÉ.

Toutes les vieilleries du protectionnisme, on les a vues réapparaître, à peine rajeunies par quelques couches de fard et quelques oripeaux.

Dès que M. Chamberlain et ses amis peuvent isoler, dans les œuvres d'un économiste qui n'est pas à leur service, une phrase de nature à donner à leur argumentation un semblant d'appui, ils s'empressent de la citer; et ils invoquent « les éminentes autorités » qu'ils assurent habituellement de leur plus profond mépris.

Ils en sont encore à ce procédé scholastique, qui faisait trancher toutes les questions par deux lignes d'Aristote. Mais M. Chamberlain a perfectionné l'argument d'autorité. Il a inventé l'autorité anonyme. Dans son discours du 6 octobre 1903, il affirma qu' « une des plus hautes autorités de l'Angleterre » lui avait déclaré que « l'incidence de l'impôt dépendait de la proportion entre la production libre et la production taxée ». Dans le cas actuel il entendait par la production libre la production intérieure et la production des colonies. La production taxée est la production de l'étranger, et si, comme dans le cas de la viande, deux dixièmes sont seulement importés, le consommateur ne payera le droit que sur ces deux dixièmes; pour le blé, il payera le [illegible]it sur les trois quarts de la consommation; sur les pr[illegible]its de la laiterie, la moitié de la taxe. Je ne sais qu[illegible] est cette « haute autorité » qui a persisté dans so[illegible]nonymat; je ne sais si M. Chamberlain a bien

exprimé ce qu'elle lui a dit : mais elle n'a pas montré comment il y aurait, pour des qualités égales, deux prix sur le marché : celui du blé étranger et celui du blé produit à l'intérieur et aux colonies.

Si l'incidence de la taxe se faisait de cette manière, alors les tarifs de préférence ne serviraient à rien, puisqu'ils ne rehausseraient pas le prix des produits nationaux ou coloniaux. M. Chamberlain ajouta prudemment : « C'est une théorie comme une autre... » Non, ce n'est pas une théorie comme une autre. Elle est la négation de tous les faits connus.

II. — L'optimisme de Cobden.

Cobden, en janvier 1846, avait commis le crime de dire à Manchester : « L'Europe a été corrompue par le détestable exemple donné par l'Angleterre. Je crois que si vous abolissez le *Corn law* et si vous établissez le libre-échange dans sa simplicité, il n'y aura pas un tarif de douane qui ne sera pas changé d'ici cinq ans, d'après notre exemple. »

Cobden se trompait un peu sur la date : mais il ne se trompait pas sur l'effet produit par la politique anglaise. Si l'Angleterre n'avait pas adopté le libre-échange, jamais les traités de 1860 n'auraient été signés : et ils ont supprimé quantité de prohibitions qui n'ont jamais été rétablies et abaissé des droits qui n'ont jamais été relevés au niveau où ils étaient alors[1]. Mais M. Chamberlain fait à Cobden et aux *Free traders* un crime de ce que toutes les nations n'ont pas adopté le libre-échange et de la réaction io-

1. Voir *suprà*, liv. I, ch. VI et ch. VIII.

mique qui s'est produite depuis 1879; et, pour punir Cobden et les *Free traders* de ce que toutes les nations étrangères n'ont pas su comprendre les avantages du libre-échange, il demande aux Anglais d'y renoncer.

Parce que les autres peuples se sont surchargés de droits qui augmentent leur effort, chaque fois qu'ils font quelque chose, M. Chamberlain engage ses compatriotes à renoncer à la politique de l'économie de l'effort.

Parce que les autres peuples ont mis leur politique douanière en opposition avec tous les progrès de la science, de l'industrie, du commerce et de la banque, qui n'ont cessé de diminuer le prix des marchandises, de faciliter la circulation des choses, des valeurs et des personnes, qui ont percé les frontières et écrasé les tarifs de douanes par des abaissements de prix, tels que ceux des produits chimiques, pour ne citer qu'un exemple, l'Angleterre devrait renoncer à sa politique économique, adéquate à l'évolution industrielle du monde!

III. — « Free trade and free imports ».

« Je suis *free trader*, disait M. Chamberlain au commencement de sa campagne, je suis *free trader* autant que quiconque, mais nous n'avons pas le *free trade*, nous avons seulement les *free imports*.

Il oubliait qu'un particulier n'achète jamais pour faire plaisir à son vendeur, qu'il soit national ou étranger : il achète pour lui.

Quand le gouvernement met obstacle entre son vendeur et lui, il lui impose l'obligation de faire, pour se procurer ce dont il a besoin, un effort proportionné à l'importance de l'obstacle.

L'obstacle gêne certainement le vendeur; et comme le vendeur a toujours plus besoin de vendre que le client d'acheter, il peut être plus gêné que l'acheteur; mais l'acheteur est obligé d'avoir recours à la substitution d'objets qui lui conviennent moins et qu'il peut être obligé de payer plus cher, si la taxe est prohibitive: il est obligé de payer plus cher toute marchandise taxée, et par conséquent son pouvoir d'achat est diminué de toute l'élévation du droit.

Les *free imports* garantissent à chaque Anglais la possibilité d'acheter toutes les utilités qu'il désire au plus bas prix dans le monde.

Quand les autres acheteurs gênés par les incertitudes et le poids de la politique douanière de leurs pays respectifs se présentent, ils trouvent que les Anglais, sûrs de la liberté de leurs marchandises, sont déjà pourvus.

Comme le libre-échange fait des Iles Britanniques tout entières un port franc, les prix se fixent dans ses marchés, et ses marchands profitent de cette avance sur les autres marchés qui suivent.

IV. — M. Chamberlain et le traité de Francfort.

Pour justifier l'établissement de droits de douane qui permettraient des guerres de tarif, M. Vince, le secrétaire général du *The Imperial Tariff Committee*, écrit : « Le traité de commerce entre la France et l'Allemagne va être soumis à la revision. Les négociateurs français seront surtout préoccupés d'assurer un marché en Allemagne pour les vins et les soies[1]. »

1. *M. Chamberlain's proposals*, 65.

non seulement M. Vince, mais M. Chamberlain aussi, dans la préface de cette brochure (p. VI), représentent la France en marchandage avec l'Allemagne dans le but d'obtenir des concessions pour ses vins.

MM. Chamberlain et Vince ignorent le traité de Francfort de 1871 dont l'article 11 assure à chacune des deux nations le traitement de la nation la plus favorisée : et si jamais il est question, du côté de la France, de la revision du traité de Francfort, je puis les assurer que ce sera pour une question autre que celle des vins.

V. — La « retaliation » de M. Balfour.

M. Balfour qui, tout en couvrant de fleurs M. Chamberlain, n'a jamais accepté son programme, en a cependant adopté et précisé un point : c'est celui de la *retaliation*, des tarifs de représailles.

« Nous sommes désarmés, dit M. Balfour, à l'égard des nations qui établissent les droits de douane qu'il leur plaît ou qui établiraient des tarifs différentiels sur les produits des colonies anglaises, parce que celles-ci ont accordé à la mère-patrie ou ont reçu d'elle des tarifs de faveur. »

On a parlé si haut en Allemagne d'en établir sur les produits du Canada, qu'après un voyage à Hambourg et à Brême, je croyais qu'ils avaient été établis. Je me trompais. Ainsi, le Gouvernement anglais aurait-il le droit d'établir, dans ce cas, des tarifs de *retaliation* q l n'aurait pas l'occasion d'en user.

un autre côté, rien ne l'empêcherait de les de- ı ıder si une nation commettait à l'égard de l'Angle- t ɜ un acte d'agression économique. Quand les

nations du Continent pratiquaient, à l'aide des primes sur les sucres, le protectionnisme agressif, un ministre anglais, libre-échangiste, sir Michael Hicks Beach, a su assurer le succès de la Conférence de Bruxelles en lui donnant, comme sanction, des *Countervailing duties*, des droits compensateurs. Voilà un fait qui prouve que l'Angleterre « n'est pas désarmée »; et, d'un autre côté, est-ce que jamais le Parlement accordera au Gouvernement un mandat général pour appliquer à son gré des tarifs de représailles?

Par conséquent, la question n'a rien de pratique. Comme tout le Programme Chamberlain, elle n'est qu'une apparence.

Les *Economic Notes on the Insular Free Trade*, rédigées pour ses collègues du ministère par M. Balfour, et publiées au mois de septembre 1903, sont une thèse dans laquelle il a juxtaposé avec beaucoup d'art des déductions à apparence logique. En réalité, c'est un château de cartes.

Avant d'en commencer l'analyse, je dois encore y relever une erreur de fait concernant la France. M. Balfour estimait que les importations anglaises payaient en moyenne 30 p. 100. M. Balfour avait confondu le tarif maximum avec le tarif minimum. En compensation de sa politique de la porte ouverte, l'Angleterre jouit du tarif de la nation la plus favorisée : en 1902, année à laquelle se rapportaient les chiffres de M. Balfour, les marchandises exportées en France étaient évaluées par les douanes anglaises à 15.587.000 liv. sterl., soit 389 millions de francs, et par les douanes françaises à 567 millions de francs. Le droit payé (it de 36.349.000 francs, soit de 9 p. 100 d'après l'éva - tion de la douane anglaise, et de moins de 6,50 p 0 d'après l'évaluation de la douane française.

Dépouillée de son dogmatisme un peu pédant, la thèse de M. Balfour revient à ceci : — Les autres peuples ferment leur porte. Fermons la nôtre, afin que les autres peuples soient forcés d'y frapper, s'ils veulent y faire entrer leurs marchandises.

C'est la politique de la porte fermée opposée à la politique de l'*open door*, de la porte ouverte.

Je comprends très bien cet argument de la part d'un homme qui ne voit qu'un côté de la question; mais je ne le comprends pas de la part de M. Balfour, qui a la prétention d'être un philosophe, sachant découvrir dans les questions des côtés que les autres n'y voient pas.

Sans doute, un industriel, qui a besoin de vendre, doit voir avec une certaine colère ses produits refoulés par des droits s'élevant, d'après M. Balfour, à 130 p. 100 en Russie, à 72 p. 100 dans les États-Unis, à 32 p. 100 en Autriche-Hongrie, à 27 p. 100 en Italie, à 25 p. 100 en Allemagne, à 16 p. 100 dans le Canada, à 13 p. 100 en Belgique. Je comprends qu'il dise : « Ah! il nous refuse d'entrer; qu'on rende la pareille à ses produits. » C'est la politique du coup pour coup.

Mais avant que cet industriel puisse vendre un de ses produits, il a d'abord été un consommateur; il a été consommateur d'outillage, de matières premières; il a été consommateur, par l'intermédiaire de ses ouvriers, d'objets de consommation; et plus son usine est importante, plus il a consommé.

Or, tout tourniquet établi à la frontière rehausse le prix d'un certain nombre des marchandises dont il a be[illegible]in, soit directement, soit indirectement; par conséquent, ses frais de production sont augmentés; et comme la cherté restreint les débouchés, quand elle ne le [illegible]me pas, il en résulte que, pour punir les autres

pays de ne pas ouvrir la porte à ses produits, il commence par en diminuer lui-même l'écoulement.

Il est évident que les droits de douane, imposés par les autres nations, en grande partie pour se défendre contre les produits anglais, n'en ont pas facilité l'écoulement. Mais, pas plus que M. Chamberlain, M. Balfour n'a montré que la renonciation au libre-échange de la part des Anglais augmenterait leur puissance de production et développerait leurs débouchés.

Que les Anglais essaient cette politique à l'égard des États-Unis, quels objets peuvent-ils frapper? Est-ce le coton en laine dont l'Angleterre a absorbé pour 117 millions de dollars en 1902? Est-ce les 86 millions de dollars de blés et de farines qu'elle a consommés en 1902? Est-ce les 120 millions de dollars qui représentent les bœufs, envoyés en Angleterre par les États-Unis? Est-ce les 22 millions de dollars qu'elle prend comme pétrole? Est-ce les 11 millions de dollars qu'elle reçoit en cuivre? Est-ce les 16 millions de dollars qu'elle reçoit en cuirs?

Mais M. Balfour a toujours déclaré que « la taxe sur les objets d'alimentation était impossible ». Son projet consisterait donc à frapper les objets fabriqués afin d'obtenir des abaissements de droits de la part des nations qui les produisent. Il frapperait les 2 millions de dollars que l'Angleterre reçoit en chaussures des États-Unis!

M. Balfour dit doctoralement ce que lord Lansdowne avait dit en prenant une de ces métaphores belliqueuses dont les protectionnistes sont si prodigues. Il veut avoir un revolver braqué sur toutes les nations ui n'ouvriront pas largement leurs portes. Cet instru- nt est peut-être assez mal adapté à cet usage.

Sans le prendre en main et sans en menacer r-

sonne, M. Balfour dit : « Il faut que les nations chez lesquelles nous voulons envoyer des marchandises aient quelque chose à nous demander. Sauf les nations qui ont une réduction à nous demander sur les vins, toutes les autres n'ont rien à réclamer de nous. Nous n'avons rien à leur offrir en échange d'abaissements de leurs droits. Elles peuvent donc élever leurs tarifs en se disant que l'Angleterre ne peut rien contre elles. »

M. Balfour demande des tarifs de douane pour avoir des concessions à faire. Il est comme la poissonnière classique qui surfait sa marchandise pour avoir occasion d'en abaisser le prix afin de paraître faire une gracieuseté à son acheteur.

La thèse est tout à fait à la hauteur des conceptions des protectionnistes du Continent.

Les protectionnistes du Continent ont d'autant plus de respect pour les autres nations qu'elles leur imposent des tarifs de représailles. Mais les guerres de tarifs sont dangereuses surtout pour celles des nations dont le commerce et la marine sont le plus développés.

La meilleure manière pour l'Angleterre de « garder le produit des aires valables pour l'exportation » (paragraphe 46) est de laisser sa porte ouverte. Une porte fermée empêche aussi bien de sortir que d'entrer; et si une porte ouverte permet d'entrer, elle permet aussi de sortir. Des cadenas, des verroux, l'appareil des geôles appliqués au commerce n'en développent point l'activité.

M. Balfour se fait de singulières illusions sur le bonheur du manufacturier dans un pays de protection (paragraphe 52). Il se figure que, somnolent, tranquille derrière des droits de douane, il est non seulement à l'abri de la concurrence étrangère, mais encore qu'il est dégagé de la préoccupation de la surproduction.

Si M. Balfour avait étudié les faits, au lieu de se borner à des déductions, il aurait constaté que le protectionnisme engendre la surproduction. Des gens qui ne voient qu'un côté de la question, comme M. Balfour, calculent qu'un droit de douane d'un chiffre x leur assure un bénéfice égal sur les produits de l'étranger; mais comme ils sont un certain nombre à faire cette simple opération mathématique, il en résulte une surproduction autrement grave que celle qui résulte de l'imprévoyance d'industriels qui envisagent leurs débouchés possibles, au lieu de baser leurs calculs sur des avantages douaniers.

M. Balfour a fait l'hypothèse de trois îles, depuis Saint-Vincent jusqu'aux Iles Britanniques. Il reconnaît lui-même que la Grande-Bretagne ne souffre pas de toutes les maladies hypothétiques dont, suivant sa logique, elle devrait être atteinte. Donc son hypothèse est en contradiction avec la réalité.

M. Balfour dit que l'Angleterre a atteint avec ses colonies les limites territoriales auxquelles elle doit se restreindre. Soit. M. Balfour craint que les autres pays de l'Afrique, de l'Asie, occupés par d'autres nations, ne pratiquent la politique de la porte fermée. Soit. Mais la porte ne sera jamais aussi fermée qu'elle l'était avant que les Européens n'eussent traversé l'Afrique et qu'ils n'eussent fait brèche à la Muraille de la Chine.

VI. — Contre les automobiles françaises.

Il est curieux d'entendre un *prime minister* a is
parler comme Colbert et comme M. Méline : « J é-
fère donner mon argent à nos ouvriers plutôt es

étrangers. » Les partisans de la *Fiscal Reform* se sont montrés de simples Colbertistes.

« Il faut donner de l'ouvrage aux ouvriers; garder notre argent pour le travail national. » Les protectionnistes anglais répètent Colbert sur tous les tons.

En 1903, au lendemain du manifeste de Chamberlain, l'un d'eux, et non des moindres, me dit avec aplomb :

— Nous importons pour 4 millions de liv. st. d'automobiles de France par an...

— D'abord. Il y a une erreur de fait. Vous n'avez importé l'année dernière que pour 255.000 de liv. st. d'automobiles.

— Cette année, nous en importons davantage.

En effet, en 1903, l'importation s'est élevée à 1.995.000 liv. st. et en 1904 à 2.636.000 liv. st. Mais au moment où mon interlocuteur me parlait, il ne pouvait connaître ces derniers chiffres: et on voit que même avec eux, son affirmation comportait encore une exagération de plus de 40 p. 100. Je l'indique parce qu'elle montre la grossièreté des moyens employés par les leaders de la *Fiscal Reform*, même à l'égard de leurs partisans. On avait donné ce chiffre à ce gentleman et il le répétait de bonne foi sans l'avoir vérifié.

— Du reste, peu importe, repris-je. Vous vous plaignez d'importer des automobiles. Eh bien! Mais faites-en.

— Nous ne pouvons pas en faire, si nous ne sommes pas protégés.

— Alors vous déclarez que les automobiles que vous ez seraient plus chères et moins bonnes que celles vous achetez en France. Dans ce cas, vous avez nd intérêt à les acheter en France.

— Oh! moi, cela ne m'empêcherait pas d'acheter les

miennes en France. Qu'est-ce que cela me ferait de les payer un peu plus cher? Et cela donnerait de l'ouvrage à nos ouvriers!

— Pas pour celles que vous achèteriez, puisque vous dites que vous continueriez d'acheter les vôtres en France.

— Oui. Mais nos ouvriers, à l'abri de la protection, pourraient arriver à construire aussi bien, et alors ils auraient de l'ouvrage.

— Mais sous l'abri de la protection, ils peuvent avoir à meilleur marché qu'en France, les aciers, les bois, les cuirs pour la carrosserie, et vous payez votre huile moins cher. Les Anglais ont là une protection efficace, que leur enlèverait la protection; et des tarifs de douane, loin d'augmenter ces facilités, commenceraient par les enlever. Quelle vertu leur attribuez-vous donc pour supposer qu'ils assureraient à vos constructeurs une habileté qu'ils n'ont pas atteinte?

— Mais nos mécaniciens sont aussi habiles que les Français.

— Oui.

— Donc, ils pourraient tout aussi bien construire des automobiles que les ouvriers français.

— Sans doute les ouvriers anglais sont capables de construire les pièces mécaniques d'un automobile aussi bien que les ouvriers français; mais si, comme vous le dites, ils ne les construisent pas aussi bien, ce n'est pas de la faute du *free trade*. Cela vient de ce que les constructeurs, les ingénieurs et les industriels anglais ne se sont pas encore appliqués à cette industrie.

— Eh! pourquoi? C'est parce qu'ils ne sont pas tégés. S'ils étaient protégés, ils auraient eu de la s rité pour y engager des capitaux.

— Ce n'est pas pour cela que l'industrie des automobiles ne s'est pas plus développée en Angleterre. En réalité, l'industrie des automobiles n'est pas encore une industrie. C'est un sport. Voyez la rapidité avec laquelle s'élèvent et disparaissent les marques. Une maison ne fabrique pas en même temps 500 automobiles d'un type avec les mêmes cylindres, les mêmes boulons, des pièces interchangeables. On transforme perpétuellement les types d'automobiles. Je connais des amateurs qui en achètent une tous les ans. On veut avoir le dernier châssis, celui qui a remporté le prix de telle ou telle course; et la France offre les plus belles routes du monde pour faire des records de vitesse que ne supporteraient pas les routes anglaises plus étroites et plus tortueuses et que n'admettent pas des mœurs moins tolérantes. Quand l'automobilisme deviendra une industrie faisant, par grandes séries, des voitures d'un type qui ne variera pas tous les ans, alors l'industrie anglaise retrouvera, pour cette industrie comme pour les autres, tous les avantages du libre-échange. Mais croyez-vous que ce soit la protection qui ait fait inventer l'automobile en France? Croyez-vous que ce soit elle qui en ait développé la construction? Elle l'a gênée, car elle gêne l'approvisionnement en métaux de ses constructeurs; elle en rend plus cher le prix de revient ainsi que le prix de revient de sa carrosserie.

— Enfin nous importons vos automobiles. Il vaudrait mieux que nos ouvriers les fissent.

— Vous croyez que le droit de 10 p. 100 proposé par M. Chamberlain les fera faire; mais s'il joue, il rehausse de 10 p. 100 les fers, les aciers, toutes les matières premières de la construction : le prix de l'automobile sera plus élevé; donc le nombre des acheteurs sera restreint. Singulière conception que de demander à payer

des droits pour augmenter ses débouchés ! Ce ne sont pas des droits de douane qui assurent du travail aux ouvriers, ce sont les débouchés. Les chefs d'industrie ne font que l'avance des salaires; ce sont les consommateurs qui les paient; plus ils paient cher, et moins ils peuvent acheter comme quantité et comme variété.

VII. — Les importations et le travail national.

Dans son discours à Newcastle, le 20 octobre 1903, M. Chamberlain disait: « En trente ans, l'importation totale des objets fabriqués qui auraient pu être faits dans ce pays a augmenté de 86 millions, et le total des exportations a baissé de 6 millions. Nous avons ainsi perdu 92 millions, c'est-à-dire que 92 millions de liv. sterl. de fabrication qui auraient pu être produits ici sont allés à l'étranger. Le *Board of Trade* a calculé que les salaires comptaient pour moitié dans les produits manufacturés. Nous avons donc perdu chaque année, pendant trente ans, 46 millions de salaires qui auraient donné de l'ouvrage à près de 600.000 hommes à 30 sh. par semaine, qui auraient assuré leur subsistance à eux et à leur famille, c'est-à-dire à 3 millions de personnes. »

J'ai reproduit cet argument démagogique dans toute sa grossièreté. M. Chamberlain aurait dû le compléter en disant: « Les machines enlèvent de l'ouvrage aux ouvriers, du pain à la femme et aux enfants. Détruisons les machines. »

Il ne l'a pas osé. Pourquoi donc ? La machine chasse l'ouvrier de l'atelier. Elle supprime le travail. R. ı-
drez-vous qu'elle le déplace seulement? Soit. is
c'est exactement ce que fait un produit étra r.
Comme la machine, il représente une diminu le

l'effort, car s'il ne présentait pas des avantages de qualité ou de prix, il ne serait pas importé. Donc, dans le pays importateur, on peut l'avoir plus facilement que si l'on essayait de le produire.

Supposons que ce produit coûte 100 francs. Admettons que dans le pays importateur on pût faire l'identique pour 150 francs. Le produit ainsi obtenu aurait donc coûté 50 pour 100 plus cher que s'il avait été acheté à l'étranger.

Il est acheté. Voilà donc 50 francs qui deviennent disponibles pour faire d'autres travaux, d'autres achats ou pour payer des salaires employés à fabriquer un autre produit. Ces 50 francs ont gardé leur pouvoir d'achat. Si un droit de douane avait prohibé ce produit, ces 50 francs n'auraient pas pu être employés à cet achat, et, par conséquent, contribuer à la part de salaire qu'il comporte.

Sans doute, l'importation d'un objet fabriqué venant d'un pays étranger peut supprimer un certain travail; la machine aussi; cette importation ou cette machine peuvent provoquer des crises professionnelles, locales, pénibles pour ceux qu'elle touche. Faut-il supprimer la machine? — oui, en vertu du raisonnement de M. Chamberlain sur l'importation.

Voici dix hommes qui tournent une roue pour élever de l'eau. Ils gagnent un petit salaire, mais ils le gagnent. Ils ont fait cela toute leur vie. Ils se sont mariés, ils ont eu des enfants avec la conviction qu'ils pourraient toujours le gagner. On apporte une pompe à vapeur. Un mécanicien l'accompagne. Il va gagner deux
le salaire d'un de ces malheureux manœuvres ; les
à, leurs femmes, leurs enfants réduits à la misère.
pompe à vapeur doit être prohibée pour maintenir
positions acquises.

En 1846, les défenseurs des *corn laws* tenaient exactement ce langage. Supposons qu'ils eussent triomphé, que l'Angleterre eût gardé son tarif et son acte de navigation. Est-ce que son territoire agricole aurait suffi à nourrir sa population? Est-ce que son industrie, sa marine, sa construction de navires, son commerce, son marché financier auraient pris l'extension qui ont donné une si grande avance au Royaume-Uni sur toutes les autres nations?

Si M. Chamberlain le croit, alors pourquoi ne propose-t-il pas le retour à ce beau temps, y compris la défense d'exporter des machines qui n'a disparu qu'en 1842?

Si l'augmentation des exportations avait supprimé le travail dans les Iles Britanniques, depuis 1860, les salaires auraient dû baisser. Ils ont augmenté. Donc la demande de travail a été supérieure à l'offre.

Si l'augmentation de l'importation avait enlevé le travail aux ouvriers anglais, ils se seraient exportés eux-mêmes. Ils ne sont pas séparés par la langue des habitants des États-Unis; et ils ont encore à leur disposition le Canada et l'Australie, où ils sont chez eux.

De 1854 à 1860, l'émigration annuelle était en moyenne de 134.000, soit de 48 pour 10.000 habitants du Royaume-Uni.

L'émigration nette pour la période 1895-1899 est de 55.000, soit de 13 p. 10.000; de 1901 à 1903, elle a remonté à 106.000, soit 21 p. 10.000.

Si l'augmentation des exportations avait raréfié le travail, elle aurait augmenté le paupérisme; je ne prends que les chiffres des hommes, adultes vali (à l'exclusion des vagabonds pour l'Angleterre e Pays de Galles).

	Vagabonds
1855-1859	146.000
1875-1879	98.000
1895-1899	103.000
1900-1904	96.000

Si les ouvriers anglais ont un péril à redouter, il ne vient point du *free trade* ; il vient de l'esprit de restriction qui s'est manifesté souvent dans les *Trade Unions*. John Burns[1], tout en constatant leur supériorité, leur donne un mauvais conseil dans son *Mémorial* de 1897 où il disait aux fabricants de chaudières et aux constructeurs de navires en grève : « Qu'avez-vous à redouter? vous pouvez demander huit heures de travail et des payements supplémentaires. »

La tactique des *Trade Unions* est la même que celle des protectionnistes. « Appliquée jusqu'au bout, disait Herbert Spencer, elle a pour but de surtaxer toutes les catégories de salariés, au profit de chaque autre catégorie de salariés. » M. Chamberlain voudrait surtaxer 80 p. 100 des ouvriers au profit des 20 p. 100 qui travaillent pour l'exportation ; mais ils ne sont pas toujours les mêmes, et cette surtaxe, loin de leur ouvrir des débouchés, les leur fermerait.

VIII. — Résistance des ouvriers anglais a la Protection.

Le 25 août 1903, M. Chamberlain écrivait à M. Weldsford, candidat à Creeves pour les élections générales :

e suis convaincu que ma politique fiscale, dès qu'elle a entièrement comprise, aura l'approbation des

[1] Voir *les Conflits du Travail*, p. 73.

ouvriers de ce pays. Tout leur intérêt est d'être constamment employés à de bons salaires. »

Les ouvriers sont d'accord sur ce dernier point; mais ils sont en complet désaccord avec M. Chamberlain sur les moyens qu'il leur offre pour y parvenir.

La question de la *Fiscal policy*, de la politique fiscale, fut discutée le 8 septembre 1903 au congrès des *Trade Unions* de Leicester.

La résolution « condamnant fortement le programme Chamberlain » fut déposée et soutenue d'abord par M. J. Sexton, de Liverpool, au nom des *National Dock labourers*. Elle fut appuyée par M. Holmes, de Cardiff, délégué des *Railways Servants*, par M. Michaels, délégué des *Cabdrivers* de Londres.

Comment M. Chamberlain aurait-il pu expliquer à tous les employés des transports, à tout le personnel occupé par la marine marchande en Angleterre que des droits sur l'alimentation augmenteraient leurs salaires? Développeraient-ils le mouvement des ports, des chemins de fer, des voitures? Par quel miracle élèveraient-ils le taux des salaires des ouvriers et employés qui y sont occupés, alors qu'ils auraient certainement pour résultat, soit un recul, soit au moins une stagnation dans la circulation des choses et probablement des personnes?

Mais ce ne furent pas seulement des délégués des importantes *Trade Unions* des chemins de fer et des docks qui condamnèrent le programme Chamberlain. Le secrétaire du *Trade Unions Council* de Londres, M. Macdonald, avait pu provoquer un moment quelques illusions aux protectionnistes anglais, en donn t une adhésion au Programme Chamberlain qui avait é largement exploitée par le *Birmingham Tariff Commi.* . M. Macdonald ne vint pas s'expliquer au Congrès

Leicester où il fut violemment attaqué par plusieurs orateurs, notamment par M. Harvey, de la *Miners Federation*.

Sauf M. Mosses de Leeds qui, tout en se déclarant libre-échangiste de naissance, d'éducation et de conviction, n'aurait pas fait « d'objection à une enquête sur l'importation des objets fabriqués » et un ou deux orateurs qui émirent de timides déclarations dans le même genre, tous les autres proclamèrent, avec faits à l'appui, les bienfaits du libre-échange.

— D'où viennent les pauvres étrangers qui pratiquent le *Sweating System*, sinon de nations protégées? Où est donc la nation protégée dans laquelle l'ouvrier se trouve dans les conditions de bien-être de l'ouvrier anglais? Les salaires, dans les jours du pain cher en Angleterre, étaient de 50 p. 100 plus bas qu'ils ne le sont aujourd'hui et les objets d'alimentation sont de 30 p. 100 meilleur marché.

Est-ce qu'en Belgique et en Allemagne, a dit M. Curran, les ouvriers éclairés ne sont pas contre les tarifs douaniers? Pas de taxe sur l'alimentation du peuple! Tel a été le mot d'ordre lancé par M. J. Sexton et qui a été ratifié par un vote rendu à l'unanimité, moins deux voix.

La veille, le 7 septembre, les journaux publiaient un *National protest against Preferential tariffs*, très énergique, très agressif contre M. Chamberlain, signé par 940 des hommes les plus considérables parmi ceux qui se trouvent à la tête des *Trade Unions* et des sociétés coopératives. Sur 13 membres du *Labour party* au Parlement, 12 l'avaient signé. Les signatures administratives des coopératives représentaient 2.022.000 membres, un capital de 26 millions de livres sterling, un chiffre d'affaires, en 1902, de 55.319.000 livres sterling.

Au congrès des *Trade Unions*, tenu au mois de septembre 1905, la question a été de nouveau posée : le programme Chamberlain a été repoussé par 1.256.000 voix contre 26.000.

Quelques-uns des tableaux publiés dans le Mémorandum du *Board of Trade*, demandé par M. Chamberlain, n'ont point été de nature à exercer de séduction sur les ouvriers anglais. Si on prend les groupes d'ouvriers, exclusion faite des ouvriers agricoles, on trouve que les salaires ont suivi la progression suivante (1er vol. p. 275) :

	Royaume-Uni — Principaux métiers	Etats-Unis — Moyenne de tous les métiers	Allemagne — Groupe des princ. mét. assurés	France — Ouvriers de métier	Italie — Dans les manufact.
1881 . .	83	88,1	»	85,0	86
1890 . .	90,1	95,5	84,4	»	92
1895 . .	88,2	94,6	84,9	»	98
1896 . .	89,2	94,7	88,6	96,0	98
1900 . .	100	100	100	100	100

D'après ce tableau, les salaires ont monté plus vite dans le Royaume-Uni qu'aux États-Unis. Il est vrai qu'on peut dire qu'ils ont, dans un moindre espace de temps, monté encore plus vite en Allemagne.

Mais quel est le taux respectif de ces salaires ? En voici la moyenne pour quatorze métiers :

Moyenne du taux des salaires par semaine.

	Royaume-Uni — sh. d.	États-Unis — sh. d.	Allemagne — sh. d.	France — sh
Dans la capitale[1].	42	75	24	
Dans toutes les autres villes. .	36	69	22 6	

Rapport p. 100 aux salaires du Royaume-Uni.

	Royaume-Uni	États-Unis	Allemagne	France
	—	—	—	—
Dans la capitale.	100	179	57	86
Dans toutes les autres villes. .	100	193	63	63

En Allemagne, les salaires sont inférieurs de plus d'un tiers dans les villes ordinaires et de 43 p. 100 dans la capitale.

L'ouvrier anglais sait qu'en vertu du libre-échange, il peut avoir tous les objets manufacturés et tous les objets d'alimentation, au meilleur marché. Il ne voit pas de raison pour renoncer au *free trade*. Il préfère aller tout simplement à sa société coopérative.

Une fois que M. Chamberlain a trouvé un argument, il le tient toujours pour bon, quelque réfutation qu'il ait subie. Le 3 juin 1905, à Saint-Helens, M. Chamberlain célébrait avec enthousiasme la situation des ouvriers cotonniers dans les nations protégées et espérait qu'« il pourrait, avec leur aide, établir la même condition pour les ouvriers anglais auxquels il s'adressait ».

Le lendemain, le rapport sur le coton de l'*Imperial Tariff committee* leur montrait le bonheur que leur promettait M. Chamberlain, en disant que « dans ces pays, le travail est du surmenage avec de bas salaires », et que ces pays comptent sur ces bas salaires pour faire concurrence à l'Angleterre.

Les enquêtes faites à propos du Programme Chamberlain ont confirmé la vérité des constatations qui suivent :

Les salaires peuvent être d'autant plus élevés que les matières premières sont à plus bas prix.

New-York est prise comme capitale des États-Unis.

Ils peuvent être d'autant plus élevés que l'outillage est plus puissant et que les transports sont à plus bas prix.

La politique du libre-échange est la politique du bon marché, donc la politique des hauts salaires, car ils peuvent prélever, dans un prix de revient égal, toute la part qu'aurait prise la protection[1].

Le Mémorandum a essayé de déterminer la part des salaires de l'industrie britannique engagés dans le commerce d'exportation (T. 1, p. 360). On peut estimer entre 40 et 60 p. 100, soit 50 p. 100, la part des salaires dans les objets fabriqués exportés, dont la moyenne annuelle a été pour la période 1900-1904, de 232 millions de liv. sterl. Ce serait donc 116 millions de salaires. On peut y ajouter 10 p. 100 pour réparations, travaux secondaires, etc. On a, en chiffres ronds, largement comptés, de 120 à 130 millions de salaires.

D'après des enquêtes, très sérieusement faites depuis 1880, on estime que le total des salaires industriels se monte dans le Royaume-Uni de 700 à 750 millions de livres sterling.

Par conséquent, la part des salaires engagée dans le commerce d'exportation des produits fabriqués représente moins de 20 p. 100, un cinquième.

Par conséquent, M. Chamberlain veut bouleverser toute l'industrie anglaise pour augmenter peut-être d'un dixième le cinquième du total des salaires.

Nous retrouvons toujours là ce merveilleux système qui consiste à sacrifier la majorité à une minorité, et à compromettre les conditions normales de l'industrie en vue d'avantages aléatoires.

1. Voir Yves Guyot. *L'Economie de l'Effort*, ch. VIII,

IX. — Le Dumping.

Le *Dumping* a été le plus grand argument invoqué par les chamberlainistes. Ce mot d'argot s'applique au fait, pour une industrie protégée, d'écouler au dehors, à très bas prix ou à perte, des marchandises qu'elle vend beaucoup plus cher sur le marché intérieur.

Les cartels allemands ont recours au *Dumping*; mais comme l'a montré Raffalovich dans son livre sur les *Trusts*, *Cartels et Syndicats*, c'est pour le plus grand dommage de leurs compatriotes [1]. On avait dit que lorsque les affaires des grands trusts des États-Unis se restreindraient, ils inonderaient l'Europe de leurs produits. Le phénomène ne s'est pas produit.

Quand l'*United States Steel Corporation* a subi une dépression, il n'a pas inondé l'Angleterre.

L'Angleterre est le *Dumping ground* de toutes les nations, répétaient les chamberlainistes : et la proportion des produits manufacturés, importés relativement à l'ensemble du commerce, donnait un démenti à leurs affirmations.

Quand les cotonniers français des Vosges, encombrés de marchandises, les ont vendues à perte à Manchester, ils ont fait du *Dumping*; mais c'était à leur préjudice et ils savent trop bien que s'ils répétaient souvent des opérations de ce genre, ce serait leur ruine, pour qu'ils les systématisent.

M. Chamberlain et ses caudataires ont tous répété la théorie du *Dumping* exposée par M. Byng, mais ils n'ont cité de faits ou, quand ils ont cité des faits, ils ont ıvé leur légèreté en se trompant lourdement. Je ne que le cas suivant, mais il est typique.

oir *infrà*, livre VIII.

Un personnage considérable, M. Alexandre F. Acland Hood, le *Conservative Whip*, dit, à la fin du mois de novembre 1903, dans un *Unionist meeting* tenu à Wellington :

Un de mes grands amis fait de grandes affaires dans le commerce des glaces. En France, on a fait un tarif contre lui. Les chemins de fer de l'État transportent les glaces exemptes de tout tarif de Paris à Calais.

On me demanda ce qu'il y avait de vrai dans cette assertion. Je répondis que le chemin de fer de Paris à Calais n'appartenait pas à l'État, que le tarif des glaces était de 22 francs la tonne et que l'État ne donnait pas de primes à l'exportation des glaces.

M. Alexandre Acland Hood n'a jamais essayé de contester cette rectification, par cela même qu'elle était incontestable; mais alors qui était « son grand ami? » Je pense qu'il l'a perdu, car ce « grand ami » l'avait outrageusement trompé.

X. — Le drainage de l'or et la balance du commerce.

En 1902, M. Seddon, premier ministre d'Australie, s'est rendu célèbre, en tenant à Londres, dans un discours, le propos suivant :

L'excès de vos importations vous coûte, par an, 200 millions de sovereigns d'or.

Les faits sont trop connus pour que cette belle d
ration n'ait pas provoqué un éclat de rire.

L'Angleterre, même pendant la guerre du Trans
a toujours plus importé d'or qu'elle n'en a exporté

	Importation	Exportation
	liv. st.	liv. st.
1899	32.533.000	21.536.000
1900	26.190.000	18.397.000
1901	20.715.000	13.965.000
1902	21.629.000	15.406.000
1903	28.657.000	27.766.000
1904	33.876.000	33.099.000

Cependant on a vu reparaître les vieux rabâchages protectionnistes relativement aux bienfaisantes exportations et aux ruineuses importations.

De nombreuses démonstrations ont été faites pour montrer comment se faisait la balance du commerce anglais.

Je montrerai plus loin comment l'étude de la balance économique doit remplacer l'étude de la balance du commerce[1]. Pour le moment, je me borne à reproduire la manière dont M. Robert Barclay, ancien président de la *Manchester Chamber of commerce*, détermine le mouvement des échanges internationaux de l'Angleterre en 1901[2]. Il calcule que 20 p. 100 représentant le taux de l'assurance et le fret doivent être ajoutés à la valeur déclarée des exportations anglaises et que 10 p. 100 doivent être déduits de la valeur des importations. Si on applique ces données aux chiffres du commerce de 1903, on trouve :

	liv. st.	liv. st.
Importations.	542.906.000	
Moins 10 p. 100 pour fret et assurance payés en Angleterre	54.291.000	
Total des importations ainsi réduites. . . .		488.615.000

Livre X.
Financial Reform Almanach.

	liv. st.	liv. st.
Exportation des produits britanniques.	290.890.000	
Ajouter 20 p. 100 pour fret et assurance payés en Angleterre	58.180.000	
		349.070.000
Exportation des produits étrangers et coloniaux	69.557.000	
Ajouter 1 p. 100 pour fret et assurance payés en Angleterre	6.956.000	
		76.513.000
Total des exportations ainsi comprises. . .		425.583.000
Intérêts reçus de placements à l'étranger.		62.559.000
		488.132.000

L'Angleterre gagne dans ses importations comme dans ses exportations, et, par conséquent, loin d'en désirer la diminution, elle doit en désirer l'augmentation.

XI. — L'Anglais vit sur son capital.

Cette formule était ingénieuse. Les protectionnistes représentaient l'Anglais comme un jeune prodigue qui paye sans compter et qui se ruine.

Or, la situation de l'Anglais à l'égard de l'étranger est exactement le contraire. Loin d'être le prodigue, il est le vieil usurier, l'Harpagon qui donne une fois, au moment où il prête, et qui, ensuite reçoit toujours pour les intérêts et pour le remboursement.

Les revenus des Anglais placés à l'étranger n'ont pas cessé de se développer.

1882-1883	31.890.000	liv. sterl.
1886-1887	44.508.000	—
1891-1892	54.728.000	—
1896-1897	56.318.000	—
1901-1902	62.559.000	—

Les Anglais à qui appartiennent ces capitaux peu[illegible]t se reposer : ils sont sûrs, chaque année, de tou[illegible]r 1.550 millions de francs qui ne cesseront d'augm[illegible]r.

Seulement ils ne les touchent point sous forme d'espèces. Ils les reçoivent sous forme de marchandises.

L'exemple de la République Argentine, cité par le *Financial Reform Almanach* est décisif. De 1888 à 1890, les Anglais engagèrent de larges capitaux dans la construction de ses railways.

Pendant cinq ans, de 1886 à 1890, l'Angleterre y exporta plus qu'elle n'en importa : 38.177.000 liv. sterl. contre 12.628.000. Les chemins de fer commencèrent à rapporter ; la balance changea : de 1891 à 95 les exportations de l'Angleterre tombèrent à 25.300.000 et les importations en Angleterre s'élèvent à 28.100.000. De 1896-1901, les Anglais n'ont plus qu'à récolter les bénéfices des chemins de fer ; les exportations s'élèvent à 37.114.000, mais les importations montent à 59.000.000 liv. sterl.

Si ses achats à l'étranger ruinent l'Anglais et suppriment ses revenus industriels, l'assiette de l'*income tax* doit constater le fait. Or, elle prouve le contraire. On a pris comme années celles de la plus grande prospérité.

	Revenu brut	Augmentation	Cédule D Revenus industriels et professionnels
	millions de liv. st.	millions de liv. st.	millions de liv. st.
1868-1869 . .	398	145	173
1875-1876 . .	554		272
1894-1895 . .	657	210	340
1901-1902 . .	867		487
1903-1904 . .	903	»	502

L'augmentation des revenus, loin de se ralentir, est beaucoup plus élevée dans la dernière période que dans la première ; les revenus des professions et de l'indus-
ne prouvent pas le marasme des affaires.

'*Anglais ne vit pas sur son capital, il vit, en partie, intérêts et des bénéfices de son capital qu'il exporte* *le monde entier.*

XII. — Le rôle de la Cité.

Le commerce extérieur ne se compose pas seulement des marchandises dont les chiffres sont établis par la douane.

M. Félix Schuster, président de l'*Union Bank* et vice-président de l'*Institute of bankers*, a montré avec une grande précision que M. Chamberlain et ses amis, dans leur passion pour l'unité de l'Empire britannique, oublient la Cité de Londres qui en est le centre.

Non seulement elle est le centre financier de l'Empire, mais elle est le centre financier du monde. Le marchand chinois qui vend du thé à la Russie ou à l'Allemagne, de la soie aux États-Unis ou à la France, vend à sa banque locale des traites sur Londres, et il en est de même pour le marchand allemand qui vend sa camelote à la Chine. Le café qui est expédié du Brésil en France ou en Italie, le coton qui est envoyé de la la Nouvelle-Orléans en Pologne, le soufre qui est expédié de la Sicile aux Etats-Unis, les machines agricoles qui sont envoyées des Etats-Unis à la Plata, sont payées par l'intermédiaire de la Cité.

La traite sur Londres est le moyen d'échange international reconnu dans le monde entier. La Banque suit le commerce. M. Chamberlain et ses amis, en proposant des moyens destinés à resserrer le commerce, peuvent-ils supposer qu'ils n'atteindront pas la Banque? S'ils ont cette illusion, Lombard street ne l'a pas. Pas un des grands banquiers de la Cité n'a été vu au Guildhall aux côtés de M. Chamberlain, tandis que lord Avebury, lord Hillington, ont proposé, quelques jours après, le vote de remerciement au duc de Devonsl

CHAPITRE IX

LA DÉFAITE DE M. CHAMBERLAIN

I. *Promesses en l'air.* — Les *Old age pensions.* — La politique agrarienne et le duc de Devonshire.

II. *Résistance des colonies.* — Pas d'ingérence du Parlement de Westminster dans la politique des colonies autonomes. — Aveux de M. Chamberlain. — La résolution de la conférence de 1897. — Coopération, non subordination.

III. *Protection contre l'étranger.* — La *Retaliation* non approuvée par l'*Imperial Tariff Committee.* — Danger pour l'Empire.

IV. *Concurrence économique et concurrence politique.* — M. Arthur Chamberlain contre M. Joseph Chamberlain. — « Faire les couloirs ». — Dénonciation de lord Hugh Cecil contre les tarifs protecteurs et corrupteurs.

V. *M. Chamberlain et M. Balfour* — Résignation des libéraux avant le 15 mai 1903. — M. Balfour toujours premier ministre et M. Chamberlain ministre des Colonies. — Le coup de théâtre de M. Chamberlain. — Scepticisme de M. Balfour. — Programme parfait si on en supprime la base.

VI. — *L'amendement Warthon et la situation politique.* — Protectionnisme déclaré. — Les élections partielles. — La majorité libérale certaine. — Les *free traders unionists* et les libéraux. — Le *Labour Party.*

VII. — *Raisons de la défaite de M. Chamberlain.* — Les enthousiastes de la politique de M. Chamberlain au *People's Palace.* — Pas électeurs !

I. — Promesses en l'air.

[. Chamberlain paraît avoir improvisé son pro-
nme et ne l'avoir examiné qu'après. En mai 1903, il

affirme que des droits de douane sur les objets d'alimentation ayant un caractère protectionniste lui donneront des ressources pour pourvoir aux *old age pensions*. Or, un tarif protecteur est une barrière : il empêche d'entrer et ne donne pas de recettes.

Mais à quel taux M. Chamberlain voulait-il donc frapper les objets d'alimentation, puisqu'il avait l'illusion que cette taxe procurerait des ressources suffisantes pour les *old age pensions?*

M. Cornwalt, président d'un meeting de la Fédération libérale à Londres, faisait le calcul suivant. Si on devait donner une pension de 5 shillings par semaine à chacun des 2 millions, hommes et femmes, âgés de plus de soixante-cinq ans, on devrait dépenser 26 millions de liv. sterl. par an; mais comme tout le monde ne la recevrait pas, on peut réduire ce chiffre à 20 millions de livres. Les blés et farines importés se montent à 28 millions de liv. sterl. Si M. Chamberlain ne frappait que le blé, il devrait donc le frapper dans la proportion de 70 à 80 p. 100 : ce serait presque doubler le prix du pain. Si la taxe s'appliquait aussi aux 68 millions de liv. sterl. de viande, la proportion de la taxe serait réduite à 20 ou 30 p. 100. M. Chamberlain demande donc aux ouvriers de payer un tiers de plus leurs objets d'alimentation pour se réserver une retraite dans la vieillesse!

Mais à Glascow, le 6 octobre 1903, et depuis, il n'a plus jamais été question des *old age pensions*. Au lieu que la *Fiscal Reform* dût se traduire par une plus-value budgétaire, M. Chamberlain déclarait qu'elle entraînerait un déficit de 2.800.000 liv. sterl. par an (70 millions de francs) pour le budget.

M. Chamberlain mettait un trou à la place du T.
Au moment où il affirmait qu'il voulait assurer l'o

contre la vieillesse, il ne s'assurait pas lui-même contre la faillite de ses promesses.

En même temps que M. Chamberlain essayait de séduire les ouvriers, il tentait une politique agrarienne croyant qu'il allait entraîner à sa suite les lords, grands propriétaires. Croyait-il donc que ceux qui sont doués de sens politique allaient donner, en échange de quelques shillings par an, l'argument agrarien aux partisans de la *Nationalization of Land?* Il a trouvé en face de lui des hommes, comme le duc de Devonshire qui, possédant 186.000 acres (74.000 hectares), a refusé le cadeau proposé, mettant de beaucoup au-dessus de ses intérêts privés les intérêts politiques du Royaume-Uni.

II. — Résistance des colonies.

M. Chamberlain voulait mettre des tarifs sur les objets d'alimentation venant de l'étranger afin de faire profiter de la différence les *free imports*, les libres importations des colonies. Quand il parlait de *free trade*, il entendait par là que les colonies autonomes pouvaient, en échange, donner des tarifs de faveur aux produits manufacturés anglais.

Mais ce système comporte une double ingérence : ingérence des colonies dans la politique fiscale du Royaume-Uni; ingérence du parlement de Westminster dans la politique fiscale des colonies.

Quand M. Chamberlain lançait son programme à Birmingham, le 15 mai 1903, il parlait comme le man-
d ire de l'empire britannique. Aujourd'hui il ne sait
I ce que les colonies voudront faire. Dès le lende-
I ı du discours de Birmingham, je lui répondais
(était condamné à un échec, car jamais les colonies

autonomes ne voudraient permettre au gouvernement anglais de supprimer leur autonomie financière. Si elles consentaient à ce qu'il modifiât leurs droits de douane, elles consentiraient donc à ce qu'il fût le maître de leurs industries. Avec une pareille conception, M. Chamberlain voulait recommencer l'histoire de la rupture des colonies de l'Amérique du Nord avec la métropole.

Dans l'été de 1905, M. Chamberlain ne montrait plus la belle assurance qu'il manifestait au printemps de 1903.

A Saint-Helens, il a fait cet aveu : « Nous sentons tous que le résultat de la conférence coloniale sera douteux; quoique j'aie ma propre et profonde conviction, je ne puis savoir quelles seront les propositions de la conférence et si elles pourraient être égales aux sacrifices et aux concessions qui pourraient nous être demandés. »

Si le Canada et l'Australie se montraient enthousiastes pour les 10 et les 11 farthings mensuels que M. Chamberlain promet à leurs habitants, ces colonies prouveraient la modestie de leurs demandes; puisque les propositions de M. Chamberlain aboutissent à zéro, pourquoi les prendraient-elles en considération ?

Mais la question est plus haute, elle est politique. En 1897, aux discours de M. Chamberlain, les premiers ministres des Colonies, à l'exception de MM. Seddon et Sir E. W. Braddon, avaient répondu avec fermeté, « qu'il étaient d'avis que l'état des relations politiques actuelles entre le Royaume-Uni et les colonies autonomes était satisfaisant ».

Actuellement, voici comment peut se résumer l' i-tude du Canada : le Canada est un État indépen t sous la même couronne, comme le Royaume-Un t n'entrera dans aucune union commerciale. Il n'ad -

tra pas que ses tarifs soient réglés par un autre corps que son propre Parlement. Coopération avec les autres parties de l'Empire, oui ; subordination, jamais[1].

III. — Protection contre l'étranger.

Après avoir fait faillite pour l'intérieur de l'Empire, quelle est la situation du programme de M. Chamberlain, avec l'adhésion de M. Balfour, à l'égard de l'étranger ?

Ils parlent de tarifs de représailles, mais à qui les Anglais les opposeraient-ils ? Dans tous les pays, ils jouissent du privilège de la nation la plus favorisée. Contrairement aux assertions de M. Chamberlain, ils ne sont point spécialement boycottés, mais ils s'exposeraient à l'être s'ils engageaient des guerres de tarifs ; et comme ils ont une marine qui représente plus de la moitié du pouvoir transbordeur du monde, ils risqueraient de provoquer contre elle des mesures néfastes.

Les membres de l'*Imperial Tarif Committee* refusent même de suivre M. Chamberlain sur ce terrain. Il avait affirmé que, si l'Angleterre frappait un léger droit sur les importations des marchandises étrangères, elle obtiendrait des nations protégées des concessions. Mais les industriels et négociants anglais ont de la méfiance. « Très peu de témoins, dit le rapport, croient que, par ce moyen, les nations étrangères seraient portées à retirer ou même à abaisser d'une manière appréciable leurs tarifs ; et c'est spécialement l'avis des témoins et des établissements en rapport av ces nations. »

1 *M. Chamberlain's proposals by* John S. Ewart (Ottawa). *Mo hly Review*, septembre 1905.

Le Canada de son côté dit : « Une Ligue britannique contre le reste du monde provoquerait des représailles financières et commerciales désastreuses qui entraîneraient, à bref délai, la dissolution de l'Empire. »

IV. — Concurrence économique et concurrence politique.

Par conséquent, M. Chamberlain n'a point entraîné les colonies. On a vu que la Commission du coton de l'*Imperial Tariff Committee* avait repoussé ses propositions protectionnistes. Si quelques industriels se sont laissé séduire par elles, la grande majorité les rejette. M. Joseph Chamberlain n'a même pas pu entraîner M. Arthur Chamberlain, malgré toute l'affection et l'admiration que celui-ci a pour son frère. A deux reprises, il a exposé pourquoi dans le *Manchester Guardian*.

Si M Arthur Chamberlain n'est pas protectionniste, ce n'est pas dans son intérêt.

Personnellement, je ne suis pas effrayé de la protection. Elle fait les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. Donnez-nous la protection et nos manufacturiers entreront dans la voie des cartels et des trusts, contre lesquels le *free trade* a protégé l'Angleterre. Débarrassez-nous de la concurrence étrangère et vous aurez une expérience qui ne vous remplira pas de joie.

M. Arthur Chamberlain explique fort bien, et avec une autorité toute particulière, en sa qualité de frère d'un ancien ministre, la transformation que la protection fait subir aux mœurs industrielles. Il s'agit r s de chercher à produire que d'empêcher les autre e produire et de vendre. On cesse de poursuivre l veloppement normal d'une industrie, pour dem r

des droits, des taxes, contre tel ou tel produit et des faveurs pour tel ou tel autre. M. Arthur Chamberlain continue :

Je gagnerais plus, en un soir, dans les couloirs de la Chambre des Communes, en faisant taxer des objets nécessaires à mes concurrents et en assurant un marché libre pour moi-même, que je ne pourrais en gagner pendant un mois en pratiquant honnêtement mon industrie.

Sous le régime de la protection, il est plus important d'avoir un conseil de directeurs qui « font les couloirs du Parlement », que des hommes connaissant les meilleures méthodes industrielles.

Je ne dis pas que ma compagnie perdrait. Quand il faudrait donner le coup de pioche, je serais là. Mais quelqu'un perdrait.

Avec des industriels qui seraient placés dans l'alternative de tomber demain en faillite ou de devenir millionnaires à leur breakfast, vous verriez apparaître une nouvelle force dans les élections.

La protection remplace la concurrence économique par la concurrence politique. M. Arthur Chamberlain a cité son propre exemple. Il est président d'une société fabriquant des tubes.

Pour une certaine espèce de tubes, elle a besoin de billettes d'acier venant de Suède, mais ces billettes sont des produits qui, d'abord importés d'Angleterre, ont subi une transformation. Si elles étaient taxées pour protéger les industriels angl ais, ma société serait ruinée, ses ouvriers sans ouvrage.

Mais beaucoup de nos concurrents n'ont pas le puissant outillage nécessaire pour tourner et percer une billette de manière à en faire un tube. Ils achètent en Suède ce que ıs appelons « la loupe creuse » qui est presque un tube; l'achèvent et nous font concurrence.

ɔi j'avais affaire à un Parlement protectionniste qui admetit les billettes en franchise et taxerait les « loupes ·uses », je ruinerais tous mes concurrents qui en ont be-

soin et je ferais plus de bénéfices que je ne puis en espérer dans les conditions actuelles.

C'étaient ces pratiques communes à tous les pays protectionnistes que dénonçait lord Hugh Cecil, le fils de lord Salisbury, dans un vigoureux discours, à Sheffield, le 1er octobre, dans la « National Union of Conservative Conference ».

Les tarifs protecteurs sont nuisibles au commerce. Sous prétexte de nous engager dans des représailles, je crains qu'on ne nous conduise à la protection. La protection conduirait à la corruption de notre vie publique, comme elle l'a corrompue dans d'autres pays; et la pureté de notre vie publique est le sang de l'Empire. Si les conservateurs vont à la protection, je n'ai rien à faire avec ce parti apostat. Si vous êtes déterminé à dégringoler, par le chemin du déshonneur, à la ruine de l'Empire, je tiens à garder les mains pures d'un si grand crime.

Les Anglais ont donné un nouvel exemple aux autres peuples en basant toute leur politique sur une question économique. Depuis le 15 mai 1903, elle a dominé toutes les préoccupations. On l'a trouvée dans toutes les conversations. Les journaux en ont été remplis : les discussions qu'elle a provoquées, les publications qu'elle a suscitées ont complété l'éducation économique déjà si avancée des Anglais.

V. — M. Chamberlain et M. Balfour.

Comment donc un homme comme, M. Chamberla a-t-il pu présenter à l'Empire Britannique un pro aussi mal étudié, aussi mal préparé, aussi dangere à tous les points de vue, et, aussi nul, si on comp

les moyens au but? Un mois à peu près avant qu'il ne lançât son manifeste, un libéral anglais me disait: « Que voulez-vous? nous sommes exclus du pouvoir pendant une période dont nous ne pouvons prévoir la durée. Nous avons tenu notre programme, fait des degrèvements, établi le libre-échange. On bénéficie de ce que nous avons fait, on est satisfait, et nous n'avons plus rien à promettre. Nous n'avons pas de *platform*. Aux prochaines élections, la majorité, qui était de 152 voix en 1895, qui est tombée à 132 voix en 1900, se rétrécira peut-être encore un peu; mais M. Balfour continuera d'être premier ministre, M. Chamberlain secrétaire des colonies. »

Alors par son discours du 15 mai 1903, M. Chamberlain donne une *platform* aux libéraux et disloque le parti unioniste, comme Gladstone avait brisé le parti libéral par le *Home Rule*. Pourquoi? Mais parce que M. Chamberlain n'admettait pas que M. Balfour restât premier ministre inamovible. Il ne pouvait essayer de prendre sa place que par une opération violente. De là, le coup de théâtre de Birmingham.

M. Balfour l'a reçu avec un scepticisme ironique. Il a couvert de tant de fleurs M. Chamberlain qu'il a provoqué l'illusion qu'il était d'accord avec le collègue qui lui donnait ce croc-en-jambe. Seulement, M. Balfour faisait une petite réserve. « Le programme de M. Chamberlain est admirable, seulement la taxe sur le *food* (sur les objets d'alimentation) est impossible... » Or, tout le programme de M. Chamberlain était fondé sur les droits établis sur les blés, la viande et les produits de la laiterie venant de l'étranger, au profit des colonies et des cultivateurs du Royaume-Uni. C'était de l'ironie tranquille, mais terrible. Le programme de M. Chamberlain est parfait, seulement il faut en supprimer la base. La

jument de Roland a toutes les qualités, seulement elle est morte. « M. Chamberlain est un grand esprit, un grand ministre, un grand homme d'Etat, il a une conception magnifique de la grandeur de l'Empire britannique, seulement la taxe sur le *food* qu'il propose est impossible. Pour des raisons historiques, si elle est possible en France, elle n'est pas applicable à l'Angleterre. »

Doucement, tranquillement, lentement, M. Balfour, a usé le projet de M. Chamberlain. Les fleurs de rhétorique dont il le couvrait n'étaient que des couronnes mortuaires.

M. Chamberlain a été obligé de se rejeter vers le protectionnisme sans pudeur, le 9 mars 1904.

VI. — L'amendement Wharton et la situation politique.

Voici le fait. M. Pirie avait déposé un ordre du jour ainsi conçu :

La Chambre, vu l'agitation continuelle en faveur des tarif préférentiels et protectionnistes, agitation encouragée par le langage de certains ministres de Sa Majesté, juge nécessaire d'exprimer qu'elle ne saurait donner son approbation à semblable politique.

Un des députés ministériels, M. Wharton, avec l'approbation de M. Balfour, y ajouta l'amendement suivant : « approuve les déclarations formelles des ministres de Sa Majesté que leur politique de réforme fiscale ne comprend pas un système général de pr c- tion, ni de tarifs de faveur basés sur des droits su es objets d'alimentation. » Aussitôt 112 membres du ti ministériel se réunirent et firent savoir à M. B ur

que si cet amendement était soumis à un vote, ils voteraient contre, ce qui entraînerait la chute du ministère. Docilement, M. Balfour se soumit et invita M. Wharton à retirer son amendement. Le ministère fut sauvé pour le moment : car l'ordre du jour de M. Pirie fut repoussé par 289 voix contre 243, soit à une majorité de 46 voix.

Le *Times* du 15 août 1905 estimait que la majorité du ministère Balfour ne dépassait pas 71 voix.

D'un côté, les libre-échangistes ne voulaient pas presser la dissolution. Ils considéraient que plus ils auraient de temps et plus l'opinion publique comprendrait le danger et le vide du programme de M. Chamberlain. Peut-être en partie pour les mêmes raisons, à coup sûr pour d'autres, M. Balfour n'était pas pressé d'en appeler aux électeurs. Sur les 34 sièges qui ont été contestés depuis le 15 mai 1903, neuf étaient occupés par les libéraux et vingt-cinq par les *Conservatives* ; maintenant vingt-deux sont occupés par les libéraux et douze par des *Conservatives* (3 juin 1905).

Dans les élections antérieures, le nombre des voix conservatrices avait été de 136.000 ; le nombre des voix libérales de 119.300. Dans les élections partielles la majorité a été renversée : 158.200 voix libérales ; 137.600 voix unionistes : majorité libérale 20.600. C'est donc un gain pour les libéraux de 39.000 voix.

Ces résultats permettent de prévoir une forte majorité libérale aux élections générales. Elle sera probablement assez forte pour être indépendante des nationalistes irlandais. Mais malgré les invitations faites par ·d Roosebery au parti libéral, il oppose des candidats x 53 unionistes qui se sont déclarés pour le *free ·de*. C'est un tort, car il est utile que le libre-échange reste pas dans le Royaume-Uni le monopole d'un

parti. Lord Hugh Cecil, fils de Lord Salisbury, a protesté, dès le 28 mai 1903, contre la politique de M. Chamberlain et a rappelé que c'est à Sir Robert Peel, un tory, que l'Angleterre doit la suppression des droits sur les blés. Il faut espérer qu'un certain nombre de ces *free traders* reviendront au parlement. M. Chamberlain aura ouvert en même temps la porte de la Chambre des Communes à une quarantaine de membres du *labour party* qui viendront s'ajouter aux douze membres qu'il compte actuellement. Le parti libéral aura à se défendre contre la politique interventionniste que ces *free traders* à l'extérieur voudront lui faire faire à l'intérieur.

M. Balfour ne restera pas premier ministre, mais il ne cédera pas sa place à M. Joseph Chamberlain. Au lendemain du 15 mai 1904, un des hommes qui l'ont le plus appuyé dans cette campagne, me disait : « Chamberlain a fait son pointage. Il est sûr du succès. » Je lui énumérai alors les raisons suivantes que j'avais déjà publiées dans *le Siècle* et qui me faisaient affirmer la défaite de M. Chamberlain.

VII. — Raisons de la défaite de M. Chamberlain.

1° M. Chamberlain invite 42 millions d'Anglais à se mettre à l'amende pour 12 millions d'habitants des colonies autonomes, et ce ne sont pas ces 12 millions qui nomment les membres du Parlement de Westminster;

2° Le protectionnisme des colonies est établi contre l'industrie anglaise; donc, quand M. Chamberlain parle du *free trade* dans l'empire, il se trompe; car les colonies resteront protectionnistes;

3° Les colonies ne voudront jamais soumettre la politique douanière à l'ingérence du Royaume-Uni;

4° Réciproquement, jamais le Parlement de Westminster n'admettra que le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud s'ingèrent dans la politique fiscale du Royaume-Uni ;

5° Pour donner un avantage aux colonies, M. Chamberlain serait obligé de frapper de droits tellement forts les objets d'alimentation et les matières premières que jamais il n'osera ;

6° S'il ne place que des droits légers, alors la prime qu'il promet aux habitants des colonies pour « cimenter l'Empire » est insignifiante, et elle ne peut servir à élargir pour les produits anglais le débouché colonial ;

7° Pas plus que la Cité n'a consenti à jeter la moitié des créances de l'Angleterre dans la mer en adoptant le bimétallisme, jamais elle ne consentira à risquer que la traite sur Londres ne soit plus reconnue comme le moyen d'échange international du monde entier.

Quand M. Chamberlain prononça son discours du Guildhall, il était transmis presque instantanément par le téléphone dans diverses salles. Entre autres, il fut répété dans le *People's palace*, institution philanthropique qui se trouve dans l'East End, le quartier le plus pauvre de Londres. Tandis que l'auditoire du Guildhall accueillait avec une froide politesse les appels de M. Chamberlain à l'impérialisme, son mot de la fin : « Pensons impérialement », l'auditoire du *People's palace* l'acclamait avec un enthousiasme délirant ; seulement comme la plupart de ceux qui le composaient ne payaient pas 10 liv. st. de loyer et avaient été inscrits à l'assistance publique, ils n'étaient pas électeurs.

LIVRE VII

LES ÉTATS-UNIS ET LA PROTECTION

CHAPITRE PREMIER

LE TARIF AMÉRICAIN

Question politique. — Hamilton : théorie de la protection. — Les *strict constructionists* et les *loose constructionists*. — Tarifs protectionnistes de 1824 et 1828. — Tarifs de 1832 à 1861. — Tarif de 1883. — Le *Mac Kinley act* 1890. — Tarif Wilson 1894. — Responsabilité rétroactive. — Tarif Dingley 1897. — Réaction contre la protection.

Pas plus aux Etats-Unis que dans les autres pays, la question du protectionnisme n'est strictement économique: elle est toujours obscurcie par des considérations politiques et fiscales. Le premier tarif de 1789 ne fut établi que pour assurer des recettes au Gouvernement fédéral, quoique son préambule porte que, parmi les objets qu'il a en vue, se trouvent « un encouragement et une protection aux manufactures ». La moyenne des droits était de 5 p. 100 *ad valorem*. En 1792, Hamilton, dans son rapport sur les Manufactures, fi a théorie de la protection; mais elle n'eut pas d'influe e immédiate. En 1808, fut voté l'*Embargo act* qui inte it

aux navires américains tout commerce étranger, et aux navires étrangers de prendre des cargaisons aux Etats-Unis. En 1809, il fut remplacé par le *non intercourse act*, qui s'appliquait seulement à la France et à l'Angleterre. En 1812, éclata la guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Sous le coup de ces événements, des manufactures de coton, de lainages, des usines métallurgiques s'établirent; elles n'avaient pas attendu la protection, mais au fur et à mesure qu'elles devinrent plus fortes, elles la réclamèrent plus impérieusement.

Les *strict constructionnists*, les interprètes de la Constitution à la lettre, soutenaient que la Constitution ne donnait le droit de percevoir des taxes que pour assurer des ressources au gouvernement. En 1819, les *loose constructionnists*, les larges interprètes de la Constitution, soutinrent l'opinion que le pouvoir de régler le commerce et d'assurer la défense donnait au gouvernement le droit d'imposer des droits protecteurs. Ayant obtenu la majorité en 1824, ils adoptèrent le tarif qui porte cette date avec le dessein nettement indiqué d'exclure des Etats-Unis les marchandises étrangères. Il fut suivi par le tarif de 1828, tellement protectionniste qu'il provoqua les protestations des Etats du Sud qui le qualifièrent de « brigandage légal ». Après une tentative faite en 1832 pour l'aggraver encore, on aboutit au compromis de Clay de 1833, qui établissait une diminution graduelle jusqu'en 1842, date à laquelle tous les droits devaient être réduits à 20 p. 100. A cette échéance, on établit un tarif destiné à augmenter les recettes. Il fu complété par le tarif élevé, mais strictement fiscal, d 1846. Quand, en 1856, se fonda le parti républicain, il ıscrivit la protection sur son programme; cependant u excédant de recettes fit ramener le tarif de 1857 à

un taux plus bas que celui de 1816. Au cours de la Guerre civile, deux tarifs, celui du 5 août et celui du 24 décembre 1861, relevèrent les droits, surtout dans le but d'assurer des recettes.

La première révision, depuis la guerre, est celle de 1883. En 1879, le budget eut un excédent de recettes de 100 millions de dollars; ce fut surtout dans le but de réduire les recettes que fut entreprise la revision du tarif. La commission, nommée en 1882 pour y procéder, était protectionniste. Les droits sur les draps bon marché furent réduits; mais le droit sur la laine fut maintenu. Les droits sur les cotonnades bon marché furent aussi réduits. Le droit sur la fonte fut abaissé de 7 à 6,72 dollars; sur les rails d'acier de 28 à 17 dollars. Les droits sur les produits agricoles ne furent pas modifiés. En réalité, aucune idée générale qui permette de le caractériser, n'inspira le tarif de 1883. La majorité des démocrates essayèrent d'obtenir des réductions. Les élections de 1888 se firent sur le tarif. Les républicains l'emportèrent et votèrent le *Mac Kinley act* de 1890. Les droits sur les draps, abaissés en 1883, furent relevés et le nombre des articles augmenté ainsi que les droits sur les cotonnades. Le droit sur les toiles fut élevé de 35 à 50 p. 100, sur les dentelles de 30 à 60; le droit sur les soies de 50 p. 100 ne fut pas modifié. Le droit sur la fonte ne fut pas relevé et le droit sur les rails d'acier fut réduit à 13,44 dollars. Le *Mac Kinley act* reprit le système de 1828, qui consiste à établir des évaluations minima avec des droits minima, de manière à éviter les dr[illegible] *ad valorem*, tout en adoptant le tarif à la valeur [illegible] l'article. Seulement il ne les évite pas. L'exportat[illegible] étranger envoie une marchandise près des poi[illegible] minima et l'importateur l'abaisse au-dessous. Il est [illegible]

ce tarif compliqué dissimule la vraie proportion s droits à la valeur des objets.

Le tarif Mac Kinley fut mis en vigueur au mois octobre 1890. Au mois de novembre, les démocrates isaient M. Cleveland pour Président et obtenaient 36 sièges à la Chambre des représentants contre 88; ais la majorité du Sénat restait républicaine, 47 voix ontre 39; et après les élections de 1893, les démocrates 'étaient que 44 contre 38. M. Cleveland obtint de mettre in aux achats d'argent, en 1893, mais malgré la majorité du parti démocrate qui l'avait élu.

Le Comité des voies et moyens, présidé par M. Wilson, proposa, le 19 décembre 1893, son projet de revision du tarif. Il portait d'importantes suppressions et des réductions générales; mais en réalité il ne rompait pas avec la politique protectionniste. Adopté par la Chambre des représentants le 1er février, il rencontra de grandes résistances au Sénat, dont la Chambre finit par accepter les amendements.

Il abolissait le droit sur la laine, ce qui entraînait de fortes modifications aux droits sur les draps. Les droits *ad valorem* furent rétablis. Sur la plupart des tissus, les changements de taxes furent de peu d'importance. Le droit sur la fonte fut abaissé de 6,72 à 4 dollars, celui sur les rails d'acier de 13,44 à 7,84 dollars. Le tarif Mac Kinley avait supprimé le droit sur le sucre brut; l'act de 1894 l'imposa d'un droit de 40 p. 100 *ad valorem*, équivalent à un cent (0 fr. 05) par livre; une surtaxe d'un huitième de cent fut imposée sur le sucre raffiné et une surtaxe d'un dixième fut imposée sur les sucres allemands qui recevaient une prime d'exportation. Si les droits du tarif de 1894 étaient plus faibles que ceux du tarif Mac Kinley, ils étaient encore plus élevés que ceux du tarif de 1883. Le public espère que toute mesure

législative produira un changement à vue. Le nouveau tarif fut un désappointement. Il fut mis en vigueur le 27 août 1894. Les protectionnistes inventèrent la responsabilité rétroactive et lui imputèrent la crise de 1893 qui lui était antérieure, mais dont les effets ne cessèrent pas le jour de son application.

Cependant l'élection de M. Mac Kinley, en 1896, ne se fit pas sur la question du tarif, mais sur la question de l'argent. Toutefois, dès l'ouverture de la session du Congrès, en mars 1897, le Président le saisit de la revision du tarif que M. Dingley, président du Comité des voies et moyens, avait préparée d'avance. Malgré les amendements que lui fit subir le Sénat, le *Dingley act* put recevoir l'approbation du Président, le 24 juillet 1897.

Il rétablit le droit sur la laine, avec les droits sur les draps de 1890, malgré les protestations des manufacturiers. Il combina les droits *ad valorem* avec les droits spécifiques, comme en 1890. Les droits sur les cotons furent établis un peu au-dessous de ceux de 1890. Les droits sur le fer et l'acier ne furent pas changés, sauf pour la coutellerie et l'armurerie. Le droit sur la houille, qui avait été fixé à 75 cents la tonne en 1890 et à 40 cents en 1894, fut relevé à 67. C'est ce tarif qui est toujours en vigueur [1].

On peut dire qu'il a atteint le maximum du protectionnisme que sont disposés à supporter les États-Unis. Dans la campagne électorale de 1904, les républicains affirmaient leur foi dans la protection, les démocrates leur foi dans le libre-échange; mais ceux-ci avaient tort de ne pas dire quelles réformes ils proposeraient au tarif, s'ils avaient la majorité : et quant aux républi-

1. Voir *The Tariff history of the United States*, by F.-W. Taussig. — *American Tariff controversies in the Nineteenth Century*, by Edward Stanwood.

cains, ils ne le déclaraient pas intangible. M. Roosevelt disait, dans sa lettre d'acceptation : « De temps en temps, des cédules doivent être sans doute remaniées et refaites selon les changements des conditions »; et il ajoutait : « Cela ne peut être fait avec sécurité que par ceux qui sont liés à la cause du système protectionniste. » Les élections de certains États, comme celle du Massachusetts, où M. Roosevelt avait eu la majorité, mais où le candidat démocrate avait été élu comme gouverneur, montraient que, parmi ceux-là mêmes qui avaient contribué à son succès écrasant, se trouvaient des électeurs qui n'avaient pas renoncé au libre-échange. Parlerait-il du tarif dans son Message ? Annoncerait-il la réunion d'une session extraordinaire pour traiter cette question? M. Roosevelt s'est borné à dire : « Le tarif doit être appliqué dans un esprit de progrès selon les changements de conditions. »

Mais on peut prévoir que d'ici la prochaine élection présidentielle, quelques modifications seront apportées au tarif; et ces modifications doivent se manifester dans un sens libéral. Les optimistes citent cet adage américain : « Certaines personnes peuvent être toujours folles et tout le monde peut être fou pendant quelque temps, mais tout le monde ne peut pas être fou tout le temps. »

CHAPITRE II

LES ARGUMENTS PROTECTIONNISTES

Exigences protectionnistes en raison de la force des industries. Le drainage de l'or. — *Each buyer is free trader.*

Les protectionnistes américains se mettent sous l'autorité de List qui, à l'exemple de Colbert, a réclamé la protection pour les jeunes industries. Mais l'histoire du tarif des États-Unis, comme celle de tous les tarifs, prouve que les exigences protectionnistes d'un groupe industriel sont d'autant plus impérieuses qu'il est plus fort.

Certains protectionnistes américains ne paraissent pas beaucoup mieux connaître les questions économiques que certains parlementaires européens. Le 15 décembre 1904, M. le sénateur Mac Cumber disait : « Nos recettes montent à 2 p. 100 de la valeur de nos importations. Alors chaque 20 cents résultant pour le Trésor d'une augmentation d'importation, signifie, que nous avons expédié un dollar hors de ce pays et que nous l'avons ajouté à la circulation des pays fournissant la marchandise ». M. le sénateur Mac Cumber doit avoir le plus profond mépris pour les économistes.

A l'Arlington, à Washington, il y avait dans un sa une exposition de tapis d'Orient. Les tapis paient droit de 60 p. 100 aux États-Unis. Je vis M. Nel

W. Aldrich, président du Comité des finances du Sénat, qui en marchandait. « Ah! lui dis-je, Monsieur le Sénateur, vous faites du libre-échange. — Jamais! me répondit-il. — Pardon! *Each buyer is free trader.* Tout acheteur est libre-échangiste ». Cette vérité parut l'étonner comme une nouveauté.

Mais les protectionnistes se retournent vers vous, le *Statistical abstract* à la main, et vous montrent les progrès accomplis par les États-Unis et constatés à chaque Census. Ils vous montrent les développements de leur commerce extérieur; et modestement, ne tenant compte ni des ressources de leur territoire, ni de leur capacité, ni de leur énergie, ils attribuent tous leurs succès à la protection.

CHAPITRE III

L'ESSOR INDUSTRIEL ET LA PROTECTION

L'augmentation de la consommation ne vient pas de la protection. — Celle-ci réduit le pouvoir d'achat. — La charge de l'industrie métallurgique aux Etats-Unis. — Son développement résultant des besoins.

Pour prouver cette vertu de la protection, il faudrait démontrer qu'*elle est la cause de l'augmentation de la consommation.*

Mais comment le tarif aurait-il pu contribuer au développement des lignes de chemins de fer? S'il en a augmenté le prix de revient, il l'a restreint. A dépense égale, on aurait fait plus de voies, avec des rails plus lourds. Un droit protecteur ne peut pousser à la consommation qu'en provoquant à la surproduction; il écrase les prix et c'est en effet ce qui est arrivé à certaines époques aux États-Unis; mais alors il aboutit à une crise et à un gaspillage de capitaux qui ont perdu leur pouvoir d'achat. Quand il joue normalement, loin d'inciter à la consommation, il la diminue, puisqu'il réduit le pouvoir d'achat des acheteurs, en leur faisant payer 20, 30, 50 p. 100 plus cher les objets q[illegible] s auraient pu se procurer d'après les prix fixés p[illegible] e cours naturel des échanges.

Les protectionnistes qui admirent le progrès [illegible] a

consommation du fer et de l'acier aux États-Unis ont tort de l'attribuer aux droits de douane. Loin d'y avoir contribué, ils l'ont retardée.

M. David A. Wells, l'ancien commissaire du revenu, qui a eu à opérer la liquidation de la guerre civile, a exposé la situation sidérurgique des États-Uuis, de 1878 à 1887, de la manière suivante[1] :

Pendant ces dix années, la production de la fonte dans le monde était de 20.800.000 tonnes, sur lesquelles les États-Unis en produisaient 4.758.000. Ils en importaient 1.100.000 tonnes, auxquelles on peut ajouter 225.000 tonnes de machines, de quincaillerie, etc.

M. D. A. Wells examine la différence des prix entre l'Angleterre et les États-Unis : il prouve que, pendant cette période de dix ans, 1878-1887, les consommateurs des États-Unis ont payé, en plus de ceux de la Grande-Bretagne, 560 millions de dollars ou 56 millions de dollars par an.

Pour la seule année 1887, la différence de prix aux États-Unis était de 80 millions de dollars, tandis que les sommes perçues par la douane sur le fer et l'acier s'élevaient à 20.783.000 dollars.

D'après le Census de 1880, les ouvriers employés dans les industries du fer et de l'acier étaient au nombre de 300.000, ayant un salaire moyen de 400 dollars par an, soit un total de 120 millions, sur lesquels les consommateurs des États-Unis payaient 80 millions de majoration.

On ne manque pas de répondre : — C'est la preuve que les droits de douane donnent du travail aux ouvriers.

Je n'examine pas, pour le moment, si une partie de s ouvriers, qui ne produisent pas la matière première,

1. *Recent Economic changes*, 1889, p. 468-474.

mais l'emploient, ne voient pas leur salaire réduit, la demande de leur travail diminuée par les droits qui les font tributaires des producteurs. M. Atkinson estime à 100 millions de dollars la perte que, pendant cette période, le prix élevé du fer et de l'acier a causée en en restreignant la transformation en produits d'un type supérieur.

Mais sans les droits, est-il vrai que les hauts fourneaux ne se seraient pas établis et qu'il n'y eût pas eu production de fonte et d'acier aux États-Unis ?

Pendant cette période, la production de la Grande-Bretagne était en moyenne de 7.559.000 tonnes. La consommation des États-Unis, de 6 millions de tonnes, en représentait donc les trois quarts. L'Angleterre et l'Allemagne n'auraient pu suffire à elles deux aux besoins des États-Unis. Le prix du fer et de l'acier eût augmenté en Angleterre de telle sorte qu'il eût été fort avantageux d'établir des usines métallurgiques aux États-Unis. Elles se seraient constituées naturellement, et n'auraient pas subi les crises que la surproduction, provoquée par les tarifs de douanes, leur a fait éprouver à certains moments.

La production de la fonte (*pig'iron*) a subi les fluctuations suivantes depuis 1892 :

1892	9.150.000	tonnes.
1893	7.124.000	—
1894	6.657.000	—
1895	9.446.000	—
1896	8.623.000	—
1897	9.652.000	—
1898	11.773.000	—
1899	13.620.000	—
1900	13.789.000	—
1901	15.878.000	—
1902	17.821.000	—
1903	18.009.000	—
1904	16.000.000	—

Les prix de la tonne de fonte montèrent de 1900 à 1903 de 12 à 24 dollars, et ceux de la tonne d'acier de 16 dollars à 35. La production, surexcitée par la protection, a dû être restreinte : en juin 1904, elle était de 415.000 tonnes par semaine : en décembre, elle n'était plus que 250.000 : le prix du fer tomba en été jusqu'à 12 3/4 dollars, et celui des billettes d'acier à 19 : il s'est relevé depuis ; et les compagnies de chemins de fer ont fait de larges commandes à 28 dollars, la production hebdomadaire s'est élevée à 375.000 tonnes.

Cependant, cette production a été insuffisante en 1902 et en 1903. Les États-Unis ont importé de l'Allemagne et de l'Angleterre 158.000 tonnes en 1902, et 956.000 tonnes en 1903.

La consommation de la fonte aux États-Unis a été de 18 millions de tonnes en 1902, de 18.700.000 tonnes en 1903.

Celle de l'Angleterre a été de 7.875.000 tonnes, celle de l'Allemagne de 9.758.000 tonnes, celle de la France de 2.749.000 tonnes, et celle de la Russie de 2 millions 457.000 tonnes. La consommation des États-Unis est donc égale à celle de l'Allemagne et de l'Angleterre réunies.

L'Angleterre et l'Allemagne n'auraient donc pas pu répondre aux besoins des États Unis ; et, dans ce dernier pays, l'industrie métallurgique, profitant des avantages naturels que lui donnent le gaz naturel à Pittsburg, la houille et les minerais du lac Supérieur, avec la différence de prix de revient que lui assure la distance, non seulement d'un continent à l'autre, mais ore des ports de l'Océan, à Chicago, à Pittsburg, à nt-Louis et aux régions de l'Ouest, se serait dévepée : et si elle n'avait pas atteint peut-être le degré pansion où elle est arrivée, on peut dire, à coup

sûr, que l'économie de la charge des droits de douane et des prix factices qui en sont résultés aurait largement compensé cette réduction ; et il est probable que la question des « trusts » ne se poserait pas plus aux États-Unis qu'elle ne se pose en Angleterre.

Ces faits nous montrent l'erreur de ceux qui célèbrent l'augmentation de la consommation comme le résultat de la protection. Non, ce développement de la consommation s'est fait malgré la protection et non à cause de la protection. Il a entraîné le développement de telle ou telle industrie. Ce développement n'est pas dû à la protection, il est dû à l'augmentation des besoins. Cette augmentation est la cause de l'essor des industries. La protection, loin d'y contribuer, le gêne et continue de le gêner.

Les Américains ont tort d'attribuer modestement leurs progrès au *Tariff*, qui, bien loin de les accélérer, les a retardés.

CHAPITRE IV

LE POIDS DE LA PROTECTION

Répercussion. — Droit sur les matières premières : égale 3 milliards de francs.

Les frais généraux de la nation sont relativement légers. La dette portant intérêt est de 914.500.000 dollars; l'intérêt est de 25.541.000 dollars, soit 32 cents par tête (1 fr. 60). Le budget ordinaire, en 1903, était de 560 millions, dont 279.800 étaient fournis par les droits de douane. Ce dernier chiffre représente 3 dollars et demi par tête, et les protectionnistes ne veulent voir que lui. Cependant, si les tarifs protecteurs n'avaient pas pour résultat de relever à leur niveau le prix des marchandises indigènes, ils ne seraient pas protecteurs. Donc, il ne faut pas mesurer leur poids d'après les perceptions faites par l'État : leur poids est en raison du relèvement des prix qu'ils provoquent, multiplié par la quantité des objets qui entrent dans la consommation.

Voici, pour l'année fiscale finissant au 30 juin 1903, la valeur des objets importés, exempts et taxés, et la proportion du droit à ces derniers.

	Exempts de droits	Taxés	Produits de la taxe	Taux pour 100 sur les objets taxés
Objets d'alimentation et animaux	100,9	111,1	80,8	72,80
Matières premières (brutes).	283,0	100,5	28,0	27,85
Objets semi-manufacturés .	26,0	71,1	18,2	25,65
Objets fabriqués.	14,2	155,0	76,3	49,22
Luxe	13,0	132,7	76,2	57,47
Total.	437,1	570,4	279,5	49,03

Les marchandises, soumises aux droits, ont compté dans les importations pour 50 p. 100 en 1897, pour plus de 58 p. 100 en 1901 et 1903, pour 54,18 p. 100 en 1904. Elles représentent donc un peu plus de la moitié du total des importations.

Le produit des droits sur les objets d'alimentation et sur les animaux est proportionnellement plus élevé que sur les objets de luxe; donc il frappe surtout les objets de première nécessité.

Les matières premières brutes importées comptaient pour 20 à 26 p. 100 jusqu'en 1897 ; depuis cette époque, elles comptent pour 32 à 38 p. 100 : les matières à demi fabriquées comptent pour 9 à 13 p. 100.

Importations en millions de dollars.

	Total des importations	Matières brutes		Matières à demi fabriquées		Autres importations	
		Total	P. 100	Total	P. 100	Total	P. 100
1903 . .	1.007,9	383,6	38,06	97,1	9,64	527,1	52,30
1904 . .	991,0	321,5	32,44	136,6	13,78	582,9	53,78

La moitié des importations sont donc destinées à contribuer à l'industrie des États-Unis. Or, toutes les taxes qui frappent ces matières premières sont une charge pour l'industrie.

D'après le *Census*, l'industrie emploie pour 2.391

ions de dollars de matières premières brutes, et pour 1.648 millions de dollars d'objets demi-manufacturés, soit un total de 7.030 millions.

D'après le *Tableau du commerce* de 1904 (année fiscale finissant au 30 juin), 308 millions de ces matières premières étaient exempts de droits, et 181 millions en étaient passibles, soit 35 p. 100 du total. La proportion du droit pour les matières premières est de 25 à 30 p. 100. Si nous appliquons la proportion de 25 p. 100 seulement à un tiers des matières employées dans l'industrie, soit 2.500 millions de dollars, nous avons une charge de plus de 600 millions de dollars, soit plus de 3 milliards de francs qui pèsent rien que sur les matières premières aux États-Unis; et par ironie, on appelle le régime qui donne de tels résultats un régime de protection.

Tandis que les Américains mettent en pratique dans tous les actes de leur vie industrielle et quotidienne l'économie de l'effort, ils augmentent, par leurs droits de douane, les efforts qu'ils sont obligés de faire pour se procurer non seulement les produits étrangers dont ils ont besoin, mais encore les matières premières qu'ils trouvent chez eux.

CHAPITRE V

LA RÉPARTITION DU « TARIFF »

La laine. — Objets d'alimentation. — Objets agricoles exposés à une concurrence. — Nombre des personnes bénéficiaires des droits et des personnes tributaires des droits.

Il y a des matières premières lourdement frappées, comme la laine, dont les deux premières classes paient 11 et 12 cents la livre.

Que représente la protection de la laine au point de vue des intérêts agricoles? D'après le *Census*, la valeur des produits des 5.500.000 exploitations agricoles (farms) était estimée 5 milliards de dollars. La laine comptait dans ce chiffre pour 60 millions de dollars, soit moins d'un quart pour cent du total. Si le revenu de chaque exploitation agricole est estimé de 7 à 800 dollars, la laine représenterait le revenu de 70 ou 80.000 fermiers sur 5 millions et demi.

En fait, les fermiers ont seulement quelques moutons par surcroît; un petit nombre de capitalistes possèdent de grands troupeaux : c'est pour ceux-ci que le droit est établi, au détriment de l'industrie drapière.

Il y a une taxe de 25 cents par bushel (36 litres 3[illegible]) [illegible]r les pommes de terre; et les États-Unis ont été o[illegible] [illegible]s d'en importer, en 1902, 7 millions de bushels, qui [illegible]portèrent une taxe de près de 1.500.000 dollars.

Les œufs, les choux, les avoines et autres articles d'alimentation ont payé 9 millions de dollars.

La valeur des produits agricoles, d'après le *Census*, est de 4.739.000 de dollars. On considère cette estimation comme inférieure à la réalité. En chiffres ronds, mettons 5 milliards. M. Edward Atkinson examine quels sont les produits exposés à une concurrence étrangère[1].

Le riz, la graine de lin, le tabac, le houblon, le sucre (24 millions 1/2), la laine (45 millions), le tout monte à un peu plus de 169 millions; en y ajoutant les peaux, quelques fruits et noix, on arrive à 200 millions de dollars, soumis à la concurrence étrangère, ou 4 p. 100 du total, qu'il faut encore réduire, car la moitié de ces produits ne serait pas affectée par la suppression des droits.

Sur les 10 millions de personnes engagées dans les occupations agricoles, il n'y en a pas 200.000 qui soient exposées à subir une concurrence étrangère.

CLASSE I. — *Sont à l'abri de toute concurrence étrangère* :

Les fermiers, planteurs et surveillants	5.674.800
Les ouvriers agricoles	4.410.800
Les jardiniers, fleuristes	61.700
Les hommes et femmes employés dans la laiterie	10.800
Autres occupations agricoles	5.500
	10.163.600
Marchands de bois et ouvriers	72.000
Éleveurs, herbagers et marchands de bestiaux	85.000
Producteurs de résines	24.700
Bûcherons	36.000
	10.381.300
Moins les 200.000 ci-dessus	200.000
Restent	10.181.300

[1] *Facts and Figures. The Basis of Economic Science*, 1904.

Restent	10.181.300
Les personnes engagées dans des professions (juristes, médecins, fonctionnaires, etc.)	1.258.700
Les domestiques	5.580.600
L'industrie des transports	4.766.900
Total	21.800.000

Sont encore à l'abri de toute concurrence étrangère :

L'industrie du bâtiment	1.212.500
Le pétrole	24.600
Briqueterie	49.900
Mineurs et carriers (à peu d'exceptions)	563.800
Boulangers	79.100
Bouchers	113.900
Confiseurs (à peu d'exceptions)	31.200
Meuniers	40.500
Forgerons	226.400
Travail du fer et de l'acier (à peu d'exceptions)	290.600
Chaudronniers	33.000
Appareils de chauffage	12.400
Charrons	13.500
Fabricants de chaussures (à peu d'exceptions)	208.900
Corroyeurs et tanneurs (à peu d'exceptions)	42.600
Ébénistes (à peu d'exceptions)	35.600
Scieurs et raplanisseurs	161.600
Imprimeurs, lithographes (à peu d'exceptions)	155.100
Autres industries diverses	696.000
Pêcheries et huitres (moins les pêcheurs en eau profonde)	60.100
Mécaniciens et chauffeurs (moins quelques-uns compris dans les classes II et III, soit 23.000)	200.000
	4.300.000

Classe II. — *Personnes qui seraient à l'abri de la concurrence étrangère, si les matières premières dont elles se servent n'étaient pas frappées de droits.*

Constructeurs de machines	283.100
Industries textiles (moins les industries de produits de luxe, 67.000)	50
Tailleurs, modistes, habillement et lingerie (moins l'industrie de luxe, 7.400)	90.
A reporter	1.6[illegible]

Report	1.683 100
Tabac et cigares (à peu d'exceptions)	131.400
Manufacturiers et employés (moins 3.000 portés à la classe III)	240.000
Petites industries diverses	653.000
	2.707.500
A reporter à la classe III des industries de luxe	312.000
Restent pour la classe II	2.395.500

CLASSE III. — *Industries exposées à la concurrence étrangère.*

Agriculture	200.000
Pêcheurs en eau profonde	8.000
Tissus	67.000
Vêtement	7.400
Gants	2.200
Manufacturiers et employés	3.000
Ajouter les personnes reportées de la classe II	312.000
Nombre probable des personnes exposées à la concurrence étrangère	600.000

D'après le *Census*, la population totale engagée dans des occupations ayant le gain pour objet, est de 29.074.000. Si on en déduit 600.000 personnes, il reste 28.474 personnes n'ayant pas intérêt à la protection ou dont les occupations sont tributaires des industries protégées. C'est une proportion de 2 p. 100.

Dans cette démocratie, instruite, intelligente, ayant conscience de ses droits, la majorité du suffrage universel donne à ses représentants ordre de la charger d'impôts privés, et au profit de qui? Au profit d'une infime minorité. La démocratie américaine, sous ce rapport, est aussi aveugle que la démocratie française qui donne des profits et garantit des revenus à moins 5 personnes sur 100[1].

[1] Voir *suprà*, liv. IV.

CHAPITRE VI

LE COMMERCE AMÉRICAIN

Exportation des objets fabriqués. — Part de l'Europe. — Part de la France. — Développement des importations françaises malgré le tarif Mac Kinley. — Périls contradictoires. — Les bas et les hauts salaires. — Part des exportations dans les industries.

Le commerce extérieur des États-Unis a pris un développement considérable. Non seulement il comprend les exportations d'objets d'alimentation ou de matières premières comme le coton; mais les exportations de produits manufacturés ont augmenté beaucoup.

	Exportation totale des produits des États-Unis	Exportation des objets fabriqués	Proportion p. 100	Progrès sur la période précédente
	—	—	—	—
	dollars	dollars		dollars
1880 . . .	823.946.353	102.856.015	12,48	34.576.251
1890 . . .	845.293.828	151.102.376	17,87	38.246.361
1900 . . .	1.370.763.571	433.851.756	31,65	282.749.380
1904 . . .	1.435.171.251	452 445.629	31,52	18.593.873

Voici les dix articles qui forment 80 p. 100 de la totalité des objets fabriqués exportés :

	1902	1904
	—	—
	dollars	dollars
Papier et objets en papier .	7.312.030	7.543.7
Paraffine.	8.858.844	8.859.9
Objets en bois.	11.617.690	12.981.1
Pro luits étrangers, etc. . .	12.141 011	13.355.6

	1902	1904
	dollars	dollars
Matières agricoles	16.286.710	22.749.635
Cuirs et objets en cuir. . .	29.798.323	33.980.615
Cotonnades filées et tissées.	32.108.362	22.403.713
Cuivre.	41.218.373	57.142.079
Huiles minérales, raffinées.	66.218.004	72.487.415
Objets en fer et en acier. .	98.552.562	111.948.586

Si nous examinons la part de l'Europe dans le commerce des États-Unis, nous constatons qu'elle pourvoit à 50 p. 100 de leurs importations.

	Total des importations des Etats-Unis	Part de l'Europe	P. 100
	dollars	dollars	
1904. . . .	991.090.000	498.172.000	50,26

L'Europe absorbe près des trois quarts des exportations des États-Unis.

	Part de l'Europe	P. 100
1904.	1.057.901.000	72,42

Pour les objets manufacturés, la proportion est plus faible : la moyenne des exportations des objets manufacturés des États-Unis, pendant les années 1899-1902, a été de 396.400.000 dollars ; la part de l'Europe a été de 206.800.000 dollars, c'est-à-dire de 40 p. 100.

L'Amérique du Sud ne compte, au contraire, que pour 27 millions, soit de 6 à 7 p. 100.

Quelle est la part de la France dans le commerce des États-Unis, d'après les tableaux établis par leurs douanes ?

Exportations des Etats-Unis.

	En France	En Europe	Total
	dollars	dollars	dollars
902. . . .	71.512.900	1.008.003.900	1.381.719.400
903. . . .	77.285.200	1.029.526.600	1.420.141.600
904. . . .	85.005.700	1.057.901.601	1.460.868.000

Importations aux Etats-Unis.

	De France	D'Europe	Total
	—	—	—
	dollars	dollars	dollars
1902. . . .	82.880.000	475.161.900	903.320.900
1903. . . .	90.050.000	547.226.800	1.025.719.300
1904. . . .	81.134.000	498.172.600	991.090.900

La France vient, au point de vue de l'importance de son commerce avec les États-Unis, en troisième ligne pour l'ensemble des importations et des exportations : et elles sont à peu près au même niveau.

Le Tarif Mac Kinley n'a pas empêché le développement des importations françaises aux États-Unis. En 1896-1897, elles étaient de 67.530.000 dollars; et la moyenne annuelle de 1902 à 1904 était de 84 millions 680.000 dollars, soit une augmentation de 25 p. 100.

De même, en dépit du Tarif Méline, l'exportation des objets manufacturés des États-Unis en France, qui était, en 1892, de 6.049.000, s'est élevée à 26 millions 755.000 dollars en 1900, et à 16.786.000 dollars en 1903.

Ces chiffres prouvent que les tarifs de douane n'empêchent pas les peuples d'acheter les uns aux autres les objets dont ils ont besoin; seulement, ils les paient plus cher, et ils sont obligés soit d'en acheter moins chez eux, soit d'en acheter moins à l'étranger, soit de faire moins d'épargnes.

Certains protectionnistes européens voudraient bien vendre aux États-Unis, mais à la condition de ne leur rien acheter. Au fond, ils regrettent que Christophe Colomb ait découvert l'Amérique, et cependant il n'est pas indifférent à quantité de Français de leur expé environ 400 millions de francs de marchandises an. C'est un chiffre qui représente à peu près huitième du total de nos exportations.

Mais du moment que les Américains nous en envoient à peu près autant, ces personnes vous parlent à la fois du Péril américain et du Péril jaune.

Le Péril jaune! C'est l'invasion de l'Europe par les produits chinois et japonais. Pourquoi? parce que les salaires, très bas en Chine et au Japon, permettront l'envahissement de l'Europe par les produits chinois. Mais les mêmes personnes sont également effrayées par le Péril américain. Cependant, ce n'est pas le bas prix de la main-d'œuvre qui peut faciliter l'exportation des produits des États-Unis, puisque les salaires sont de 100, de 200 et de 300 p. 100 supérieurs à ceux des pays européens. *Si le Péril jaune existe parce que les salaires sont bas, il n'y a pas de Péril américain ; et si le Péril américain existe, malgré le taux élevé des salaires, alors il n'y a pas de Péril jaune provenant de la modicité des salaires.*

Mais il est bon de savoir quelle est la part des exportations des objets manufacturés relativement à la production des États-Unis.

Le capital engagé dans les établissements industriels des États-Unis est de 9.858 millions de dollars donnant 13.050 millions de produits annuels. Dix-huit industries représentent 5.064 millions de ce capital : ce sont donc les principales.

On peut les diviser en trois groupes [1] : 1° les industries intérieures; dans ce groupe se trouvent le gaz, la lumière électrique, la presse, la briqueterie, les wagons, etc. Elles représentent un capital de 1.651 millions, soit 33 p. 100 de 5.064 millions de dollars ;

2° Les industries qui peuvent exporter des objets d'alimentation et des matières premières : bois, viande

[1] W. R. Lawson. *American industrial problems.*

abattue, farine, etc. Elles représentent 1.159 millions de dollars, soit 23 p. 100 ;

3° Les industries dont les produits peuvent faire concurrence aux objets manufacturés des autres nations (fer et acier, textiles, coton et laine, produits chimiques, cuirs et souliers, machines agricoles, voitures et charrettes, etc.). Elles représentent un capital de 2.252 millions de dollars ou 44 p. 100.

Si, maintenant, nous prenons la valeur annuelle des produits, nous trouvons :

	Millions de dollars	P. 100
1er groupe	1.080	17 1/2
2e — (mat. prem. ou aliment.) . . .	2.272	39 1/2
3e — Objets manufacturés	2.493	43 »
	5.845	100 »

Si, nous plaçant au point de vue des fabricants qui évoquent ce Péril américain, nous comparons la valeur de la production et la valeur de l'exportation des objets manufacturés du troisième groupe, nous trouvons :

	Production	Exportations	
	1900	1900	1903
	millions de dollars	millions de dollars	millions de dollars
Fer et acier (et machines). . .	835,7	121,9	96,6
Textiles (coton manufacturé).	339,2	24,0	32,2
— (laine —).	427,9	1,3	1,7
Produits chimiques	202,6	13,2	13,6
Cuirs et chaussures	465,0	28,0	31,6
Machines agricoles.	101,2	16,0	21,0
Voitures et wagons	121	9,9	1(
	2.429,6	214,3	20

On voit que ce groupe industriel produit d'a d

pour l'usage des habitants des États-Unis. Ses exportations ne représentent que 8 à 9 p. 100 de sa production totale ; et elles sont limitées forcément par l'augmentation de prix de revient qui résulte pour elles des droits de douane.

CHAPITRE VII

CONCLUSIONS

1° Les hauts salaires ne proviennent pas de la protection, mais de la rareté de la main-d'œuvre habile; peu d'émigrants sont des ouvriers de métier; presque tous sont des manœuvres et des ouvriers agricoles : et parmi ceux-ci, les meilleurs deviennent rapidement *farmers*.

2° Les Américains sont trop modestes en attribuant leur prospérité à la protection. Elle vient, comme celle de tous les peuples, de leurs richesses agricoles, forestières et minières; de leur énergie, de leur génie mécanique et de leur capacité d'organisation; et le jour où ils n'auront plus qu'un tarif fiscal, au lieu d'un tarif protectionniste, ils prendront un nouvel essor.

LIVRE VIII

L'ÉCONOMIE NATIONALE ALLEMANDE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉCONOMIE POLITIQUE NATIONALE

Frédéric List. — Colbert rajeuni. — L'entité nation et la suppression de l'individu. — Contre Adam Smith. — Ses principes. — L'orthodoxie de M. Schmoller. — Fiasco.

Un Allemand, Frédéric List, après de longs voyages et séjours en Angleterre et aux États-Unis, publia en 1841 un ouvrage intitulé : *Le Système National d'Economie politique*. On n'y fit pas attention et il se tua.

Frédéric List rajeunissait le vieux système de Colbert. D'après lui, ce ne sont pas des individus qui produisent, qui vendent, qui achètent dans un pays, c'est la nation elle-même. Devançant le collectivisme, il faisait, des millions d'hommes qui forment une nation, une entité unique. Il opposait cette notion à l onomie individualiste qui considère que ce n'est l le Gouvernement qui fait vivre les contribuables, i is que ce sont les contribuables qui entretiennent l ouvernement.

List accusait le système d'Adam Smith de cosmopolitisme, parce qu'il considère que les lois de l'échange ne changent pas à chaque frontière; de matérialisme, parce qu'il sépare la science économique de la politique et autres considérations; d'individualisme, « parce qu'il ne comprend pas le caractère du travail social ».

Il formulait cette règle qui n'était pas neuve : « Une nation doit se suffire à elle-même ».

« Les hommes d'État doivent protéger les industries contre la concurrence de celles qui se trouvent dans une autre nation dont l'état industriel est plus avancé. »

Pour avoir copié Colbert, Frédéric List est devenu, en Allemagne, un grand homme qui, depuis 1879, gouverne ses gouvernants et inspire ses professeurs.

M. Schmoller, dans son discours inaugural comme recteur de l'Université de Berlin, a eu soin de prévenir les professeurs « qu'un pur disciple d'Adam Smith ne peut être utile » et que, par conséquent, tous doivent plier la science aux exigences de la politique ou « renoncer à leur chaire ».

Dans la session de l'*Institut international de Statistique* à Berlin, j'ai entendu M. Wagner invoquer, à propos de l'étude de la répercussion des droits de douanes, l'autorité de Bismarck comme présentant un caractère d'infaillibilité devant lequel tout statisticien n'avait qu'à s'incliner.

Quels ont été les résultats de cette « économie politique nationale » qui est un *instrumentum regni* et non la recherche de la vérité? A quels résultats ont abouti ses postulats et les moyens employés pour les réaliser?

Si je vois, depuis 1879, le prince de Bismarck appl
une politique économique destinée à ruiner sa pr
politique; depuis 1890, l'empereur Guillaume II, a

avoir suivi la même politique, la retourner complètement; et si je constate que, par une ironie à la Swift, les mesures employées pour assurer le travail national favorisent le travail étranger, j'en conclus que l'Économie politique Nationale n'a pas donné d'orientation utile à ceux qui l'ont suivie, et, que son titre pompeux ne cache que de vieilles pauvretés.

CHAPITRE II

DEUX POLITIQUES ÉCONOMIQUES CONTRADICTOIRES

I. Plaintes des agrariens. — II. Bismarck développant le socialisme qu'il combat. — Socialisme émollient contre Socialisme démocrate. — Traités Caprivi. — Répartition de la population par professions. — Renvoi aux champs. — Taxes sur l'alimentation. — III. Pour les populations du Nord-Est et du Sud contre la Westphalie et la Province Rhénane. — Leur importance. — Changer l'orientation. — Posadowsky. — Le blé et le seigle. — Répercussion. — IV. Le petit et le grand cultivateur. — Calcul de la répercussion. — Les institutions politico-humanitaires et la réalité d'après M. Arnold White.

I

L'Allemagne avait abaissé en 1894 le droit sur les blés à 3 marks 90 au moment où la France mettait un droit de 7 francs. Les agrariens se plaignaient d'avoir été sacrifiés aux industriels; et cependant n'étaient-ils pas les plus solides soutiens de l'Empire en général et de la Prusse en particulier?

Le chancelier de Caprivi avait eu pour but d'ouvrir des débouchés à l'industrie allemande; l'empereur Guillaume, en faisant voter le tarif de 1902, a eu pour but de fermer l'Allemagne à la concurrence agric

Le tarif de 1902 est un effort pour réagir contr drainage des populations vers les centres industriel pour les maintenir dans les professions agricoles.

II

Tandis qu'en 1879, M. de Bismarck poursuivait les socialistes et faisait contre eux des lois de proscription, il établissait des droits de douane qui devaient faire éclore l'industrie en serre chaude et épanouir le socialisme.

Il complétait ce chef-d'œuvre de logique, en établissant l'Office Impérial des Assurances, cataplasme émollient de socialisme bureaucratique qu'il croyait de nature à dissoudre le parti socialiste-démocrate. Résultat : 3.000.000 de voix pour les socialistes démocrates en 1904.

M. de Caprivi poursuivit cette politique industrielle par ses traités de commerce de 1891. Il pensait, avec raison, que la politique protectionniste qui pousse à la production, sans s'occuper des débouchés, est l'organisatrice des crises. Elle réussit, comme le prouvent les recensements de l'Allemagne. En 1871, la population rurale vivant dans des agglomérations de moins de 2.000 habitants était de 64 p. 100 et la population urbaine était de 36 p. 100; en 1895, les deux populations s'équilibraient : maintenant la population rurale n'est plus que de 46 p. 100 et la population urbaine est de 54 p. 100.

Voici, d'après le recensement de 1896, la répartition par professions.

	1882	1895
	p. 100	p. 100
Agriculture	43,38	36,19
Industrie	33,69	36,14
Commerce	8,27	10,21

L'empereur Guillaume, dont les discours d'Essen et de Breslau, en 1902, montrent la violente aversion contre les socialistes, a compris qu'un gouvernement du genre de celui qu'il entend pratiquer et conserver, commettait un suicide en jetant la population dans l'industrie. Il a voulu renverser toute la politique suivie depuis plus d'un quart de siècle, en y substituant une politique agrarienne. A-t-il l'illusion de renvoyer aux champs, en frappant leur alimentation, les ouvriers qui sont entrés dans la mine ou dans les usines? Jamais ce phénomène ne s'est produit. Réussira-t-il mieux à garder, d'une manière factice, attachés au sol, les cultivateurs qui auraient des velléités de le quitter, en faisant les ouvriers des villes tributaires de la propriété agricole? Le tarif de 1902 comporte pour les céréales un tarif minimum qui limitait les pouvoirs de ses négociateurs pour les traités de commerce. Le droit sur le seigle et l'avoine a été porté à 5 marks (6 fr. 25), ce qui fait une augmentation de 43 p. 100 pour le premier et de 78 p. 100 pour la seconde; le droit sur le froment a été porté à 5,50 marks (6 fr. 87), soit une augmentation de 57 p. 100; le droit sur l'orge pour la brasserie a été porté à 4 marks (5 francs), soit une augmentation de 100 p. 100. Le droit sur l'orge destiné à l'alimentation est de 1,13 mark. Le droit sur le bœuf est porté à 12 marks par 100 kilogr. du poids vif. On calcule en Allemagne sur un poids de 600 kilogr. et 58 p. 100 de rendement.

Quand M. de Bülow a déposé les traités de commerce au Reichstag, le 1er février 1905, il a eu soin, voulant flatter les agrariens, de dire que le porc qui pa- 5 marks, paiera de 12 à 14 et que le droit sera ainsi p que triplé. Cette déclaration a provoqué de violentes testations à l'extrême gauche. Mais alors M. de Bülo

dit aux sociatistes-démocrates : « Comment, vous protestez contre l'augmentation des droits de douane sur l'alimentation? Suivez donc l'exemple de la majorité radicale de la République française? Est-ce que ses députés n'ont pas voté eux-mêmes un droit de 7 francs sur le froment, par conséquent supérieur au nôtre? Est-ce qu'en 1903, ils n'ont pas porté les droits sur le poids vif de viande de bœuf à 20 francs les 100 kilogr., ce qui fait 35 francs pour le poids net et sur la viande de porc à 15 et à 25 francs? Qu'avez-vous à réclamer, quand bénévolement leurs électeurs consentent à payer 0 fr. 07 le kilogr. de pain et 0 fr. 35 le kilogr. de viande au-dessus du prix naturel de ces objets? Vous, vous payerez moins. »

M. de Bülow avait raison : la politique économique de la France a été, dans un sens contraire, aussi incohérente que celle de l'Allemagne, mais l'imitation de l'illogisme de l'une ne constitue pas une logique pour l'autre.

Naturellement ceux qui proposent une charge de cette nature, la font toute petite, ce qui en est la condamnation même. L'exposé des motifs disait que le tarif allemand représentait une moyenne de 9,4 p. 100 de droits, le tarif français de 9,6 p. 100, le tarif italien de 13,7 p. 100. Le nouveau tarif représentait une augmentation de 2,26 p. 100, mais M. Posadowski ajoutait que les traités de commerce ramèneraient l'augmentation de 1 à 1 1/3 p. 100. L'augmentation affectait 241 articles sur 946, soit le quart du total.

e tarif rencontra une forte résistance de la part des ialistes, des libéraux, de l'union libérale, des démotes du Sud; et naturellement les agrariens le trouent insuffisant; car ils ont pour caractéristique, s'ils

veulent empêcher de manger les autres, d'avoir un appétit formidable.

M. de Bülow, dans son discours au Reichstag, dit que le gouvernement considérait que le maintien des populations agricoles du Nord-Est et du Sud était de la plus haute importance pour pourvoir à l'alimentation de l'Allemagne et pour fournir des soldats à son armée.

L'empereur Guillaume a l'illusion de croire qu'avec quelques marks sur le blé, le seigle, les bœufs et les porcs, il peut changer l'orientation des populations de son Empire.

III

Toutes les forces de l'Allemagne ont une tendance à se porter à l'Ouest. Lubeck, qui a conservé les vestiges de sa splendeur quand elle était à la tête de la Ligue Hanséatique, n'a que 82.000 habitants.

Deux lignes indiquent le maximum d'intensité de la population : l'une va d'Aix-la-Chapelle à Breslau, et forme une bande au pied des montagnes du centre de l'Allemagne; l'autre suit la vallée du Rhin de la frontière suisse à l'embouchure de la Rühr.

Berlin a 1.888.000 habitants, Hambourg 705.000, Munich 500.000, Dresde 476.000, Leipzig 456.000, Breslau 422.000. Breslau est, à l'est de Berlin, la seule ville dont la population dépasse 400.000 habitants; sur huit villes dont la population excède 200.000 habitants, Stettin est la seule située à l'est.

A l'Exposition de Dusseldorf, un tableau indiq l'importance de la Westphalie et de la Province R nane dans la Monarchie Prussienne :

			P. 100
Surface	52.820	kilom. c.	15
Population	9.955.000	habitants.	29
Circulation des marchandises. .	97.445.000	tonnes.	45
Production en houille	72.187.000	—	71
— minerais	2.967.000	—	76
Production en fonte	4.706.000	—	81
— acier	3.647.000	—	86

Berlin est à peu près à mi-distance de la frontière est et de la frontière ouest de l'Allemagne; mais le forces vives de l'Allemagne sont à l'ouest.

L'Empereur, considérant que ces forces vives son inquiétantes, a voulu leur faire contrepoids et les empêcher de se développer.

Dans la séance du Reichstag, du 23 février 1905, le comte Posadowsky, ministre de l'Intérieur, exposa la politique agrarienne du gouvernement allemand. Au danger du « nervosisme » impatient de la vie publique et politique de l'Allemagne, il voulait opposer l'agriculture allemande qu'il appelait « l'ancre solide du vaisseau de l'État ». Comme contrepoids à la population flottante et mobile des villes, qui donnait au Reichstag la plus grande majorité radicale qu'il y eût dans le monde, il voulait opposer l'élément agricole permanent.

Il reconnaissait que cette politique, qui a pour objet de détourner les hommes des professions industrielles et commerciales, aurait pour résultat d'augmenter le prix de la vie. Il n'ajoutait pas que le gouvernement comptait sur elle pour augmenter leurs sympathies. pendant, il affirmait doctoralement, comme M. Chamrlain à Glascow, que cette cherté augmenterait le ux des salaires.

M. de Bülow a eu un mot admirable pour confondre

les socialistes démocrates par l'exemple de la France : « Cependant, a-t-il dit, le blé y joue un rôle beaucoup plus important dans l'alimentation qu'en Allemagne. »

En effet, en 1903, l'Allemagne n'a récolté que 35 millions de quintaux de froment, ce qui fait 62 quintaux par 100 habitants, tandis qu'en France, la récolte est de plus de 220 quintaux par 100 habitants. L'Allemagne a importé 22 millions de quintaux, soit 62 p. 100 de sa consommation. Ses exportations ont été insignifiantes. Cela lui donne à peu près un quintal métrique par habitant.

Si j'augmente ce chiffre d'un quart pour avoir la ration ordinaire d'un soldat français, déduction faite de la moindre alimentation des femmes, des enfants et des vieillards, chaque Allemand a 125 kilogr. de pain à sa disposition, alors qu'il devrait en avoir 360, chiffre de la ration normale française.

Le blé est encore un luxe en Allemagne, où il ne pousse pas dans la région du Nord. Pendant longtemps, les populations de l'Europe centrale n'ont vécu que d'avoine; aujourd'hui, la base de l'alimentation des Allemands est le seigle, qui pousse sur des collines et dans des terrains misérables qui ne supporteraient pas la culture du blé. Et encore l'Allemagne n'en produit pas suffisamment : elle en a importé 8 millions 800.000 tonnes en 1902-1903, et 3 millions en 1903-1904.

Les pommes de terre, d'un transport difficile, servent non seulement à l'alimentation, mais à la distillerie; et leur culture couvre 3 millions d'hectares, deux fois plus que la surface qu'elles occupent en France.

Mais l'Allemagne ne se suffit pas à elle-même. 1903, elle a importé 77 millions de quintaux de produ agricoles, valant 1.021 millions de marks, et, en 19 73 millions 500 valant 1.018 millions de marks, et

n'a exporté que 10 à 12 millions de quintaux, valant 141 millions et 161 millions de marks, soit 14 p. 100 des importations.

M. Noël dit de l'Allemagne : « Son troupeau s'est considérablement amélioré, car les importations ont baissé. » La baisse des importations peut tenir à d'autres causes qu'à l'amélioration du troupeau : mais en fait, de 1892 à 1902, l'importation, loin de diminuer, a passé de 18 millions de marks à plus de 73 millions.

Les Allemands s'étaient occupés de la répercussion des droits de douanes. Le professeur Conrad de Berlin comparant les prix du blé à Berlin et à Londres a établi que le prix à Berlin excédait celui de Londres des chiffres suivants :

	Marks
De 1886 à 1890	31 58 par tonne.
De 1891 à 1895	46 —
De 1896 à 1899	34 48 —

Le prix du seigle en entrepôt à Dantzig subissait les majorations suivantes sur le territoire allemand :

	Dantzig en entrepôt par tonne	Sur le marché allemand par tonne	Taux du droit par tonne
	marks	marks	marks
1885-1887	97 50	134	30
1888-1891	113 90	167 30	50
1892-1895	102 30	138	35
1896-1899	98 70	134	35

On a dit en Allemagne, comme en France, comme on le dit en Angleterre, que le consommateur de pain ne se pas la répercussion des droits de douane sur les gı ns ou les farines.

professeur Hirschfeld, dans une étude sur les pı nayés à Berlin pour la farine et le pain de seigle

de 1886 à 1898; M. le Dr Paul Mombert, dans un livre intitulé : *Le Poids annuel sur l'Ouvrier résultant des taxes sur les Blés*, ont montré que le prix du produit était subordonné au prix de la matière première. Ce dernier constate que la taxe sur le seigle de 35 marks par tonne prélève 4,56 p. 100 du revenu d'une famille d'ouvriers de dix personnes. Ces chiffres indiquent que les droits sur les objets d'alimentation constituent une prime contre les familles nombreuses.

IV

Naturellement, ce ne sont que les grands propriétaires qui sont intéressés aux droits de douane. La *Vossische Zeitung* demande si les petits cultivateurs qui n'ont pas de blé à vendre pourront en profiter. Un petit cultivateur produit 10 tonnes de seigle et en vend 1 tonne; supposons qu'il profite intégralement du droit de 5 marks par 100 kilogr. : le tarif protecteur lui donne donc 50 marks qui, répartis sur 100 quintaux métriques, lui donnent 0 fr. 60 par quintal.

Le grand propriétaire qui produit 1.000 quintaux peut en vendre 900. La protection lui donnera 4.500 marks qui, répartis sur la production totale, lui donnent 4 marks 1/2 (5 fr. 60) par quintal.

Les petits agriculteurs sont sûrs de ne pas y gagner et sont certains d'y perdre quand ils achèteront quelque chose.

On a chiffré la charge que ferait peser sur les Allemands le relèvement des taxes; voici, en résumé, le résultat obtenu :

	Taux du droit par 100 kil.	Importance de la récolte intérieure	Part des propriétaires fonciers	Quantités importées	Droits d'entrée perçus par l'Etat
	—	—	—	—	—
	marks	millions de q. mét.	millions de marks	millions de q. mét.	millions de marks
Blé	5 50	37	203 50	20	110 »
Seigle . .	5 »	95	475 »	8	40 »
Orge . . .	2 50	33	82 50	15	37 50
Avoine . .	5 »	75	375 »	4	20 »
			1.136 »		207 50

Soit pour les propriétaires fonciers et cultivateurs 1 milliard 136 millions de marks et 207 millions pour l'État. De ces chiffres il faut déduire ce que les cultivateurs emploient pour leurs propres besoins, soit environ 1/3. Leur part se réduit ainsi à 758 millions de marks. Mais, si on y ajoute ce qu'ils toucheront sur d'autres produits agricoles, on arrive aisément à 800 millions pour eux et à plus de 200 millions pour l'État, c'est-à-dire que la charge totale, de ce chef, dépassera un milliard de marks. C'est un demi-milliard de plus qu'actuellement.

Peut-être que l'Empereur, au lieu de se passionner pour les sanatoria, ferait mieux de laisser à ses sujets la liberté de manger du blé et du seigle; peut-être que Messieurs les Socialistes de la chaire, comme M. Schmoller, feraient mieux d'employer leurs accès de philanthropie à la défense des plus nombreux et des moins aisés contre cet impôt sur la faim qu'au service du paternalisme impérial; car les populations, protégées par les droits de douane à l'usage des riches, sont dans l'état que M. Arnold White, hier encore ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, dépeint dans les termes suivants : « L'alimentation en Allemagne pour les gens pauvres est abominable; dans nombre de centres industriels, des êtres humains vivent comme des animaux. La con-

dition des paysans en Prusse, en Silésie, en Thuringe est terrible. L'horrible misère est masquée par les institutions politico-humanitaires qui trompent les enquêtes superficielles faites à l'étranger. Ces institutions ne sont que le déguisement pitoyable de l'Etat Providence et tombent déjà en poussière[1] ».

Voilà les résultats de la politique protectionniste allemande au point de vue de l'alimentation et « du bien-être des classes ouvrières ».

1. *German Real Aim in Foreign politics. North American Review*, avril 1905.

CHAPITRE III

LE COMMERCE EXTÉRIEUR ALLEMAND[1]

Chiffres de douanes sans valeur jusqu'en 1880. — Les villes libres comprises seulement en 1889. — Les chiffres de 1889-1904. — Exportations. — Liquidations. — La fonte. — Malgré tous les efforts, les importations augmentent.

Mais on ne manque pas de célébrer le développement industriel de l'Allemagne et, quoique ses importations dépassent ses exportations, les peseurs de la balance du commerce ne cessent pas d'admirer les poids de plus en plus lourds qui en chargent les deux côtés.

Ils vont même jusqu'à faire des comparaisons entre le commerce de l'Allemagne en 1870 et le commerce de l'Allemagne en 1904. Or, l'Empire d'Allemagne n'existe que depuis 1871. Les évaluations jusqu'en 1880 sont sans valeur.

Ce n'est qu'en 1888 que Hambourg et Brême furent absorbées dans le Zollverein impérial. Les chiffres de douanes antérieurs à 1889 ne sont donc pas comparables aux chiffres actuels. Les personnes, qui comparent les derniers avec les premiers pour se donner l ·ie d'obtenir des pourcentages étonnants, commet- t une erreur qui annule leurs conclusions.

Voir le *Marché Financier*, par M. A. Raffalovich, année 1904, l é en août 1905.

Si on jette un coup d'œil sur le commerce spécial des importations et des exportations allemandes depuis 1889, nous trouvons les chiffres suivants :

	Importations	Exportations	Total
	—	—	—
	millions de marks	millions de marks	millions de marks
1889	3.989	3.165	7.154
1892	4.019	2.954	6.972
1895	4.121	3.318	7.645
1896	4.307	3.525	7.624
1897	4.681	3.635	8.316
1898	5.081	3.735	8.837
1899	5.483	4.207	9.690
1900	5.765	4.611	10.376
1901	5.421	4.431	10.354
1902	5.631	4.677	10.208
1903	6.003	5.015	11.018
1904	6.291	5.172	11.463

L'augmentation des exportations à partir de 1895 est due à la politique des traités de commerce de M. de Caprivi, que l'Empereur n'hésita pas, du reste, à sacrifier aux agrariens.

Dans les deux années 1902-1903 l'augmentation des exportations, loin d'être une preuve de prospérité, atteste la nécessité de la liquidation à laquelle donna lieu la crise de 1902.

Le tableau suivant relatif à la production et au commerce de la fonte en est la démonstration.

Fonte (en milliers de tonnes).

	Production	Importation	Exportation	Excédent exportation
	—	—	—	—
1899. . .	8.143	840	1.510	670
1900. . .	8.520	983	1.549	56[illegible]
1901. . .	7.880	401	2.347	1.9[illegible]
1902. . .	8.403	269	3.309	3.0[illegible]
1903. . .	10.086	916	3.481	3.1[illegible]
1904. . .	10.104	345	2.770	2.4[illegible]

Si l'on jugeait de la prospérité d'une industrie d'après les exportations, jamais l'industrie métallurgique de l'Allemagne n'aurait été aussi prospère qu'en 1902 et en 1903. Or, c'était la crise. On vendait au dehors parce qu'on ne pouvait vendre au dedans. Les affaires reprennent. La diminution des exportations indique une augmentation de la consommation intérieure.

Malgré ces deux années de crise, malgré tous les efforts faits pour développer l'exportation, elle ne dépasse pas 30 p. 100 pour l'ensemble de ces quatre années : et en 1904, alors que la production de la fonte atteint son maximum, l'exportation de la fonte recule ; et qu'est-ce que cela prouve ? Sinon qu'on en consomme plus à l'intérieur et que, par conséquent, l'activité industrielle est plus grande.

Les peseurs jurés de la balance du commerce doivent cependant trouver que l'Allemagne se ruine, car en dépit des cartels et des primes à l'exportation, les importations n'ont pas cessé de dépasser les exportations.

La moyenne des importations pendant les années 1900-1904 a été de 5.800 millions de marks ; celle des exportations de 4.800 millions de marks, soit un milliard en moins.

Cependant, ô ironie, tous les efforts de l'Economie politique Nationale tendent à développer les exportations.

CHAPITRE IV

LES PRIMES D'EXPORTATION ET LES CARTELS

Primes aux sucres et alcools. — L'organisation militaire de l'industrie. — Primes à l'exportation des cartels miniers et métallurgiques. — Avantages pour l'étranger. — « Donner de l'ouvrage aux ouvriers étrangers. » — L' « *Economie Nationale* » *subordonne l'industrie allemande à l'étranger et lui donne des cadeaux.* — Le cartel aboutit au trust des industries. — Confusion des industries. — Constitution de l'oligarchie industrielle. — Vain effort de fixer les prix. — Le Campanile de Venise et l'industrie sur pilotis.

Jusqu'au 1er septembre 1903, il y avait des primes d'exportation pour les sucres. L'alcool est bonifié de 16 marks par hectolitre.

Les autres primes sont données par les cartels, associations de producteurs qui ont enregimenté l'industrie sous l'œil bienveillant et avec la complicité du gouvernement. C'est la conception militaire du caporal Schlague appliquée à l'industrie.

Vraiment les résultats qu'elle a produits en Allemagne, que Raffalovich a fait connaître depuis longtemps et qu'il a condensés dans son livre récent sur les *Trusts et Cartels* [1], sont admirables.

En 1891, les cartels miniers et métallurgiques

1. Guillaumin, éditeur.

dèrent d'accorder des primes à l'exportation pour dégager le marché intérieur.

La prime était calculée d'après la situation géographique des usines près ou loin de la frontière. Les usines qui voulaient en bénéficier devaient soumettre leurs livres aux répartiteurs des bonifications.

Depuis 1901, les mines de la Ruhr produisent trop. La réduction théorique de leur production qui était de 15 p. 100 jusqu'au mois d'octobre 1901 a été portée à 20. Mais il faut pousser à l'exportation et le syndicat a augmenté la retenue pour frais généraux et pertes sur la vente de 3 p. 100 en 1900 à 6 p. 100 en 1901-1902. La prime payée par les mines qui produisent au delà du tonnage prévu pour elles, et l'indemnité allouée à celles qui produisent moins, ont été élevées de 50 pfennigs à 1 mark.

Les cartels pouvaient augmenter la consommation intérieure en baissant leurs prix : mais ils ne le veulent pas. Ils réservent toutes leurs faveurs pour l'étranger.

Les chefs des cartels n'ont consenti à réduire que de 17 à 15 marks les prix du coke de haut fourneau, de 10 à 9,50 celui des houilles à coke, quoique les quantités vendues en 1901 aient diminué de 13 p. 100 sur 1900.

Le cartel vend à 12 marks 50 la tonne aux Belges, aux Français, aux Luxembourgeois, le coke qu'il vend 15 marks à ses compatriotes. On a même cité un contrat à 11 marks la tonne avec une usine de Bohême.

On croirait, à entendre les panégyristes des cartels emands, qu'il sont tous engrenés les uns dans les tres d'une manière si parfaite qu'il n'y a pas de frotnent entre eux. Or, certains cartels sont des oppres-

seurs pour ceux qui emploient les matières qu'ils fournissent.

Ainsi en 1899, les constructeurs de navires fluviaux de Rehmscheid achetaient en gare d'Essen 200 marks les tôles qui étaient vendues franco chantier hollandais à 180 marks. Ils avaient intérêt à réimporter en Allemagne du matériel de construction allemand acheté en Hollande.

Les fabricants de couteaux de Manchester recevaient de l'acier allemand meilleur marché que ceux de Solingen.

Le fer en barre était vendu à l'intérieur par le cartel Rhéno-Wesphalien 95 marks, à l'étranger 80 marks, et, pendant le mois de septembre 1902, 72 marks.

Les lamineries anglaises et belges établissaient leur prix de revient sur le bas prix auquel ils pouvaient se procurer du fer allemand ; et les lamineries allemandes qui exportent 60 p. 100 de leur fabrication, devaient vendre à l'étranger au même prix, tout en payant leur matière première de 18 à 32 p. 100 plus cher.

Ce cartel qui vend des produits demi-ouvrés à l'étranger avec prime dérobe ces produits à l'industrie de son pays. Cette combinaison est surtout préjudiciable aux ouvriers dont l'intervention est d'autant plus grande que le produit est plus fini.

Loin de protéger le « travail national », le cartel donne de l'ouvrage aux ouvriers étrangers.

Voici un exemple tout à fait frappant des diverses phases par lesquelles peut passer un cartel.

En 1900, le syndicat du papier en a fait hausser le prix de 33 p. 100. Naturellement, cette hausse a p duit ses effets habituels : augmentation de la prod tion, création de nouvelles fabriques, installation nouvelles machines

Des usines non syndiquées ont fait concurrence aux usines syndiquées. Le syndicat a été obligé d'imposer une réduction de production de 45 p. 100 à ses adhérents.

Ses adhérents se sont soumis, mais seulement pour les qualités de papier qui étaient comprises dans l'entente ; et ils ont reporté toute leur activité sur les papiers qui étaient restés en dehors.

De là, surproduction. Pour dégager le marché intérieur, le syndicat force l'exportation. On offre pour l'étranger du papier avec 10 ou 15 p. 100 d'écart : les négociants en gros d'Hambourg obtiennent à 19 ou 20 pfennigs ce qu'on vend 22 ou 23 aux consommateurs nationaux.

Or, ceux-ci sont en partie des industriels qui transforment le papier et qui exportent la moitié de leur production. Ils se trouvent ainsi placés dans une situation d'infériorité à l'égard de leurs concurrents étrangers.

En septembre 1904, l'*Association pour la défense des consommateurs de l'acier* demi-ouvré protesta contre la situation que lui faisait le *Verband* en leur vendant 5,50 marks les Knüppel, 4 marks les platines de plus qu'aux Anglais et demandait l'abaissement du demi-ouvré d'au moins 5 marks. Le *Verband* refusa en alléguant la prime d'exportation de 15 marks.

Des primes d'exportation permettent de jeter des marchandises à demi fabriquées sur le marché étranger à bien meilleur compte qu'on ne les achète en Allemagne. Nombre de ces produits, d'origine allemande, mme le fer et le coke, servent aux Anglais qui les hètent à faire concurrence aux Allemands pour les oduits finis, non seulement sur les marchés étrans, mais même sur le marché allemand.

L'industrie allemande surchauffée compte sur l'étranger pour écouler son surplus à venir, et elle est ainsi dans sa dépendance. *L'Économie nationale de List aboutit à subordonner l'industrie allemande à l'étranger et à lui faire des cadeaux.*

D'après les admirateurs des cartels, on croirait qu'il suffise qu'un cartel s'établisse pour tuer toute concurrence. On vient de voir comment il provoquait la concurrence. Il la provoque encore d'une autre manière.

Les usines sidérurgiques ont voulu s'affranchir de la tyrannie du cartel des mines, et celles qui l'ont pu exploitent elles-mêmes des mines; la production des usines non syndiquées ne cesse d'augmenter : en 1899, elle était de 11,9 ; en 1900, de 12,6 ; en 1901, de 13,1 millions de tonnes.

Mais les usines qui sont obligées de subir les conditions du cartel se trouvent placées dans un état d'infériorité à l'égard de celles qui peuvent se procurer elles-mêmes la matière première.

Les chefs des cartels avaient eu soin de répéter qu'il fallait les distinguer des trusts et qu'ils laisseraient la vie aux petits et aux moyens producteurs. Naturellement, le contraire s'est produit.

Dans le bassin de la Ruhr, le syndicat des houilles n'a qu'un seul concurrent, l'État qui a acheté des mines de houille; et il a si bien subordonné l'industrie de la métallurgie qu'un haut fourneau ne peut pas fonctionner, s'il n'est pas complété par la propriété de la houille. Mais une aciérie avec laminoir est à son tour écrasée, et il en résulte que le même établissement doit comprendre la mine, le haut fourneau et l'aciérie. C'e trust obligatoire, la confusion des industries au lie leur répartition selon la loi de la division du trava

Ainsi, à Rote Erde, il existait dix-neuf entrep

indépendantes, mines de houille, hauts fourneaux, mines de fer; seize ont été absorbées par les trois sociétés : Gelsenkirchen, Schalke, Aachener Hutten.

M. Gothein, membre du Reichstag et de la Commission chargée d'étudier les cartels, déclare que les grands établissements mixtes ont écrasé les petits, les simples lamineries qui n'ont reçu aucun avantage de la protection.

M. Gothein affirme qu'aucun pays ne peut produire du fer à aussi bas prix que l'Allemagne. Par conséquent, ce n'est point la protection qui assure le succès de sa métallurgie, mais elle constitue l'oligarchie industrielle au détriment de la petite et de la moyenne industrie.

« Le capitaliste, dit M. Oppenheimer, consul d'Angleterre à Stuttgard, le capitaliste qui est en état de produire sa propre matière demi-ouvrée, qui possède des mines, des hauts fourneaux, a tout intérêt à ce que le syndicat maintienne cette politique des prix, car il produit sa matière première à un taux raisonnable et devient pour le produit fini un concurrent redoutable à celui qui est obligé de s'adresser au syndicat pour cette même matière première. »

Tous les protectionnistes ont pour idéal de fixer les prix. C'est une des tâches des cartels. Les prix de divers produits sidérurgiques montrent qu'ils n'atteignent pas plus cet objet que les autres.

	1890	1894	1901	1902
Fonte de puddlage. .	90	45	85	60
Fer en barre	187	95	130	85
Tôle	260	120	200	160
Rails d'acier.	165	110	120	95
Fils de fer	180	93	150	120

onc, le syndicat n'est pas parvenu à stabiliser

les prix. Il n'est pas parvenu à les maintenir au niveau de 1890.

Dans une *Note sur les Cartels et le Gouvernement*, la Chambre de commerce de Stuttgard signale l'utilité de ces hommes, dénoncés par les protectionnistes comme par les socialistes, sous la qualification d'intermédiaires. Ces intermédiaires servent souvent de tampons entre producteurs et consommateurs. Or, les cartels les suppriment ou restreignent leur liberté, non seulement en ce qui touche le prix, mais encore la qualité et la quantité de la marchandise.

Elle considère que, dans les périodes de crise, ils retardent l'assainissement du marché, le rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande. Loin d'empêcher les crises, les cartels peuvent les précipiter, comme l'a prouvé l'exemple de l'Allemagne.

M. Chamberlain menaçait l'industrie anglaise de l'écroulement du Campanile de Venise. La comparaison n'était pas juste, car l'industrie anglaise, sans cartels, sans primes d'exportation, est une industrie saine, loyale, dont on connaît la situation exacte d'après les cours; c'est au contraire l'industrie allemande qui se lézarde facilement comme l'a prouvé la crise de 1902-1903, et qui risque de subir le sort du Campanile de Venise, car en elle tout est artifice, rien n'a de base solide; c'est une industrie sur pilotis.

CHAPITRE V

LE NOUVEAU TARIF ET LA FRANCE

I. Les alarmistes et le nouveau tarif. — La matière des spécialisations. — Ce que nous achetons à l'Allemagne et ce que nous lui vendons. — Différence des prix entre les objets importés et les objets exportés. — II. Les traités de commerce de février 1905. — III. L'article 11 du traité de Francfort. — « La vigilante attention des Pouvoirs publics. »

Naturellement, il a fait verser beaucoup d'encre en France. Tout de suite les alarmistes, qui sont toujours sûrs de trouver des oreilles complaisantes, ont poussé des cris d'orfraie, et ont fait appel « à la vigilance des Pouvoirs publics. »

Le tarif allemand a été conçu dans l'étroit esprit de la bureaucratie prussienne. Elle a voulu, à l'égard de la France, éluder un certain nombre des conséquences de la clause de la nation la plus favorisée, stipulée par l'article 11 du traité de Francfort. Son procédé a consisté à multiplier les numéros du tarif des douanes, de telle sorte que telle et telle spécialité, que nous expédions en Allemagne, n'est pas comprise dans les traités de com-
ɜrce qu'elle a conclus.

Certes, je ne dirai pas que de pareilles mesures soient
nature à faciliter nos débouchés, mais il suffit de
ir le caractère de notre commerce pour comprendre

que ces mesures ne peuvent avoir de profondes répercussions sur notre industrie.

Qu'est-ce que nous vendons à l'Allemagne et qu'est-ce que nous lui achetons ?

Je prends les chiffres du rapport Noël[1].

D'après le tableau de la douane française :

Commerce spécial	Importation de France en Allemagne	Exportation d'Allemagne en France
—	—	—
1901	401.200.000 fr.	443.400.000 fr.
1902	418.200.000	487.300.000

Je dois dire que ces chiffres ne concordent pas du tout avec les chiffres de la douane allemande cités page 18 et avec ceux que je trouve dans un document allemand : 1902, importations de la France en Allemagne 306 millions de marks (soit 382 millions de francs) ; exportation de l'Allemagne en France, 253 millions de marks (soit 316 millions de francs).

Il eût été d'autant plus intéressant que, dans un document parlementaire, on trouvât l'explication de ces divergences que M. Noël se sert tantôt des chiffres donnés par la douane française et tantôt des chiffres donnés par la douane allemande.

Je ne vais me servir que des chiffres donnés par la douane française, en ajoutant les quantités aux prix, ce qui est indispensable.

En 1902, nous avons importé d'Allemagne neuf catégories d'objets pour une valeur de plus de 15 millions de francs chacune.

1. Fait au nom de la sous-commission chargée *d'examine différents tarifs douaniers étrangers*, *19 juin 1903*.

	Quantités	Valeurs
	—	—
	quintaux	francs
Machines et mécaniques .	301.900	34.780.000
Houille.	17.184.200	36.700.000
Papier, cartons, lins . . .	63.100	23.200.000
Tissus de coton	11.500	20.000.000
Produits chimiques (non compris les engrais) . .	390.000	20.300.000
Orfèvrerie et bijouterie . .	138.000	16.600.000
Peaux et pelleteries brutes.	43.800	16.000.000
Poteries, verres, cristaux.	254.000	15.600.000
Minerais de toutes sortes.	10.746.000	15.500.000

Nos exportations sont moins concentrées ; on n'en trouve que six qui dépassent 15 millions de francs et, parmi celles-là, nous trouvons les laines et déchets de laine pour 74 millions de francs, les peaux et pelleteries brutes pour 30 millions, le coton brut pour 15 millions.

En dehors de ces matières premières, nous trouvons trois objets qui caractérisent la production française :

	Quantités	Valeurs
	—	—
Vins	254.000 hect.	24.532.000 fr.
Tissus de soie	2.686 quint.	18.448.000
Vêtements et lingerie.	1.598 —	18.974.000

Le reste de nos exportations est disséminé par petites sommes et en petites quantités.

M. Noël dit : « L'Allemagne fait donc une concurrence redoutable à nos charbonnages, à nos machines, à nos papiers, livres et estampes. »

Le charbon est une matière première ; nos mines ne p vent en produire toute la quantité nécessaire : nous n ons donc pas à nous plaindre de cette importa- t .

nous importons des machines, c'est apparemment

pour nous en servir, et, pour que nous les importions, malgré les droits qui les frappent, c'est probablement parce que ceux qui veulent les utiliser ne les trouveraient pas en Erance.

Quant au papier, je lis dans le rapport de la Commission des Valeurs de douane (p. 317) que « l'importation des papiers ordinaires se trouve majorée de 40 ou 50 p. 100 par les droits de douane chez le consommateur ».

Quant aux estampes, lithographies, gravures, ce n'est pas le talent qui nous manque. Ne pouvons-nous produire que plus chèrement ? Alors, il faut examiner pourquoi, ce que les protectionnistes se gardent de faire.

Nous importons pour 20 millions de produits chimiques, et nous n'en envoyons en Allemagne que pour 5 millions 1/2. Certes, l'Allemagne a fait de très grands progrès dans cette industrie, qui semble fort bien adaptée à l'intellect de ses industriels. Ils ont su appeler la science à leur aide et préparer des collaborateurs dans des laboratoires où se mêlent la théorie et la pratique. Les produits chimiques que nous achetons sont des matières premières, et, en vendant à l'Allemagne une somme égale à peu près au quart du chiffre que nous importons, nous prouvons que l'Allemagne ne les a pas monopolisés.

L'Allemagne nous achète des tissus de soie pour 18 millions et nous en vend pour 11.840.000 francs. Il est probable qu'ils ne sont pas de même qualité; car, à l'importation, les tissus de soie unis noirs sont estimés 47 francs et à l'exportation 75 francs ; les t[illegible] écrus respectivement à 68 francs et à 75 francs.

Pour les vêtements et la lingerie, nous expo[illegible] 18.974.000 francs ; l'Allemagne nous expédie [illegible]

5.145.000 francs. Sous ce titre identique, il est peu probable que les produits soient de même qualité et de même prix.

Plus l'Allemagne sera riche, plus elle aura besoin de nos vins fins, des objets élégants et somptueux que nous savons produire mieux qu'aucun autre peuple. En 1887, nous lui vendions pour 13.233.000 francs de soie et pour 3.887.000 francs de vêtements et de pièces de lingerie cousues.

Les progrès industriels de l'Allemagne, au lieu d'en refouler l'exportation, l'ont développée.

Les traités de commerce conclus par le gouvernement allemand avec l'Italie, la Belgique, la Russie, la Roumanie, la Suisse, la Serbie, l'Autriche-Hongrie, ont été votés en février 1905. Ils doivent entrer en vigueur en 1906 et prendre tous fin au 31 décembre 1917.

Nous constatons d'abord que l'Allemagne, dans la crise protectionniste qu'elle subit, n'a pas cru pouvoir se passer de traités de commerce. Elle a voulu changer la politique adoptée par le chancelier Caprivi, mais elle a conservé l'instrument.

Puisque M. Noël s'est livré à un aperçu historique du progrès commercial de l'Allemagne, il eût été intéressant qu'il montrât le développement des échanges entre la France et l'Allemagne, et il se fût aperçu que ni l'une ni l'autre nation n'avaient à se plaindre de l'article 11 du traité de Francfort, qui soumet les deux pays « au régime du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée ». Mais la Chambre de commerce de Paris a fait observer que l'article 11 ne vise cette condition que pour six nations : l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche, la Russie. Or, il paraît que l'Allemagne a étendu la clause de la nation la plus favorisée à plus de quarante! Quel épouvantable

malheur! On compte dans ce nombre la République de Saint-Marin et les îles Hawaï, et, alors, si l'Allemagne appliquait aux trente-quatre autres Etats que ceux qui sont compris dans le traité de Francfort la clause de la nation la plus favorisée, la France se trouverait dans une situation inférieure!

Et on cite comme exemple l'arrangement conclu entre les Etats-Unis et l'Allemagne le 10 juillet 1900; et, en effet, les Etats-Unis ne sont pas compris dans l'article 11. Mais que dit l'article 1er de cet arrangement? Que l'Allemagne concède aux Etats-Unis les droits réduits qu'elle a concédés à qui? Précisément aux nations énumérées dans l'article 11.

A propos des tarifs du nouveau traité, M. Noël « appelle la vigilante attention des Pouvoirs publics ». Pourquoi? De nouveaux tarifs pourraient frapper nos fruits. Ce serait fâcheux; mais pouvons-nous répondre en frappant les fruits allemands, qui ne viennent pas chez nous? Les nouveaux tarifs seraient plus lourds pour nos vins; et M. Noël parle d'un arrangement conclu avec l'Espagne. Soit. Sommes-nous disposés comme l'Espagne à offrir quelque chose à l'Allemagne? M. Noël proposerait une augmentation de droits sur les cuirs comme tarifs de représailles. Trouve-t-il que nous soyons trop bien chaussés?

Nous avons le droit de mettre tous les tarifs que nous voudrons, puisque nous ne sommes pas liés par des traités de commerce. Mais M. Noël croit-il que c'est par des taquineries de ce genre que nous ouvrirons des débouchés en Allemagne et ailleurs? Ces taquineries frapperaient tout le monde, en vertu de la clause de la tion la plus favorisée.

Nous devons nous estimer heureux que des di mates qui n'en prévoyaient, ni l'un ni l'autre, les co

quences, M. de Bismarck et M. Pouyer-Quertier, l'aient introduite dans le traité de Francfort. Quant à demander une modification quelconque à cet article 11 tant que le traité de Francfort continuera d'avoir son effet, jamais un ministre des Affaires étrangères français n'y consentira. Je pense qu'il n'y a pas besoin de dire pourquoi.

CHAPITRE VI

CONCLUSIONS

Le gouvernement allemand, en faisant la politique protectionniste de 1879, a développé les centres industriels et a constitué des serres chaudes pour le socialisme démocratique.

Le gouvernement allemand, en faisant la politique agrarienne de 1902, a donné des arguments aux socialistes pour augmenter leur force.

Le gouvernement allemand, en provoquant la formation des cartels, a travaillé à justifier la théorie de Karl Marx sur la concentration des capitaux dans les industries.

Le gouvernement prussien, en achetant des mines, en faisant partie du syndicat du sel de potasse et du syndicat des tubes, en exploitant les chemins de fer, met en pratique la théorie collectiviste du Marxisme qu'il combat théoriquement et politiquement.

Les cartels sont la négation de la liberté du travail. Ils appliquent, à tout industriel qui veut garder son indépendance, la formule inquisitoriale : *Compelle intrare.*

Les prix sont les baromètres économiques : seuls indiquent la rareté ou l'abondance.

Le protectionnisme essaye de figer les cours. Les c tels les faussent ; il en résulte que les hommes qui

dirigent et ceux qui les subissent sont toujours en dehors de la vérité, soit au delà, soit en deçà.

L' « Economie nationale allemande », qui avait pour but de développer le travail national par l'organisation des cartels et des primes à l'exportation, favorise le travail étranger et provoque des concurrences, non seulement à l'extérieur, mais capables de lutter sur le marché intérieur.

Toute prime à l'exportation est un cadeau aux dépens du pays qui la paye, de même que toute taxe douanière est un impôt.

Les augmentations factices de l'exportation constituent le pays qui s'y livre à l'état de banqueroute, conformément au paragraphe 3 de l'article 585 du Code de commerce : « Il a fait des achats pour revendre au-dessous du cours. »

LIVRE IX

LES STATISTIQUES DOUANIÈRES, LA BALANCE DU COMMERCE ET LA BALANCE ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES STATISTIQUES DOUANIÈRES

I. *L'usage des statistiques.* — Les ignorants. — Ce qu'il y a sous les chiffres. — L'œuvre de l'*Institut International de Statistique.* — Statistiques agricoles internationales et le major Craigie. — La statistique des valeurs mobilières et M. Alfred Neymarck. — II. Quantités et valeurs. — Le tableau annuel de *The Economist.* — III. La détermination des valeurs. — La déclaration et les Commissions des Valeurs de douane. — IV. Lieux d'origine et de destination. — V. Le douanier et la statistique. — Il n'est que fiscal. — Son mépris pour la monnaie. — VI. Le Transit. — VII. *Chiffres belges et chiffres français.* — Différences. — VIII. Produits nationaux exotiques. — IX. Les mystérieux. — X. Tableau belge modèle. — Commerce général : double emploi. — Système anglais. — XI. La Balance du commerce n'est pas ce qu'en pensent les badauds.

I. — L'USAGE DES STATISTIQUES.

Quand un homme ne se sert des statistiques pour soutenir une thèse, vous l'entendez dire à aplomb : — Ce sont des chiffres cela !

Alors il arrive très souvent que, comme il n'a p

ie servir de cet instrument dont il n'a pas l'habitude, es chiffres qu'il invoque prouvent exactement le contraire de ce qu'il voulait démontrer. Immédiatement, l s'écrie : — La statistique, c'est inutile! N'en parlons plus.

Vous qui repoussez la statistique pour déterminer les faits sociaux, vous ressemblez au commerçant ignorant ou malhonnête qui méprise la comptabilité.

Mais par eux-mêmes les chiffres ne signifient rien. Qu'expriment-ils? Comment, par qui, et dans quel but ont-ils été établis? L'*Institut International de Statistique* rend, depuis 1887, les plus grands services à la science en essayant d'unifier les statistiques et de les soumettre à un contrôle de plus en plus rigoureux. Je me suis servi des statistiques agricoles; mais personne mieux que le major P. G. Craigie, secrétaire du *Board of Agriculture*, particulièrement chargé de la statistique, n'en a mieux montré les difficultés et les lacunes dans ses Rapports à l'*Institut International de Statistique* sur les statistiques internationales de l'agriculture.

En 1894, l'Institut a chargé M. Alfred Neymarck de la statistique internationale des Valeurs Mobilières, et, à chaque session, M. Alfred Neymarck lui soumet un rapport.

Depuis 1887, Sir Alfred Bateman, qui était contrôleur du commerce au *Board of Trade*, essaye, avec le concours de l'*Institut International de Statistique*, de poursuivre l'unification des méthodes qui servent à établir les statistiques du commerce international, dans les divers pays, de manière à permettre de les comparer e[illegible] elles. Certes, certains progrès ont été réalisés, m[illegible] son Rapport de 1905 montre encore combien nous s[illegible]nes loin du but à atteindre.

Angleterre, depuis l'*Annual Statement* de 1903, on

a essayé de classer les importations et les exportations par groupes identiques, selon le système adopté dans la plupart des autres pays, sauf aux Etats-Unis où la classification adoptée pour les importations diffère de celle adoptée pour les exportations. Mais l'Angleterre a joint le tabac aux objets d'alimentation.

Toutes les nations n'adoptent pas le même ordre de classification. Le *Pig iron*, la fonte, est comptée parmi les objets fabriqués en Angleterre et aux Etats-Unis ; elle est comptée parmi les matières premières en France et en Allemagne.

II. — Quantités et valeurs.

Je vois qu'un pays a importé ou exporté tant de milliards dans une année, qu'il a importé tant de centaines ou tant de dizaines de millions de tel ou tel objet dans une année, et alors on compare ces millions aux millions d'une autre année. Mais quel était le prix des marchandises dans cette année ? Quel est le prix actuel des marchandises ? Et comment ces prix ont-ils été établis dans les chiffres de douane ? Par qui ont-ils été établis ?

Tous les ans, *The Economist* compare, dans une étude, la quantité et la valeur du commerce de l'année qui vient de finir avec l'année précédente. En voici les résultats :

	1904		1903
	Valeur d'après les rapports	Valeur d'après les prix de 1903	Valeur d'après les rapports
	—	—	—
	milliers de liv. st.	milliers de liv. st.	milliers de li
Importations nettes (commerce spécial).	481.040	480.129	473.
Exportation de produits britanniques.	300.818	298.949	290

Si l'Angleterre avait payé pour ses importations le même prix qu'en 1903, ses importations se seraient élevées à 480 millions de liv. sterl. Donc, il y a une augmentation dans la quantité des importations égale à la différence qu'il y a entre 473 millions et 480, c'est-à-dire 1,50 p. 100. Il en est de même avec les exportations. En 1903, elles s'élèvent au chiffre de 290.800.000 liv. sterl. Calculées au même prix qu'en 1903, elles s'élèveraient à 298.941. Il y a donc entre les deux années une augmentation de quantité proportionnelle à la différence entre 290.8 et 298.949 qui est de 8.149.000 liv. sterl. Soit de 2.80 p. 100.

Si on réunit les importations et les exportations, on a :

	Liv. st.
Valeur actuelle du commerce britannique :	—
En 1903	763.826.000
En 1904	779.078.000
Augmentation due aux quantités . . .	15.252.000
	ou + 2 p. 100.

Si on examine les changements de prix, on a pour les importations 0,62 p. 100 et pour les exportations 0,35 p. 100.

	Liv. st.
Valeur actuelle du commerce britannique pour 1904, calculée aux prix de 1903. . .	— 779.078.000
Valeur actuelle donnée par les rapports. .	781.858.000
Augmentation due à l'augmentat. des prix.	2.780.000
	ou + 0,36 p. 100.

En un mot, l'augmentation totale du commerce extérieur pour l'année 1904, relativement à l'année 1903, n tant à 18.032.000 liv. sterl. provient donc, pour 1 52.000 liv. sterl. ou plus des 5/6, de l'augmentation d quantités importées et exportées et pour 2.780.000 o oins d' 1/6 de l'augmentation des prix.

III. — Détermination des valeurs.

Mais comment sont établies les valeurs, données par les tableaux des douanes?

Jusqu'en 1854, en Angleterre, elles avaient pour base les prix remontant à deux siècles: aussi font-ils rire, les protectionnistes, comme M. Byng, qui prennent les chiffres de 1820 ou de 1840 comme points de comparaison avec les chiffres actuels. De 1854 à 1870, le *Board of Trade* établit ses statistiques d'après les prix actuels; depuis 1870, les prix enregistrés sont ceux que donnent les marchands d'après les transactions, et comme, sauf pour une dizaine d'articles, ils ne sont pas soumis à des droits de douanes, ils n'ont aucun intérêt à ne pas faire des déclarations sincères. Cette absence de préoccupation fiscale donne aux chiffres de la douane anglaise une certitude qu'ils n'atteignent dans aucun autre pays; mais en même temps, ils laissent le douanier complètement indifférent puisque leur valeur ne constitue aucune base de perception.

La douane anglaise n'évalue pas; elle enregistre les déclarations de valeur au port de débarquement ou d'embarquement. Le *Board of Trade* n'apprécie pas. Il constate. C'est le système positif. Mais, même pour établir les chiffres anglais, on est obligé d'avoir recours à une moyenne qui n'indique pas les cours extrêmes et les variations qui se sont produites aux diverses époques de l'année. Ce système n'est suivi qu'en Portugal et en Russie.

En Belgique, les deux systèmes sont appliqués; toutes les marchandises soumises à des droits *ad rem*, on accepte la déclaration; pour d'autres marc

dises, on a recours à une commission des valeurs de douane qui fixe chaque année les « valeurs officielles ». Le relevé des marchandises dont le taux d'évaluation a été modifié est publié, chaque année, dans l'appendice du *Tableau général du Commerce*.

Ces commissions apprécient, estiment; elles sont le plus souvent composées d'hommes fort compétents, mais intéressés dans les prix qu'ils ont à constater; et, quoique ces prix soient déjà ceux du passé, ils peuvent calculer qu'ils auront une influence sur l'avenir. Dans les Rapports fort remarquables de la Commission des Valeurs de Douane en France, il est facile de trouver trace de certaines préoccupations autres que celle de la simple vérité. En voici l'aveu naïf dans le Rapport de la Commission des douanes de 1860: « D'après les explications fournies par les Commissaires de la 4e Section, le prix réel du kilogramme de ruban serait de 122 fr. 50. En ne le portant qu'à 112 fr. 50, la Commission chargée de la fixation du prix moyen de cet article a voulu compenser ce qu'il y avait d'excessif dans le chiffre total de l'exportation, qui comprenait le poids brut au lieu du poids net demandé par l'administration des douanes ».

Dans certains pays, comme la Grèce et la Roumanie, la revision des valeurs n'a lieu qu'à de longs intervalles. En Hollande, on enregistre les valeurs déclarées pour les marchandises frappées de droits, tandis qu'une Commission des valeurs de douane fixe la valeur des marchandises exemptes; mais il paraît que, sauf pour quelques infimes détails, elle ne s'est livrée à aucune ·sion depuis bon nombre d'années.

·eaucoup de pays publient maintenant des tableaux ·asuels de leur commerce, mais quels prix donnent-' Ceux établis l'année précédente? Ils n'ont donc

aucun rapport avec la réalité et la revision n'a lieu souvent qu'à la fin de l'année suivante.

Quelle est la valeur donnée aux importations? Sir Alfred Bateman, en position d'être bien renseigné, croit qu'en Espagne et en Roumanie, la valeur des importations est surchargée des droits de douane. Aux Etats-Unis les valeurs des marchandises sont prises au lieu d'embarquement, à l'exclusion du fret et de l'assurance, mais on compte la valeur de l'emballage. Il paraît en être de même en Russie.

En Belgique, les valeurs officielles ajoutent, au prix de la marchandise sur le lieu de provenance, les frais d'expédition et de transport jusqu'à la frontière. On voit quelle incertitude résulte pour la comparaison de ces chiffres entre les diverses nations.

Les valeurs d'exportation, au Danemark, comprennent le fret à destination, tandis qu'aux Etats-Unis, les marchandises étrangères réexportées des entrepôts sont estimées à leur valeur d'importation qui ne comprend ni le fret ni l'assurance.

Toutes les administrations de douanes ne comptent pas de la même manière les tares. Souvent on ne sait pas si on se trouve en présence d'un poids net ou d'un poids brut, comprenant l'emballage. En France, ce n'est qu'à partir de 1860 qu'on a commencé à tenir compte de la tare dans l'évaluation des valeurs exportées. Pendant longtemps, l'administration enregistrait, pour les soieries entre autres, le poids brut des caisses, et on voyait s'élever, pendant la période 1855-1860, la moyenne des exportations de rubans à 118.685.000 francs à la grande stupéfaction de la fabrique de Saint-Etienne qui pouvait pas retrouver, dans ses comptes, un pa chiffre d'affaires.

Aujourd'hui encore, en France, tandis que pour

commerce général, il n'y qu'une colonne indiquant le poids net, il y a, pour le commerce spécial, deux colonnes, l'une portant : quantités exportées « au brut » et l'autre « au net ». Pour les pièces de lingerie cousue, la première colonne nous donne, en 1903, 771.445 kilogr. et la seconde 424.925. Il y a donc relativement au poids des étoffes, 81 p. 100 en plus d'emballage. Pourquoi mentionner ce poids qui expose à toutes sortes de confusions et de quiproquos, et qui force de poser, à toute personne qui parle des quantités du commerce extérieur français, cette question préalable : « Parlez-vous du poids brut ou du poids net? »

IV. — Lieux d'origine et de destination.

Les lieux d'origine ne sont, pas plus que les lieux de destination, toujours faciles à déterminer.

Certaines nations essaient de donner le lieu d'origine et la nation à laquelle la marchandise est destinée. Ce sont : l'Allemagne, l'Autriche, la France, le Portugal, la Suisse; les autres, l'Angleterre, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Grèce, la Hollande, l'Italie, la Norvège, la Russie, la Suède, ne s'occupent que du pays d'où elle est importée ou bien où elle est expédiée.

Puisque tous les objets qui vont en Angleterre sont mentionnés comme originaires du pays où ils ont été embarqués, d'après les tableaux du commerce britannique, jamais l'Angleterre n'a rien reçu de la Suisse ou la Bolivie. Leur a-t-elle expédié davantage?

Dans un volume supplémentaire aux deux volumes l'*Annual Statement*, on a essayé, en 1905, de donles origines et les destinations réelles; mais il

y aura toujours des erreurs, par exemple en cas de consignation de marchandises dans d'importants ports de mer du Continent Européen.

L'Espagne avait essayé de faire un travail du genre de celui qu'on a entrepris en Angleterre et elle y a renoncé.

D'après les « Observations préliminaires » au *Tableau général du Commerce* en Belgique, les articles 120 et 143 de la loi générale du 26 août 1822 imposent aux importateurs et aux exportateurs l'obligation d'indiquer dans leurs déclarations la provenance et la destination des marchandises.

La statistique commerciale n'étant pas une statistique de production, mais bien une statistique d'échanges internationaux, ce n'est pas le pays d'origine des marchandises qu'il y a lieu d'y indiquer, c'est le pays de provenance.

Ce principe est le seul exact. Toutefois, en Belgique, il est atténué par la recommandation aux receveurs d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour obtenir du commerce la déclaration des pays de provenance et de destination *réelles*.

Il est probable qu'elle laisse très froid le douanier belge comme elle laisserait très froid le douanier de tout autre pays.

V. — Le douanier et la statistique.

Le douanier n'est pas un statisticien. C'est un agent fiscal; et la fiscalité seule l'intéresse. Il ne s'occup. la marchandise qu'au point de vue de la perceptio pèse, il mesure, il évalue dans les importations objets taxés. Il ne s'occupe des autres que pour dé

vrir s'ils ne dissimulent pas une fraude. Autrement ils ne l'intéressent pas.

Quant aux exportations, elles lui sont parfaitement indifférentes. Il ne s'occupe pas de celles qui passent dans les malles du voyageur et quant à celles qui remplissent les wagons ou les navires, il se contente des déclarations de l'expéditeur.

En Angleterre, aux Etats-Unis, la déclaration de valeur faite à l'exportation est sujette à vérification par l'agent de la douane, et, dans le premier pays, l'expéditeur qui déclare une valeur inférieure est susceptible d'une amende. Je doute que cette sanction ait été souvent mise en usage.

En France, l'abolition des droits de sortie a supprimé tout contrôle sur les déclarations d'exportation, bien que l'article 19 de la loi du 16 mai 1863 porte « que l'exemption des droits, soit à l'entrée, soit à la sortie, ne dispense pas de faire aux douanes les déclarations prescrites par la loi, selon les spécifications et unités énoncées au tarif général, sous peine de 100 francs d'amende à défaut de déclaration. » La déclaration est obligatoire, sa précision est facultative. La loi du 22 février 1872 l'a soumise à un droit de 0,10 (sans décimes additionnels) par colis, par mètre cube pour les marchandises en vrac, par tête d'animaux vivants ou abattus. Cette taxe une fois perçue, le douanier est tranquille. Que l'expéditeur envoie ici ou là, peu lui importe, puisqu'il n'a rien à percevoir; qu'il lui déclare une valeur inférieure, dans le but de diminuer les droits que son expédition aurait à payer dans le pays destinataire, cela ne la ,arde pas. M. de Foville, ancien directeur de la Mon- e à Paris, a donné dans son rapport à l'*Institut Inter- 'ional de Statistique* sur les *Eléments de la Balance ›nomique des Peuples*, un exemple caractéristique de

cette indifférence du douanier à l'égard des objets qui ne présentent pas un intérêt fiscal. Quand, il y a quelques années, la Monnaie de Paris fabriquait des roubles et fractions de roubles par millions pour la Russie, ils étaient expédiés de Paris à Dunkerque, puis de Dunkerque à Hull et de Hull à Saint-Pétersbourg. Or, on n'en trouve pas la moindre trace dans les tableaux de la douane française. Il est vrai que la douane anglaise les mentionnait à ses importations et à ses exportations, alors qu'ils n'avaient été que transbordés.

Il y a une vingtaine d'années, en Italie, M. Carlo Ferraris a fait contrôler les chiffres de la douane pour les entrées et sorties de numéraire par les communications des grands établissements de crédit. Logiquement, elles devraient constater des mouvements inférieurs; or, elles donnent souvent des chiffres supérieurs à ceux de la douane. En 1891, ils étaient le double pour l'or importé et le quadruple pour l'or exporté.

VI. — Le transit.

Il est difficile de déterminer la part des marchandises en transit.

Aux Etats-Unis et en Espagne, elles ne sont pas comprises dans le commerce général; en Italie, depuis 1900, elles sont exclues et les seules marchandises passant dans les entrepôts sont comprises dans le commerce général.

En Angleterre, les marchandises transbordées en connaissement ne sont pas comprises dans les comp du commerce annuel et sont placées dans un com séparé.

La Statistique Belge distingue dans le mouvem

commercial des marchandises le Commerce général et le Commerce spécial.

« Le Commerce général embrasse : à l'*importation*, tout ce qui est entré en Belgique, sans avoir égard à la destination ultérieure des marchandises (pour l'entrepôt, pour la consommation ou pour le transit); à l'*exportation*, toutes les marchandises qui passent à l'étranger, sans distinction de leur origine belge ou étrangère.

« Le Commerce spécial comprend : à l'*importation*, les marchandises qui sont déclarées pour la consommation intérieure lors de l'importation ou de la sortie d'entrepôt; à l'*exportation*, les marchandises belges, ainsi que les marchandises étrangères nationalisées.

« Il arrive fréquemment que, pour se soustraire aux formalités inhérentes au transit, le commerce déclare pour la consommation des marchandises libres, sauf à les déclarer ultérieurement pour l'exportation. Il en résulte que le chiffre du Commerce spécial, à l'importation et à l'exportation, se trouve souvent grossi au détriment du transit. C'est ainsi, par exemple, que les grains autres que l'avoine, les peaux brutes, les matières animales brutes, les résines et autres marchandises libres de droits d'entrée, destinés au transit, sont déclarés d'abord pour la consommation et ensuite pour l'exportation. La douane se voit forcée de relever les marchandises dans le commerce spécial lorsqu'elle n'a pas la preuve ou la conviction qu'elles auraient dû être expédiées en transit. »

L'administration reconnaît ainsi la difficulté de distinguer la destination des marchandises.

VII. — Chiffres belges et chiffres français.

Nous pouvons considérer que les chiffres fournis par les douanes de France et de Belgique sont parmi ceux qui peuvent inspirer le plus de confiance. Si nous comparons ceux qu'elles donnent pour leurs pays respectifs, voici ce que nous trouvons :

Commerce général pour 1903.

	Chiffres français		Chiffres belges	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
	—	—	—	—
	milliers de tonnes	milliers de francs	milliers de tonnes	milliers de francs
Importations en France.	7.410	358.000	7.445	643.589
Exportations en France.	2.730	647.000	3.137	814.566

Commerce spécial pour 1903.

	Chiffres français		Chiffres belges	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
	—	—	—	—
	milliers de tonnes	milliers de francs	milliers de tonnes	milliers de francs
Importations en France.	»	299.180	6.773	393.074
Exportations de France.	»	566.166	2.496	412.302

La comparaison de ces chiffres nous montre que tandis que la Belgique évalue à plus de 393 millions les marchandises du Commerce spécial envoyées en France, la douane française n'en reconnaît d'origine belge que pour 299 millions, soit une différence de 94 millions, ou de 23 p. 100 en moins. Pour les exportations de France en Belgique, nous trouvons des chiffres fran s'élevant à 566 millions, les chiffres belges seuler à 412 millions, soit 154 millions en moins ou 27 p.

La différence se produit dans les deux cas du côt

pays exportateur. C'est la preuve que les marchandises envoyées de France en Belgique, ou de Belgique en France, au titre du commerce spécial, ne font en réalité que transiter.

Cette explication est confirmée par les totaux des exportations de France en Belgique :

	Chiffres français	Chiffres belges
Commerce général . . .	647.000.000 fr.	814.500.000 fr.
Commerce spécial . . .	566.000.000	412.300.000
	1.213.000.000 fr.	1.226.800.000 fr.

Le total est à peu près le même ; seulement la douane française a indiqué au Commerce spécial 154 millions que la douane belge a comptés dans le Commerce général.

Mais, si nous faisons le même travail pour les exportations de Belgique en France, nous trouvons :

	Chiffres français	Chiffres belges
Commerce général . . .	358.000.000 fr.	643.500.000 fr.
Commerce spécial . . .	299.000.000	393.000.000
	657.000.000 fr.	1.036.500.000 fr.

Ici, nous avons, entre les deux évaluations, une différence de 379 millions, soit de 36 p. 100, qui montre combien, même dans les pays où les tableaux de douane sont les mieux tenus, les chiffres présentent d'obscurités qui doivent rendre prudents ceux qui veulent en tirer argument.

VIII. — Produits nationaux exotiques.

Belgique, pour 1904, je vois dans le Commerce ıal, à l'entrée, 40.377.000 kilogr. de coton brut, et

une note dit : « Indépendamment de cette quantité, il a été importé, pour la consommation, 59.299.000 kilogr. qui ont été déclarés ultérieurement à l'exportation comme marchandise belge. Afin de faire connaître, autant que possible, la mise en consommation réelle, cette quantité a été déduite de l'importation (commerce spécial) et reportée dans le mouvement commercial de transit. A défaut de renseignements sur la provenance réelle d'une grande partie du coton déclaré à l'exportation, la déduction a été faite, par pays de provenance, proportionnellement au chiffre total de l'importation ».

En France, au moins jusqu'en 1903, car nous n'avons pas encore, au mois de septembre 1905, le *Tableau du Commerce* pour 1904, nous n'opérons pas cette déduction. Nous pouvons voir, dans le Commerce spécial, un chiffre de 47.800.000 francs de coton en laine qui vient grossir le chiffre de nos exportations nationales.

En France, nous avons exporté, en 1903, pour 1 million 600.000 francs d'indigo comme produit national; j'ai été étonné que la Belgique, en 1904, n'ait pas fait pour l'indigo ce qu'elle a fait pour le coton, car je trouve qu'elle a exporté 40.427 kilogr. d'indigo qui, certainement, n'avaient pas été récoltés sur les bords de la Meuse ou de l'Escaut.

En Belgique, le minerai de cuivre est confondu avec d'autres minerais; mais en France, nous comptons au Commerce spécial une exportation de 2.320.000 francs, tandis qu'au Commerce général elle est de 2.233.000 fr.

IX. — Les mystérieux.

En France, nous comptons une exportation de pe fines au Commerce général de 185.580 grammes va

11.134.000 francs, et au Commerce spécial une exportation de 183.991 grammes valant 11.039.460 francs. Ces perles ne sont pas plus nationales que le minerai de cuivre, et cette corrélation des chiffres du Commerce général et du Commerce spécial indique qu'il y a confusion. On ne trouve pas le mot perles fines dans le répertoire belge.

En France, le mot diamant ne se trouve pas dans le répertoire du *Tableau du Commerce*, on ne le rencontre pas non plus dans l'énumération des diverses sortes de bijouterie. Il en résulterait donc que la France n'importerait ni n'exporterait un seul diamant. Le *Tableau général du Commerce* de Belgique contient la note suivante qui explique la situation de ce commerce à l'égard de la douane : « L'extrême valeur du diamant, pour un volume et un poids insignifiants, fait que les importations et les exportations de cette marchandise s'opèrent presque exclusivement à l'insu de la douane. D'après les renseignements fournis par M. le Président de la Chambre de commerce d'Anvers, les diamantaires anversois ont importé, en 1904, des diamants bruts pour environ 80 millions de francs. Si l'on ajoute à cette somme le montant des salaires payés aux ouvriers, et si l'on en déduit la valeur des diamants vendus dans le pays, on peut estimer à 85 millions de francs la valeur des diamants taillés qui ont été exportés. »

Certes, il est indispensable que la statistique donne les quantités et les valeurs; mais on voit, par cet exemple, que ce n'est pas facile; et ensuite ceux qui raisonnent sur les statistiques commettent une grosse (ur, s'ils amalgament comme des unités de même (re, les kilogrammes de joaillerie ou de soieries et] tonnes de houille ou de minerai.

X. — Tableau belge modèle.

J'ajoute que le *Tableau général du Commerce* de Belgique est un modèle que je voudrais voir imiter par toutes les autres nations. D'abord, il paraît vers le 15 juin. En tête, il contient des observations préliminaires qui indiquent les données sur lesquelles sont établies les estimations de quantités et de valeur, les tares, les conditions de la constatation des mouvements du numéraire, la classification des marchandises qui bénéficient de l'admission temporaire, etc... Il publie un résumé présentant l'ensemble du commerce de la Belgique avec les pays étrangers depuis 1831, un tableau de l'outillage économique de la Belgique, avec graphiques et cartes. Enfin, en ouvrant une page, on trouve à la fois les importations et les exportations, le Commerce spécial et le Commerce général, le transit, les quantités et les valeurs avec le taux d'évaluation. Tous ceux qui se servent des tableaux de commerce des divers pays souhaitent que toutes les administrations douanières suivent l'exemple que donne celle de la Belgique.

Mais pourquoi maintenir, comme en France, les deux chiffres du Commerce général, entrées et sorties? Je préfère de beaucoup le système anglais qui donne la totalité des importations et qui distingue les exportations des produits anglais et les réexpéditions.

Voici comment sont établis les chiffres du commerce belge :

Commerce général pour l'année 1904.

Importations	4.426.000 fr.
Exportations	3.849.000

Selon le mot de Pouyer-Questier, un ami entre dans une maison, il en ressort, cela fait deux amis. De même une tonne entre dans un entrepôt, elle en ressort, cela fait deux tonnes. D'après le système anglais, voici comment le tableau serait établi :

Importations.	4.426.000 fr.
Exportation de produits belges. . .	2.183.000
Réexportation de produits étrangers.	1.666.000

Le double emploi est supprimé.

XI

Je viens de montrer les incertitudes que présentent les chiffres de douanes et toutes les difficultés que rencontre celui qui veut les comparer entre eux. S'ils sont utiles pour indiquer certains rapports, il ne faut pas y attacher une importance superstitieuse. Sur une surface grande comme les quatre cinquièmes de celle de l'Europe, les 82 millions d'habitants des États-Unis commercent entre eux sans qu'il y ait de tableaux des importations et des exportations d'État à État.

Les *Tableaux du Commerce Extérieur* séduisent surtout les personnes qui ne savent pas encore que si la balance du commerce était une vérité, tous les peuples riches se ruineraient toujours, et les peuples endettés s'enrichiraient toujours.

CHAPITRE II

LA BALANCE DU COMMERCE ET LA BALANCE ÉCONOMIQUE

I. — La Balance du Commerce. — MM. de Foville et Gruber. Définition de la Balance Économique. — II. Détermination de la Balance Économique en Autriche-Hongrie. — III. Tableau de la Balance Économique. — Détermination du crédit et du débit. — Les importations de marchandises vont au crédit. — Chaque Gouvernement doit faire établir une Balance Économique.

I. — Définition de la Balance Économique.

Quand les importations dépassent les exportations, M. Edmond Théry écrit, dans ses petits livres statistiques : déficit.

Dans tous les pays, même en Angleterre, les protectionnistes continuent à raisonner d'après les chiffres de la Balance du commerce. Ils trouvent tout naturel qu'elle soit constamment favorable à Haïti, au Pérou, à l'Espagne, à la Grèce et toujours défavorable à l'Angleterre, à la France, à l'Allemagne. Il est vrai qu'elle est encore favorable aux États-Unis, mais cela changera quand ils auront moins de dettes en Europe.

A la session de l'*Institut International de Statisti*
de Londres, M. E. de Foville et M. Ignaz Gruber, c
de division au ministère des Finances d'Autriche, c

muniquèrent chacun un travail sur la *Balance Économique* entre les peuples.

Tous deux mirent de côté la Balance du Commerce en présence de hauts fonctionnaires allemands qui se réclament de l'Économie Nationale de List; il y avait des Anglais chamberlainistes; cependant pas un seul n'osa soutenir que la Balance du Commerce était la preuve de la situation économique d'un pays.

Pour donner une définition exacte de la Balance Économique des peuples, on doit commencer par une série d'éliminations. Il ne faut pas la confondre avec la richesse d'un peuple. Il ne faut considérer que ceux de ses capitaux qui font fonction économique avec les autres peuples en général ou certains peuples spécifiés. Pour l'obtenir, on doit dégager les gains et les pertes résultant de certaines entrées ou de certaines sorties, qu'on peut classer sous quatre chefs : 1° hommes; 2° marchandises; 3° minerais; 4° valeurs mobilières et instruments de crédit.

Dans son *Traité des Changes étrangers* paru en 1863, M. Goschen avait constaté que les dettes réciproques, provenant de causes diverses, étaient le premier et le plus important facteur dans la détermination du mouvement des échanges extérieurs. Un Allemand, Adolf Sœtbeer, si célèbre par ses études sur les prix des métaux précieux, remplaça l'expression « la Balance du Commerce » par la « Balance des Payements » (Zahlungsbilanz). M. Ignaz Gruber en donne la définition suivante : « La représentation arithmétique des résultats du mouvement économique total d'une nation.

c les autres, dans un temps donné, rapportés à la eur de la monnaie, avec les différents genres de nsactions établis en débit et en crédit, est la déternation de cette balance entre les deux. »

Plus simplement on peut dire :

La Balance Économique de chaque peuple comprend la totalité, à un moment donné, des paiements faits ou reçus par lui, et des engagements pris par lui ou envers lui.

II. — Détermination de la Balance Économique en Autriche-Hongrie.

La tâche de déterminer la Balance Économique de l'Autriche-Hongrie s'imposait au gouvernement, mais présentait des difficultés particulières; car, si l'Autriche-Hongrie avait suspendu la frappe de l'argent, elle avait une circulation de papier. Les institutions financières de l'Autriche-Hongrie sont semblables à celles des nations occidentales, mais certaines importantes provinces de la Monarchie sont encore fort arriérées. Il fallait enfin l'adhésion des deux Parlements, le Parlement autrichien et le Parlement hongrois, pour accomplir la réforme monétaire. On décida qu'elle se ferait en trois étapes : d'abord l'établissement d'une nouvelle monnaie basée sur l'étalon d'or, la constitution d'une réserve pour l'assurer, et enfin la reprise des payements en espèces.

Le travail de M. Ignaz Gruber est le résultat des études destinées à la réalisation de ce programme. On estime, d'après le taux du change du louis d'or français, la valeur respective des monnaies et des papiers en circulation depuis la suspension de la frappe de l'argent.

Depuis le 28 février 1903, le papier monnaie d'[illegible] disparu; mais la reprise légale du payement en esp[illegible] n'a pas encore eu lieu. Pour savoir si la situation [illegible]nomique était suffisamment saine et organique[illegible]

assez forte pour la faire, le gouvernement a poussé l'enquête aussi loin que possible en laissant à ceux qui la dirigeaient complète liberté de recherche et de constatations. « Notre conscience scientifique, dit M. Ignaz Gruber, ne nous aurait pas permis la construction d'une Balance Économique ayant une apparence de complaisance. » Les résultats obtenus ont dépassé comme prévision toute espérance.

III. — Tableau de la Balance Économique.

La Balance économique de l'Autriche-Hongrie comporte 14 colonnes en millions de couronnes (la couronne = 1 fr. 05).

Le signe + représente *en plus* aux importations; le signe — exprime le contraire. Les chiffres en italiques sont basés sur des conjectures.

ANNÉES I	BALANCE des paiements pour intérêts dividendes amortissements de valeurs mobil. étrangères II	BALANCE du commerce international des valeurs mobilières III	PAIEMENTS résultant de l'établissement de sociétés étrangères dans la monarchie IV	BÉNÉFICES des compagnies étrangères établies dans la monarchie V
	(En millions de kronen.)			
1892. . . .	— 326	— 62	+ 12	— *8*
1893. . . .	— 326	+ 100	» »	— *8*
1894. . . .	— 326	+ 61	» »	— *8*
1895. . . .	— 327	+ 66	+ 3	— *8*
1896. . . .	— 332	+ 134	+ 1	— *8*
1897. . . .	— 336	+ 140	+ 8	— 11
1898. . . .	— 344	+ 81	+ 35	— 11
1899. . . .	— 343	— 25	+ 50	— 10
1900. . . .	— 337	+ 103	+ 41	— 4
1901. . . .	— 350	+ 170	+ 5	— 2
Total . . .	—3,347	+ 768	+ 155	— 78
Maximum .	— 350	+ 170	+ 50	— *11*
Minimum .	— 326	— 62	» »	— 2
Moyenne. .	— 335	+ 77	+ 16	— 8

ANNÉES	BALANCE du commerce spécial des marchandises VI	PAIEMENTS à l'étranger de la marine militaire VII	BALANCE des transactions internationales financières pour les ch. de fer et la marine marchande VIII	BALANCE des paiements internationaux causés par l'immigration ou l'émigration IX
	(En millions de kronen.)			
1892. . . .	+ 237	— 7	+ *30*	+ 1
1893. . . .	+ 326	— 8	+ *33*	+ 8
1894. . . .	+ 234	— 7	+ *33*	+ 13
1895. . . .	+ 81	— 9	+ *36*	+ 6
1896. . . .	+ 178	— 11	+ *36*	+ 14
1897. . . .	+ 54	— 12	+ *39*	+ 16
1898. . . .	+ 5	— 12	+ *39*	+ 22
1899. . . .	+ 294	— 14	+ *42*	+ 21
1900. . . .	+ 313	— 9	+ *42*	+ 43
1901. . . .	+ 287	— 9	+ 45	+ 62
Total . . .	+2,009	— 98	+ 375	+ 2[illegible]
Maximum	+ 326	— 14	+ 45	+ [illegible]
Minimum .	+ 5	— 7	+ *30*	+ [illegible]
Moyenne. .	+ 201	— 10	+ 38	+ [illegible]

ANNÉES	SOMMES reçues des visiteurs étrangers X	TOTAL des crédits des colonnes II à X XI	TOTAL des débits des colonnes II à X XII	DIFFÉRENCE entre les totaux des colonnes XI et XII XIII	BALANCE du commerce international des métaux précieux XIV
	(En millions de kronen.)				
1892. . . .	+ *40*	+ 320	— 403	— 83	+ 132
1893. . . .	+ *40*	+ 507	— 342	+ 165	+ 260
1894. . . .	+ *40*	+ 381	— 341	+ 40	+ 21
1895. . . .	+ *40*	+ 232	— 344	— 112	+ 57
1896. . . .	+ 42	+ 405	— 351	+ 54	+ 55
1897. . . .	+ 45	+ 302	— 359	— 57	+ 96
1898. . . .	+ 53	+ 235	— 367	— 132	— 75
1899. . . .	+ 55	+ 462	— 392	+ 70	— 28
1900. . . .	+ 53	+ 595	— 350	+ 245	— 22
1901. . . .	+ 61	+ 630	— 361	+ 269	+ 132
Total . . .	+ 469	+ 4,069	— 3,610	+ 459	+ 628
Maximum .	+ 61	+ 630	— 403	+ 269	+ 260
Minimum .	+ *40*	+ 232	— 341	— 132	— 75
Moyenne. .	+ 47	+ 407	— 361	+ 46	+ 63

Les colonnes XI, XII, donnent la situation indiquée par les dix premières, et la colonne XIII donne la différence entre les crédits indiqués par la colonne XI et les débits indiqués par la colonne XII. La moyenne du crédit n'est que de 46 millions de couronnes.

Mais ce crédit n'est obtenu que parce que la balance du commerce spécial des marchandises (colonne VI), a donné une moyenne annuelle de 201 millions au crédit, c'est-à-dire un excédent d'importation. Sans cet excédent d'importation, il faudrait retrancher 201 millions de la colonne XI, et alors nous aurions :

Col. XI : total des crédits . . 407 — 201 = 206
Col. XII : total des débits. 361

Différence en moins. 155

La Balance Économique se solderait donc par 155 mil-

lions de déficit au lieu de 46 millions d'excédent.

Il résulte clairement de ce tableau que, pour l'Autriche-Hongrie, comme pour toute nation, *le crédit, c'est l'excédent des importations*; *le débit, c'est l'excédent des exportations*. On trouve faible ce crédit quand il est ramené à 46 millions de couronnes. Heureusement que les 63 millions de couronnes des métaux précieux le relèvent; mais cette moyenne n'est obtenue que par des importations d'or qu'on s'est procuré en l'achetant, comme on aurait acheté du drap.

Mais même si on les retranchait du déficit de 155 millions qui résulterait de la suppression du crédit de 201 millions aux importations, il resterait encore un débit de 92 millions, au lieu du crédit de 46 millions.

Donc, l'excédent des importations en marchandises est un bénéfice.

Il est atténué, par quoi? par des excédents d'exportation.

L'Autriche-Hongrie a dû payer pour intérêts, pour dividendes, pour amortissements de capitaux étrangers, une somme moyenne annuelle de 35 millions de couronnes. Elle a encore dû payer, pour profits aux compagnies étrangères, établies dans le pays, 8 millions de couronnes, et pour payement des dépenses extérieures de la marine militaire 10 millions.

Le tableau de M. Gruber prouve que, plus un pays doit payer au dehors pour intérêts et emprunts que son gouvernement ou ses citoyens ont contractés, plus sa Balance Économique tend à charger le plateau des exportations et à décharger celui des importatio

Il en résulte la démonstration que *dans la B e Économique de chaque peuple, l'excédent des importa s de marchandises doit être inscrit à son actif comme* -

dent des importations de métaux précieux, de valeurs mobilières, d'instruments de crédit.

Ces faits expliquent une fois de plus pourquoi les peuples riches ont un excédent d'importations et les peuples pauvres et endettés un excédent d'exportations.

Ce tableau détaillé montre que, *contrairement à la vieille théorie de la Balance du Commerce, l'excédent des importations de marchandises est un des éléments du crédit de la Balance Économique.*

Ce tableau est une nouvelle vérification de la démonstration de J.-B. Say et de Frédéric Bastiat : Un bateau part, il fait naufrage; voilà l'excédent d'exportation. Il revient avec des bénéfices. Voilà l'excédent d'importation.

Je demande aux ministres des Finances de chaque pays de faire faire un travail semblable à celui qui a été fait pour l'Autriche-Hongrie; et j'espère que, quoique M. Austin Chamberlain soit chancelier de l'Échiquier, il ne s'opposera pas à ce qu'il soit établi pour le Royaume-Uni avant les prochaines élections, quoiqu'il doive avoir pour résultat la plus formidable condamnation des arguments de son père.

LIVRE X

LA CONFESSION DE M. MÉLINE [1]

CHAPITRE PREMIER

CONCEPTIONS DRAMATIQUES DE M. MÉLINE

Les découvertes de l'Angleterre. — Le trou des États-Unis. — Le Péril américain. — Le Péril jaune. — Le mélodrame. — Le sauveur.

M. Jules Méline, dans l'été de 1905, a publié un livre intitulé : *Le Retour à la Terre et la Surproduction Industrielle*. Avec la logique qui le caractérise et l'effet qu'il recherche, M. Méline a interverti, dans son titre, l'ordre de l'ouvrage, dans lequel il entend établir que « le Retour à la terre » est la conséquence de « la Surproduction industrielle ».

Ingénuement, M. Méline considère le colbertisme comme une invention toute nouvelle, dont il retrace l'histoire de la manière suivante.

L'Angleterre envahissait l'Europe. Mais après 1870, « toutes les grandes nations ont voulu secouer le joug de l'Angleterre », « toute l'Europe se couvre de tarifs douaniers ». Jusqu'à cette date, qu'il avance de p de dix ans, l'Angleterre ne s'était pas doutée qu'il y

1. Cette étude a paru dans le *Journal des Économistes*, j 1905.

d'autres continents. « Alors, elle s'est jetée sur l'Amérique, sur l'Asie, sur l'Afrique, et, pendant quelques années, elle put se croire sauvée (p. 13) ». Mais, l'Amérique épouvantée, s'est couverte d'une carapace de douanes et M. Méline se pâme d'admiration, en s'imaginant que les États-Unis ont renoncé tout d'un coup au libre-échange! Car il ignore les tarifs de 1824 et de 1828; et il ne sait pas que le parti républicain a inscrit dans son programme la protection en 1856; que depuis cette époque, sauf pendant les deux présidences de Cleveland, il a été constamment au pouvoir et que les élections de 1896 ne se sont pas faites sur la question du tarif, mais sur la question du bimétallisme, cher à M. Méline; et il a reçu une défaite décisive[1].

M. Méline continue, avec une intrépidité dédaigneuse des faits : « La première conséquence au point de vue du commerce mondial de l'autonomie économique enlevait à l'exportation européenne son plus beau, son plus vaste champ d'exportation de produits manufacturés. Les États-Unis se suffisant à eux-mêmes, gardant exclusivement pour eux un marché de 80 millions de consommateurs, c'était un trou tellement formidable dans les débouchés de la production européenne qui l'avait alimenté jusque-là (p. 14) ».

En lisant ces lignes, le lecteur doit s'imaginer deux choses : que jusqu'à une époque que M. Méline ne fixe pas, mais qu'il peut faire supposer être le tarif Dingley de 1896, l'Europe alimentait les États-Unis de produits manufacturés, et que, depuis cette date, tout d'un coup ces importations de produits européens aux États-Unis ıbent à zéro. M. Méline a obtenu l'effet qu'il voulait, is il est obligé lui-même de convenir, une page plus

V. ci-dessus, Livre I. *Le Bimétallisme* et Livre VII.

loin dans une petite note, que les faits ne sont pas en rapport avec son texte. Il y a eu des oscillations, mais si nous prenons les importations de l'Europe aux États-Unis, de dix ans en dix ans, nous trouvons :

		dollars
1860	. . . . .	216.800.000
1870	(monnaie comprise)	249.500.000
1880	(marchandises seulement) . .	370.800.000
1890	— . .	449.900.000
1900	— . .	440.500.000
1901	— . .	429.600.000
1902	— . .	475.100.000
1903	— . .	547.200.000
1904	— . .	507.200.000

Où est le trou? Il n'a été creusé que dans le cerveau de M. Méline. On peut dire que les exportations de l'Europe aux États-Unis n'ont pas augmenté aussi vite que leur population, que leur richesse, que leur industrie intérieure; mais, il n'y a pas eu interruption de ces exportations aux États-Unis; ce débouché n'est pas aussi large qu'il devrait l'être, mais il l'est plus qu'il ne l'était.

Quand M. Méline dit : « Les États-Unis se suffisant à eux-mêmes, c'était un trou tellement formidable dans les débouchés de la production européenne qui les avait alimentés jusque-là, qu'on pouvait se demander comment les industries européennes parviendraient à se tirer de ce mauvais pas (p. 15) », il se livre à des effets de rhétorique qui ne sont pas conformes à la vérité.

M. Méline a des stupéfactions stupéfiantes. Il dit « En 1903, les exportations des États-Unis pour l'Europe ont été de 1 milliard 13 millions de dollars, tandis leur exportation totale pour le monde entier n'a que 1 milliard 458 millions (entre parenthèses, l'année du calendrier, elles ont été respectivemer

1.087 millions et de 1.484 millions) ». M. Méline se trompe en croyant que dans le commerce des États-Unis, la part de l'exportation en Europe a bénéficié d'un grand développement; si elle a été de 73 p. 100 en 1903, elle avait été de près de 80 p. 100 en 1890. Les États-Unis envoient près des trois quarts de leurs exportations en Europe, mais pourquoi? Parce qu'ils y trouvent des acheteurs qui, non seulement ont besoin de leurs produits, mais qui peuvent les payer! Mais, s'écrie avec horreur M. Méline, ils n'envoient pas seulement du coton en laine, du blé, ils envoient encore des objets manufacturés! En effet, de 1899 à 1902, ils ont exporté en moyenne 396.400.000 dollars d'objets manufacturés, sur lesquels l'Europe a pris 206.800.000 dollars, soit 52 p. 100; en 1903, sur 407.500.000 dollars, l'Europe en a pris 195 millions, soit 47,85 p. 100. Comment ces audacieux osent-ils venir « relancer chez elle l'industrie d'Europe (p. 17)? » Et non seulement, ils osent commettre ce crime, mais « ils vont assiéger l'industrie européenne sur les marchés où elle régnait en souveraine, ils la détrônent dans l'Amérique du Sud, en Chine, et même au Canada, où ils poursuivent l'Angleterre dans ses derniers retranchements ». Ainsi parle M. Méline; cependant, leur ambition n'est pas satisfaite car, l'année dernière, M. Handley, vice-consul des États-Unis à Trinitad, se plaignait que le commerce des États-Unis avec l'Amérique du Sud, n'eût augmenté, de 1890 à 1892, que de 5 p. 100; qu'elle eût pris en 1903 à l'Europe pour 195 millions de dollars d'objets fabriqués, tandis qu'elle n'en avait pris aux États-Unis

27. M. Méline remplace la documentation par l'imagination.

Méline va d'épouvante en épouvante. Les Japonais [illegible]rifient encore plus que les Yankees. Il dénonce le

péril jaune; et il ajoute : « Il est bien tard pour l'arrêter... à moins que l'Europe ne trouve moyen de s'entendre pour garder ses positions en Asie, en opposant à l'invasion jaune une barrière infranchissable. »

Je retrouve là la générosité de sentiments de M. Méline. Il considère que le devoir des nations les plus avancées en évolution, est de comprimer les nations qui le sont moins et de les refouler dans l'état de barbarie et d'impuissance. Les protagonistes de la politique d'aventures coloniales ont mis en avant, parmi les prétextes qu'ils ont invoqués, « la mission civilisatrice de la France. » M. Méline voudrait que la mission civilisatrice de l'Europe consistât à empêcher les peuples jaunes de tirer parti des richesses qu'ils possèdent, de s'organiser de manière à rendre plus productifs leur activité, leurs talents et leur énergie. Mais, quelle est « la barrière infranchissable », que M. Méline demande que « l'Europe oppose à l'invasion jaune? » Il manque à tous ses devoirs d'homme blanc en ne se hâtant pas de nous en offrir le plan détaillé, puisqu'il est déjà « bien tard » pour le mettre à exécution. Veut-il recommencer contre le Japon l'expérience du blocus continental, qui a si bien réussi à Napoléon Ier?

Cette manière d'écrire l'histoire économique prouve que M. Méline ne se préoccupe pas des réalités : cet homme, qui peut-être se croit pratique et qui s'est fait passer pour pratique, n'est qu'un dramaturge. Là est l'explication de son succès auprès des Français, qui éprouvent une si vive passion pour le théâtre. Comme tout bon fournisseur de l'ancien boulevard du crime, M. Méline sait qu'un mélodrame doit inspirer [illegible] sentiments : la terreur, la haine et la pitié.

M. Méline a des trésors de pitié, d'attendrissem[illegible] de larmes pour deux pauvres orphelines : « l'indu[illegible]

nationale » et « l'agriculture nationale », toujours en péril, toujours à l'agonie; pour elles, il lève les bras au ciel, et, avec des trémolos dans la voix, il se lamente sur leur triste destin; avec des accents d'épouvante, il montre les terribles dangers qui les menacent, et, avec l'indignation de Joseph Prudhomme, s'inspirant de Démosthène, il dénonce les féroces étrangers, acharnés à leur perte.

Le traître change, c'est tantôt l'Angleterre, tantôt l'Amérique, aujourd'hui le Japon! Mais, il y a toujours une victime, un traître et un sauveur. M. Méline s'attribue ce dernier rôle, qui lui a valu tant d'ovations avant la chute du rideau. Mais que valent ces conceptions? Quel rapport ont-elles avec la réalité? A quels résultat est-il arrivé?

CHAPITRE II

« L'IDÉE NOUVELLE » DE M. MÉLINE

Donner mon argent à nos ouvriers. — Méline plagiaire de Colbert.

Après avoir tracé cet aperçu historique fantaisiste, M. Méline dit : « Aussi, comprend-on que l'idée nouvelle ait jailli de partout. »

Voici comment il s'exprime : « Charité bien ordonnée, commence par soi-même. » Ce n'est certainement pas là « l'idée nouvelle », car elle remonte à nos aïeux de la pierre la moins polie. Et M. Méline continue : « Se suffire à soi-même, telle est aujourd'hui l'idée maîtresse. » Je suis surpris alors qu'on fasse des ports, des chemins de fer internationaux et des câbles sous-marins. M. Méline continue : « Quelle sottise, dit-on, de s'obstiner à payer plus cher chez soi, ce qu'on trouverait à si bon marché ailleurs ! » « Il est possible, peut répondre la nation intéressée, mais je préfère donner mon argent à nos ouvriers, plutôt qu'à des étrangers, parce qu'il les fait vivre d'abord et ensuite parce qu'il reste dans le pays et profite à tout le monde, au lieu d'enrichir les voisins (p. 12) ».

M. Méline fait de « la nation intéressée » une en ayant une vie propre et parlant comme Louis XIV, absorbait dans sa personne tous ses sujets. Mais. l'

qu'il lui prête, loin d'être nouvelle, a reçu sa forme de Colbert, en 1664 [1].

M. Méline, qui croit avoir trouvé une « idée nouvelle », est resté à la vieille théorie de la Balance du Commerce. Il estime que tout excédent d'importation constitue un déficit pour la nation; et on trouve ce mot dans les rapports officiels de certains de nos consuls qui considèrent que le devoir d'un fonctionnaire n'a rien de commun avec la devise : *vitam impendere vero.*

1. V. livre Ier.

CHAPITRE III

LES ÉTONNEMENTS DE M. MÉLINE

Le bénéfice de la protection. — Les exportations de liquides. — En faveur de la balance du commerce.

Pour appliquer ce beau système, en vertu duquel l'Angleterre aurait fait faillite depuis longtemps et la Russie serait l'État le plus prospère du monde, M. Méline, en France, Bismark, en Allemagne, et les autres colbertistes de la fin du XIXe siècle, ont mis des barrières de douanes autour de leurs frontières, de manière à empêcher les produits étrangers d'entrer et à permettre à des fabricants d'établir plus chèrement des produits qu'on aurait pu se procurer à meilleur marché au dehors, et, de plus, à ajouter à leur prix de vente une partie tout au moins du droit de douanes.

Un industriel avisé calcule la marge de bénéfices que cette combinaison lui assure; et l'affaire serait excellente, son calcul serait juste, si, à côté de lui, il n'y avait pas dix, vingt, cent, mille industriels et capitalistes qui font exactement le même raisonnement; ils établissent des usines, achètent des outillages, et ils s'aperçoivent au bout de quelques mois que, s[illegible] tarifs protecteurs les ont protégés contre la concurr[illegible] intérieure, ils l'ont provoquée.

Je suppose qu'un produit anglais ait une vale[illegible]

5 francs, rendu à la douane française. Les protectionnistes ont obtenu 2 fr. 50 de droits de douanes. Ils essayent de vendre leur produit 7 fr. 50, mais cette cherté diminue le nombre des acheteurs. Un industriel qui a besoin du produit pour une fabrication destinée à l'exportation, est obligé de faire entrer cette majoration de 50 p. 100 dans son prix de revient, et, comme dans ces conditions, il ne peut soutenir la concurrence au dehors, il est obligé d'y renoncer et il n'achète pas le produit.

De plus, son pouvoir d'achat est diminué; il ne peut acheter qu'un objet avec 7 fr. 50, au lieu d'en acheter deux avec 10 francs. Cette cherté diminue le nombre des clients possibles. Elle rétrécit le débouché.

Les bénéficiaires de la protection sont obligés de baisser leurs prix; les acheteurs manquent; ils sont obligés de vendre au dehors. Mais, la protection intérieure ne suit pas le produit au delà de la frontière. Là, il est exposé à la concurrence du monde entier, et s'il n'a été que le résultat de la protection, il y a bien des chances pour qu'il soit inférieur à l'identique provenant des pays qui le fabriquent naturellement. C'est un produit factice qui coûte d'autant plus cher qu'il vaut moins. Pour s'en débarrasser, il faut vendre à tout prix.

La protection a organisé la crise [1]. En 1904, M. Méline, au Congrès des filateurs de coton, était obligé de constater que « les droits protecteurs ont poussé à la création de nouvelles usines »; et les cotonniers, les filateurs de lin, les métallurgistes sont obligés d'exporter à perte au dehors pour dégorger le marché.

V. Yves Guyot. *Les Industries, les Salaires et les Droits de douanes. Journal de la Société de statistique* de mars 1904, et ci-dessus : Livre II. *Les Industries Protégées et les Industries Tributaires.*

Au lieu de se réjouir de ce résultat, il s'en plaignait; et, cependant, vendre à l'étranger à perte est la réalisation du rêve de tous les colbertistes qui font acte de foi à la Balance du Commerce. Quand leurs compatriotes vendent 10 ce qui a coûté 20 à produire, les tableaux de la douane ne le constatent pas, mais la valeur des exportations dépasse certainement celle des importations qui viennent en retour.

CHAPITRE IV

LA SURPRODUCTION

Productions similaires. — *Le désir de consommer et le pouvoir d'acheter.* — La production ne surabonde pas. — *La loi des débouchés.*

Cependant M. Méline manque d'enthousiasme pour cet excès d'exportation, et, dans son habitude de tout dramatiser, il s'écrie:

« Plus les débouchés de la vieille Europe se rétrécissent, plus elle construit les usines, plus elle augmente sa production; et au lieu de se réfugier dans les spécialités où elle excelle, elle s'est jetée dans la grande fabrication courante, qui est à la portée de tout le monde, et pour l'écouler, elle se voit aujourd'hui acculée aux expédients les plus ruineux (p. 24).

« La seule question qu'on ne se pose pas, est de savoir s'il y a suffisamment de consommateurs pour faire les frais de cette orgie productrice » (p. 27).

Je dénonce M. Méline à lui-même. S'il reconnaît que tous les peuples n'ont pas tous les mêmes aptitudes de production, il parle comme un libre-échangiste; et rquoi donc tous les peuples de la vieille Europe se t-ils mis à fabriquer les mêmes produits? Pourquoi ils tous cru utile de fabriquer des filés de coton à prix supérieurs à ceux auxquels ils auraient pu les

acheter en Angleterre? Pourquoi ont-ils tous cru utile de fabriquer de la fonte plus ou moins onéreuse pour ceux qui en font usage? Pourquoi ont-ils tous voulu établir des types de ce qu'on appelle la grande industrie, parce que ce genre de production exige de grands établissements, si peu de place qu'elle tienne dans la vie économique de certains peuples? Pourquoi? Mais parce que des hommes comme M. Méline, ont répété sur tous les tons: « Je préfère donner mon argent à nos ouvriers plutôt qu'à des étrangers, parce qu'il reste dans le pays et profite à tout le monde, au lieu d'enrichir les voisins. » Pour que chaque pays se suffise à lui-même, M. Méline, en France, et tous les Colbertistes de tous les pays, ont mis des droits de douane, destinés à supprimer la division du travail entre les nations. Non seulement, ils ont surchargé le marché de produits identiques, mais ils ont partagé l'industrie de leur pays en deux catégories: la catégorie des industries privilégiées et la catégorie des industries tributaires; et celles-ci, étant obligées de se servir des produits des premières, n'ont pas le choix de leur outillage et de leurs matières premières, et doivent payer les prix surélevés par la protection [1].

Il n'y a pas surproduction, parce que chaque habitant de l'Europe, à plus forte raison de la planète, est arrivé à la saturation de ses désirs; car nul n'a pu encore assigner des bornes aux désirs humains. On peut dire de chaque homme que *ce n'est pas le désir de consommer qui lui fait défaut, mais le pouvoir d'acheter.*

Actuellement, s'il y a 1.600 millions d'êtres humains qui s'agitent sur le globe, on est au-dessous de la vérité, en estimant que 1.550 manquent des objets indis-

1. V. ci-dessus, Livre II : *Les Industries Protégées et les I tries Tributaires.*

sables, non pas seulement au confortable, mais aux plus élémentaires soins de propreté.

Pour ne parler que d'une industrie, chère à M. Méline et onéreuse à la très grande majorité des Français, est-ce que chacun de nos compatriotes porte des chaussettes et use de mouchoirs de poche et de serviettes de table?

« La production ne surabonde donc pas. » Le terme de surproduction signifie simplement qu'il y a des produits qui ne trouvent pas assez d'acheteurs.

Un produit ne trouve pas de débouchés pour les raisons suivantes : ou il ne répond à aucun besoin, alors un des termes qui constituent la valeur disparaît; et la valeur n'existe pas;

Ou bien l'abondance de ce produit est disproportionnée aux besoins ou au pouvoir d'achat des consommateurs; alors l'offre dépasse la demande et les prix baissent. M. Méline s'écrie qu'il y a surproduction et c'est lui et les Colbertistes, ses semblables, qui l'ont provoquée, parce qu'ils ont méprisé la loi économique suivante: *Le débouché d'un produit est en raison des trois facteurs suivants: intensité de la demande, rareté des identiques, abondance des équivalents.*

La pléthore de certaines marchandises sur un point, si elles correspondent à des besoins, ne provient pas de leur surabondance, mais de la rareté de leurs équivalents, résultant, soit du coût de la production de ceux-ci, soit des obstacles, naturels comme l'espace, artificiels comme le protectionnisme et le fisc, qui s'opposent à leur échange.

Tout l'effort des Colbertistes a eu pour résultat de diminuer la demande, de multiplier les identiques et de r fier les équivalents dissemblables; avec son incon- s nce habituelle, M. Méline attribue aux économistes, q n'ont cessé de lui crier casse-cou, sa propre infir- n , en disant : « Chacun marche à l'aveugle ».

Il continue, puisqu'il dit : « La crise durera tant que l'équilibre ne sera pas définitivement rétabli entre la production et la consommation par une réglementation méthodique de la production d'après les possibilités des différents marchés » (p. 49).

M. Méline laisse le foyer sous la machine ; puis il serre le frein. Si elle ne cassait pas, ce serait bien étonnant.

Au lieu de supprimer ou de réduire les tarifs de douane qui sont la cause de cette surproduction, M. Méline propose de faire limiter cette surproduction par des cartels, qui sont eux-mêmes les résultats de la protection. Il dit aux industriels : « Je vous ai donné des droits pour vous pousser à la surproduction, maintenant faites des cartels pour la restreindre. » Il laisse la cause, mais il demande d'en détruire les effets. A qui? A ceux-là même qui, croyant à M. Méline et à ses œuvres, font ce qu'il les a provoqués à faire.

M. Méline s'indigne contre les syndicats ouvriers qui veulent limiter la production de leurs membres; qui veulent supprimer la production des non syndiqués; qui poussent leur amour de la restriction jusqu'à la grève ; et cependant la grève est un moyen efficace pour la limitation de la production, puisqu'elle l'a supprimée.

Ce que M. Méline trouve fort mauvais de la part des syndicats ouvriers, il veut que « les patrons » le fassent. Il n'entend pas que les ouvriers quittent tout seuls leur travail, mais il trouve fort bon que des industriels le leur enlèvent au moins en partie, en restreignant leur production.

Il est enthousiasmé des 290 cartels qui exis
Allemagne, et il « les voudrait innombrable
France.

Il voudrait délivrer l'industriel « du ver ron

la vente », car évidemment un industriel ne doit pas produire pour les consommateurs.

M. Méline a voulu supprimer la concurrence de l'extérieur ; il veut maintenant supprimer la concurrence à l'intérieur. C'est logique, et quel est, en réalité, son idéal, sinon le rétablissement des jurandes et des maîtrises de l'ancien régime ?

CHAPITRE V

LE KRACH PRÉPARÉ PAR M. MÉLINE

« M. Méline parle des industriels, qui sont forcés d'entamer leur capital d'année en année » (p. 49), « pour éviter un krach intérieur et un arrêt de travail, d'où pourraient sortir les crises sociales les plus redoutables » (p. 34). Les industriels qui sont dans cette situation ne pourront pas y rester longtemps; car l'industrie a le gain pour objet et non la ruine. M. Méline voit un nouveau péril dans « les crises sociales les plus redoutables »; mais ce péril, comme le péril de la surproduction, c'est lui qui l'a organisé; et ce péril n'existe pas seulement à l'égard des ouvriers qu'il a arrachés à leurs occupations normales pour les engouffrer dans les industries protégées, ils ne sont qu'en minorité; mais le péril existe, spécialement depuis les tarifs de 1892, pour les ouvriers qui, appartenant à des industries qui pourraient vivre par elles-mêmes, sont écrasées par les charges que font peser sur elles les industries protégées; et ces ouvriers sont de beaucoup les plus nombreux.

Dans ma communication du 17 février 1904 à la *Société de Statistique* reproduite en partie ci-dessus et à personne n'a contesté les chiffres, j'ai prouvé que 1.500.000 ouvriers de l'industrie du vêtement, de confection et de la mode, qui représentent plus

0 p. 100, dans la répartition de la population active de la France, sont tributaires des 40.000 personnes employées dans la filature de coton; des 26.000 personnes employées dans la filature de lin et du chanvre; et, les débouchés de cette industrie qui n'a besoin que de liberté se ferment au dehors. J'ai démontré que 300.000 personnes employées dans les industries de la chaussure et de la ganterie sont tributaires de 48.000 personnes employées dans la tannerie et dans la mégisserie; et, les débouchés de ces industries qui n'ont besoin que de liberté se ferment au dehors. J'ai démontré que les 650.000 ouvriers employés dans les industries qui ont le fer pour matière première, sont tributaires des 50.000 ouvriers qui, au grand maximum, sont employés à la production de la fonte et de l'acier[1]. En réalité, sur une population industrielle de 6.374.000 personnes, il n'y a pas 200.000 intéressés à la protection, soit moins de 3 p. 100.

Voilà la crise organisée par M. Méline et ses amis, le krach préparé par eux, et il n'en a pas encore conscience!

1. Voir liv. II et liv. V.

CHAPITRE VI

L'IDYLLE DE M. MÉLINE

Industrie rurale. — Le jardin de Candide. — Effet contraire. — La balance du commerce agricole et des objets manufacturés. — La meilleure des industries. — Bon placement. — Conseil imprudent. — L'ouvrier agricole. — Le fermier est le véritable agent agricole. — Confusion de la vie rurale et de l'industrie agricole. — La civilisation et les grandes villes. — L'aveu : Défaut d'alimentation. — M. Méline a toujours fait le contraire de ce qu'il voulait faire.

On voit bien par le remède qu'il préconise : c'est « Le Retour à la terre ». Après le drame, les Bucoliques.

M. Méline admire beaucoup le socialiste belge, M. Van der Velde, d'avoir proposé de transporter les usines à la campagne; et, avec la pauvre documentation qui le distingue, M. Méline cite comme exemples deux fabriques anglaises, l'une de savon et l'autre de chocolat, qui se sont installées à la campagne. M. Méline n'avait pas besoin de passer le « channel » pour nous apporter ces faits. Il y a plus de trois quarts de siècle que le fondateur de la maison Menier a installé à la campagne une fabrique de chocolat qui est devenue la plus grande du monde. Mais tous les établissements industriels peuv ils devenir ruraux? Des enthousiastes prétendent tel sera le résultat de l'emploi de « la houille blanc Ils oublient que les établissements industriels

besoin d'être à portée des matières premières, d'une main-d'œuvre abondante et habile et des consommateurs.

M. Méline, dont la faculté maîtresse est l'imagination, fait une idylle; l'ouvrier, en revenant de l'usine, cultive son jardin en famille. L'industriel, écrasé par la surproduction, résultat de la politique colbertiste, pourra sans difficulté organiser le chômage partiel, car les jours où l'ouvrier sera exclu de l'usine, il dira, avec la philosophie de Candide : « Il faut cultiver son jardin. »

Mais, tout le monde n'a pas acquis l'expérience de Candide. Il eût suffi à M. Méline de voir les villages de mineurs, constitués à la campagne, pour s'apercevoir qu'il ne suffit pas à un homme d'avoir un jardin pour devenir jardinier. Quand le mineur est sorti de son puits, il se repose ou il s'amuse; mais il est peu séduit par les charmes de l'horticulture.

L'installation des usines à la campagne a un autre résultat. Le mineur ne retourne pas à la terre, mais l'ouvrier agricole va à la mine, et quand il y est entré, il n'en ressort plus. Si l'expérience préconisée par M. Van der Velde et approuvée par M. Méline se généralisait, elle aboutirait au résultat diamétralement opposé à celui que préconise « le père de l'agriculture ».

M. Méline n'aurait pas plus de succès en voulant persuader aux tailleurs, confectionneurs, modistes, couturières, qu'il a écrasés au profit des industries textiles protégées qui leur fournissent leurs matières premières, de retourner à la terre. La charrue leur donnerait des poules. Comme tout travail, le travail agricole est ıible, et il demande un apprentissage et une adap- on qui ne s'improvisent pas. C'est, ce qu'avait oublié bert Owen quand il fonda la *New Harmony* et c'est

ce qu'oublie M. Méline dans ses rêves champêtres.

On se demande par quel enchaînement de raisonnements M. Méline, pour essayer d'atténuer la surproduction que sa politique colbertiste a développée, arrive à proposer de provoquer la surproduction agricole. Est-ce que lui-même, depuis trente ans, n'a pas signalé avec terreur « ces terres vierges qui n'attendent que la main de l'homme pour lui livrer le trésor de leur fécondité accumulée? » (p. 268.)

Ne nous a-t-il pas menacé de l'inondation des blés de la Russie, des Etats-Unis et de l'Inde? de l'envahissement des bœufs du Canada, des Etats-Unis, de la République Argentine, des moutons de la Hongrie et de l'Australie?

Les moyens de transport, qui ne cessent pas de se perfectionner, atténuent tous les jours les droits de douane. Nos produits agricoles, protégés à l'intérieur, rencontrent au dehors la concurrence mondiale, et, malgré tous les efforts de M. Méline, nous avons importé en 1903 pour 961 millions et demi, en 1904 pour 848 millions et demi d'objets d'alimentation, tandis que nous n'en avons exporté que pour 663 millions en 1903 et pour 698 millions en 1904. Mais, M. Méline a l'illusion que nous vendons plus de produits agricoles au dehors que nous n'en achetons, et il la traduit par cette phrase métaphorique, qu'il serait bien en peine d'expliquer : « Voilà le bas de laine de l'agriculture, devant lequel tous les ministres des finances devraient être à genoux, car sans lui, les budgets ne seraient jamais sortis du déficit » (p. 107).

S'il croit que c'est la Balance du Commerce c comble les déficits des budgets, ce n'est pas deva « le bas de laine de l'agriculture » qu'il devrait demanc aux ministres des finances de se mettre à genoux

mais devant les producteurs d'objets fabriqués, dont la balance se règle de la manière suivante :

	Importations	Exportations
1903.	818.926.000 fr.	2.150.131.000 fr.
1904.	832.000.000 fr.	2.537.000.000 fr.

Quoique M. Méline veuille encourager ses compatriotes à retourner à la terre, il répète que les charges fiscales écrasent l'agriculture. M. Daniel Zolla, le savant professeur d'Economie rurale à Grignon, a cependant, depuis longtemps, démontré qu'il n'y avait pas de charges fiscales spéciales à l'agriculture. Il y a des taxes assises sur la propriété, ce qui est tout autre chose. M. Méline affirme encore que la propriété foncière supporte tous les impôts et que la propriété mobilière en est exemptée. M. Neymarck a réfuté depuis longtemps cette allégation.

M. Méline dit que l'impôt sur le revenu sera lourd et vexatoire pour l'agriculteur qui ne sait pas toujours bien quel est son revenu. Sur ce dernier point, je suis d'accord avec M. Méline ; mais, en général, l'agriculteur abaisse son gain au-dessous de la réalité. Il compte pour rien ceux de ses produits qu'il consomme. Puisque M. Méline ne croit pas que le fisc puisse déterminer le revenu de l'agriculteur, pourquoi donc montre-t-il tant de foi dans l'évaluation des revenus faite dans l'*Enquête agricole* de 1892 ?

M. Méline a fait entendre toutes sortes de litanies sur la ruine de l'agriculture. Mais aujourd'hui, quand ousse, bourgeois et ouvriers, au retour à la terre, e dit-il ?

« Apprenez à cultiver la terre et quand vous le saurez, vous inquiétez pas du reste. Vous trouverez toujours

une ferme à louer et quand vous y serez entrés, si vous êtes laborieux, économes et honnêtes, vous pourrez vous procurer tout l'argent nécessaire pour acheter des engrais et du bétail. Cet argent-là vous rapportera 6 p. 100, 10 p. 100 et même davantage, et il vous sera facile de le rembourser à 3 p. 100 » (p. 121).

Ce passage prouve qu'un homme, qui veut s'établir, trouve plus aisément une commandite dans l'industrie agricole que dans toute autre. Quand un propriétaire loue une terre à un fermier, que fait-il? Il lui donne l'usage d'un capital valant 10.000 francs, 30.000 francs, 100.000 francs, etc. M. Méline dit ensuite que ce fermier peut faire rapporter au capital qu'il empruntera pour s'outiller, pour amender ses terres, pour acheter du bétail, de 6 à 10 p. 100. Mais, alors que deviennent les misères de l'agriculture que M. Méline a si largement exploitées?

Cependant il risque de les augmenter en donnant des conseils comme celui que je viens de citer : un fermier qui ne compterait pour l'exploitation de sa terre que sur un capital d'emprunt, serait aussi imprudent qu'un industriel qui aurait recours au même procédé ; et si, manquant de matériel nécessaire, de cheptel, de fonds de roulement, il venait à tomber en déconfiture, ce serait tout simplement la preuve qu'il aurait eu le tort de croire, sur la foi de M. Méline, qu'il pouvait se passer de capital d'exploitation.

M. Jules Méline célèbre, en termes pompeux, les avantages du « homestead », du bien de famille inaliénable; mais, si on rend le bien de famille inaliénable, on supprime le crédit du petit propriétaire.

M. Méline ne dissimule pas qu'il veut « river à jamais l'agriculteur à la terre ». C'est la conception la glèbe.

« Le père de l'agriculture » a des raisonnements dignes de son style. « Quand le paysan, dit-il, aura une terre à lui, à laquelle il pourra consacrer tout le temps qui lui restera en dehors de son travail pour autrui... » (p. 190). Mais, quand ce temps lui restera-t-il? Est-ce au moment des labours, de la fenaison et de la moisson? Alors, ce malheureux ne recevra pas de salaires et ne devra vivre que de sa petite propriété. S'il est occupé chez les autres à ce moment, il ne lui restera de temps disponible que pendant les mortes-saisons. Quand sa petite terre sera couverte de neige, il ne pourra pas plus y travailler que le grand propriétaire à la sienne. Les époques du travail agricole ne varient pas avec les dimensions des propriétés.

Sur 1.200.000 ouvriers agricoles, il y en a 600.000 qui ont un petit bien, mais ils ne constituent qu'une minorité parmi les petits propriétaires. D'après les deux dernières enquêtes décennales, il y avait, en 1882, 2.150.000; il y avait, en 1892, 2.199.000 petits propriétaires, cultivant exclusivement leurs terres. Donc, ils ne diminuent pas, comme pourrait le faire croire le livre de M. Méline.

Ce petit propriétaire est l'idéal des réformateurs qui croient qu'une nation se porte d'autant mieux qu'on lui applique plus de lénitifs et qu'on lui donne plus de narcotiques. Ces petits propriétaires peuvent être de très braves gens, faciles à gouverner et à administrer, respectueux de toutes les puissances établies. En réalité, pas plus que les grands propriétaires, ils ne représentent l'industrie agricole qui a, pour agent, le fermier. Il 'est pas propriétaire; car il doit employer tous ses c taux dans son outillage, son bétail et ses frais de c ire. La plupart des fermiers, séduits par la facilité a laquelle ils trouvent à louer des terres, les pren-

nent d'une étendue disproportionnée à leur capital d'exploitation. Dans ce cas, ils pratiquent une culture extensive au lieu d'une culture intensive.

Malgré les cris d'alarme des agrariens, qui auraient dû éloigner tout le monde de la terre, le nombre des fermiers n'a pas diminué : en 1882, ils étaient 968.000; en 1892, 1.061.000.

M. Méline confond la vie à la campagne avec la vie agricole. Le recensement de 1901 compte 33.484.000 personnes qui habitent les communes au-dessous de 2.000 habitants. Le recensement compte 6 millions de chefs d'exploitation et de salariés employés dans la profession agricole avec leurs familles ; nous avons un total d'environ 18 millions de personnes, sur une population de 39. Ce n'est pas tout à fait la moitié, et, cette proportion tend à se réduire, quoique beaucoup moins rapidement que le feraient supposer les jérémiades de M. Méline.

La vie agricole n'est ni une idylle, ni une bucolique. L'industrie agricole, comme toutes les autres, a le gain pour objet, et toutes les considérations doivent être subordonnées à celle-là.

M. Méline a beau invoquer l'autorité de J.-J. Rousseau pour célébrer les charmes de la campagne et pour condamner la vie des villes, il ne provoquera pas plus l'exode urbain que M. Chamberlain. Le jour où il aurait lieu, ce serait la preuve que les industries urbaines seraient en déconfiture et que la nation tomberait en décadence. On peut mesurer dans tous les temps et dans tous les lieux les degrés des progrès d'une nation à l'importance de ses villes [1]. Quand Babylone et N

1. *The Growth of Cities in the Nineteenth century by Ferrin Weber.* — Coste. *Principes d'une sociologie collecti*

s ont tombées en ruine, les civilisations chaldéenne et assyrienne ont disparu; et, actuellement, si nous comparons la population des grandes villes à la population totale des pays, nous trouvons : 24,7 p. 100 dans le Royaume-Uni; 20 p. 100 dans les Pays-Bas ; 16,3 p. 100 dans le Danemark ; 14 p. 100 dans les 31 anciens Etats des Etats-Unis ; 10 p. 100 en France et 3,6 p. 100 en Russie. M. Méline qui a déjà compris le progrès en remontant aux théories de Colbert, veut-il modeler la répartition de la population de la France sur celle de la Russie? Le département de la Lozère est celui dont la population agricole représente la plus grande proportion ; ce n'est pas lui qui fait la grandeur, le renom et la prospérité de la France.

Toutefois, M. Méline et les autres Colbertistes ont eu recours à un procédé efficace pour dépeupler les villes. M. Méline le dit nettement :

« Dans les grandes villes et dans les grandes agglomérations, où il faudrait aux travailleurs une nourriture de choix, l'alimentation laisse trop souvent à désirer » (p. 245). Elle contribue ainsi à assurer le retour à la terre du cimetière. Quels sont donc les hommes responsables de la tuberculose, de l'anémie, sinon les agrariens, qui ont mis un droit de 0 fr. 07 sur le kilogramme de pain, de 0 fr. 35 sur le kilogramme de viande[1]. Et au profit de qui? Au profit des propriétaires de celles des 138.000 grandes exploitations agricoles au-dessus de 40 hectares, de celles des 711.000 exploitations agricoles de 10 à 40 hectares qui produisent du blé et du bétail. M. Méline affirme sa sympathie pour petits propriétaires, les petits cultivateurs, et toute politique a consisté à garantir ou à augmenter les

V. *Suprà*, liv. III.

revenus des grands propriétaires aux dépens de la masse des consommateurs de pain et de viande. Il a repris la tradition agrarienne de M. de Bourienne, rapporteur du tarif de 1822; mais M. de Bourienne parlait au nom d'une chambre élue par les grands propriétaires à vote cumulé de la Restauration. Quand M. Méline a demandé des tarifs prohibitifs au nom des filateurs de coton et de lin, au nom des grands maîtres de forge, il a suivi la tradition du comte Jaubert qui, dans la discussion du tarif de 1836, s'écriait : « Aucune société ne peut se passer d'aristocratie; voulez-vous savoir quelle est celle du Gouvernement de juillet? C'est celle des grands industriels et des grands manufacturiers: ce sont là les feudataires de la dynastie nouvelle. » Mais, le comte Jaubert s'adressait aux élus de 200.000 électeurs censitaires.

M. Méline et les Colbertistes de la Troisième République se sont adressés à des représentants du suffrage universel; ils leur ont dit : Augmentez le prix du blé de 70 p. 100 de son prix de revient, le prix de la viande de 40 p. 100 de son prix de vente; frappez la grande masse de la population active de la France au profit de quelques grands établissements industriels! Chose admirable, les représentants du suffrage universel ont fait suivre par la République démocratique, la politique agrarienne de la Restauration, la politique d'oligarchie industrielle du Gouvernement de Juillet.

Un pareil entraînenent a deux causes : la faiblesse de caractère et l'ignorance. Ces républicains ont cru habile d'emprunter leur programme à leurs adversaires; ils ont fait cette opération sans hésitation et sans remo[illegible] parce qu'ils n'en apercevaient pas l'immoralité [illegible] sottise.

La force de M. Méline, c'est d'avoir « ma[illegible]

l'aveugle ». Mais quand j'ai fait comprendre nettement *la Question des Sucres* que les défenseurs des fabricants s'étaient plu à embrouiller, un ministre, M. Caillaux, a pu, sans risques, démolir la loi de 1884[1]. Quand la majorité du suffrage universel comprendra le rôle de dupe et de niais qu'on lui a fait jouer; quand elle saura qu'il n'y a pas 5 p. 100 de la population française qui soit intéressée à la protection et que ces 5 Français sur 100 se font payer un impôt privé par 95 de leurs compatriotes, alors M. Méline devra renoncer à célébrer « le triomphe du protectionnisme ». Quiconque essaie de propager la vérité, part de ce postulat que les hommes y sont accessibles; qu'ils ne se trompent que parce qu'ils ignorent ou parce qu'ils ont intérêt à se tromper ou à tromper les autres; que les premiers doivent finir par savoir et que quand ils sauront, les seconds seront obligés d'abandonner leurs erreurs si profitables qu'elles leur soient. Voilà pourquoi les libre-échangistes ont continué et continuent leur propagande. Et certes, ce ne sont pas les aveux de M. Méline qui doivent les décourager.

Il voulait supprimer la concurrence extérieure, il est arrivé à la surproduction. Il disait que l'agriculture était ruinée; maintenant il prêche aux capitalistes et aux ouvriers, écrasés par la surproduction, le retour à la terre. Il continue de professer le système mercantile de Colbert, condamné par une expérience de deux siècles et demi; et lui, qui se croit un vieux républicain, il a fait une politique économique copiée sur celle de la Restauration et du Gouvernement de Juillet. C'est

Yves Guyot. *La Question des Sucres en 1901. — L'Industrie du sucre en Europe. Journal de la Société de Statistique*, novembre 1902.

toujours le même homme qui, président du Conseil, le 13 janvier 1898, couvrant des faussaires et un traître, annonçait des poursuites contre Emile Zola pour « maintenir le bon renom de la France à l'étranger ».

Le destin de M. Méline est de toujours dire et de faire le contraire de ce qu'il veut faire.

LIVRE XI

POSTULATS PROTECTIONNISTES ET RÉALITÉS ÉCONOMIQUES

CHAPITRE PREMIER

POSTULATS DU PROTECTIONNISME[1]

1. Une nation doit se suffire à elle-même.

12. Repousser par l'élévation des droits les marchandises étrangères:

13. Acheter toujours préférablement dans son pays plutôt que dans les autres, même si les marchandises sont un peu moins bonnes et un peu plus chères;

Empêcher l'argent de sortir du pays afin de le donner plutôt aux ouvriers du pays qu'aux étrangers, et éviter ainsi d'enrichir les voisins. (Colbert et Méline.)

2. Développer la richesse du pays en augmentant la production par la protection des industries du

Dans cette nomenclature, je me sers du système décimal paragraphes se rapportant à un même sujet sont cotés 1, 11, 13, etc., et, si les subdivisions l'exigent, 111, 112, 113, etc.

pays contre les industries plus avancées des autres pays. (List.)

3. Supprimer l'antagonisme des intérêts à l'intérieur; défendre, dans les gouvernements reposant sur une large base électorale, les intérêts du plus grand nombre en assurant du travail aux ouvriers.

4. Dans le commerce extérieur, ce ne sont pas des individus qui commercent entre eux, mais des nations. (List.)

CHAPITRE II

RÉALITÉS ÉCONOMIQUES

1. Tout tarif protecteur est une augmentation d'impôt.

La richesse d'un pays ne peut pas être augmentée par une augmentation d'impôt [1].

11. Le tarif protecteur doit donner le minimum de revenu au trésor : car il doit empêcher d'entrer les marchandises.

Il doit donner le maximum de revenu aux producteurs des choses protégées.

12. Le droit protecteur de tel ou tel objet a pour résultat de frapper d'une surélévation non seulement la quantité importée, mais toute la quantité vendue dans le pays ; il constitue pour les consommateurs un impôt privé à l'usage des producteurs.

13. Les droits de douane ne sont des droits fiscaux qu'à la condition de ne porter que sur des objets non produits dans le pays : Tels ceux de l'Angleterre.

14. Le droit protecteur augmente le prix d'achat de la chose protégée ; il diminue le pouvoir d'achat du consommateur d'une quotité égale.

La protection peut provoquer la fondation d'établissements industriels ; mais elle ne peut être la

W. Smart. *Return to Protection.*

cause d'une augmentation de consommation; or, toute industrie n'existant que pour vendre avec gain, la protection ne peut être la cause du développement industriel.

Elle peut donner un développement factice à telle ou telle industrie, mais au détriment des capitaux du pays.

22. Le développement industriel d'un pays n'est pas dû à la protection, mais à l'augmentation de la richesse et des besoins. La protection le ralentit ou l'arrête.

23. Tout obstacle à l'échange en diminue le profit.

24. Quand une nation a le libre choix des marchés pour s'approvisionner et n'a à majorer les prix que des frais de transport, elle peut se procurer, au minimum de prix, tous les objets qui lui sont nécessaires. L'Angleterre a ainsi acquis le monopole du bon marché.

25. Dans un pays pouvant avoir tous les objets au plus bas prix et au minimum de frais de transport, la part des matières premières et de l'outillage est réduite à son minimum dans les frais de production, et il en reste une part d'autant plus grande pour les salaires et les bénéfices. La politique du libre-échange est la politique des hauts salaires.

31. La protection fait deux salaires : le salaire réel et le salaire nominal: elle prend la différence.

32. La protection du travail national consiste à obliger tout salarié, pour se procurer les objets dont il a besoin, à donner, selon l'élévation du droit de douane, 20, 30, 60, quelquefois 100 p. 100 du duit de son travail en plus que n'exigerait le p résultant du libre jeu de l'offre et de la dema

Pendant qu'il gagne la partie de son alimentation et de son entretien prélevée par la protection, il ne travaille ni pour lui, ni pour sa famille; il travaille pour acquitter l'impôt privé, destiné à augmenter ou a garantir les revenus, spécialement des grands propriétaires fonciers et de quelques grands industriels.

33. *En France, les industries dans lesquelles la main-d'œuvre contribue le plus à la valeur du produit, sont tributaires des droits protecteurs, obtenus par les industries qui, destinées à leur fournir leurs matériaux, représentent un beaucoup moins grand nombre d'ouvriers, et qui sont la plupart concentrées dans de grands établissements.*

331. *En France, à l'exception des filateurs de coton et de lin, et d'un certain nombre d'usines métallurgiques, tous les autres industriels ont intérêt au libre-échange; ils ont intérêt à la vie à bon marché pour eux et pour leurs salariés; ils ont intérêt à pouvoir se procurer librement sur le marché les matières secondes qu'ils transforment.*

332. En France, *la protection, en assujettissant certaines industries aux exigences des industries protégées, en fait des industries tributaires;* et elle frappe d'un arrêt le développement des industries viables au profit d'industries débiles.

333. *Le libre-échange, représentant l'économie de l'effort dans la production, est le plus puissant facteur d'expansion économique.*

334. En France, la protection ne peut être utile qu'à 5 p. 100 de la population, 1 personne sur 20; aux États-Unis, qu'à 2 p. 100, 1 sur 50. (Atkinson.)

Tout protectionnisme est oligarchique. Il est fait

au profit d'une minorité privilégiée et aux dépens de tous.

41. Le protectionnisme agricole en France frappe d'autant plus lourdement la population qu'il y a un déficit de près de 30 p. 100 en froment, et de 50 p. 100 pour l'alimentation animale, en prenant, pour type de ration de l'adulte, celle du soldat en temps de paix.

42. Le protectionnisme agricole ne saurait profiter qu'aux grands propriétaires.

43. Le coût de l'alimentation en France est plus élevé qu'aux États-Unis et en Angleterre.

44. La production du froment et de la viande dans le monde est de beaucoup inférieure à la ration nécessaire, telle que l'ont déterminée, en dernier lieu, les travaux d'Atwater.

45. L'augmentation de la population, dans les soixante-dix dernières années en Europe, a été telle que, sans les importations de froment et de viande des autres continents, elle serait à l'état de disette. (Levasseur.)

46. Les colonies et les possessions britanniques ne peuvent pas assurer l'alimentation du Royaume-Uni.

47. La plupart des travailleurs, qui ont le plus besoin d'une alimentation réparatrice, n'ont qu'une alimentation insuffisante.

48. La diminution relative de la consommation de la viande, dans la plupart des grandes villes de France, prouve le malaise qui résulte des droits de douane qui en augmentent actuellem
prix de 0 fr. 35 par kilogramme.

51. Les protectionnistes cherchent, dans des
civilisation fluide, à figer les situations ac

511. Toute tentative pour protéger les situations acquises contre les transformations de la production et la concurrence soit des nationaux, soit des machines, soit des étrangers, ne peut déterminer que l'atrophie et la ruine.

52. Même si en apparence l'industrie protégée peut sembler prospère, elle ne l'est qu'aux dépens du reste de la nation, et son maintien constitue une perte de capital.

53. Des négociants d'une nation achètent aux producteurs d'une autre nation, non pour leur donner un bénéfice, mais pour en obtenir un.

54. Quand un peuple achète à un autre peuple, ce n'est pas pour l'utilité de celui-ci, mais pour lui-même.

55. Toute industrie et tout commerce ont le gain pour objet.

Si des industriels vendent à des étrangers, ils doivent recevoir plus qu'ils ne donnent; dans le cas contraire, ils sont en perte.

Donc, ils doivent plus importer qu'ils n'exportent.

56. Dans tous les pays riches, sauf les États-Unis, les importations dépassent les exportations, malgré les efforts des protectionnistes, les cartels et les primes à l'exportation.

61. Le protectionnisme provoque la surproduction, puis le chômage. C'est un organisateur de crises.

62. Un tarif protecteur n'empêche pas des produits nécessaires d'entrer dans un pays; mais il en rehausse le prix pour tous les produits semblables qui passent sur le marché, et, le prix de revient de tous les objets auxquels ils contri-

buent en étant augmenté, il en résulte une surcharge pour toute sa production et, par conséquent, pour toutes ses exportations.

63. Il est incapable d'augmenter les progrès de l'exportation normale; quand le chiffre d'exportation des produits protégés augmente, il indique une liquidation. On vend à perte à l'étranger pour se débarrasser de son stock. C'est une faillite.

64. Des primes à l'exportation constituent l'industrie qui y a recours à l'état de banqueroute. D'après le paragraphe 3 de l'article 585 du Code de commerce : « Le banqueroutier a fait des achats pour revendre au-dessous du cours. »

65. « L'Économie Nationale » subordonne l'industrie allemande à l'étranger et lui fait des cadeaux.

651. « L'Économie nationale allemande », par les cartels et les primes à l'exportation, non seulement favorise le travail étranger, en lui livrant certains produits à plus bas prix qu'aux nationaux, mais provoque des concurrences capables de lutter sur son marché intérieur.

70. Dans l'industrie libre, le producteur a plus besoin du consommateur que celui-ci n'a besoin de lui.

71. Dans l'industrie monopolisée, par le protectionnisme, par les trusts et cartels, le consommateur est l'homme lige du producteur.

72. Les cours sont les baromètres économiques. Seuls ils indiquent la rareté ou l'abondance, l'état du marché.

Le protectionnisme essaie de clicher les co
Les cartels les faussent et sont toujour
dehors de la vérité, soit au-dessus, soit
dessous.

73. Le débouché d'un produit est en raison des trois facteurs suivants : intensité de la demande, rareté des identiques, abondance des équivalents.

731. La pléthore de certaines marchandises sur un point, si elles correspondent à des besoins, ne provient pas de leur surabondance, mais de la rareté de leurs équivalents, résultant soit du coût de la production de ceux-ci, soit des obstacles naturels comme l'espace, artificiels comme le protectionnisme et le fisc qui s'opposent à leur échange.

74. Tout l'effort des protectionnistes a pour résultat de diminuer la demande, de multiplier les identiques et de raréfier les équivalents dissemblables.

741. Les protectionnistes installent une pompe foulante pour élever le niveau de la production ; en même temps, ils l'endiguent et ils crient : « la production surabonde ».

742. Quand les produits ne circulent pas, ils ne s'échangent pas.

743. Assurer la liberté de la circulation est donc le moyen efficace d'empêcher la surabondance des produits.

744. Ce n'est pas le désir, c'est le pouvoir de consommer qui fait défaut à tous ceux qui expriment leur idéal en disant : — Que je voudrais bien être riche !

75. Le libre-échange est une des formes de la liberté du travail.

751. L'Etat a pour devoir de maintenir le milieu libre. (De Molinari.)

7[illegible] Le contribuable ne doit l'impôt qu'à l'Etat. (De Molinari.)

7[illegible] Le libre-échange est la division territoriale du travail. (Torrens.)

754. La force motrice économique est la plus « grande concurrence possible ». (Quesnay.)

755. « Les négociants des autres nations sont nos propres négociants. » (Quesnay.)

756. Une nation qui n'a pas de douanes absorbe le monde en dépit des frontières. (Cairnes.)

757. Le libre-échange est une annexion et une augmentation de population.

758. L'Angleterre doit sa formidable avance économique à ce qu'elle a su, depuis 1846, au moment où le grand rôle de la vapeur commençait, mettre d'accord sa politique économique avec l'outillage moderne.

80. Contrairement à la thèse de List, les échanges internationaux n'ont pas lieu entre les nations, mais entre des individus.

81. La comparaison des importations et des exportations n'indique pas la situation réciproque d'un pays à l'égard des autres ; et elle sert trop souvent à entretenir le préjugé de la Balance du Commerce.

821. Chaque expédition de marchandises d'un pays à un autre prend la forme d'une dette.

823. L'équivalence s'établit entre les importations d'un seul pays et ses exportations au reste du monde.

824. Il faut tenir compte des variations du change et des frets.

825. Le payement se fait par des voies détournées, non pas nécessairement par le moyen d'importations du pays qui a reçu les exportations, mais d'un autre pays avec lequel existent des re[illegible] commerciales.

826. Les dettes, provenant des expéditions d[illegible] chandises, sont achetées et vendues, [illegible]

troisième marchandise, ou annulées par leur échange réciproque; les dettes résultant de l'envoi de marchandises d'un pays à un autre peuvent être balancées par l'envoi de marchandises entre d'autres groupes de nations. La seule équivalence qu'on doive chercher est celle qui existe entre les exportations d'une nation et le total de ses importations : en un mot, l'équation de ses dettes et de ses créances.

83. Il faut remplacer la « Balance du Commerce » par l'étude de la « Balance Economique » qui comprend les échanges réciproques : 1° d'hommes, 2° de marchandises, 3° de numéraire, 4° des valeurs mobilières, instruments de crédit, etc.

84. *La Balance Economique de chaque peuple comprend la totalité, à un moment donné, des payements faits ou reçus par lui et des engagements pris par lui ou envers lui.*

85. *Dans la Balance Economique de chaque peuple, l'excédent des importations de marchandises doit être inscrit à son actif comme l'excédent des importations de métaux précieux, de valeurs mobilières, d'instruments de crédit.*

86. Il est à désirer que chaque gouvernement fasse établir une Balance Economique sur le modèle de celle qui a été établie pour l'Empire d'Autriche-Hongrie.

90. Dans le bon vieux temps, un roi donnait un monopole à un favori aux dépens du public ; aujourd'hui, un parlement délègue au producteur protégé ou primé, le droit de toucher des taxes pour son usage personnel [1].

[1]. Smart, *Return to protection.*

91. Le protectionnisme remplace, à l'intérieur de chaque pays, la concurrence économique par la concurrence politique. Une industrie est protégée non d'après son importance, mais d'après l'influence de ses patrons. C'est un élément de corruption et un dissolvant : l'intérêt général est subordonné à des coalitions d'intérêts particuliers.

92. Les traités de commerce sont utiles comme des garde-fous. En liant des nations entre elles, ils les protègent, pendant une période donnée, contre les efforts protectionnistes et donnent de la stabilité au commerce et à l'industrie.

Ils assurent, pendant cette période, la sécurité des gouvernements contre la tyrannie protectionniste.

LIVRE XII

MON PROGRAMME IMMÉDIAT

CHAPITRE PREMIER

UN PROGRAMME SIMPLE

Le précédent des sucres. — Une seule question. — Suppression des surtaxes d'entrepôt.

Pour la France, voici mon programme immédiat : j'entends celui qui pourrait être appliqué dans la prochaine législature.

Le programme que je propose est beaucoup plus facile à réaliser que celui dont j'ai spécialement poursuivi la réalisation de 1897 à 1902. Quand je m'attaquais à la question des sucres, tout le monde me disait que je me cassais la tête contre un bloc intangible.

Quand la Conférence de Bruxelles se réunit, la plupart des délégués croyaient qu'elle n'aboutirait pas : et cependant elle aboutit le 5 mars 1902.

ujourd'hui, je ne touche pas les agrariens engagés ıs les droits sur les blés et la viande. Je me contente, r le moment, de préparer l'opinion, en démontrant petits propriétaires que, loin d'en être les bénéfi-

ciaires, ils en sont les dupes, et, en essayant de détourner des chimères et de ramener aux réalités ceux qui, mangeant du pain et ne vendant pas de blé, mangeant de la viande et ne vendant ni bœufs ni moutons ni porcs, consentent à payer un tribut aux propriétaires qui assument le monopole de leur alimentation.

Mon projet consiste à supprimer les surtaxes d'entrepôt. Il ne peut même pas gêner les armateurs; la surtaxe d'entrepôt ne leur assure pas le monopole du transport.

CHAPITRE II

LES SURTAXES D'ENTREPOT

L'article 2 de la loi du 11 janvier 1892. — Inégalité. — Survivance des droits différentiels. — Entraves au commerce. — Le sang desséché. — Elles frappent les matières premières. — Le bois. — Pour les gros négociants, contre les modestes. — Produits coloniaux soumis à la surtaxe d'entrepôt. — Arrêt de marchandises. — Expertises, erreurs. — Les oranges frappées de la surtaxe d'entrepôt. — La Chambre de Commerce Anglaise de Paris. — Exceptions à la surtaxe d'entrepôt. — Utilité de la suppression. — *Suppression des Surtaxes d'entrepôt en échange d'un abaissement en Angleterre des droits sur les vins.*

L'article 2 de la loi du 11 janvier 1892, portant établissement du tarif général des douanes, est ainsi conçu :

Les produits d'origine extra-européenne importés d'un pays d'Europe sont soumis aux surtaxes spécifiées dans le tableau C annexé à la présente loi.

Les produits européens importés d'ailleurs que les pays d'origine acquitteront les surtaxes spécifiées au tableau D annexé à la présente loi.

On appelle les premières surtaxes d'entrepôt, et les secondes surtaxes d'origine.

En réalité, le mot de surtaxe est tout à fait impropre ; ces taxes frappent des marchandises exemptes de te taxe, de sorte qu'elles ne constituent pas une sur-e, mais des taxes spéciales.

Un sac de café venant du Brésil touche à Londres ou à Hambourg au lieu d'être débarqué directement au Havre, il paye 10 francs par 100 kilogr. en plus des droits de douane; du cacao en fève paye 20 francs; du poivre et du piment 40 francs; du thé, 60 francs; la colle de poisson 5 francs; des tissus de soie 100 francs; des meubles 30 francs; les autres marchandises 3 fr. 60. Mais la surtaxe d'entrepôt n'est pas un droit de douanes. Elle n'est pas proportionnelle à la valeur de l'objet. « Ainsi, dit M. Pallain dans son *Traité des Droits de douanes* (§ 73), elle frappe du même droit (3 fr. 60) le minerai de cuivre qui vaut 1 franc le kilogramme et l'essence de rose dont le prix s'élève à 750 francs.

Elle n'a aucune relation nécessaire avec le droit de douane, puisqu'elle se perçoit sur les marchandises exemptes comme sur les marchandises taxées, et elle n'entre pas en ligne de compte pour la détermination du mode de perception du droit de douane.

La surtaxe d'origine ne s'applique qu'à des matières premières : peaux et pelleteries brutes, 3 francs les 100 kilogr.; laines en masse, 3 fr. 60; crins bruts, préparés ou frisés, 3 fr. 60; graisses autres que de poisson, 2 francs; cire, 2 francs; os, sabots, cornes de bétail, 2 francs; bois de teinture moulus, 3 francs; coton en laine, 3 francs; huiles et essences minérales, 5 francs; potasses, 2 fr. 40; nitrates, 2 fr. 40; bois commun, 1 franc; bois ouvrés, 1 franc.

La surtaxe d'entrepôt est une survivance des droits différentiels qu'édictaient les anciens tarifs. Elle est destinée à assurer, par la marine française, les transports de certains produits.

Or, il y a certains produits que la marine franç. ne transporte pas, parce que ses navires refusent d-

transporter. En voici un exemple que je trouve dans le compte rendu de la Chambre de Commerce française de Londres de 1900.

Un négociant a vendu 200 tonnes de sang desséché au prix de liv. 6.10.0 (162 fr. 50) les mille kilogr., coût, fret et assurance le Havre. Résidant à Calcutta, il télégraphie à son correspondant de Londres qu'il va expédier sur un navire allant directement à Hambourg, le connaissement étant toutefois fait pour le Havre.

La marchandise serait donc transbordée à Hambourg pour ce dernier port; le fret total de Calcutta au Havre par cette voie étant de 30 à 32 shillings (37 fr. 50 à 40 francs) les mille kilogr.

L'acheteur français décline de recevoir la marchandise par la voie indiquée, craignant d'avoir à payer une surtaxe d'entrepôt, que nous croyons être de 36 francs les mille kilogr.

Or, il n'existe aucun service à vapeur de Calcutta au Havre; le seul que nous ayons (Messageries maritimes) ne consentirait jamais à prendre une marchandise de ce genre à cause de son odeur, et même s'il le faisait, il faudrait la réexpédier de Marseille sur le Havre à un fret considérablement plus élevé que d'un port du Nord de l'Europe, ce qui empêcherait quand même l'importation en France.

Le prix, en effet, en serait beaucoup trop élevé, et cependant cette marchandise est destinée à fabriquer des engrais dont notre agriculture a grand besoin.

Le même fait se produit pour d'autres marchandises, entre autres les peaux et graisses d'Australie, les huiles de poisson du Japon, etc.

Sur ces points, la France n'a que des navires postaux, aménagés pour les passagers surtout et, par cela même, forcés de refuser tout genre de produits donnant une odeur quelconque.

éclamations. Naturellement, le Directeur général douanes ne put que répondre qu'il n'était pas en pouvoir de déroger à la loi.

insi la surtaxe d'entrepôt est une cause d'augmen-

tation de prix pour des matières premières nécessaires à l'industrie ou à l'agriculture françaises; mais elle n'a pas provoqué l'envoi de cargo-boats dans les pays où elles se trouvent.

La surtaxe d'entrepôt gêne les approvisionnements de l'industrie. En voici un exemple bien frappant, que je prends dans le compte rendu de la Chambre de Commerce française de Londres de 1897.

Récemment, un constructeur de wagons pour tramways, à Paris, se rendit à Londres pour y acheter 200.000 kilogr. de pitchpin de la Floride. Ils y existaient, et cela dans des longueurs introuvables, à ce moment, en France; le prix et la qualité en étaient satisfaisants. On en demandait environ 75 francs par tonne de 1.015 kilogr.; il allait en faire l'achat lorsqu'on appela son attention sur la surtaxe d'entrepôt dont il ignorait l'existence, surtaxe qui n'est pas moins de 36 francs les 1.000 kilogr. Cette addition de près de 50 p. 100 au prix demandé était un obstacle insurmontable, et notre compatriote repartit sans avoir rien pu traiter.

La surtaxe d'entrepôt, comme la plupart de nos droits fiscaux ou protectionnistes, est une prime donnée aux gros industriels, aux gros commerçants contre les petits.

Un gros négociant importera directement une cargaison de 1.000 tonnes de pitchpin. Il sera à l'abri de la surtaxe à laquelle sera soumis un concurrent ou un industriel qui voudrait en faire venir de Londres ou d'Anvers 200 ou 300 kilogr. Par conséquent, le gros négociant ajoutera à son prix et fera entrer dans ses bénéfices une partie de la surtaxe d'entrepôt.

La surtaxe d'entrepôt est de 60 francs par 100 [illegible] de thé. Nous ne ferons jamais de Paris ou du H[illegible]e le marché du thé. Il faut donc que nous ajou[illegible]s 0,60 centimes à chaque kilogramme de thé que [illegible]s

consommons; et, s'il y a des importateurs directs, ils ne manquent pas de l'y ajouter.

Les produits des colonies françaises sont assujettis à la surtaxe d'entrepôt. Londres est le marché principal des gommes du Sénégal et du caoutchouc du Dahomey. Ces produits y viennent donc d'abord, et les Français viennent les y acheter dans les ventes publiques. Mais ils doivent ajouter à leur prix la surtaxe d'entrepôt. Gênante au point de vue de l'approvisionnement du marché français, par le poids dont elle frappe les marchandises, elle l'est encore par son mode de perception.

Le douanier voit arriver un produit de Southampton, de Liverpool, de Londres, d'Anvers ou de Hambourg soumis à la surtaxe d'entrepôt ou à la surtaxe d'origine. Il suppose naturellement qu'il vient d'ailleurs. Il l'arrête. On nomme des experts. Les experts décident sans appel. Les experts sont des concurrents de l'importateur. Ils ont donc un coefficient d'erreur personnelle intéressée.

Je trouve dans le compte rendu de la Chambre de Commerce française de Londres pour 1903 le fait suivant qui donne lieu à une lettre du 20 octobre, adressée au Directeur général des douanes:

On nous informe qu'une caisse de 6 douzaines de peaux (box calf), expédiée le 19 septembre dernier à MM. Heilbron frères, Paris, *via* Boulogne, est en souffrance sous prétexte qu'elles ne seraient pas de manufacture anglaise.

Une expertise est offerte. Les fabricants et expéditeurs de ce cuir, qui sont East, Kinsey et East, Bermondsey street, Londres, ne veulent pas s'y prêter pour les raisons suivantes :

Ils ont fait une déclaration devant un magistrat à Londres affirmant sous serment qu'elles avaient été manufacturées par eux et chez eux; cette déclaration a été remise

à Hernu, Péron et Cie, qui ont fait l'expédition à Heilbron frères ;

2° Ils prétendent qu'aucun expert n'est capable de distinguer si ces peaux ont été préparées ici ou ailleurs ;

3° Ils admettent que, il y a quelques années, l'Amérique avait le monopole de cette préparation, mais que, depuis cinq ans, il font ce travail eux-mêmes, dans leur usine de Bermondsey, et, pendant tout ce temps, en ont fait des expéditions importantes à Nancy, Paris, etc.

Cette maison, qui est centenaire et de la plus haute honorabilité, a divers contrats à exécuter en France ; elle n'a jamais eu d'ennuis de ce genre et désire ne pas en avoir. Elle propose donc que, pour convaincre la douane française de la véracité de ses allégations, l'un des membres de notre Chambre, muni ou non d'un échantillon des peaux arrêtées à Paris, se rende à leur usine, où il verra un stock considérable de ces marchandises prêtes à expédier, ainsi que d'autres en cours de fabrication.

Nous sommes disposés à nous rendre à leur désir, convaincus que leurs assertions sont correctes, et si cela doit leur éviter à l'avenir des arrêts du genre que celui que nous vous signalons.

Nous attendrons à cet effet votre autorisation et au besoin un échantillon des 6 douzaines ; cette maison est prête à solder les frais.

Par une lettre du 28 octobre, le Directeur général des douanes reconnaît l'erreur.

Le service avait cru tout d'abord qu'il s'agissait de cuirs tannés aux Indes, mais il a reconnu, après nouvel examen, que la marchandise consiste, en réalité, en peaux teintes de veau (box calf) tannées et corroyées en Angleterre, taxées à 60 francs les 100 kilogr.

Ces exemples prouvent la perturbation que ces surtaxes apportent dans les relations commerciale

Cependant la passion protectionniste est t[illegible]n France, qu'il y a deux ou trois ans on a frappé [illegible] la surtaxe d'entrepôt de 3 fr. 60... quoi? Les or[illegible]s.

Pourquoi? Pour assurer un monopole à une maison de Dunkerque et à une maison de Boulogne.

L'intérêt était insignifiant. L'Angleterre, qui en importe pour 50 millions de francs, en expédiait en France pour 125.000 francs. Cela a suffi pour provoquer l'application de la surtaxe.

M. Pollock, de la Chambre de Commerce anglaise de Paris, a fait adopter en 1898 par la réunion de l'Association des Chambres de Commerce anglaises les deux résolutions suivantes:

I. — Que le Foreign Office adresse des représentations au gouvernement français en vue d'obtenir que les marchandises venant avec un connaissement d'une colonie anglaise (*via* port anglais) qui n'a pas de service direct avec la France, soient considérées par la douane française comme venant directement et ainsi admises sans les « surtaxes d'entrepôt » dont sont grevées les marchandises d'origine extra-européenne venant en France par un port autre qu'un port français.

II. — Que le Foreign Office arrive à une entente avec le gouvernement français sur la valeur des certificats d'origine délivrés en Angleterre pour la France.

Les propositions de M. Pollock étaient certainement fort modestes. Il ne demandait pas la suppression complète de la surtaxe d'entrepôt : il se bornait à en demander la suppression partielle pour les colonies anglaises qui n'ont pas de correspondance directe avec la France. Cette suppression eût été avantageuse aux Français, et, comme ces colonies fournissent surtout des matières premières, elle était dans l'intérêt des industriels français.

Pollock pouvait invoquer des précédents pour fonder sa demande, car la surtaxe d'entrepôt présente de telles difficultés d'application qu'on a dû y faire, à

l'aide de décrets, certaines exceptions. Voici celles que mentionne M. Pallain dans son *Traité des Droits de Douanes*. Les tapis de Perse arrivant directement de Constantinople sont traités comme s'ils avaient été expédiés directement d'un pays hors d'Europe. Il en est de même pour les marchandises venant des provinces limitrophes de la mer Caspienne.

Des exceptions analogues sont admises à l'égard : 1° des produits de la Russie d'Asie lorsqu'ils sont importés en droiture des ports de la Russie d'Europe; 2° des produits des possessions asiatiques de la Turquie lorsqu'ils arrivent en droiture de Constantinople ou des ports européens de la Turquie sur la mer Noire; des produits des îles Canaries importés par l'Espagne.

Pour les marchandises inscrites au tableau D, les produits d'origine russe embarqués à Kœnigsberg et importés en droiture sont exempts de la surtaxe d'origine. Il en est de même pour les bois d'origine russe flottés sur la Vistule et importés directement de Dantzig en France et des produits autrichiens importés d'un port quelconque de l'Allemagne ou arrivant par la voie de Galatz ou d'Odessa.

Il en est de même pour les produits bulgares importés par la Turquie d'Europe; et Amsterdam, Rotterdam, Flessingue, Dordrecht et Harlingue sont considérés comme ports d'embarquement des marchandises provenant des Etats limitrophes.

Les nécessités de la vie commerciale ont donc forcé d'ouvrir des fuites dans le tableau C et surtout dans le tableau D.

Alors, pourquoi conserver ces surtaxes? Au
vue fiscal, la surtaxe d'entrepôt empêche des
tions commerciales. Par conséquent, elle ne p
être productive.

De 1900 à 1904, les surtaxes d'entrepôt ont rapporté en moyenne 1.552.000 francs.

« La surtaxe d'entrepôt, dit M. Pallain, n'a aucun caractère fiscal; c'est une taxe spéciale, éminemment protectrice, dont le but spécial est de favoriser nos relations directes avec les pays d'outre-mer et qui, tout en s'appliquant à la marchandise, vise uniquement les conditions dans lesquelles celle-ci a été importée. »

Il n'y a pas de raison pour maintenir les surtaxes d'entrepôt. Il y en a beaucoup pour les supprimer.

Tout d'abord, l'établissement de zones franches, en y laissant la liberté de manutention, n'est possible qu'après la suppression de la surtaxe d'entrepôt. Il ne faudrait pas que les produits qui entreraient ensuite sur le sol national en fussent frappés parce qu'on aurait construit une caisse d'emballage avec du bois du Canada ou de Norvège qui aurait touché Southampton ou Anvers.

La suppression de la surtaxe d'entrepôt est donc liée à l'avenir des zones franches.

La suppression de la surtaxe d'entrepôt est une facilité donnée aux importations de matières premières destinées à l'industrie.

Enfin, la surtaxe d'entrepôt est une gêne pour la marine, l'industrie et le commerce britanniques. On peut faire de sa suppression un objet de négociations pour obtenir du gouvernement anglais la réduction des droits sur les vins, qui ont été majorés à la suite de la guerre du Transvaal.

Voilà la modeste réforme que je propose. Elle n'est de nature à alarmer les terribles métallurgistes, ni ne les cotonniers encore plus terribles. Elle ne .che pas les agrariens. Je n'ai pas en face de moi, 's le cas actuel, la formidable force des fabricants de

sucre, habitués depuis 1819 à pratiquer une industrie politique, et je dois avoir, pour partisans, tous ceux des viticulteurs qui ont intérêt à agrandir le débouché de leurs vins en Angleterre. Je la résume en deux mots :

Après la défaite de M. Chamberlain aux élections anglaises, demander au gouvernement libéral qui lui succédera de ramener les droits sur les vins, au moins au taux où ils étaient avant la guerre du Transvaal, et comme avantage correspondant, supprimer en France les surtaxes d'entrepôt et d'origine.

CHAPITRE III

L'EXPORTATION DES VINS

Diminution comme quantité. — Exportation des vins ordinaires dans les cinq dernières années. — Exportation en Angleterre. — Comparaison de deux périodes quinquennales. — Perte pour la dernière. — Les droits de 1899. — *Obtenir de l'Angleterre la réduction des droits sur les vins en échange de la suppression des surtaxes d'entrepôt.*

Depuis la reconstitution du vignoble français, l'exportation ne se développe pas. Voilà le fait.

	Moyennes annuelles des exportations
	hectolitres
Période de grande production (1872-1879) . . .	3.300.000
— des ravages du phylloxera (1880-1891) .	2.200.000
— de reconstitution (1892-1900).	1.600.000
— — (1901-1904).	1.580.000

Voici, pour les cinq dernières années, la proportion de l'exportation des vins ordinaires :

	Vins de la Gironde		Vins d'ailleurs	
	en futailles	en bouteilles	en futailles	en bouteilles
	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.
900. . .	695.300	40.100	857.000	47.100
901. . .	677.200	43.700	1.005.000	48.500
1902. . .	664.600	56.800	1.028.000	40.100
1903. . .	639.500	45.500	737.000	38.200
1904. . .	594.500	42.000	703.000	39.000

Certes, c'est une fort petite quantité relativement à notre production; mais elle n'est pas négligeable quand on en chiffre la valeur :

	Vins de la Gironde		Vins d'ailleurs	
	en futailles	en bouteiles	en futailles	en bouteilles
	—	—	—	—
	francs	francs	francs	francs
1900. . .	66.400.000	10.030.000	47.100.000	5.900.000
1901. . .	64.800.000	10.200.000	55.300.000	6.000.000
1902. . .	63.700.000	14.200.000	56.500.000	5.000.000
1903. . .	72.300.000	11.300.000	40.500.000	4.700.000
1904. . .	65.400.000	10.500,000	38.600.000	4.800.000

Il faut y ajouter 85 millions de francs de vins de champagne et 8 à 9 millions pour les vins de liqueur.

La moyenne de nos exportations de vins, dits ordinaires, a donc été pendant les cinq dernières années de 128 millions de francs, et on voit qu'au point de vue de la quantité et de la valeur, elle a plutôt une tendance à fléchir.

Si on prend, pendant les deux périodes quinquennales les plus rapprochées, notre exportation des vins de tous genres en Angleterre, nous trouvons :

1895-1899		1900-1904	
—		—	
	francs		francs
1895. . . .	67.200.000	1900. . . .	58.800.000
1896. . . .	77.100.000	1901. . . .	56.400.000
1897. . . .	82.200.000	1902. . . .	59.800.000
1898. . . .	76.700.000	1903. . . .	57.600.000
1899. . . .	64.400.000	1904. . . .	42.700.000
	367.600.000		275.300.000
Moy. ann..	73.500.000		55.000.000

La différence est donc de 18.500.000 franc
de 92.300.000 francs pour les cinq années. On
pas regarder avec indifférence une telle dimi
d'autant plus que l'Angleterre reste le meill

clients. Même, le chiffre abaissé à 55 millions par an représente 46 p. 100 des exportations totales.

On peut chercher beaucoup d'explications diverses de ce fléchissement; mais il y a un rapport de cause à effet, qui n'est peut-être pas unique, mais qui est visible et indiscutable.

En 1899, pour les dépenses nécessitées par la guerre du Transwaal, les taxes sur les vins furent relevées, comme l'indique le tableau suivant :

	Avant 1899		Depuis 1899	
	par gallon	par hectol.	par gallon	par hectol.
	L. sh. d.	fr. c.	L. sh. d.	fr. c.
Vins n'excédant pas 30° d'alcool (*Proof spirit*)	» 1 »	27.50	» 1 3	34.35
Vin au-dessus de 30° jusqu'à 42°.	» 2 »	55 »	» 3 »	82.50
Droit additionnel pour les vins mousseux importés en bout. .	» 2 »	55 »	» 2 6	68.75
Droit additionnel pour les vins non mousseux importés en bout. .	» » »	» »	» 1 »	27.50

Depuis l'établissement de ces droits, les exportations des vins français ont diminué en Angleterre; donc il est logique de prévoir que ces droits supprimés, la consommation des vins reprendra son ancien niveau et même augmentera.

Par conséquent, tous les viticulteurs doivent soutenir le programme que je propose : *Obtenir de l'Angleterre au moins le retour à l'ancienne taxe sur les vins, en échange de la suppression des surtaxes d'entrepôt et d'origine.*

CHAPITRE IV

CONDITIONS DE L'EXPORTATION

Exportation en Angleterre. — Les grands vins. — Le champagne. — Une des causes de sa vogue. — Méfiance du consommateur. — Le goût du vin. — Le Belge. — Nécessité d'un commerce loyal. — Donner le besoin du vin. — Les viticulteurs doivent appuyer mon programme immédiat.

Dans l'exportation des vins, dits ordinaires, de France en Angleterre, la part de la Gironde est prépondérante, comme l'indiquent les chiffres de l'année 1903, qui est une année moyenne.

	Vins de la Gironde			Vins d'ailleurs		
	Quantités	Valeur par unité	Valeur globale	Quantités	Valeur par unité	Valeur globale
	hectol.	francs	francs	hectol.	francs	francs
Futailles. .	140.000	100	14.080.000	27.200	55	1.500.000
Bouteilles .	14.500	250	3.625.000	5.800	125	72.000

Ce sont les vins de Champagne qui représentent le gros total, avec 74.000 hectolitres d'une valeur de 500 francs par unité, formant une valeur globale de 37.000.000 de francs.

Les mélinistes, craignant toute brèche faite à r régime protectionniste, diront dédaigneusement à c qu'ils ont poussés à la surproduction des vins i rieurs : — Qu'est-ce que cette proposition ? Est-ce qu

vous intéresse? Que vous importe cette surtaxe de 2 sh. 6 (68 fr. 75) par hectolitre, sur les vins mousseux, de 1 sh. (27 fr. 50) sur les vins en bouteille? Est-ce que vous en vendez? Ce dégrèvement ne peut intéresser que les expéditeurs de la Champagne ou des grands vins du Bordelais ou de la Bourgogne : et au prix où ils le vendent, qu'importe 2 sh. pour le champagne ou 1 sh. par gallon de plus ou de moins?

J'admets, pour le moment, que ce raisonnement eût une base exacte, il n'en serait pas moins faux. Si une modification de taxe crée un appel de vins de la Gironde en Angleterre, les vins de qualité inférieure profiteront du courant qui aura été ainsi déterminé; car ils seront demandés pour combler le vide provoqué par la consommation des autres. Il n'y a pas d'idée plus étroite et plus fausse que d'essayer d'enfermer diverses sortes de produits, chacun dans une cloison étanche; le commerce libre ne connaît pas ces divisions; et il y a, entre les diverses qualités de la même denrée, un continuel phénomène d'endosmose et d'exosmose qui les fait se suppléer dans les combinaisons indéfiniment ingénieuses et variées auxquelles donnent lieu les désirs des consommateurs d'une part, et, d'autre part, le besoin pour les producteurs de vendre.

Quand je parle de ces combinaisons, il est bien entendu que je ne parle que des combinaisons loyales : car je considère, après de longues, réitérées et variées expériences en Angleterre, en Belgique, aux États-Unis, que de tous les moyens, le plus certain pour l'écoulement de nos produits de choix, tout particulièrement, cognacs et grands vins, est la loyauté du commerce français. Tout soupçon provoqué par une incorrection ou même l'apparence d'une incorrection a des répercussions dont souffre toute la production.

Ce n'est pas seulement parce que le champagne est un vin exquis, gai, donnant de l'entrain, réveillant même les plus engourdis et les plus froids, qu'il a tant de vogue; mais il a l'avantage d'avoir une marque inviolable. Toute bouteille débouchée doit être bue. Si vous demandez du Pommery Greno, vous êtes sûr d'avoir le vin indiqué par l'étiquette. Il n'y a pas de doute, et il n'y a pas à se demander si le vin que vous fait payer le restaurateur est un petit vin sparkleté ou du vrai champagne digne de son nom. Cette confiance qu'inspire le champagne est une des causes de sa vogue.

Au contraire, que des vins, ayant un grand nom, soient envoyés en fût ; que les négociants soient munis d'une provision de bouchons et de capsules qu'ils peuvent apposer eux-mêmes, lorsque le vin aura passé en douane pour échapper à la surtaxe de 1 sh. par gallon (27 fr. 50 par hectolitre), aussitôt le doute se produit. On ne croit plus aux marques authentiques. Le consommateur est toujours injuste pour le producteur et ignore la peine qu'il se donne pour lui. Tout producteur éprouve cet accident psychologique quand il devient consommateur, et comme il consomme beaucoup plus de variétés de choses qu'il n'en produit, la confiance qu'il a pour ce qu'il vend est étroitement limitée, tandis que sa méfiance pour ce qu'il achète est illimitée. Qu'est-ce donc, quand le consommateur et surtout le consommateur étranger se trouve en présence d'un produit d'une civilisation raffinée, une des plus hautes expressions de la capacité de l'homme qui a su tirer de cailloux siliceux, d'une exposition au soleil, de cépages choisis, quelque chose d'exquis, de [illegible] de perceptible seulement pour un odorat et un [illegible] exercés ? Tout acheteur qui n'a pas bu du vin au [illegible] ron apprend à apprécier tel ou tel vin, parce qu'on

mence par lui dire qu'il est exquis. Peu à peu, il arrive à analyser ses sensations et à y attacher le prix que mérite cette merveille.

Mais si, au lieu du produit prestigieux pour lequel il a payé, il trouve quelque chose de médiocre ou de grossier, son éducation ne se fait pas, il ne découvre pas plus le bon vin qu'il ne serait capable d'apprécier la bonne musique, s'il n'avait jamais entendu que le crincrin du village. Il ne comprend pas et il considérera comme indifférent, sinon comme désagréable, un luxe de ce genre. Si, dans des dîners, il fait servir des vins chers pour se conformer à l'usage, ce sera sans conviction, il affectera de s'en désintéresser, et il va peut-être jusqu'à dire à son voisin : « Vous savez, on me l'a vendu pour du Château X, mais il paraît qu'on n'a plus de vrai vin. Quant à moi, je ne m'y connais pas, je n'en suis pas responsable ».

Or, il n'y a de clients sérieux pour nos grands vins que ceux qui, comme les amateurs belges, se déclarent responsables du vin qu'ils vous servent, et qui, loin de le traiter avec scepticisme, en parlent, en indiquent les qualités et font valoir le cru et l'année.

Le commerce français des vins, plus que tout autre, doit être un commerce loyal. Il doit aller plus loin. Il doit sacrifier les années médiocres des grands crus, ne les écouler qu'en leur gardant l'anonymat, et ne vendre que les bonnes récoltes sous leur véritable nom. Il doit les vendre ce qu'ils valent : ce n'est pas le bon marché qui lui assurera la confiance et la fidélité de ses clients, c'est la loyauté et la qualité de ses produits.

- Mais alors, me dira quelque méliniste, peu importe droit de 2 sh. 3 (61 fr. 85)?

- Je vous demande pardon. Si petit que soit un it, il a sa répercussion. On cherche à y échappper. Au

lieu d'envoyer du vin en bouteilles, on l'envoie en futailles, où il est exposé à différentes sortes d'accidents.

Mais il ne faut pas seulement considérer les grands crus. L'exportation des vins de la Gironde en futailles est de beaucoup plus importante que l'exportation en bouteilles. C'est la preuve que sa clientèle pour des vins d'un prix relativement modéré est plus abondante : phénomène qui n'a rien de surprenant. La Commission des valeurs de douane l'estime à 100 francs l'hectolitre, 1 franc le litre ; mais il y a en plus le fret, l'assurance, la manipulation, les frais généraux et les bénéfices. La bouteille de vin revient à cher. Si on pouvait livrer une bouteille de vin de France, genre claret, à 1 sh. la bouteille, avec un bouchage et une marque qui garantiraient une qualité uniforme, nul doute qu'on ne développât le goût du vin français chez beaucoup de personne qui prennent du whisky ou du porto. Mais avec les droits actuels, cette combinaison n'est pas possible. Cependant il est du plus grand intérêt, pour assurer les débouchés des vins supérieurs, de donner aux personnes l'habitude de boire du vin ordinaire.

Leur éducation doit se faire avec des vins de qualité loyale, de manière que le jour où elles voudront consommer ou offrir de grands vins, elles aient confiance et sachent, elles-mêmes, les apprécier ; et la taxe douanière ne saurait être indifférente pour toute personne qui fait du vin une consommation quotidienne.

Réciproquement, elle ne saurait être indifférente aux viticulteurs à la recherche de clients, et c'est pourquoi je les convie à m'appuyer pour la réalisation de ce programme : *Abolition des surtaxes d'entrepôt et* [illegible] *gine, en échange pour l'Angleterre, de la réductio* [illegible] *taxes sur les vins.*

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE . . . . . I à XII

LIVRE PREMIER

Les Variations du Tarif des douanes en France.

CHAPITRE PREMIER

LA THÉORIE DU COLBERTISME ET SES EFFETS

Formule du Colbertisme. — Les tarifs de 1664 et de 1667. — Le colbertisme et les guerres avec la Hollande. — La balance du commerce : thésauriser et ruiner. — Les délégués du commerce en 1701. — Appels à la liberté, sauf Rouen. — Melon et le transport de l'argent à l'étranger. — Réfutation par Orry, trésorier du roi, de la balance du commerce. — Comment un pays s'enrichit. — « Laissez faire, laissez passer ». — Les Physiocrates. — Question de Mercier La Rivière. — Turgot. — De Vergennes et Pitt. — Traité de 1786 1

CHAPITRE II

DE 1791 A 1814

rapport prohibitionniste de M. Goudard repoussé. — rif libéral du 15 mars 1791. — Prohibition des produits glais, 1er mars 1793. — Loi du 10 brumaire an V. — ocus continental. — Les licences. — Echec : ne ruina pas ngleterre. — Napoléon libre-échangiste sur le continent. 8

CHAPITRE III

LA REVANCHE DES ÉMIGRÉS

Pages.

Politique libérale de 1814. — La disette de 1816-1817. — Les grands propriétaires. — Grands électeurs. — Maintenir les prix de disette. — Humblot-Conti contre le bas prix des grains. — Anarchie gouvernementale. — Le bétail. — Les maîtres de forges. — Les propriétaires contre les industriels. — La théorie des droits acquis. — Le droit au tarif et à son maintien 12

CHAPITRE IV

LES « FEUDATAIRES » DU GOUVERNEMENT DE JUILLET

Efforts de M. d'Argout. — L'alliance des propriétaires et des industriels. — Le comte Duchatel contre les privilèges. — Lutte des ministres contre les protectionnistes. — L'échelle mobile en 1832. — Commission d'enquête de 1834.—Violences de Rouen et de Roubaix. — Discussion de 1836. — M. Thiers et la Hollande. — M. Guizot et l'Angleterre. — M. Guizot et le Piémont. — Le programme de l'Association pour la Liberté des Echanges. — Le Comité pour la Défense du Travail. — Anglophobie. — « Soyez forts et nous vous appuierons ». — Projet de 1847. — Les censitaires. — Le comte Jaubert et « les feudataires » 18

CHAPITRE V

LE SUFFRAGE UNIVERSEL ET L'AUDACE PROTECTIONNISTE

Accord des grands propriétaires et des socialistes contre la concurrence. — Le protectionnisme du suffrage universel. — Politique impériale de liberté économique. — Violente opposition. — Coalition pour les rails. — Impuissance de l'Empereur contre son Corps Législatif. — Nécessité de lui opposer un traité 25

CHAPITRE VI

COBDEN ET LE TRAITÉ DE 1860

Le régime des blés en Angleterre. — Mouvement li échangiste à partir de 1820. — L'Act de 1846. — Dégré

Pages.

ments successifs. — Modération des prétentions de M. Chamberlain. — Epurer le tarif. — Les petits et les gros droits en 1840. — Michel Chevalier et Cobden. — Gladstone. — Napoléon III. — La peur des protectionnistes. — Traité du 23 janvier 1860. — Réciprocité de liberté. — Autres traités. — La clause de la Nation la plus favorisée. — Réduction spontanée en Angleterre. — Les traités de commerce sont des garde-fous. 28

CHAPITRE VII

SOUMISSION ÉCONOMIQUE DES RÉPUBLICAINS A LEURS ADVERSAIRES POLITIQUES

Tentatives protectionnistes de M. Thiers. — Soixante-deux Chambres de commerce contre quatorze pour la liberté commerciale. — Projet de tarif du 9 avril 1877. — Le Seize Mai. — Majoration de 24 p. 100. — Triomphe économique des vaincus politiques. 34

CHAPITRE VIII

LES RÉSULTATS DES TRAITÉS DE 1860

Développement de la filature de coton. — Détournement de fonds pour ouvriers sans travail. — Quelques chiffres de 1859 à 1879. — Progression de la richesse 38

CHAPITRE IX

LA RÉACTION ÉCONOMIQUE DE 1881

Les industriels compétents, mais intéressés, au Parlement. — M. Marc Maurel proscrit comme consommateur. — Agitation démagogique. — Rupture du traité anglais. 42

CHAPITRE X

LE PACTE ENTRE LES INDUSTRIELS ET LES AGRARIENS

dité des agrariens. — Le Marquis de Pain Cher. — oduits agricoles laissés en dehors des conventions. — La chine 44

CHAPITRE XI

LA LIBERTÉ DES TARIFS

Pages.

Les deux tarifs. — La loi du 11 janvier 1892. — Sauver les matières premières 46

CHAPITRE XII

LA BRÈCHE AU TARIF MINIMUM 48

CHAPITRE XIII

LES SOCIALISTES ET LE PAIN CHER 49

CHAPITRE XIV

DÉCEPTIONS 51

CHAPITRE XV

LA PANACÉE DU BIMÉTALLISME

Les avantages d'une monnaie dépréciée. — MM. Méline et Edmond Therry. — L'aberration des agrariens. — L'agitation bimétalliste. — Sauvés par l'Angleterre. — Exemple de l'Espagne. — La mauvaise monnaie n'est pas une richesse 52

CHAPITRE XVI

LA MÉVENTE DES VINS

Le renoncement à un monopole naturel. — Le Médoc et la protection. — Le conseil de M. Méline. — L'Aramon. — Pas de mévente pour le bon vin. 58

CHAPITRE XVII

LA GUERRE DE TARIFS ENTRE L'ITALIE ET LA FRANCE

L'échange des marchandises remplacé par celui des mauvais procédés. — Dénationalisation des industries. . . . . .

CHAPITRE XVIII

LES PRIMES A LA MARINE MARCHANDE

Pages.

La loi de 1893. — Suppression des navires à vapeur et encouragement aux voiliers. — Résultats. — Chantiers de construction ne construisant pas. — La loi de 1902. . . . 64

CHAPITRE XIX

LES PRIMES SUCRIÈRES

Une industrie politique. — Dans « l'intérêt des ouvriers ». — Résultats. — Ce qu'ont touché les fabricants de sucre. — Ce que payait le consommateur. — Produire non pour vendre, mais pour toucher des primes. — Résultats de la Conférence de Bruxelles. 68

CHAPITRE XX

LES BONS D'IMPORTATION

Système ingénieux. — Les effets qu'il aurait produits. — La charge de l'Etat. — Loi ajoutant au déficit. — Le chapitre du déficit permanent 72

CHAPITRE XXI

L'ADMISSION TEMPORAIRE

Le commerce des acquits-à-caution. — Atténuation du droit de 7 francs. — Les régions productrices de blé. — Loi de 1902. — Centre meunier du Nord. 75

CHAPITRE XXII

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE 1860 A 1903. FRANCE ET ANGLETERRE

Commerce en 1855-1859 et 1861-1865. — 1876-1880 et 1882-1886. — 1882-1886 et 1899-1903. — Stagnation. — Comparaison ec le Royaume-Uni. — Vérification des prévisions des re-échangistes 78

CHAPITRE XXIII

RÉDICTION DE M. THIERS ET L'AGRICULTURE. 83

CHAPITRE XXIV

RÉSULTATS DÉFINITIFS DU TRAITÉ DE 1860

Pages.

Les libre-échangistes bouddhiques et les libre-échangistes agissants. — Effets du traité de 1860. — Prohibitions existant au moment du traité de 1860. — Suppression définitive. — Expérience acquise 85

CHAPITRE XXV

RÉACTION ET ABERRATION PROTECTIONNISTES

La Revanche des émigrés. — Actes de guerre maintenus par les protectionnistes. — La propriété des tarifs. — La tyrannie des protégés sur le Gouvernement. — Le traité de 1860. — Politique économique pire que celle de Colbert. — Duperie du Suffrage Universel. 88

LIVRE II

Les Industries protégées et les Industries opprimées.

CHAPITRE PREMIER

LES POSTULATS DU PROTECTIONNISME 92

CHAPITRE II

IMPORTANCE RELATIVE DES INDUSTRIES

« *Le plus grand nombre* ». — Les industries [protégées et la main-d'œuvre. 94

CHAPITRE III

LE PRINCIPAL GROUPE INDUSTRIEL DE LA FRANCE

I. Son importance numérique. — II. Vêtements et ling — III. La lingerie et la protection. — IV. Vêtements fectionnés pour hommes. — V. Vêtements pour fem autres que ceux de la soie. — VI. Eloquence de deux c fres. — VIII. Modes et fleurs artificielles. . . . . .

CHAPITRE IV

LES INDUSTRIES TEXTILES

Pages.

I. L'industrie de la laine. — II. L'industrie du coton. — III. La filature du lin. — IV. L'industrie de la soie. — Conclusion 103

CHAPITRE V

LES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES 111

CHAPITRE VI

CUIRS ET PEAUX 114

LIVRE III

Le Pain et la Viande en France.

CHAPITRE PREMIER

LES PRÉTENTIONS DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS EN FRANCE 117

CHAPITRE II

DÉTERMINATION PHYSIOLOGIQUE DE LA RATION TYPE

I. Physiologie de l'alimentation. — L'alimentation nécessaire d'après Atwater. — II. La ration du soldat français inférieure au type d'Atwater. — L'assimilation de la nourriture végétale et animale. — III. La ration nécessaire de la population française. — La formule de Lagrange. — Réduction d'un cinquième de la population. — Justesse de cette formule. — Abaissement au quart. — Trente millions de rations quotidiennes en France 118

CHAPITRE III

LE PAIN EN FRANCE

rine et le pain. — 100 kilogr. de blé égalent 100 kilogr. pain. — Quarante-trois départements au-dessous de la on. — Insuffisance de 29 p. 100. — Importation. — uvants. 126

CHAPITRE IV

LE PRIX DU PAIN ET LA PROTECTION

Pages.

Le jeu du droit protecteur à l'inverse de l'abondance des récoltes. — La matière première et le prix du pain. — La taxe du pain 130

CHAPITRE V

LA VIANDE EN FRANCE

I. Total de la viande. — 41 p. 100 de la ration type. — Adjuvants. — Déficit de 50 p. 100. — II. Augmentation de la consommation et augmentation de la population urbaine. — Recul de la consommation de la viande. 135

CHAPITRE VI

LES CONDITIONS DE L'ALIMENTATION D'APRÈS « L'OFFICE DU TRAVAIL » EN FRANCE

I. Les bordereaux de salaires. — Le prix de la nourriture et du logement des célibataires et des ménages. — Rapport au salaire. — II. Salaire, nourriture et loyer. — Misère et assistance. — III. La part de la protection. — *Part du droit de douane sur le salaire d'autant plus grande que le salaire est moins élevé.* — Ecart entre les prix de Paris et de Londres 143

CHAPITRE VII

L'INDUSTRIE AGRICOLE ET LA RÉPERCUSSION DES DROITS DE DOUANE EN FRANCE, DÉFICIT DE LA PRODUCTION AGRICOLE FRANÇAISE . . 151

LIVRE IV

L'Oligarchie protectionniste.

L'article 13 de la *Déclaration des Droits de l'homme* et la p tection. — Amendement proposé à la Constitution. — duperie des électeurs. — Nombre des personnes intéressé à la protection : *une sur vingt*. . . . . .

LIVRE V

Besogne homicide.

CHAPITRE PREMIER

LA RATION ET L'EFFORT

Pages.

Les rations militaires. — L'insuffisance d'alimentation et le travail. — La sobriété du soldat japonais. 165

CHAPITRE II

LA NUTRITION ET L'ÉVOLUTION

Observations de M. Niceforo. — Les enfants aisés et les enfants pauvres. — Les taches noires de la Bretagne et du Limousin 168

CHAPITRE III

L'ALIMENTATION ET LA MORTALITÉ

M. Jacques Bertillon et la mortalité des grandes villes. — M. Verrijn Stuart et la mortalité des enfants à Amsterdam. — « L'hygiène sociale ». — La *Ligue de la tuberculose* et la protection. — La tuberculose à Hambourg. — Les constatations du Dr Livi en Italie. — Le prix du blé et la mortalité. 171

CHAPITRE IV

LA CHARITÉ ET LA JUSTICE 178

LIVRE VI

Le Programme Chamberlain.

CHAPITRE PREMIER

LA TRADITION PROTECTIONNISTE EN ANGLETERRE

I ostic pessimiste d'Adam Smith. — « Il n'y a pas de e-échangistes sans exceptions ». — Influence de la

Pages.

réaction économique sur le Continent. — Le *Fair trade*. — La Commission « *on the Depression* ». — Deux rapports. — L'optimisme du *Cobden club*. — *Made in Germany*. — Campagnes protectionnistes. — Les *Memoranda of the Board of Trade*. — La Conférence Coloniale de 1902 . . . 180

CHAPITRE II

DISCOURS DE M. BALFOUR CONTRE LES DROITS SUR LES BLÉS (15 MAI 1903)

Nécessité économique et politique de supprimer le droit sur le blé. — La prime à la meunerie ne profite pas aux Anglais. — La taxe sur le blé est une taxe sur une matière première — « Le système français ne serait pas toléré une heure par les Anglais ». — M. Chaplin et la protection. 186

CHAPITRE III

PROGRAMME DE M. CHAMBERLAIN (15 MAI — 6 OCTOBRE 1903)

15 mai-6 octobre 1903. — Tarifs de faveur et tarifs de représailles. — Taxes sur les objets d'alimentation. — Cadeau de M. Chamberlain. — Les *Old age pensions*. — Les salaires d'après le prix de la vie. — Un mandat général. — Le programme précis du 6 octobre. — Le montant des droits. — Adhésion au protectionnisme. — 10 p. 100 sur les objets fabriqués. — Abandon des *Old age pensions* . . 191

CHAPITRE IV

LES ASSERTIONS DE M. CHAMBERLAIN ET LES CHIFFRES DE DOUANE

I. Le commerce anglais. — Importations et exportations de 1865 à 1904. — Caractère des importations et des exportations. — Les importations des textiles bruts et les exportations des textiles fabriqués. — II. Le coton. — Le rapport de l'*Imperial Tariff Committee*. — III. La laine. — « Toujo vendre, ne jamais acheter ni consommer ». — L'ascèt protectionnisme. — La consommation intérieure L'altruisme des nationalistes économiques. — IV fices d'établissements métallurgiques. . . . . .

CHAPITRE V

L'EXPORTATION DES OBJETS FABRIQUÉS

Pages.

I. *Proportion, dans six grandes nations, aux Exportations totales.* — Comparaison des exportations absolues des produits fabriqués en Angleterre, en Allemagne, en France et aux Etats-Unis. — Les illusions du pourcentage chronologique. — L'importation des objets manufacturés. — Comparaison. — II. *Prédictions pessimistes de M. Chamberlain et les faits.* — Les exportations des industries ruinées. — Importation des matières premières. — La situation de l'industrie métallurgique 204

CHAPITRE VI

LE « FOOD »

I. Le blé. — Les tableaux du *Memorandum* de 1903. — Les fournisseurs du Royaume-Uni. — Prophéties de M. Chamberlain et les faits. — Variations des sources d'approvisionnement. — Les emblavures du Canada et du Royaume-Uni. — L'illusion des superficies. — II. *Le « Free trade » et le Bon marché.* — Comparaison du prix du blé et du pain. — « L'imposture du pain cher ». — Réponse de M. Ritchie. — Chamberlain renie Chamberlain. — III. *L'Alimentation animale.* — Sources : 80 p. 100 de l'étranger, 20 p. 100 des colonies. — Le cheptel du Canada. — Le cheptel de l'Australie. — IV. *Le prix de la viande.* — Variations. — V. « *The Free breakfast table* ». — VI. *La Ration animale dans le Royaume-Uni.* — 67 kil. — Un déficit de 1.400.000 tonnes. — Répartition de l'alimentation par groupes. — Consommation des produits de la laiterie. — Un argument qui prouve contre la thèse de ceux qui l'emploient. — VII. *Politique agrarienne.* — Le Retour à la terre. — Le Théocrite de Birmingham. — La terre n'est pas abandonnée. — Un ouvrier agricole sur sept. — VIII. *Au Profit des grands propriétaires contre le grand nombre.* — La répartition des propriétés. — IX. *La Fiscal Reform et le Débouché colonial.* — Répercussion de la taxe sur le froment dans les Iles Britanniques et dans les colonies. — Répercussion des taxes sur la viande et les luits de la laiterie. — Revenu des colonies. — Taux de rime : 1 guinée pour 1.000 liv. sterl. — Conclusion. — Les bénéfices agrariens du Royaume-Uni. — Proposi- . de M. Chamberlain. — 5 p. 100 du revenu brut. — clusions. 215

CHAPITRE VII

M. CHAMBERLAIN ET L'UNITÉ DE L'EMPIRE

Pages.

I. Part du commerce de l'étranger et des colonies. — « *The Empire feeding itsef* ». — « *The Imperial Fasting* ». — II. Les exportations. — Chiffres inexacts. — « Zollverein », mot impropre. — Exportation des objets fabriqués dans les pays étrangers et dans les colonies. — Inde importatrice de cotonnades. — III. Le travail national et le débouché colonial. — IV. L'expérience du Canada. — Les tarifs de faveur. — Augmentation des importations des Etats-Unis : déception. — Nature des importations. — V. Avantages offerts par M. Chamberlain au Canada. — Importation du Canada aux Etats-Unis. — Aux Canadiens, 10 *farthings* par mois. — VI. Avantages offerts par M. Chamberlain à l'Australie. — Aux Australiens, 11 *farthings* par mois. — VII. « *Little Englander* » et « *Little Imperialism* ». — Le programme de M. Chamberlain est une illusion. — Le rétrécissement du programme. — L'atténuation de la répercussion du droit. — Rien! 239

CHAPITRE VIII

LES ARGUMENTS POUR LA « FISCAL REFORM »

I. *L'argument d'autorité.* — L'autorité anonyme. — II. *L'optimisme de Cobden.* — Renoncer à l'économie de l'effort. — III. *Free trader versus free importer.* — Avantage des free imports. — IV. *MM. Chamberlain et Vince ignorent le traité de Francfort.* — V. *M. Balfour.* L'Angleterre est désarmée. — *Retaliation.* — Erreurs. — Sir Michael Hicks Beach et les *countervailing duties.* — *The Economic Notes.* — Erreur sur les tarifs français. — Impossibilité de la *Retaliation* contre les Etats-Unis. — Le revolver de Lord Lansdowne. — Le bonheur du manufacturier protégé. — L'hypothèse des trois îles. — Les capitaux anglais à l'étranger. — VI. *Garder notre argent pour nos ouvriers.* — Les colbertistes anglais au xxe siècle. — Les automobiles françaises. — Erreur de fait. — L'Angleterre tributaire de la France. — VII. *Les importations et le tra national.* — M. Chamberlain à Newcastle : trois mill de victimes. — L'argument contre les importations contre les machines est le même. — Figer la situation Emigration. — Paupérisme. — Mépris des Trade Unio

Pages.

pour la concurrence étrangère. — La politique des hauts salaires. — La part de l'exportation dans les salaires. — VIII. *Résistance des ouvriers anglais à la protection.* — Décisions des *Trade Unions* et des sociétés coopératives. — Aveu de l'*Imperial Tariff Committee.* — Salaires comparés. — IX. *Le Dumping.* — L'affirmation de M. Alexandre F. Acland Hood et les glaces françaises. — X. *M. Seddon et le drainage de l'or.* — *L'équilibre de la Balance du Commerce.* — XI. *L'Anglais vit sur son capital.* — Ses revenus. — Les affaires avec la République Argentine. — XII. *Le rôle de la Cité.* — M. Schuster. 258

CHAPITRE IX

LA DÉFAITE DE M. CHAMBERLAIN

I. *Promesses en l'air.* — Les *old age pensions.* — La politique agrarienne et le duc de Devonshire. — II. *Résistance des colonies.* — Pas d'ingérence du Parlement de Westminster dans la politique des colonies autonomes. — Aveux de M. Chamberlain. — La résolution de la conférence de 1897. — Coopération, non subordination. — III. *Protection contre l'étranger.* — La *Retaliation* non approuvée par l'*Imperial Tariff Committee.* — Danger pour l'Empire. — IV. *Concurrence économique et concurrence politique.* — M. Arthur Chamberlain contre M. Joseph Chamberlain. — « Faire les couloirs ». — Dénonciation de lord Hugh Cecil contre les tarifs protecteurs et corrupteurs. — V. *M. Chamberlain et M. Balfour.* — Résignation des libéraux avant le 15 mai 1903. — M. Balfour toujours premier ministre et M. Chamberlain ministre des Colonies. — Le coup de théâtre de M. Chamberlain. — Scepticisme de M. Balfour. — Programme parfait si on en supprime la base. — VI. *L'amendement Warthon et la situation politique.* — Protectionnisme déclaré. — Les élections partielles. — La majorité libérale certaine. — Les *free traders et les unionists* et les libéraux. — Le *Labour Party.* — VII. *Raisons de la défaite de M. Chamberlain.* — Les enthousiastes de la politique de M. Chamberlain au *Peopl's Palace.* — Pas électeurs ! 287

LIVRE VII

Les États-Unis et la protection.

CHAPITRE PREMIER

LE TARIF AMÉRICAIN

Pages

Question politique. — Hamilton : Théorie de la protection. — Les *strict constructionists* et les *loose constructionists*. — Tarifs protectionnistes de 1824 et 1828. — Tarifs de 1832 à 1861. — Tarif de 1883. — Le *Mac Kinley act* 1890. — Tarif Wilson 1894. — Responsabilité rétroactive. — Tarif Dingley 1897. — Réaction contre la protection . . . 300

CHAPITRE II

LES ARGUMENTS PROTECTIONNISTES

Exigences protectionnistes en raison de la force des industries. — Le drainage de l'or. — *Each buyer is free trader*. 306

CHAPITRE III

L'ESSOR INDUSTRIEL ET LA PROTECTION

L'augmentation de la consommation ne vient pas de la protection. — Celle-ci réduit le pouvoir d'achat. — La charge de l'industrie métallurgique aux Etats-Unis. — Son développement résultant des besoins. 308

CHAPITRE IV

LE POIDS DE LA PROTECTION

Répercussion. — Les Droits sur les matières premières s'élèvent à 3 milliards de francs. 313

CHAPITRE V

LA RÉPARTITION DU « TARIFF »

La laine. — Objets d'alimentation. — Objets agricoles e sés à une concurrence. — Nombre de personnes b ciaires des droits et tributaires des droits . . . . .

CHAPITRE VI

LE COMMERCE AMÉRICAIN

Pages

Exportation des objets fabriqués. — Part de l'Europe. — Part de la France. — Développement des importations françaises malgré le tarif Mac Kinley. — Périls contradictoires. — Les bas et les hauts salaires. — Part des exportations dans les industries 320

CHAPITRE VII

CONCLUSIONS 326

LIVRE VIII

L'Économie nationale allemande.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉCONOMIE POLITIQUE NATIONALE

Frédéric List. — Colbert rajeuni. — L'entité nation et la suppression de l'individu. — Contre Adam Smith. — Ses principes. — L'orthodoxie de M. Schmoller. — Fiasco . . 327

CHAPITRE II

DEUX POLITIQUES ÉCONOMIQUES CONTRADICTOIRES

I. Plaintes des agrariens. — II. Bismarck développant le socialisme qu'il combat. — Socialisme émollient contre Socialisme démocrate. — Traité Caprivi. — Répartition de la population par professions. — Renvoi aux champs. — Taxes sur l'alimentation. — Pour les populations du Nord-Est et du Sud contre la Westphalie et la Province Rhénane. — Ir importance. — Changer l'orientation. — Posadovsky. Le blé et le seigle. — Répercussion. — Le petit et le nd cultivateur. — Calcul de la répercussion. — Les institions politico-humanitaires et la réalité d'après M. Ard White. 330

CHAPITRE III

LE COMMERCE EXTÉRIEUR ALLEMAND

Pages.

Chiffres de douanes sans valeur jusqu'en 1880. — Les villes libres comprises seulement en 1889. — Les chiffres de 1889-1904. — Exportations. — Liquidations. — La fonte. — Malgré tous les efforts, les importations augmentent. 341

CHAPITRE IV

LES PRIMES D'EXPORTATION ET LES CARTELS

Primes aux sucres et alcools. — L'organisation militaire de l'industrie. — Primes à l'exportation des cartels miniers et métallurgiques. — Avantages pour l'étranger. — « Donner de l'ouvrage aux ouvriers étrangers ». — L' « *Économie nationale* » *subordonne l'industrie allemande à l'étranger et lui fait des cadeaux.* — Le cartel aboutit au trust des industries. — Confusion des industries. — Constitution de l'oligarchie industrielle. — Vain effort de fixer les prix. — Le Campanile de Venise et l'industrie sur pilotis 344

CHAPITRE V

LE NOUVEAU TARIF ET LA FRANCE

I. Les alarmistes et le nouveau tarif. — La matière des spécialisations. — Ce que nous achetons à l'Allemagne et ce que nous lui vendons. — Différence des prix entre les objets importés et les objets exportés. — II. Les traités de commerce de février 1905. — III. L'article 11 du traité de Francfort. — « La vigilante attention des Pouvoirs publics ». 351

CHAPITRE VI

CONCLUSIONS 358

LIVRE IX

Les Statistiques douanières. La Balance du Commerce et la Balance Économique.

CHAPITRE PREMIER

LES STATISTIQUES DOUANIÈRES

Pages.

I. *L'usage des statistiques.* — Les ignorants. — Ce qu'il y a sous les chiffres. — L'œuvre de l'*Institut International de Statistique.* — Statistiques agricoles internationales et le major Craigie. — La statistique des valeurs mobilières et M. Alfred Neymarck. — II. Quantités et valeurs. — Le tableau annuel de *The Economist.* — III. La détermination des valeurs. — La déclaration et les commissions des valeurs de douane. — IV. Lieux d'origine et de destination. — V. Le douanier et la statistique. — Il n'est que fiscal. — Son mépris pour la monnaie. — VI. Le Transit. — VII. *Chiffres belges et chiffres français.* — Différences. — VIII. — Produits nationaux exotiques. — IX. Les mystérieux. — X. Tableau belge modèle. — Commerce général, double emploi. — Système anglais. — XI. La Balance du Commerce n'est pas ce qu'en pensent les badauds 360

CHAPITRE II

LA BALANCE DU COMMERCE ET LA BALANCE ÉCONOMIQUE

I. La Balance du Commerce. — MM. de Foville et I. Gruber. — Définition de la Balance Economique. — II. Détermination de la Balance Economique en Autriche-Hongrie. — III. Tableau de la Balance Economique. — Détermination du crédit et du débit. — Les importations de marchandises vont au crédit. — Chaque Gouvernement doit faire établir une Balance économique 378

LIVRE X

La confession de M. Méline.

CHAPITRE PREMIER

CONCEPTIONS DRAMATIQUES DE M. MÉLINE

s découvertes de l'Angleterre. — Le trou des Etats-Unis. — Le Péril américain. — Le Péril jaune. — Le mélodrame. — Le sauveur 386

CHAPITRE II

« L'IDÉE NOUVELLE » DE M. MÉLINE

Pages.

Donner mon argent à nos ouvriers. — Méline plagiaire de Colbert 392

CHAPITRE III

LES ÉTONNEMENTS DE M. MÉLINE

Le bénéfice de la protection. — Les exportations de liquides. — En faveur de la Balance du Commerce 394

CHAPITRE IV

LA SURPRODUCTION

Productions similaires. — *Le désir de consommer et le pouvoir d'acheter.* — La production ne surabonde pas. — *La loi des débouchés* 397

CHAPITRE V

LE KRACH PRÉPARÉ PAR M. MÉLINE. 402

CHAPITRE VI

L'IDYLLE DE M. MÉLINE

Industrie rurale. — Le jardin de Candide. — Effet contraire. — La balance du commerce agricole et des objets manufacturés. — La meilleure des industries. — Bon placement. — Conseil imprudent. — L'ouvrier agricole. — Le fermier est le véritable agent agricole. — Confusion de la vie rurale et de l'industrie agricole. — La civilisation et les grandes villes. — L'aveu : Défaut d'alimentation. — M. Méline a toujours fait le contraire de ce qu'il voulait faire . . . . . .

LIVRE XI

Postulats protectionnistes et réalités économiques.

CHAPITRE PREMIER

Pages.
POSTULATS DU PROTECTIONNISME 415

CHAPITRE II

RÉALITÉS ÉCONOMIQUES 417

LIVRE XII

Mon programme immédiat.

CHAPITRE PREMIER

UN PROGRAMME SIMPLE

Le précédent des sucres. — Une simple question. — Suppression des surtaxes d'entrepôt. 427

CHAPITRE II

LES SURTAXES D'ENTREPOT

L'article 2 de la loi du 11 janvier 1892. — Inégalité. — Survivance des droits différentiels. — Entraves au commerce. — Le sang desséché. — Elle frappe les matières premières. — Le bois. — Pour les gros négociants, contre les modestes. — Produits coloniaux soumis à la surtaxe d'entrepôt. — Arrêt de marchandises. — Expertises, erreurs. — Les oranges frappées de la surtaxe d'entrepôt. — La Chambre de commerce anglaise de Paris. — Exceptions à la surtaxe d'entrepôt. — Utilité de la suppression. — *Suppression des Surtaxes d'entrepôt en échange d'un ...sement en Angleterre des droits sur les vins*. 429

CHAPITRE III

L'EXPORTATION DES VINS

Pages.

Diminution comme quantité. — Exportation des vins ordinaires dans les cinq dernières années. — Exportation en Angleterre. — Comparaison de deux périodes quinquennales. — Perte pour la dernière. — Les droits de 1899. — *Obtenir de l'Angleterre la réduction des droits sur les vins en échange de la suppression des surtaxes d'entrepôt.* . . 439

CHAPITRE IV

CONDITIONS DE L'EXPORTATION

Exportation en Angleterre. — Les grands vins. — Le champagne. — Une des causes de sa vogue. — Méfiance du consommateur. — Le goût du vin. — Le Belge. — Nécessité d'un commerce loyal. — Donner le besoin du vin. — Les viticulteurs doivent appuyer mon programme immédiat. 442